338.984(611)

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PLAN ET A L'ÉCONOMIE NATIONALE

RAPPORT D'EXÉCUTION

du

PLAN TRIENNAL

1962-1964

INTERNATIONAL INSTITUTE
FOR LABOUR STUDIES
22 SEP 1967
LIBRARY

Imp. UGTT - Tunis

LIBRARY
INTERNATIONAL INSTITUTE
FOR AFRICAN STUDIES
15 SEP 1951

PLAN INTERNATIONAL

RAPPORT D'EXECUTION

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A L'ECONOMIE NATIONALE

SOMMAIRE

Introduction **7**

CHAPITRE PREMIER : — L'évolution des données globales de l'économie tunisienne.. **11**

CHAPITRE 2ème : — Agriculture et Pêche

Section I. — Agriculture **24**
Section II. — Pêche **63**

CHAPITRE 3ème : — Industrie — Artisanat — Tourisme

Section I. — Industrie **68**
Section II. — Artisanat **104**
Section III. — Tourisme et Thermalisme..... **109**

CHAPITRE 4ème : — Développement Régional..... **112**

CHAPITRE 5ème : — Infrastructure — Transports — Communications

Section I. — Les routes et les transports routiers..... **120**
Section II. — Les ports et les transports maritimes..... **130**
Section III. — Les aérodromes et les réalisations dans le transport aérien **133**
Section IV. — Les transports férroviaires..... **136**
Section V. — Les P. T. T. **137**

CHAPITRE 6ème : — Formation des Cadres et Affaires Sociales

Section I. — L'Enseignement primaire..... **145**
Section II. — L'Enseignement moyen..... **151**
Section III. — L'Enseignement secondaire..... **156**
Section IV. — L'Enseignement supérieur..... **161**
Section V. — Tableau des investissements..... **163**
Section VI. — L'Enseignement agricole..... **172**
Section VII. — Les enseignements spécialisés..... **176**
Section VIII. — La formation professionnelle..... **182**
Section IX. — La santé publique..... **186**
Section X. — L'Habitat — L'Urbanisme et les constructions administratives **198**
Section XI. — Affaires culturelles et information..... **201**

CHAPITRE 7ème : — Commerce et Prix

Section I. — Le Commerce Intérieur..... **207**

Section II. — Le Commerce Extérieur..... **207**

CHAPITRE 8ème : — Finances Publiques..... **213**

CHAPITRE 9ème : — Monnaie et Crédit..... **225**

INTRODUCTION

Le présent rapport, tout en faisant ressortir les résultats de l'année 1964, concerne plus généralement l'exécution de l'ensemble du plan triennal.

Les évaluations globales relatives aux différents secteurs diffèrent de celles qui ont été présentées dans les rapports précédents pour les trois raisons principales suivantes :

— Tout d'abord, jusqu'ici, aussi bien dans la Perspective Décennale et dans le Plan Triennal que dans les rapports d'exécution du Plan Triennal pour les années 1962 et 1963, les valeurs ont toujours été exprimées aux prix constants de 1957 en raison notamment du fait que les travaux de Comptabilité Nationale n'avaient pas beaucoup avancé au cours des années 1962 et 1963. Or au cours de l'année 1964, il a été mis au point une série de comptes économiques portant sur les années 1960 à 1964 de sorte qu'à l'heure actuelle nous disposons pour ces cinq années, de séries complètes à prix courants et à prix constants 1960. Aussi les évaluations qui seront avancées dans le présent rapport seront-elles exprimées à la fois aux prix courants et aux prix constants de 1960 et non plus au prix de 1957.

— En deuxième lieu, les méthodes elles-mêmes d'estimation des différentes grandeurs ne sont plus tout à fait comparables à celles de 1957, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la production agricole ; jusqu'ici en effet on attribuait la production d'une campagne à l'année à laquelle débute cette campagne. Par exemple la campagne d'huile 1962-63 était comptabilisée au titre de la production de l'année 1962 alors qu'en réalité la commercialisation de cette production porte sur la période Novembre 1962 - Octobre 1963, c'est à dire se rapporte seulement pour deux mois à l'année 1962 et pour 10 mois à l'année 1963. Le même problème se pose pour les différentes campagnes agricoles qui presque toutes se chevauchent sur deux années. Aussi a-t-il été jugé plus conforme à la

réalité de comptabiliser au titre de la production de l'année civile la production effectivement commercialisée. C'est ainsi que pour reprendre l'exemple de l'huile, nous avons comptabilisé au titre de l'année 1962 non plus la campagne 1962-63 comme on le faisait auparavant mais 2/12e de la campagne 1962-63 et 10/12e de la campagne 1961-62, nous avons procédé d'une façon analogue pour toutes les campagnes agricoles. Cette méthode présente l'avantage de rendre compte du revenu au moment de sa création c'est à dire au moment de la commercialisation de la production, et en outre, en ce qui concerne plus particulièrement l'économie tunisienne, d'amortir en quelque sorte les variations trop brusques du niveau de production des différentes campagnes agricoles qui peuvent être du simple au triple. C'est ce qui expliquait d'ailleurs les variations trop importantes d'une année sur l'autre de la valeur ajoutée du secteur agricole. Cette variation pouvait atteindre 30 % et comme le secteur agricole représente environ 25 % de la production intérieure brute, la variation de 30 % de la production agricole se traduisait par une variation de 8 % de l'ensemble de la production et ceci sans tenir compte des secteurs tributaires de la production agricole comme par exemple le secteur des industries alimentaires ou le secteur du commerce. Le taux de croissance de 12 % avancé dans le rapport d'exécution de la 2ème année du plan triennal entre l'année 1962 et 1963 s'explique en très grande partie par la variation importante enregistrée dans la production agricole. Si celle-ci avait été estimée par la méthode de la commercialisation, la variation aurait été moins accusée et le taux de croissance aurait été plus faible et plus conforme à la réalité. Il faut d'ailleurs souligner ici que pour un pays comme la Tunisie où les variations de la production agricole sont très importantes d'une année sur l'autre, le taux de croissance sur deux ans n'a pas une grande signification économique. Ce qui a une signification c'est le taux de croissance calculé sur une longue période (au moins cinq à six ans). Or justement pour une période de plus de cinq ans un calcul correct de taux de croissance ne serait que très faiblement affecté par la méthode de comptabilisation des productions agricoles. L'avantage de la nouvelle méthode n'est donc pas tant de nous permettre de calculer un taux de croissance plus correct sur une longue période, mais de nous permettre d'estimer la croissance d'une année sur l'autre de façon plus conforme à la réalité en faisant étaler sur deux ans les effets d'une bonne ou d'une mauvaise campagne d'huile par exemple, comme c'est d'ailleurs le cas dans la réalité.

— En troisième lieu, et en plus des différences d'ordre statistiques d'évaluation des différentes grandeurs globales, nous avons apporté à certains de nos chiffres des modifications pour tenir compte de certains travaux nouveaux en matière de recherche économique. C'est ainsi par exemple qu'en ce qui concerne le commerce extérieur les importations aux prix courants étaient corrigées des variations de prix par utilisation de l'indice des prix à l'importation, et les exportations par utilisation de l'indice des prix à l'exportation Or des travaux très récents ont démontré que cette

façon de procéder était erronée, tout au moins en ce qui concerne les exportations. La valeur de celles-ci représente en effet un pouvoir d'achat de produits importés. Ce qui fait varier en réalité ce pouvoir d'achat pour une valeur d'exportation donnée ce sont les prix des produits importés.

C'est pourquoi il faut corriger les exportations courantes non pas par l'indice des prix à l'exportation mais par l'indice des prix à l'importation, tout comme pour les produits importés.

Compte tenu de ces différentes modifications, le présent rapport devra être considéré comme formant un tout se suffisant à lui-même et ne devra pas être comparé aux rapports précédents ni aux chiffres du plan triennal en ce qui concerne notamment les niveaux de productions atteints par les différents secteurs, car les deux séries de chiffres ne sont pas comparables du fait d'abord que les uns sont basés sur les prix de 1957 alors que les autres sont basés sur les prix de 1960 et du fait également des nombreuses différences de méthodes d'évaluation dont quelques unes viennent d'être évoquées.

D'ailleurs ce qui importe en définitive ce n'est pas tant le niveau absolu de production mais sa variation de façon à mesurer le progrès réalisé. Or pour mesurer cette variation il faut absolument que les chiffres des différentes années soient comparables c'est à dire qu'ils soient basés sur les mêmes méthodes d'évaluation. Ce qu'il importera donc de savoir c'est, disposant de chiffres comparables, si les taux de croissance retenus par le plan sont réalisées.

Le présent rapport s'efforcera de répondre à cette préoccupation et reprendra, en ce qui concerne les grandeurs globales, non pas seulement les chiffres du plan triennal mais également les chiffres de 1960 et 1961, de façon à ce que les taux de croissance puissent présenter une signification économique. Pour toute cette période 1960 à 1964 les chiffres sont cohérents entre eux et complets. Ils n'ont donc pas besoin d'être confrontés avec ceux des rapports précédents qui étaient établis sur la base d'estimations moins systématiques et surtout moins générales.

★

CHAPITRE 1er

Les Données globales

de

L'Economie Tunisienne

Les Données globales

de

L'Economie Tunisienne

Les Données Globales de l'Economie Tunisienne

—«-o-»—

L'EXPANSION ET SES RESULTATS

Nous pouvons dire que d'une façon générale l'exécution du plan triennal a été conforme aux objectifs tracés. Le taux de croissance moyen observé entre 1960 et 1964 a été de 6,25 % par an en volume et de 5,6 % entre 1961 et 1964 alors qu'il n'a été que de l'ordre de 2% entre 1950 et 1960. La mise en œuvre du plan triennal a donc contribué à accélérer le rythme de croissance dans des proportions très importantes. Bien entendu cette croissance est le résultat non seulement des efforts réalisés au cours du plan triennal, efforts qui n'auront leur plein effet qu'au cours du plan quadriennal mais également de ceux qui ont été réalisés en 1960 et 1961.

La contribution des différents secteurs à l'expansion ainsi enregistrée a été assez inégale.

En ce qui concerne **l'agriculture**, l'évolution de la valeur ajoutée, exprimée aux prix constants de 1960, a été la suivante :

Valeur ajoutée de l'Agriculture
(aux prix constants de 1960)

1960	73,0
1961	76,0
1962	70,0
1963	72,5
1964	78,4

L'augmentation enregistrée dans ce secteur a donc été modeste : à peine 7,4 % entre 1960 et 1964, soit moins de 2 % en moyenne par an.

Si nous comparons les deux dernières années de la période considérée nous constaterions que les variations les plus importantes ont porté sur les produits suivants (en tonnes):

	1963	**1964**
Blé dur	541.000	405.000
Blé tendre	101.000	90.000
Orge	262.000	217.000
Agrumes	78.700	100.600
Olives	213.000	426.000

Ces chiffres font ainsi apparaître une diminution appréciable de la production de céréales et une augmentation très importante aussi bien des agrumes que des olives. En ce qui concerne les autres produits agricoles on note une stabilisation pour le raisin ainsi que pour

les légumineuses et les légumes. Pour les produits animaux, estimés à partir des chiffres d'abattages, il y a lieu de signaler une augmentation d'environ 10 % entre 1963 et 1964.

Sur le plan de la commercialisation de cette production l'accroissement des exportations des produits agricoles bruts ou transformés a été de l'ordre de 5 %, passant de 32,3 millions de Dinars en 1963 à 33,8 millions de Dinars en 1964. Il est cependant à noter que ce rythme est sensiblement inférieur à celui qui a été enregistré entre 1962 et 1963 : environ 10 %. Il faut signaler que ce résultat est néanmoins remarquable surtout si l'on tient compte de la diminution d'exportation de vin dûe aux difficultés de nos relations avec la France (1,4 million d'hectolitres en 1964 contre 1,6 en 1963) ainsi que de celle du blé (92.000 tonnes en 1964 contre 116.000 tonnes en 1963).

En ce qui concerne les industries extractives l'accroissement enregistré entre 1963 et 1964 a été d'environ 10 %. Cet accroissement est surtout le fait de la production de phosphate qui a plus que compensé les diminutions enregistrées dans le minerai de zinc et dans le minerai de plomb.

Production minière
(en milliers de tonnes)

	1963	1964
Phosphate de chaux brut	2.390	2.760
Minerai de fer	862	941
Minerai de plomb	13,9	13,3
Minerai de zinc	4,4	3,3
Plomb métal	10,9	10,4

Il ressort de ce tableau que la production de phosphate qui a déjà accusé un accroissement de l'ordre de 14 % entre 1962 et 1963 a accéléré sa progression en 1964 puisque l'augmentation enregistrée a été de l'ordre de 17 %. De même la production de minerai de fer s'est accrue de 9 % en 1964. En définitive seul le zinc a accusé une diminution importante : 25 %. Il semble cependant qu'une reprise se soit amorcée dans ce secteur au cours des premiers mois de l'année 1965.

Au total donc le secteur minier a progressé de 10 % au cours de l'année 1964 et sa valeur ajoutée est passée de 6,5 millions de dinars en 1963 à 7,1 millions de dinars en 1964 (aux prix constants de 1960).

Les exportations de produits miniers quant à elles se sont également accrues dans des proportions appréciables entre 1963 et 1964 : 2.210.000 tonnes de phosphate contre 1.970.000 tonnes en 1963, 830.000 tonnes de fer contre 760.000 tonnes, 9.000 tonnes de zinc contre 7.000 tonnes. Seul le plomb a accusé un fléchissement : 11.000 tonnes en 1964 contre 15.200 tonnes en 1963. Néanmoins les cours s'étant nettement améliorés, la valeur des exportations de plomb s'est accrue par rapport à 1963. Il est à remarquer également la reprise des exportations de zinc malgré le fléchissement de la production ce qui signifie que les stocks accumulés au cours de l'année 1963 ont diminué en 1964.

En ce qui concerne le secteur des **industries agricoles et alimentaires** les caractéristiques essentielles qui peuvent être dégagées se résument en une diminution de 9 % des dérivés de céréales, en une augmentation de 12,5 % de la production de viande, de 100 % de la production d'huile d'olive (90.000 tonnes contre 45.000 tonnes), et en une stabilisation de la production de vin (1,7 million d'hectolitres en 1964 contre 1,75 million d'hectolitres en 1963). Il n'a pas été possible d'estimer de façon détaillée la production de conserves car les résultats définitifs de 1964 des différentes sociétés ne sont pas encore publiés mais il semble que là encore les progrès aient été très sensibles. Si nous nous contentions simplement des statistiques d'exportations nous constaterions en effet que nous avons exporté pour 2.000 tonnes d'harissa en 1964 contre seulement 1.600 tonnes en 1963, pour 10.300 tonnes de préparation de fruits, confitures et jus de

fruits contre 5.800 tonnes l'année précédente, pour 6.100 tonnes de conserves de légumes contre 5.800 tonnes et pour 2.420 tonnes de conserves de poisson contre 2.390 tonnes en 1963.

Ainsi au total on peut estimer que la valeur ajoutée du secteur des industries agricoles et alimentaires s'est élevée à 36,9 millions de dinars en 1964 contre 32,6 millions de dinars en 1963 (toujours à prix constants 1960).

Pour les *produits pétroliers*, l'année 1964 a été marquée par l'entrée en production de la nouvelle raffinerie de Bizerte qui a vendu pour environ 600.000 tonnes de produits raffinés, réalisant une valeur ajoutée de l'ordre de 400.000 Dinars

De même *la production d'énergie électrique* a accusé en 1964 un accroissement très sensible passant d'environ 298,9 millions de Kwh en 1963 à 324,6 millions de Kwh en 1964, soit une augmentation de l'ordre de 12 %.

La valeur de cette production s'est élevé à 6,2 millions de dinars dégageant une valeur ajoutée, de l'ordre de 3,7 millions de dinars.

Quant aux *autres produits énergétiques* (gaz, houille, charbons de bois etc...) on note une stabilisation de la production en 1964 qui s'explique par une augmentation sensible des ventes de gaz de ville compensée par une diminution de la consommation des autres produits de la branche. De sorte qu'au total la valeur ajoutée de la branche s'est maintenue à environ 3,6 millions de dinars.

Pour la branche *« Matériaux de construction. céramique et verre »*, l'augmentation en 1964 a été de l'ordre de 20 % grâce à un accroissement très sensible de la production de ciment (22 %) et de chaux (21 %). En ce qui concerne le ciment notamment cet accroissement s'explique par un développement très appréciable des exportations qui sont passées de 84.000 tonnes environ en 1963 à 130.000 tonnes en 1964. De sorte qu'aux prix constants de 1960 la valeur ajoutée de cette branche a été de 4 millions de Dinars en 1964 contre 3,7 millions de Dinars en 1963. Le tableau suivant retrace l'évolution des principaux produits de la branche :

	Unités	1963	1964
Ciment	1.000 tonnes	356,0	452,7
Chaux	1.000 tonnes	143,0	173,2
Briques	milliers	33.300	29.300
Tuiles	milliers	713	1.017
Hourdis	milliers	5.710	0.960

En ce qui concerne les *« industries mécaniques et électriques »* l'accroissement de la valeur ajoutée a été d'environ 15 % (2,2 millions de dinars en 1964 contre 1,9 en 1963) grâce notamment au développement des activités de chaudronnerie et de constructions métalliques. Bien entendu la contribution du secteur au Produit Intérieur Brut reste encore modeste, mais au cours du plan quadriennal il est prévu un développement très sensible de ce secteur du fait de l'entrée en production de la sidérurgie ainsi que de ses activités annexes, et des usines de montage de matériel électro-ménager, de moteurs et de véhicules automobiles.

De même, le secteur de la chimie ne sera appelé à se développer de façon considérable qu'au cours du plan quadriennal où il est prévu l'entrée en production de la 2 ème usine de superphosphate et de l'usine d'engrais composés. Néanmoins l'accroissement de la valeur ajoutée enregistrée en 1964 a été tout de même important (33 %). De sorte qu'à prix constants 1960, celle-ci est passée de 1,2 million de Dinars en 1963 à 1,6 milion de Dinars en 1964. Cette augmentation s'explique surtout par la progression de la production d'hyperphosphate qui passe de 86.000 tonnes en 1963 à 114.000 tonnes en 1964 et par la progression de superphosphate qui passe de 138.000 tonnes en 1963 à 152.000 tonnes en 1964.

En ce qui concerne *le textile et les chaussures*, également les progrès ne seront enregistrés de façon sensible qu'au cours du plan quadriennal avec l'entrée en production des grands projets mis en œuvre par les différentes sociétés nationales ainsi que par le privé. La

valeur ajoutée de cette branche à prix constants 1960, s'est donc maintenue en 1964 à son niveau de 1963, soit 7,9 millions de Dinars.

Pour le secteur du **« Bois et de l'Ameublement »** par contre l'accroissement enregistré en 1964 a été de l'ordre de 54 % puisque la valeur ajoutée est passée de 2,2 % millions de Dinars en 1963 à 3,21 millions de Dinars en 1964. Cette évolution est d'ailleurs confirmée par les importations de bois bruts et de bois équarrés et sciés. Les progrès ainsi enregistrés sont très encourageants et ont permis de diminuer dans de très fortes proportions les importations d'ouvrages en bois.

En ce qui concerne le **secteur du papier et des industries diverses,** l'évènement marquant a été l'ouverture en 1964 de l'usine de cellulose dont la production prévue est de l'ordre de 25.000 tonnes de pâte de cellulose par an. Mais en 1964 cette production n'a été que d'environ 5.000 tonnes car l'ouverture de l'usine n'a eu lieu qu'en fin d'année et certaines modifications restent à apporter à l'équipement. La valeur ajoutée du secteur s'est élevée à environ 4,7 millions de Dinars en 1964 contre 4 millions de Dinars en 1963.

Au total donc les industries manufacturières se sont développées en 1964 dans de bonnes conditions et ont permis d'atteindre le taux de croissance prévu dans le plan triennal malgré une croissance modérée de l'agriculture

De même la croissance du secteur **« Bâtiment et Travaux Publics »** a été remarquable puisque l'augmentation enregistrée entre 1963 et 1964 s'est élevée à près de 14 % : 29,2 millions de Dinars contre 26,8 millions de Dinars.

Enfin, en ce qui concerne **les services,** l'accroissement a été de 13,5 % pour le transport et de 10 % pour les autres services grâce notamment au développement des activités d'hôtellerie. Pour le transport, la valeur de la production peut être ventilée comme suit (en milliers de Dinars) :

	1963	1964
S.N.C.F.T.	4.600	4.600
Sfax-Gafsa	3.413	4.078
Trafic routier	12.700	14.200
Trafic aérien	2.093	2.510
Transport maritime	2.646	2.707
Régie des ports	3.000	3.730
P.T.T.	3.127	3.560
Agents maritimes	2.680	3.330

Ces chiffres font ressortir une augmentation de près de 25 % du transport aérien et de près de 13 % du transport routier, ainsi qu'un développement important des activités se rattachant au transport maritime.

Au total la valeur ajoutée du secteur transport est passée de 26,8 millions de dinars en 1963 à 29,2 millions de dinars en 1964.

De sorte qu'en définitive l'évolution des différentes branches de l'économie nationale depuis 1960 a été très favorable dans l'ensemble et peut être retracée dans le tableau suivant :

VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

(au prix constants de 1960) en millions de Dinars

	Comptes 1960	Comptes 1961	Comptes 1962	Comptes 1963	Comptes 1964
Agriculture	75,0	76,0	70,0	72,5	78,4
I. A. A.	27,3	32,4	27,7	32,6	36,9
Ménages ruraux	5,8	6,1	6,0	5,9	6,0
Produits pétrol.	— 0,1	0	— 0,1	— 0,1	+ 0,4
Electricité	2,9	3,0	3,1	3,4	3,7
Autres produits énerg.	3,3	3,3	3,3	3,6	3,6
M. C. C. V.	3,8	3,3	3,8	3,7	4,0
Minerais	6,4	6,3	5,5	6,5	7,1
Ind. Mécan. et élect.	1,9	1,4	1,9	1,9	2,2
Chimie	1,9	1,3	0,6	1,2	1,6
Textile	6,4	5,5	7,1	7,9	7,9
Bois	2,1	2,4	2,1	2,2	3,1
Papier	2,6	3,2	3,6	4,0	4,7
Bâtiment	15,1	18,0	22,0	23,9	27,2
Transport	21,1	22,3	24,5	26,8	29,2
Loyers	12,2	13,0	14,2	15,0	15,7
Autres services	22,9	24,1	26,6	28,2	31,0
Commerce	50,7	53,7	53,7	58,0	63,8
Valeur ajoutée brute des entreprises et des ménages ruraux (y compris droits et taxes indirects intérieurs)	259,3	275,3	275,6	297,2	326,5
Droits et taxes d'importation	29,5	26,3	25,8	29,6	33,6
Valeur ajoutée brute par les entreprises et les ménages ruraux aux prix du marché	288,8	301,6	301,4	326,8	360,1

Bien que les estimations relatives à l'année 1964 ne soient encore que provisoires les objectifs du plan triennal ont été atteints, comme le montre le tableau ci-après relatif à l'évolution du Produit Intérieur Brut :

Produit Intérieur Brut

(Aux prix constants de 1960 en millions de Dinars)

	1960	1961	1962	1963	1964
— Valeur ajoutée brute des entreprises et des ménages ruraux	288,8	301,6	301,4	326,8	360,1
— Services rendus par les fonctionnaires	44,4	52,3	57,7	54,5	57,7
— Services rendus par les domestiques	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3
Total du produit intérieur brut (P.I.B.)	**335,3**	**356,1**	**361,3**	**383,6**	**420,1**

Pour calculer le taux de croissance enregistré entre 1960 et 1964, il est préférable d'éliminer les perturbations apportées par les taxations indirectes sur les niveaux de production. En retranchant du P.I.B. les impôts indirects (nets de subventions) on obtient ce qu'on appelle le Produit Intérieur Brut au coût des facteurs :

Produit Intérieur Brut au coût des facteurs

(aux prix constants de 1960, en millions de Dinars)

	1960	1961	1962	1963	1964
P.I.B. aux prix du marché.....	335,5	356,1	361,3	383,6	420,1
Impôts indirects (nets de subventions)	47,1	44,0	44,0	47,9	52,4
P.I.B. au coût des facteurs.....	288,4	312,1	317,8	335,7	367,7

Le tableau fait ainsi apparaître une augmentation du Produit Intérieur Brut au coût des facteurs de 27,5 % entre 1960 et 1964 soit un taux de croissance moyen annuel de 6,25 % en 4 ans. Par conséquent l'objectif de croissance retenu par les perspectives décennales (6 % par an) a été légèrement dépassé au cours du plan triennal bien que la plupart des investissements réalisés au cours de cette période n'aient pas encore eu d'effet.

Par ailleurs les importations aux prix constants de 1960 ont accusé un accroissement de 14 % entre 1963 et 1964 passant de 93 millions de dinars à 106 millions de dinars. De sorte que l'ensemble des ressources disponibles dans le pays ont évolué de la façon suivante :

Ressources disponibles dans le pays

(aux prix de 1960, en millions de dinars)

	1960	1961	1962	1963	1964
P.I.B. aux prix du marché.....	335,3	356,1	361,3	383,6	420,1
Importations de biens et services.....	85,0	91,5	94,1	93,0	106,0
Total des ressources.....	**420,3**	**447,6**	**455,4**	**476,6**	**526,1**

Il n'est pas possible de comparer directement ces chiffres avec ceux qui ont été prévus dans le Plan triennal car les prix utilisés ne sont pas les mêmes : ici les évaluations sont faites aux prix de 1960 et dans le plan triennal les prix utilisés sont ceux de 1957. Néanmoins on peut estimer que les prix intérieurs ont subi une variation de l'ordre de 3 % entre 1957 et 1960 et que les prix à l'exportation sont demeurés à peu près stables. De sorte que les chiffres du plan peuvent être réévalués aux prix de 1960 de façon à les rendre comparables avec les chiffres du tableau précédent. Les résultats auxquels nous aboutissons sont les suivants :

	Chiffres réalisés en 1964	Chiffres prévus pour 1964 par le plan triennal
P. I. B.	420,1	400,0
Importations [a]	106,0	110,4
Total Ressources	**526,1**	**510,4**

Il apparaît d'après ce tableau que le niveau u Produit Intérieur Brut atteint en 1964 a épassé de 5 % celui qui a été prévu dans le lan triennal et que les importations ont été u contraire inférieures de 3,6% aux prévisions u plan triennal. De sorte que pour l'ensemble es ressources disponibles en biens et services dans le pays les résultats atteints ont dépassé de 3 % les chiffres retenus dans le Plan triennal.

En ce qui concerne maintenant les utilisations de ces ressources, elles sont reproduites dans le tableau suivant :

Utilisations des ressources

(aux prix constants de 1960, en millions de dinars)

	1960	1961	1962	1963	1964
Consommation privée	257,3	261,9	266,0	278,5	369,7
Consommation Publique	57,9	61,7	62,8		
Formation brute de capital fixe	59,8	63,9	73,8	82,6	93,0
Variations des stocks	— 9,0	+ 9,1	— 7,0	— 4,9	
Exportations de biens et services	54,3	51,0	55,5	57,6	63,4
Total des emplois	**420,3**	**447,6**	**455,4**	**476,6**	**526,1**

Là encore, les efforts réalisés sont remarquables. Alors que le produit intérieur brut a augmenté de 27,5 % entre 1960 et 1964, les investissements se sont accrus de 55 % pour la même période et ont représenté en 1964 environ 23 % du P.I.B. contre près de 18 % pour 1960. Cette accélération du rythme de croissance des investissements par rapport à la production a pu être obtenue grâce à une aide extérieure accrue certes, mais grâce surtout à un effort d'épargne extrêmement important.

L'épargne intérieure définie comme étant égale à la partie du P.I.B. non consommé, a en effet évolué de la façon suivante (aux prix constants de 1960) :

(a) Comme il a été expliqué dans l'introduction, les importations sont évaluées aux prix constants de 1960 en les corrigeant des variations dûes aux prix enregistrés non pas à l'importation mais à l'exportation, car ce sont les variations des prix à l'exportation qui se traduisent par une augmentation ou une diminution du pouvoir d'achat de produits importés.

Année	Epargne intérieure (en millions de dinars)
1960	20,1
1961	32,5
1962	28,2
1963	42,3
1964	50,4

Il ressort de cette série de chiffres que l'épagne intérieure s'est accrue d'environ 15 % entre 1960 et 1964 alors que l'augmentation des investissements n'a été que de 55 % et celle de la production de 27,5 %. Entre 1961 et 1964 cette épargne a augmenté de 55 %. Nous avons ainsi réussi entre 1960 et 1964 à augmenter l'épargne quatre fois plus que la production et presque trois fois plus que le investissements. Ce qui a permis de diminue la part relative du financement extérieur dan les investissements. Néanmoins, en chiffre absolus, l'aide extérieure est demeurée im portante du fait de notre déficit de la balanc des paiements. Les principales rubriques d cette balance ont évolué comme suit :

Balance des paiements aux prix courants
(en millions de dinars)

	1963	1964
Dépenses en biens et services :		
Marchandises F.O.B.	92,0	107,4
Services transports	12,1	14,9
Voyages	3,7	5,2
Autres services non facteurs (a)	5,8	5,5
Total	**113,6**	**133,0**
Recettes biens et services :		
Marchandises F.O.B.	51,3	61,4
Services transports	8,7	10,1
Voyages	3,9	5,5
Autres services non facteurs (a)	2,2	2,7
Total	**66,1**	**79,7**
Soldes pour les opérations de biens et services :	**— 47,5**	**— 53,3**
Dépenses et recettes gouvernementales	+ 3,1	+ 4,7
Revenu du capital et du travail	— 1,1	— 2,5
Autres services facteurs (b)	— 1,6	— 5,0
Transferts divers	— 0,3	+ 0,4
Solde Général	**— 51,0**	**— 55,7**

Il apparaît ainsi que le solde général des opérations en biens et services et des opérations de transfert s'est élevé en 1964 à — 55,7 millions de dinars contre — 51,0 millions de dinars en 1963, soit un accroissement de 9,2% environ.

Cette augmentation est le résultat surtout d'un accroissement de 15 millions de dinars des importations F.O.B. qui n'a pu être compensé par l'accroissement des exportations (10 millions de dinars). Pour les autres opérations en biens et services, il est à noter également l'accroissement très important du poste « Voyages » aussi bien en recettes qu'en dépenses.

En ce qui concerne les opérations de transfert, il est à noter l'accroissement du solde positif des dépenses gouvernementales ainsi que celui du solde négatif du revenu du capital et du travail et surtout celui des autres services.

Le règlement de ce solde peut s'analyser comme suit (en millions de dinars, aux prix courants) :

En Recettes :	**1963**	**1964**
Dons des gouvernements étrangers (nets)	**13,7**	**9,1**
— Gnt français	3,3	3,0
— Gnt Allemand	0,3	0,2
— Gnt Américain	9,7	4,9
— Gnt Suédois	0,4	0.5
— Autres		
Investissements privés étrangers en Tunisie à court terme	0,8	5,1
— Crédits commerciaux à court terme		5,0
— Autres crédits	0,8	0,1
Investissements privés étrangers en Tunisie à long terme	**13,9**	**13,6**
— Crédits N. P. K.	2,0	1,8
— Raffinage et recherche pétrole	7,0	5,0
— Grands travaux	0,5	—
— Crédits commerciaux à moyen et long termes	2,4	1,6
— Autres crédits	1,7	4,2
— Hôtel Hilton	0,3	0,4
Investissements publics étrangers en Tunisie	**10,6**	**35,0**
— U. S. A.	5,2	15,0
— France	4,3	3,3
— Koweït	—	8,8
— Allemagne	—	0,5
— Suède	—	0,5

(a) Cette rubrique inclut les assurances, les spectacles, les études, les frais de siège et et une partie des grands travaux.
(b) Ce poste inclut le revenu de la propriété intellectuelle, les services des exportations et l'autre partie des grands travaux.

— Arabie Séoudite	—	1,5
— Lybie	—	0,5
— P. M. I.	—	2,8
— S. F. I.	—	0,6
— I. D. A.	0,2	0,5
— Autres	0,9	1,0
Autres recettes en capital	**+ 5,9**	**+ 1,5**
— Solde investissements tunisiens	— 0,1	— 0,1
— Différence de change	—	— 0,1
— Erreurs et omissions	— 0,1	— 0,5
— Bénéfice dévaluation	—	+ 0,7
— Autres postes	+ 6,0	+ 1,5
— Dommages de querre	+ 0,1	—
Total	**44,9**	**64,3**
En Dépenses :	**1963**	**1964**
Remboursements investissements privés étrangers	**1,1**	**6,3**
— Crédits commerciaux à court terme	—	2,2
— Liquidations d'investissements	—	0,4
— Autres	1,1	3,7
Remboursements investissements publics étrangers	**1,1**	**1,7**
— U. S. A.	0,6	0,9
— Italie	0,1	0,4
— Autres	0,4	0,4
Total	**2,2**	**8,0**
D'où : Total aide étrangère	42,7	56,3
Règlement du solde	9,3	0,9
Total déficit	**52,0**	**57,2**

Cette analyse fait donc ressortir une diminution importante des dons reçus par la Tunisie (9,1 millions de dinars en 1964 contre 13,7 millions de dinars en 1963), une stabilisation des investissements privés étrangers et une augmentation considérable des investissements publics étrangers (35 millions de dinars en 1964 contre 10,6 millions de dinars en 1963).

De sorte que l'augmentation globale de l'aide étrangère à la Tunisie a été en 1964 de 13,6 millions de dinars par rapport au chiffre réalisé en 1963. Si l'on élimine les investissements privés à court terme constitués surtout de crédits commerciaux, on peut dire que la contribution étrangère au financement des investissements tunisiens a été de l'ordre de 52,1 millions de dinars en 1964.

Par ailleurs, un plan de stabilisation fut mis en œuvre le 28 Septembre 1964, les mesures détaillées de ce plan de stabilisation sont étudiées dans le chapitre monnaie et crédit.

CHAPITRE II

Agriculture et Pêche

SECTION I AGRICULTURE

SOUS-SECTION A : **REFORMES DE STRUCTURES**

SOUS-SECTION B : **ACTIONS SECTORIELLES**

1 § : **LA FORET**

2 § : **LA CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL**

3 § : **L'HYDRAULIQUE AGRICOLE**

4 § : **LES GRANDES CULTURES**

5 § : **L'ARBORICULTURE**

6 § : **L'ELEVAGE**

7 § : **LES OFFICES**

8 § : **LA COOPERATION**

AGRICULTURE ET PECHE

—«-ô-»—

A) LES REFORMES DE STRUCTURES

Le Plan Triennal qui a donné une priorité à Agriculture, y a mis en œuvre d'importantes éformes de structures.

Ces réformes de structures intéressent :

1) - L'implantation des Unités de Production et des Coopératives de Polyculture - et l'application de la Réforme Agraire dans les périmètres publics irrigués;

2) - L'apurement Foncier - Terres Collectives Liquidation des terres habous; Lotissements Tunisiens.

3) - Le rachat et la Nationalisation des Terres appartenant à des étrangers.

') - **LES REFORMES DE STRUCTURES :**

La section des Affaires Foncières est chargée e procéder préalablement à l'implantation es coopératives de production agricole (Uniés de production, coopératives de polyculture t de mise en valeur, coopératives des périnètres irrigués) aux travaux ci-après :

- détermination des zônes intéressées en collaboration avec les Services Techniques de la Section P.A.V.A. et des représentants des autorités locales et des Unions Régionales des Coopératives;
- identification des propriétaires ou exploitants intéressés, et des parcelles qu'ils occupent;
- étude sociale et humaine concernant chaque propriétaire avec indication de ses possessions en cheptel vif et mort;
- établissement des listes définitives des propriétaires ou occupants retenus en qualité de coopérateurs;
- évaluation des apports fonciers de chaque coopérateur;
- établissement des contrats de location des propriétaires qui ont exprimé le désir de ne pas adhérer à la coopérative.
- application de la réforme agraire dans les périmètres publics irrigués (à l'exception du périmètre de l'Office de la Medjerdah).

a) UNITES DE PRODUCTION DU NORD :

Le Pré-Plan triennal a prévu la création de 200 Unités de production, couvrant une superficie de 100.000 Ha.

Les études foncières et sociales ont porté sur une superficie totale de 180.238 Ha dont 114.024 Ha ont été érigés en coopératives (Unités de Production).

L'évaluation des apports fonciers des Unités de Production 1962 et 1963 soit 97 Unités a été achevée.

Les contrats de location des propriétaires non coopérateurs ont été rédigés et notifiés. L'évaluation des apports et la rédaction des contrats de location pour les coopératives du programme 1964, est en cours.

b) COOPERATIVES DE POLYCULTURE ET DE MISE EN VALEUR DU CENTRE ET DU SUD :

Le Pré-Plan 1962-64 a envisagé de tracer les limites de 300 Coopératives de mise en valeur et de polyculture couvrant une superficie de 600.000 ha. les Offices de Mise en Valeur de SIDI BOUZID, des SOUASSIS et de l'ENFIDA couvrent 531.768 ha. Des études ont été menées sur ces Offices en collaboration avec ses organismes, soit sur une superficie de 150.000 ha. environ.

En plus les études foncières et sociales ont porté sur 291.270 Ha situés en dehors du périmètre des Offices.

Au total les études foncières ont porté sur : 441.270 Ha (Offices compris).

L'évaluation des apports est en cours, ainsi que la rédaction des contrats de location.

c) **COOPERATIVES DES PERIMETRES PUBLICS IRRIGUES** — La tâche étant :

1) de procéder aux études foncières et sociales préalables à la création des coopératives des périmètres publics irrigués.

2) d'appliquer la Réforme agraire dans ces périmètres.

Les études foncières et sociales ont porté sur une superficie de 90.852 Ha de périmètres irrigués dont 76.000 Ha concernant le périmètre d'Ichkeul (études préliminaires).

Aucun périmètre n'a été constitué régulièrement. La commission Nationale des périmètres irrigués n'ayant été constituée que dernièrement par le décret du 21 Janvier 1965.

d) **COOPERATIVES DE SERVICE :**

Il a été procédé aux études foncières et sociales préalablement à l'implantation des coopératives de service sur certains périmètres. Il s'agit des coopératives de services créées :

Sur les Olivettes du Sahel	5.230 Ha
Sur les Oasis Continentales	2.455 Ha
Sur le Gouvernorat de Béjà	13.600 Ha
TOTAL	**21.285 Ha**

e) **COOPERATIVES SUR LES TERRES COLLECTIVES DE GAFSA :**

Dans le cadre de la nouvelle législation sur les Terres Collectives (loi N° 28-64 du 4 Juin 1964) il a été élaboré un projet tendant à l'aménagement d'un périmètre de **131.000 ha** de terres collectives dans le Gouvernorat de Gafsa Les travaux de délimitation d'études foncières et sociales, ont commencé et se poursuivent dans les zônes de Bled Regueb, Bled Amra et El-Talah.

Ces opérations ne sont pas terminées et seront achevées au cours de l'année 1965.

2) **L'APUREMENT FONCIER**

a) **LIQUIDATION DES TERRES COLLECTIVES :**

Il est à signaler tout d'abord que les terres collectives couvrent une superficie de 2.100.000 ha de terres agricoles situées notamment dans les Gouvernorats de GAFSA - KASSERINE - GABES - MEDENINE et KAIROUAN.

Dans ce domaine la Section des Affaires Foncières déploie une activité intense pouvant se résumer ainsi :

1) - Introduction des réformes de structures dans les terres collectives en adaptant cette tenure aux impératifs économiques du Plan National de développement.

A cet effet les textes juridiques régissant cette catégorie de terres, ont été modifiés et adaptés. C'est ainsi qu'une loi N° 28-64 du 4 Juin 1964 a été promulguée tendant à :

— reconnaître à la collectivité occupant la terre collective le droit de propriété sur cette terre - cette collectivité étant considérée comme une personne morale;

— autoriser l'aliénation de la terre collective et son hypothèque au profit des organismes officiels de crédit, après approbation de l'autorité de tutelle;

— doter les conseils de gestion élus, représentants légaux des collectivités d'attributions très vastes en les faisant participer activement aux travaux de mise en valeur en attendant la création de coopératives de polyculture et de mise en valeur qui doit intervenir dans un délai de cinq ans;

— poursuivre les travaux de délimitation et d'arbitrage dans les terres collectives notamment dans le Gouvernorat de Médenine et dans les délégations de Matmata, Kébili et Douz du Gouvernorat de Gabès;

— attribution de la terre collective dans le cadre des coopératives de mise en valeur

et de polyculture aux membres de la collectivité qui y sont fixés et qui l'exploitent depuis au moins cinq ans. L'attribution sera concrétisée par des parts sociales dont le nombre sera fixé par attributaire en tenant compte des améliorations foncières apportées par lui;

- l'extension de la législation des terres collectives sur les terres d'extrême indivision.

Un décret d'application a été élaboré et n'a as encore été promulgué.

2) - Organisation administrative des collectivités :

— élection des conseils de gestion = 198 (ont été élus au cours des années 62-64);
— conseil de tutelle régionaux;
— organisation technique.

3) - Délimitation des collectivités :

Ces opérations ont intéressé près de 690 Km de limites.

4) - Arbitrage de litiges :

— Affaires traitées par les conseils de tutelle..... 298
— Affaires homologuées par le S/Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.... 164

) REGULARISATION DES ANCIENS LOTISSEMENTS DOMANIAUX.

Un grand nombre de contrats de vente a té établi notamment dans les lotissements de)usseltia, Cherahil, Sbikha (Gouvernorat de Kairouan). Il reste près de 25.873 ha de terres ui sont attribués avec promesse de vente et ui doivent être régularisés incessamment.

Une superficie de 5.195 ha de terres dispoibles a été transmise à l'Office des Terres Domaniales en application des dispositions du décret N° 64-129 du 11 Mai 1964 sur l'alèniion des terres domaniales.

c) APUREMENT DES TERRES EX-HABOUS

— **Habous publics :** Ces habous, devenus domaniaux par application du décret du 31 Mai 1956, ont été recensés et expertisés sur tout le territoire de la République - des constats très détaillés par lots ont été transmis aux Gouverneurs intéressés et au Services des Affaires Domaniales, pour leur permettre l'aliénation de ces propriétés.

— **Habous privés :** Le régime des habous privés ou mixtes a été aboli par décret du 18 Juillet 1957. Les représentants de la Section des Affaires Foncières ont participé à toutes les commissions régionales de liquidation, au nombre de 13. Ces commissions ont étudié des milliers d'affaires, pendant six ans, de 1958 à 1963.

Par ailleurs, on a entrepris des enquêtes très précises sur le terrain, au sujet des demandes de droits réels (Kirdar ou Nousoul) présentées par les occupants sur terres habous. Les superficies ainsi traitées s'élèvent à plus de 30.000 ha.

A cette occasion, il est utile de citer à titre indicatif l'importance des droits réels attribués aux occupants par les commissions de liquidation :

GOUVERNORATS	Superficies accordées en nouzoul (Melk)			Superficies accordées en Kirdar			Rentes totales annuelles de Kirdar
TUNIS	5.644h	25a	70c	6.935h	20a	54c	10.759 D,877
BEJA	—			2.503	54	00	5.375 D,145
LE KEF	1.234	55	12	470	80	31	1.280 D,520
SOUK EL ARBA	—			12	00	00	20 D,000
BIZERTE	632	54	69	2.402	99	00	2.877 D,804
KAIROUAN	632	96	99	5.249	87	07	1.362 D,951
GAFSA	—			2.405	08	50	509 D,941
TOTAUX	**8.144h**	**32a**	**50c**	**19.828h**	**49a**	**42c**	**21.967 D,238**

— **Habous privés ou mixtes soumis à l'Enzel :** l'Article 20 du décret sus-visé du 18 Juillet 1957 n'est pas applicable aux habous privés et mixtes soumis à la procédure d'enzel, selon les décrets du 12 Avril 1913 et du 4 Juillet 1923. Ces habous, dont la superficie est de l'ordre de 500.000 ha, ont tous fait l'objet de levés parcellaires topographiques.

Une procédure spéciale et très longue est nécessaire pour la liquidation de cette importante superficie disséminée sur tout le territoire de la République, notamment aux Gouvernorats de SFAX, KAIROUAN et NABEUL. Cette procédure, peut se résumer comme suit :

1) - Enquêtes Foncières sur les lieux effectuées sur chaque parcelle;

2) - Inscription de toutes les revendications et des cas spéciaux (litiges etc...);

3) - Etablissement d'un tableau récapitulatif de toutes les enquêtes;

4) - Etablissement des listes alphabétiques des occupants;

5) - Réunions des commissions d'enzel aux sièges des Délégations desquelles dépendent les henchirs soumis à enzel (la présidence de ces commissions est assurée par un haut fonctionnaire de la Section des Affaires Foncières);

6) - Confection des contrats d'enzel, d'après les décisions des commissions une fois homologuées par le Chef du Département;

7) - Signature des dits contrats d'enzel sur les lieux;

8) - Enregistrement des contrats;

9) - Etablissement des tableaux définitifs des attributions à enzel, considérés comme de véritables sommiers de consistance;

10) - Conservation des contrats d'enzel;

11) - Etude des demandes de prêts transmis par la Banque Nationale Agricole à laquelle sont transmis les contrats d'enzel offerts en garantie des prêts sollicités.

La Commission d'enzel a tenu 10 réunions pour appurer 8 secteurs englobant une superficie de 42.771 ha.

Il a été également étudié 5 secteurs accusant une superficie de 8.230 ha, non encore soumis à la Commission.

5.575 contrats d'enzel ont été établis et régularisés définitivement.

d) DELIMITATION DES TERRES A VOCATION FORESTIERE :

En application de la loi N° 6028 du 30 Novembre 1960 et du décret N° 61-119 du 14 Mars 1961, les agents régionaux de la Section des Affaires Foncières font partie des commissions chargées de la délimitation des terres à vocation forestière devant être classées dans le domaine forestier de l'Etat. Après enquête effectuée sur les lieux, ces agents informent les dites commissions sur la situation foncière des terres touchées en totalité ou en partie par cette procédure ainsi que sur la situation sociale des occupants ou usagers traditionnels.

Seules les Commissions des Gouvernorats de Béjà et Sousse ont fonctionné les superficies étudiées par les agents de la Section des Affaires Foncières, pour les dites Commissions s'élèvent à 205.640 ha.

e) PREPARATION DES TEXTES LEGISLATIFS :

La réforme des structures prévue par le pré-plan implique nécessairement l'adaptation de la législation aux impératifs nouveaux. C'est ainsi qu'il a été procédé à l'élaboration de plusieurs textes législatifs, notamment :

1) - Texte de loi relatif à la réforme agraire dans les périmètres publics irrigués promulgué le 27 Mai 1963;

2) - Texte de loi relatif à la Coopération dans le Secteur Agricole, promulgué également le 27 Mai 1963;

3) - Texte de loi rectifiant le décret du 4 Juin 1957 et la Loi du 19 Juin 1959 relatifs aux opérations immobilières promulgué le 15 Juillet 1963;

4) - Texte du décret-loi relatif à l'immatriculation foncière obligatoire promulgué le 20 Février 1964;

5) - Texte du décret-loi modifiant la loi foncière et portant réorganisation de la Conservation de la propriété foncière le 21 Février 1964;

6) - Texte du décret fixant les conditions d'acquisition et d'aliénation d'immeubles par l'Office des Terres Domaniales promulgué le 11 Mai 1964;

) - Texte de loi relatif à la Propriété Agricole en Tunisie promulgué le 12 Mai 1964;

) - Texte de loi modifiant la loi N° 57-16 du 28 Septembre 1957 fixant le régime des terres collectives promulgué le 4 Juin 1964;

) - Texte du décret relatif à la Composition et au fonctionnement de la Commission d'Evaluation des Terres Agricoles promulgué le 30 Juillet 1964;

0) - Texte du décret relatif à la Composition et au fonctionnement de la commission Nationale Consultative des Périmètres Publics irrigués promulgué le 21 Janvier 1965;

1) - Projet de décret sur le rachat des enzels en cours de promulgation.

2) - Projet de décret réglementant la profession d'amine d'Agriculture (régie par l'ancien décret du 6 Juin 1921) en cours de promulgation;

13) - Projet de loi portant éxonération des droits de timbre et d'enregistrement des contrats concernant les coopératives agricoles, en cours de promulgation;

14) - Projet de décret portant application de la loi du 4 Juin 1964 fixant le régime des terres collectives, en cours de promulgation;

15) - Projet de loi modifiant les limites du périmètre de l'Office de Sidi Bouzid, en cours de promulgation;

16) - Projet de loi modifiant les limites du périmètre de l'Office des Souassis, en cours de promulgation;

f) TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES :

Comme le font ressortir les tableaux ci-joints les superficies traitées par les Sociétés d'Etudes Topographiques pour le compte de la Section des Affaires Foncières pendant la triennie s'élèvent à 509.748 ha, réparties ainsi qu'il suit :

Année 1962	180.954 ha
Année 1963	221.072 ha
Année 1964	107.722 ha
TOTAL.....	**509.748 ha**

3) Rachat et tunisification des terres ayant appartenu à des Etrangers

Indépendemment des 120.000 ha situés dans es Gouvernorats de Souk El Arba, le Kef, Gabès et Kairouan et rachetés en application de la convention Franco-Tunisienne de 8 Mai 1957, le Gouvernement Tunisien a racheté 108.130 ha sur les 150.000 ha prévus par le Protocole Franco-Tunisien du 2 Mars 1963 additionnel à celui du 13 Octobre 1960. Cette opération a coûté la somme de 923.727 Dinars.

Le dit protocole prévoyait encore le rachat de 50.000 ha au courant de l'année 1964.

Cependant, la nationalisation des terres ayant appartenu à des Etrangers a été décidée par loi N° 64-5 du 12 Mai 1964. Les dispositions du protocole sus-visé sont devenues caduques et le Gouvernement Tunisien a récupéré toutes les superficies restantes qui totalisent 300.000 ha environ.

Il a été constitué des dossiers individuels pour tous les anciens agriculteurs étrangers dont les terres ont été récupérées. Les expertises des propriétés ainsi que des matériels, cheptels vifs et morts, récoltes pendantes et impenses sont effectuées également par la Section des Affaires Foncières et soumises à la Commission sus-visée.

TABLEAU I

REFORMES DE STRUCTURES

COOPERATIVES DE PRODUCTION DU NORD CREEES AU COURS DE LA TRIENNIE

GOUVERNORATS	NOMBRE D'UNITES	SURFACE TOTALE (Ha)	NOMBRE de COOPERATEURS
Le KEF.....	67	47.289	4.153
BEJA	50	43.450	3.287
SOUK EL ARBA.....	21	16.111	1.833
TUNIS	6	5.116	290
BIZERTE	3	2.044	312
TOTAL.....	**147**	**114.000**	**9.875**

TABLEAU II

REFORMES DE STRUCTURES
UNITES DE POLYCULTURE
Créées au Cours de la Triennie

GOUVERNORATS	NOMBRE D'UNITES	SURFACE TOTALE (Ha)	NOMBRE de COOPERATEURS
KASSERINE	2	3.170	382
KAIROUAN	6	16.576	835
GAFSA	5	22.621	1.495
GABES	1	2.974	111
TOTAL.....	**14**	**45.341**	**2.823**

REFORMES DES STUCTURES

TABLEAU RECAPITULATIF DES ETUDES

GOUVERNORATS	Unités de Production superficie étudiée	Coopératives de mise en valeur et de polyculture superficie étudiée	Coopératives des périmètres irrigués superficie étudiée	Coopératives de service superficie étudiée	Coopératives (U.P.) créées en 1962-1964 superficie	OBSERVATIONS
BIZERTE	3.996 ha		76.319 ha		2.044 ha 5.166 ha	(76.000 ha — Enquêtes préliminaires sur le périmètre irrigué d'Ichkeul).
TUNIS	9.243. ha				43.453 ha	
CAP BON.....		888 ha	8.640 ha	13.600 ha	16.121 ha	
BEJA	81.500 ha	7.550 ha			47.290 ha	
SOUK EL ARBA....	17.735 ha	13.495 ha	720 ha			
LE KEF.....	67.764 ha	14.200 ha	3.174 ha	5.230 ha		
SOUSSE		122.139 ha	2.000 ha			
KAIROUAN		27.538 ha				
KASSERINE		48.889 ha				
SFAX		50.075 ha		2.455 ha		
GAFSA		6.496 ha				
GABES						
MEDENINE						
TOTAUX.....	**180.238 ha**	**291.270 ha**	**90.853 ha**	**21.285 ha**	**114.024 ha**	

B. LES ACTIONS SECTORIELLES

1°) **Forêts**

a) **Les réalisations de l'année 1964**

Dans le cadre du programme général de reboisement et de mise en défens les travaux exécutés au cours de l'année 1964 sont les suivants :

— Amélioration des boisements actuels : cette action a intéressé un parcellaire de 62.884 ha

— Création de boisements nouveaux travaux de préparation du sol et de plantation ont intéressé une superficie de 10.699,15 ha;

— Mise en défens des terres non boisées : ces travaux ont porté sur une superficie de 83.148,44 ha;

— Aménagement et amélioration des nappes alfatières : cette opération a porté sur une superficie de 15.000 ha;

— Fixation des dunes littorales : la superficie fixée au cours de l'année 1964 a été de 1.442,57 ha. de plus une superficie de 4479,531 ha. a été plantée.

b) **Résumé des réalisations de la Triennie**

L'amélioration des peuplements actuels et la création de boisements nouveaux visent, dans le cadre de l'économie forestière proprement dite, à accroître le potentiel des productions ligneuses, subéreuses et alfatières. Simultanément, par leurs effets anti-érosifs, ces travaux contribuent à la préservation d'ouvrages relevant du Génie civil (routes, barrages) et d'ouvrages d'hydraulique agricole. Conduits, avec le souci d'améliorer les ressources fourragères de la forêt, ils servent du même coup l'économie pastorale, concurremment avec les travaux de mise en défens de terres non boisées également confiés au Service Forestier.

Quoique relativement plus modestes, les autres réalisations répondent ainsi à des objectifs économiques par la protection de terres à vocation agricole ou pastorale et l'accroissement de leur fertilité, ainsi que par la création de ressources ligneuses dont les populations des régions arides ont particulièrement besoin.

Ces réalisations portent sur :

— la fixation et reboisement de dunes littorales;

— la création de bandes forestières nationales en vue d'atténuer la violence des vents et leurs effets néfastes sur le sol et la végétation;

— l'aménagement de terres collectives;

— la protection des oasis et des cellules de mis en valeur par la confection ou le rehaussement de tabias, et par le reboisement

Sur le plan social, il convient de souligner que les travaux ont permis d'occuper environ 40.000 ouvriers.

Au 31 décembre 1964, la situation financière se résumait comme suit :

— Crédits ouverts en engagement.....	7.272.826 D
— Crédits engagés.....	6.763.002 D
— Crédits ordonnancés.....	4.591.020 D

Corrolairement aux actions ci-dessus évoquées, il importe de rappeler que celles-ci ont amplement bénéficié :

1°) de l'appui technique et scientifique fourni par l'Institut de Recherches Forestières; cet appui s'est traduit notamment par la création de 30 arborétums dans différentes conditions écologiques et par d'importants travaux de sélection génétique; la primauté de ce rôle de l'Institut ne pourra que s'amplifier dans les années à venir, puisqu'à partir de 1965, il se trouvera promu Institut Méditerranéen de Reboisement grâce à l'intervention du Fonds Spécial des Nations-Unies.

2°) de la production constamment progressive des pépinières domaniales, passée de 25.000.000 de plants produits par 60 pépinières en 1962, à 38.000.000 de plants produits par 70 pépinières en 1964 (en 1956 22 pépinières produisant 4.500.000 plants annuellement).

Durant la triennie écoulée, aucun changement notable n'est intervenu dans les structures socio-économiques liées à la production forestière.

Rappelons toutefois l'orientation nouvelle concrétisée par la création d'une industrie de transformation des produits forestiers gérée par des sociétés nationales :

— Société Nationale du liège (usine de Tabarka) absorbant la totalité de la production des subéraies tunisiennes toujours exploitées en régie par le Service Forestier;

— Société Nationale de la Cellulose (usine de Kasserine).

Une nouvelle étape de l'industrialisation se trouvera franchie par la création prochaine d'une fabrique de panneaux de particules dont l'approvisionnement en matière ligneuse se fera grâce aux aménagements forestiers en cours.

Dans la mesure où l'initiative privée se révèlera insuffisante pour garantir le volume et la continuité de l'approvisionnement des usines existantes où à créer, il importera de prévoir la création de nouvelles formes d'entreprises d'exploitation forestière capables de satisfaire ces impératifs : coopératives d'exploitants forestiers, Société Nationale d'Exploitation Forestière, par exemple.

Par ailleurs, la création de villages forestiers devrait permettre de fixer la main d'œuvre nécessaire pour les travaux forestiers d'aménagement, d'équipement et d'exploitation.

La garantie d'emploi ainsi procurée à des populations souvent déshéritées aura vraisemblablement pour conséquence une régression du parcours du bétail en forêts, pour le plus grand bien de celle-ci.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre le bilan des travaux réalisés dans le domaine forestier dans le cadre du programme fixé par le Plan Triennal 1962-64.

☆ ★ ☆

ETAT RECAPITULATIF DES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL (1962-64)

NATURE DES TRAVAUX (1)	Programme retenu au titre du plan triennal (2)	Projets complémentaires (3)	T o t a l (2) + (3) (4)	Travaux réalisés au 31/12/64 (5)	BILAN (5 — 4) (6)
1 — Amélioration des boisements actuels.....	112.650 ha	—	112.650 ha	115.660 ha	+ 3.010 ha
2 — Amélioration des nappes alfatières.....	124.000 ha	—	124.000 ha	155.000 ha	+ 31.000 ha
3 — Création de boisements nouveaux.....	26.000 ha	4.500 ha	30.500 ha	23.700 ha	— 6.800 ha
4 — Fixation et reboisement dunes littorales.....	3.350 ha	600 ha	3.950 ha	6.135 ha	+ 2.185 ha
5 — Mise en défens des terres non boisées.....	150.000 ha	—	150.000 ha	125.170 ha	— 24.830 ha
6 — Création de bandes forestières nationales....	985 ha	—	985 ha	487 ha	— 498 ha
7 — Aménagement des terres collectives de Gafsa (Projet nouveau)	1.670 ha	—	1.670 ha	820 ha	— 850 ha
8 — Protection des oasis et des cellules de Mise en Valeur :					
— Confection de tabias.....	80 Km	80 Km	160 Km	97 Km	— 63 Km
— Rehaussement de tabias.....	97 Km	760 Km	857 Km	335 Km	— 522 Km
— Reboisement	189 Km	50 ha	239 ha	300 ha	+ 91 Km
9 — Pistes de desserte.....	—	—	—	1887 Km	+ 1887 Km

2°) Conservation des Eaux et du Sol

Le plan triennal prévoit pour la Sous-Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural l'aménagement de 382.500 ha à vocation agricole par les Techniques de Conservation des Eaux et des Sols.

Ces travaux intéressent tous les Gouvernorats à l'exception des périmètres des Offices de Mise en Valeur qui ont eu une dotation en crédit séparé et dont le compte-rendu des réalisations du plan triennal est présenté séparément.

Les travaux se répartissent comme suit :

1°) Travaux de terrassement pour la C.E.S. sur 61.500 ha dont :

— 24.000 ha. traités à la main;

— 37.500 ha. traités à la machine.

2°) Travaux semi-culturaux sur 60.000 ha.

3°) Aménagement des parcelles en courbes de niveau sur 150.000 ha.

4°) Amélioration des parcours sur 111.000 ha.

I) Réalisation des études de C.E.S.

La Sous-Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural a coordonné toutes ces activités de C.E.S. en élaborant des études préalables à l'exécution des travaux.

Il a été donné dans ces études une priorité aux périmètres des unités coopératives de production du Nord et des unités coopératives de polyculture du Centre et Sud.

Ces études consistent en des avant-projets qui tiennent compte de tout l'aménagement hydroagricole de l'unité coopérative.

C'est ainsi qu'il a été réalisé au cours de la triennie les études suivantes :

1°) Terrassement pour la C.E.S

Il a été établi des avant-projets dans les unités coopératives de production du Nord de 36093 ha. dont :

— 16823 ha. de terre pour la plantation;

— 19270 ha. de terre pour les cultures annuelles.

Il a été également étudié l'aménagement de 410 Kms d'exutoires dans ces coopératives de production.

2°) Amélioration de parcours

La Sous-Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural a accordé une grande importance à l'étude des aménagements de parcours. En effet la mise en valeur et l'assolement céréalier des terres pour les plantations limitent les superficies utilisées par le parcours.

Une étude bien menée de ces terres doit assurer l'amélioration de ces zônes de parcours pour conserver la masse alimentaire du bétail et maintenir les ressources des paysans intéressés.

C'est ainsi qu'il a été réalisé au cours de la triennie l'étude de 103475 ha. se répartissant comme suit :

— Unités coopératives de production du Nord 9566 ha. d'amélioration de parcours et 6060 ha. de mise en défens;

— Unités coopératives de polyculture du Centre et Sud 79318 ha. d'amélioration de parcours et 8531 ha. de mise en défens.

Il a été également procédé à l'étude de 623 Km,400 d'exutoires.

En conséquence, ces études ont permis d'exécuter dans les meilleures conditions les travaux de conservation des eaux et des sols.

II) Réalisation des travaux de C.E.S.

Il a été réalisé dans le cadre du plan triennal et par nature de traitement les travaux suivants :

1°) Travaux de terrassement pour la C.E.S.

a) **Terrassements à la main :**

La Sous-Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural a donné dans son programme de travail une priorité aux travaux de terrassement à la main pour :

— absorber d'une part le maximum de main d'œuvre et aider à résoudre le problème du chômage en Tunisie;

— et pour traiter d'autre part le maximum de terrains érodés même avec des ouvrages de qualité moyenne pour préserver notre patrimoine sol contre les dangers de l'érosion surtout par ruissellement.

C'est ainsi qu'il a été traité en travaux de terrassement de C.E.S. les 24.000 ha. prévus dans le plan triennal avec 1632000 journées de main-d'œuvre. Il a été accordé en outre, une extension du plan de 1440000 journées ce qui a permis de réaliser encore 23.260 ha.

Il a été en conséquence réalisé en travaux de terrassement à la main une superficie de 47.260 ha. soit environ le double des prévisions du plan triennal.

b) **Terrassements mécaniques**

Les travaux de C.E.S. mécaniques ont permis au cours de la triennie d'employer **en plein temps** le parc national des engins de terrassement appartenant :

— soit à l'Office National de Motoculture;

— soit à la Sous-Direction H.E.R. géré par l'Office de Motoculture;

— soit à la Sous-Direction H.E.R. géré en regie.

Il a été même fait appel au concours des entreprises privées au cours de l'année 1964 pour satisfaire le programme des travaux de terrassement fixé pour les associations syndicales de C.E.S. et les unités coopératives de production.

C'est ainsi qu'il a été réalisé sur les 37.500 ha prévus dans le plan triennal.

— 6.000 ha. en régie;

— 24.000 ha. à l'entreprise (Office ou entreprise privé).

Le reliquat du plan de 7.500 ha sera réalisé au cours du 1er semestre 1965.

c) **Correction d'exutoires**

La Sous-Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural a accordé au cours de la triennie une importance capitale à la correction d'exutoires des superficies déjà traitées en C.E.S. En effet l'expérience déjà acquise en Tunisie dans ce domaine prouve qu'un traitement en C.E.S. ne peut être efficace que lorsque tous les exutoires du bassin versant intéressé soient traités :

— soit par la construction d'ouvrages en béton armé, en maçonnerie, en gabions ou en pierres sèches;

— soit même par des plantations d'arbustes appropriés dans le lit de l'exutoire pour arrêter les sédiements et diminuer la vitesse de l'eau du ruissellement.

C'est ainsi que la Sous-Direction H.E.R. malgré son faible équipement en matérie exigé par ce genre de travaux, est arrivée à employer 391.000 journées de main-d'œuvre contre 350.000 journées prévues dans le plan.

En conséquence, les prévisions du plan triennal ont été largement dépassées en matière de conservation des eaux et des sols par des travaux de terrassement.

2°) **Travaux semi-culturaux**

Ces travaux semi-culturaux consistent mettre en place sur des terres de faible pent une structure de conservation des eaux et de sols par l'emploi de matériel agricole tels qu tracteurs, outils aratoires spécialisés bassi lister, cultivateurs lourds etc...

L'acquisition de ce matériel spécialisé pou réaliser les 60.000 ha. inscrits dans le pla triennal a été prévue sur les fonds américain de l'AID. La commande de ce matériel au fabricants U.S. dans le cadre d'un prêt AI n'a pu être effectuée qu'en 1965 après sign ture du contrat de prêt et lancement d'App d'Offres auprès des fournisseurs U.S. la livra son de la 1ère tranche de ce matériel est pr vue pour décembre 1965.

Pour ces motifs, la Sous-Direction H.E.R n'a pu réaliser les travaux semi-culturaux in crits au plan triennal. Toutefois, il a été e tamé des travaux d'expérimentation au cou de la triennie pour la mise au point de cet technique nouvelle en TUNISIE.

3°) **Aménagement des parcelles en courb de niveau**

Cette technique consiste à matérialiser d courbes de niveau sur des terrains de faib pente pour permettre aux agriculteurs de t vailler leurs parcelles parallèlement à c courbes afin de diminuer l'érosion et au menter le rendement des terres.

Ces travaux devront être effectués à l'ai d'un matériel dont l'acquisition a été prév pour décembre 1965 sur les fonds AID. Bi que ce matériel n'ait pas encore été livré

l'Administration, la Sous-Direction H.E.R. a entamé les travaux avec le matériel existant en TUNISIE. C'est ainsi qu'il a été réalisé au cours de la triennie l'aménagement des parcelles en courbes de niveau sur une superficie de 12.000 ha. sur les 150.000 ha. prévus dans le plan triennal.

Sur les 12.000 ha. il a été procédé à la matérialisation de 1937 Km. de courbes de niveau et la confection de 95 Km. de pistes surtout dans les Gouvernorats de TUNIS, BEJA, LE KEF et SOUK-EL-ARBA.

Les superficies traitées appartiennent aux unités de production ou à l'Office des Terres Domaniales.

4°) **Amélioration des parcours**

Cette opération consiste pour la Sous-Direction H.E.R. à établir les enclos de pâturages à l'aide de tabias dont les dimensions et les formes assurent la rétention de l'eau et une conservation du sol. Ces tabias seront plantées en cactus par les soins de la Sous-Direction PAVA.

L'exploitation de ces aménagements devant être effectuée dans le cadre de coopératives de polyculture, il était nécessaire de réaliser ces aménagements conjointement avec la délimitation de coopératives de polyculture.

Au cours du Plan Triennal, la Sous-Direction H.E.R. a réalisé l'aménagement de 27.000 ha. Il a été procédé à l'emploi de 2.539.000 journées de main-d'œuvre pour effectuer les terrassements à la main sur les 53.650.000 accordées à la Sous-Direction H.E.R.

La Sous-Direction H.E.R. a procédé également à la correction d'exutoires sur les parcelles traitées.

Le reliquat des superficies du plan triennal sera traité au cours du 1er trimestre 1965.

En conclusion, le Plan Triennal a prévu par la Sous-Direction H.E.R. et les Offices le traitement d'une superficie de 440.000 ha répartie comme suit :

— C.E.S. par tabias	80.000 ha
— Travaux semi-culturaux	60.000 ha
— Aménagement de parcelles en courbes de niveaux	150.000 ha
— Amélioration de parcours	150.000 ha

Le tableau suivant retrace les réalisations de la Triennie

NATURE DES TRAVAUX	Prévisions du Plan Triennal (Hect.)	Réalisations du Plan Triennal (Hect.)	DIFFERENCE en + ou en — (en hect. et en %)	
Etude Préliminaire au travaux de C.E.S.	150,000	123,308	— 26,602	— 18 %
C. E. S. PAR TABIA				
— exécution manuelle	35.000	131.259	+ 96.259	+ 375 %
— exécution mécanique	45.000	27.258	— 17.742	— 39 %
TOTAL PARTIEL	**80.000**	**158.517**	+ 78.517	+ 98 %
AMENAGEMENT DES PARCOURS				
— exécution manuelle	150.000	35.460	— 114.540	— 74 %
AMENAGEMENT DES PARCELLES EN COURBES DE NIVEAU				
— exécution mécanique	150.000	18.020	— 131.980	— 88 %
TRAVAU SEMI-CULTURAUX	60.000	—	— 60.000	— 100 %
TOTAL POUR LES TRAVAUX DE C.E.S.	**440.000**	**212.000** arrondi	— **228.000** arrondi	

3°) HYDRAULIQUE AGRICOLE

En ce qui concerne l'irrigation le plan triennal a prévu un investissement de 20.000.000 de dinars pour entreprendre la construction de grands et moyens barrages.

Barrage Nebhana :

Sur les 21.100.000 dinars d'investissement prévu pour l'ensemble des travaux un crédit d'engagement de 4.109.164 dinars a été ouvert jusqu'à fin 1964, le crédit engagé est de 3.336.165 dinars, par ailleurs un crédit extérieur de 4.744.803 dollars a été utilisé.

Barrage Oued Chiba :

Les travaux du barrage sont terminés en 1964. Ceux portant sur la conduite d'adduction ont commencé au cours de l'anné 1964.

Le coût du projet s'élève à 1.740.000 dinars.

Le crédit engagé jusqu'à la fin de 1964 est de : 457.609 dinars pour le barrage et de 595.205.500 dinars pour les conduits réservoirs et forages.

Barrage Oued Kasseb :

Les travaux d'études sont achevés à la fin de 1964. L'appel d'offres et les travaux de construction du barrage seront entrepris en 1965.

Le coût total du projet s'élève à 4.569.300 dinars. A la fin de 1964 le crédit ouvert en engagement s'élève à 264.300.000 dinars et le crédit engagé à 194.280.000 dinars.

Barrage Oued Khemess :

Les travaux du barrage commencés en 1963 seront terminés en 1965.

Le coût total s'élève à 2.000.000 dinars sur lesquels 850.000 dinars ont été engagés.

Barrage Oued Masri :

Les travaux de construction du barrage commencés en 1963 seront achevés début 1966.

Le coût total du projet s'élève à 2.342.000 dinars sur lesquels 609.900 dinars sont engagés.

Aménagement du cours inférieur de la Medjerdah :

Les travaux concernant le tronçon de Djedaïda sont commencés.

Le coût total s'élève à 90.000 dinars dont 60.000 dinars sont engagés.

Aménagement de lacs collinaires dans les gouvernorats de Bizerte et du Cap-Bon :

Le coût total du projet s'élève de 238.000 dinars dont 169.704 sont engagés.

a) SONDAGES DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION DE NAPPES AQUIFERES

Le Plan Triennal a prévu la réalisation, pour un montant de 800.000 dinars, de forages de recherches et d'études de nappes aquifères dans le cadre du programme général d'inventaire des Ressources hydrauliques du pays.

Au cours de la Triennie, l'Administration a été amenée :

1°) à renforcer son parc de sondeuses pour faire face au programme très chargés de forages de reconnaissance de nappes aquifères qui en cas de succès, sont convertis en forages d'exploitation.

2°) à procéder à l'acquisition de sondeuses de moyenne et faible capacités destinées à opérer au sein de Gouvernorats déterminés dans le cadre de programmes de développement régionaux.

Ces forages, ont totalisé une longueur foré de 15.041 m et ont permis.

1°) de mettre en évidence des nappes nouvelles (Oued ZEUSS, GARAT, EN NAM, Triade Dehibat, Haute Medjerdah etc...) et d'établir le bilan de nappes déjà connues et en cours d'exploitation (nappe du Miocène de la Tunisie Centrale, nappe du continental intercalaire de l'extrême Sud, nappe du Campanien de la région de GABES, nappe de KAIROUAN de la région d'EL HAOUARIA. du SISSEB, de RAS EL MA, de la plaine de GROMBALIA Dunes de METLINE etc...).

2°) d'établir des cartes hydrogèologiques u 1/50.000° et une carte hydrogèoligique au /50.000° de l'ensemble de la Tunisie Méridio- ale.

Parallèlement à cette activité, l'Adminis- ration a entrepris dans le cadre de la réali- ation d'actions de mise en valeur du Plan riennal l'exécution de nombreux forages 'exploitation de nappes connues : région de ILIANA, de GROMBALIA, du BLED SISSEB 'EL HAOUARIA etc...

Elle a en outre, procédé au remplacement de forages détériorés et a réalisé un program- me de forages destiné à l'alimentation en eau des villes et localités.

Elle a en outre, entamé, en coopération avec l'aide un programme de 50 forages destiné à étudier la possibilité d'introduire de nouvelles techniques de forages.

L'ensemble de ces travaux est récapitulé dans l'état ci-après il a été ainsi réalisé 121 forages totalisant une longueur forée de 30.738 m. et permettant de disposer d'un débit de 3.931 l/s.

b) ASSAINISSEMENT AGRICOLE

Au cours de la Triennie, l'Administration a achevé la réalisation des assainissements agri- coles entamés avant 1962 et a poursuivi son effort dans ce domaine pour les régions plus affectées.

C'est ainsi qu'il a été réalisé les travaux suivants dans les plaines du gouvernorat de Bizerte.

Oued Gueniche : L'ensemble de la plaine soit 2.000 ha environ a été complètement assainie.

Au cours de la triennie, il a été procédé à l'exécution des travaux de terrassement des canaux primaires, secondaires et tertiaires re- présentant environ 85.900 m3 de terrassement.

Dans la haute plaine, les ouvrages d'art sui- vants ont été achevés :

52 chutes busées
3 passerelles agricoles
8 ouvrages de débouchés
12 passages busés
17 ouvrages de protection

Dans la basse plaine il a été réalisé la con- duite de .

22 chutes
3 ponçeaux
4 radiers submersibles
2 protections de dallot

Oued Guenine : Les travaux ont porté sur une superficie de 900 ha et il a été effectué environ 49.000 m3 de terrassement.

Plaine d'El Azib : Les travaux avant 1962 ont été achevés au cours de la triennie.

C'est ainsi qu'il a été réalisé l'assainissement d'une superficie de 115 ha, il a été effectué 13.200 m3 de terrassement, le recalibrage de l'oued Jaddara portant sur une distance de 2 Km,200 est achevé, il a été également exé- cuté 4,6 Km. de colature.

Sedjenane : Les travaux entamés avant 1962 ont été terminés au cours de la triennie, ces travaux portant sur 2.500 ha sur lesquels il a été effectué 113.000 m3 de terrassement au cours de la triennie et la construction de pas- serelles agricoles.

Oued Tine Supérieur : les travaux d'assainis- sement de la plaine de l'Oued Tine supérieur ont été achevés au cours de la Triennie.

Dans la région de Cap-Bon il a été réalisé les travaux suivants :

Haouaria : Les travaux d'assainissement por- tant sur 7.000 ha de la plaine d'El Haouaria ont été achevés au cours de la triennie.

C'est ainsi qu'il a été effectué 300.000 m3 de terrassement de l'émissaire et des canaux primaires et secondaires s'étendant sur 300 Km.

Il a été réalisé également au cours de la triennie la construction de 30 passerelles agri- coles et ouvrages divers.

Plaine de Soliman : Il a été réalisé l'assainis- sement de la plaine de l'oued el Bey. 15 Km d'émissaire ont été exécutés, la construction d'un pont sur la voie ferrée et d'un autre pont sur la route de Soliman ont été achevés. Il a été réalisé également la construction de 5 pas- serelles agricoles.

Il a été réalisé dans le Gouvernorat de Béjà les travaux suivants :

Plaine d'Ouchtata : Les travaux ont porté sur 250 ha, c'est ainsi que les terrassements de canaux secondaires ont été entièrement ache- vés au cours de la triennie ainsi que les ou- vrages d'art correspondants.

Plaine d'Oum El Abid : Les travaux de terrassement ont été réalisés avant 1962, les ouvrages d'art ont été réalisés au cours de la triennie.

Plaine de Moattis : Les travaux d'assainissement de la plaine des Moattis ont été réalisés dans une proportion de 80 % des travaux prévus.

Il a été entamé également au cours de la triennie des travaux d'assainissement de la plaine de Soliman, Oued Soltane portant sur 4.000 ha. ainsi que les travaux d'assainissement de la plaine de Maknas (100 ha) dans le gouvernorat de Souk El Arba.

Il a été réalisé au cours de la triennie les travaux de drainage dans les Oasis du Sud Tunisien.

En effet le drainage des Oasis constitue l'une des actions importantes retenues par le plan triennal. Dans ce cadre un programme de drainage des Oasis côtières (1ère tranche) couvrant une superficie de 2.000 ha a été financé. Ce programme s'élève à 241.000 dinars et intéresse pour :

165.000 dinars les Oasis côtières de Gabès suivantes :

— Oasis de Métouia - Lesseps - Aouinets - Oudref - Oued Mellah - Rhennouche et Béchima.

76.000 Dinars les Oasis côtières de Médenine suivantes :

— Oasis de Zarzis - Ville - Souihel - Sanrhou

Hassi Djerbi El Hammadi.

Cet action constitue un travail de base devant préparer les actions futures (irrigation, reconversion) qui, en principe sont prévues dans le prochain plan.

c) HYDRAULIQUE URBAINE

1) ALIMENTATION EN EAU DES VILLES

Au cours de la Triennie, un grand effort a été entrepris par l'Administration dans le domaine de l'alimentation en eau des villes et localités.

Les besoins constatés au cours de la Triennie ont dépassé largement les prévisions du plan triennal, de sorte que l'Administration a été conduite à entreprendre un grand nombre de réalisations non prévues dans le plan.

C'est ainsi qu'ont été réalisés les aménagements suivants :

Aménagements inscrits dans le Plan Triennal

Le plan triennal prévoit l'amélioration de l'alimentation en eau de la ville de Tunis par la construction du barrage réservoir de G'Dir El Goula et le recalibrage de la conduite de Sfax et sa prolongation vers la Skhrira.

Barrage Réservoir de G'Dir El Goula

Les travaux de construction du barrage ont commencé au début de l'année 1964. Les terrassements afférents aux tranchées de l'axe du barrage et des tranchées perpendiculaires destinées à assurer l'étanchéité de la cuvette sont achevés.

Il a été procédé également aux essais de bétons pour commencer les travaux de la conduite sous barrage.

Après étude de l'aménagement par l'Ingénieur Conseil retenu pour ce projet, il s'est avéré nécessaire de procéder à la réalisation d'une station complète d'épuration des eaux stockées à G'Dir Goula avant fourniture à la consommation.

Amélioration de l'alimentation en eau de SFAX

Les travaux d'amélioration de l'alimentation en eau de Sfax ont été entamés en 1957 et se sont poursuivis pendant la triennie.

Ces travaux consistent :

au remplacement de la conduite d'adduction de Sbeitla à Sfax tendant à un accroissement du débit de 70 l/s à 200 l/s.

Au recalibrage et à l'exécution du réseau de distribution tendant à permettre une exploitation correcte de la desserte de la banlieue de Sfax.

Les travaux réalisés se trouvent résumés ci-après :

Recalibrage de la conduite d'adduction

Ce recalibrage a porté sur un linéaire de 169,833 Km dont 41,323 éxécutés pendant la triennie.

Réseau de distribution de Sfax

L'extension du réseau a permis de doubler au cours de la triennie le nombre de branchements qui est passé de 3000 à 6000. Ainsi se trouvent alimentés 80 % de la population Sfaxienne.

Le montant des travaux de recalibrage de la conduite de Sfax et d'extension du réseau de distribution s'élèvent respectivement à 450.000 dinars et 65.000 dinars.

L'Administration envisage de procéder dans le cadre du prêt U.S. à l'acquisition de compteurs d'eau pour satisfaire les demandes actuelles et ultérieures de branchement d'eau.

Actions réalisées en extension du Plan Triennal

LOCALITE OU INSTALLATION	Crédit alloué	Avancement des Travaux	OBSERVATIONS
Extension de la Station de traitement d'Oued El Lil	110.000 D	Travaux en cours de réalisation	Le projet initial prévoit la construction de 4 filtres s'est limité dans une 1ère phase à 2 filtres.
Déviation de la conduite d'Oued El Lil	140.000 D	Travaux achevés	
Alimentation en eau la Sidérurgie	364.000 D	Travaux en cours de finition	
Amélioration de l'alimentation en eau de Bizerte.....	95.000 D	Travaux achevés	
Ecole chott Maria	»	»	
Ecole d'El Fij (Medenine)	30.000 D	» »	
Ecole des jujubiers.....	9.000 D	» »	
Amélioration de l'alimentation en eau du Sahel Central.....	80.000 D	Réseau en service	
El Djem	190.000 D	Travaux en cours de réalisation	
Kélibia	122.000 D		
Nabeul	61.500 D	» »	
Djerba-Zarzis, Ben Gardane.....	2.150.000 D	» »	
Kasserine	50.000 D	» »	
Souk El Arba.....	3.000 D	Travaux achevés	

Assainissement Urbain

Au cours du Plan Triennal, l'Administration a poursuivi l'établissement d'études d'assainissements urbains et la réalisation de réseau d'évacuation d'eaux usées et pluviales en collaboration avec les Communes intéressées.

Les études effectuées au cours du Plan Triennal sont résumées ci-après :

LOCALITE	MONTANT
Dar Chaabane	4.500,000 D
Tébourba	3.000,000 D
Beni Khalled	2.200,000 D
Zarzis	4.731,000 D
Houmet Souk	4.675,000 D
Tabarka	750,000 D
Souk El Khémis	
Fernana	
Ghardimaou	
Marsa et Sidi Bou Said	5.000.000 D
Hadjeb El Ayoun El Mahdia 2ème tranche	7.611.174 D
Monastir K. 4 Mateur	
Ariana étude complémentaire	2.723,000 D
Monastir : lotissement c 1 Bardo GP 5.	

Les travaux d'assainissement urbain réalisés dans la triennie peuvent être récapitulés comme suit :

A) Travaux prévus au Plan Triennal

LOCALITE	Participation Etatique prévue	Crédit Etatique alloué	OBSERVATIONS
SOUSSE	65.000 D	65.000	
KAIROUAN	50.000 D		
MAHDIA	75.000 D	75.000	
ARIANA	115.000 D	115.000	

Réalisations effectuées en dépassement du Plan Triennal

LOCALITE	Participation Etatique prévue	Crédit Etatique alloué	OBSERVATIONS
Bizerte	115.000 D.		Evacuation en eau pluviale participation Protection contre les inondations communale non ouverte.
Le Bardo.....			

Protection des villes contre les inondations

Dans ce domaine, l'Administration a procédé aux réalisations suivantes :

Actions prévues du Plan Triennal;

Protection de Sidi Ali Nasr Allah contre les inondations : en voie d'achèvement;

Actions non prévues dans le plan Triennal;

Protection de Gabès contre les inondations;

Déviation de l'oued Gabès.

Alimentation en eau des Centres Secondaires

DESIGNATION des Centres inscrits au Plan Triennal	Travaux réalisés	MONTANT Prévu	CREDIT alloué	OBSERVATIONS
Sahel Sud.....	Travaux achevés.....	80.000 D.	300.000 D.	
Metline	Travaux en cours de finition.....	20.000 D.	30.000 D.	
Raf-Raf	Travaux réalisés à 60%	20.000 D.	20.000 D.	
Bir M'Cherga.....	» » »	10.000 D.	32.795,800 D.	
Tebourba		18.000 D.		
Djebel Abiod.....	Travaux achevés Réseau en service....	20.000 D.	13.000 D.	
Siliana	» »	20.000 D.	22.000 D.	
Bou Merdas.....	» »	20.000 D.	14.000 D.	
Agareb	Réalisation reportée...	15.000 D.		
Réservoir Kairouan.....	Travaux achevés.....	20.000 D.	14.000 D.	
Bou Thadi.....	» »	10.000 D.		
Rhennouch	» »	5.000 D.		
Faid	En cours.....	10.000 D.	30.000 D.	
Ghoumrassen	Travaux achevés.....	5.000 D.	3.000 D.	
Ceddada	» »	10.000 D.	6.000 D.	
Sidi Ali Ben Aoun.....				
Station Recifa.....				
(Electrique)	Alimentation réalisée dans le cadre de l'alimentation des Centres Ruraux	18.000 D.	20.000 D.	
Pavillier				
Hôtel Sidi Ahmed Zarrouk.				
Recalibrage du Kef.....	Travaux réalisés.....	40.000 D.	44.200 D.	

ANNEE 1962 :

Reconnaissance	5.537 mètres
Exploitation	12.964 mètres
Débits	1.250 mètres
Piézomètres	120 mètres

ANNEE 1963 :

Reconnaissance	5.968 mètres
Exploitation	10.836 mètres
Débits	1.751 litres
Piézomètres	1.360 mètres

ANNEE 1964 :

Reconnaissance	3.536 mètres
Exploitation	6.938 mètres
Débits	930 mètres
Piézomètres	1.360 mètres

RECAPITULATION :

Reconnaissance	15.041 mètres
Exploitation	30.738 mètres
Débits	3.931 litres
Piézomètres	1.792 mètres

d) **PETITE HYDRAULIQUE**

Points d'eau Publics

La Sous-Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural est amenée dans le cadre du Plan Triennal à la création ou l'aménagement des points d'eau publics suivant un programme qui a accordé une certaine priorité aux régions dépourvues de ressources en eau.

L'Administration a effectué un grand effort dans ce domaine et a dépassé les prévisions du plan triennal pour satisfaire les besoins en eau des populations.

C'est ainsi qu'il a été réalisé au cours de la triennie.

— La création de 285 puits qui ont nécessité 494.250 Dinars de dépenses;
— L'aménagement de 61 puits pour 40.000 D.

La Sous-Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural a procédé également dans le cadre du plan triennal à l'Equipement de points d'eau importants destinés soit à l'alimentation en eau des hommes et du bétail soit à la création de périmètres d'arrosage surtout dans les régions du centre et du sud, c'est ainsi qu'a été réalisé l'équipement des points d'eau suivants :

NATURE DU POINT D'EAU	LOCALISATION	CREDIT ALLOUE
Forages	Sidi Ali Nasrallah nº 1	5.000 D.
	Sidi Ali Nasrallah nº 2	2.300 D.
	Kasserine nº 10	4.800 D.
	Souinia	6.000 D.
Captage et équipement des sources et puits	Puits de guedaine	4.900 D.
	Ain Tijani	2.000 D.
	Ain Mradia	1.000 D.
	TOTAL	26.000 D.

2°) **Points d'eau privés**

a) **puits privés**

Le plan triennal prévoit la construction de 1200 puits privés dans le cadre de l'encouragement à la recherche d'eaux souterraines. La Sous-Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural est appelée à accorder dans le cadre de la législation en vigueur des subventions aux particuliers suivant un barême préétabli, et à gérer des dotations prévues au Plan au titre de l'encouragement des particuliers à la création de puits.

Cette somme représente environ les 30 % des investissements nécessaires pour la construction de ces puits.

Au cours de la triennie le Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture a été ainsi amené à accorder des subventions d'un montant global de 62.039 D,570 pour la construction de 1083 puits privés.

b) **Citernes individuelles**

Le Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture est appelé à accorder des subventions pour la construction des citernes privées dans les zónes où les nappes superficielles sont inexistantes. C'est ainsi qu'il a été engagé des dépenses de 225.000 Dinars sur les 450.000 Drs. prévus dans le plan triennal et se répartissant comme suit :

LOCALISATION	MONTANT des crédits Alloués
MEDENINE	37.500,000 D.
GABES	45.000,000 D.
GAFSA	45.000,000 D.
SFAX	22.500,000 D.
KEF	22.500,000 D.
KASSERINE	30.000,000 D.
KAIROUAN	15.000,000 D.
SOUSSE	7.500,000 D.

4°) LES GRANDES CULTURES

Blé dur

Pendant la campagne 1963-64 la surface emblavée en blé dur a été de 1.011.621 ha. La production de blé dur a été de 5.285.200 quintaux, supérieure ainsi à celle de la récolte 1962 1963 qui a été de 3.210.600 quintaux et à celle de la récolte de 1961-62 qui s'est élevée à 2.004.950 quintaux. On constate une certaine stabilisation des superficies modernes et une certaine diminution des superficies traditionnelles dans le nord au contraire on constate une extension des superficies traditionnelles dans le centre et le sud.

Blé Tendre

La campagne 1963-64 de blé tendre a intéressé 156.800 ha. La production a été de 1.228.200 quintaux supérieure ainsi à celle de la campagne 1962-63 qui s'est élevée à 715.100 quintaux et à celle de la compagne 1961-62 qui été de 424.000 quintaux.

On constate une extension des superficies de blé tendre tant au Nord qu'au Sud et aussi, bien en culture moderne qu'en culture traditionnelle.

Orge

La campagne 1963-64 d'orge a interes 598.060 ha. La production s'est élevée 2.607.200 quintaux supérieure ainsi à celle d 1962-63 qui s'est élevée à 1.034.900 quintau et à celle de 1961-62 qui a été de 603.950 qui taux.

* * *

5°) L'ARBORICULTURE

La superficie arboricole totale a atteint (e comptant les palmiers pour 10.000 ha) le chi fre de 1.154.130 ha.

La production arboricole totale a atteint e volume 590.723,5 t et 1.800.000 hl de vins.

En valeur, cette production brute s'est él vée à 30.538.500 d compte tenu des frais, d'e ploitation qui ont été de 14.807.500 d; en va leur ajoutée est estimée à 15.731.000 D.

L'arboriculture a permis la distribution d 30.195.500 d de revenus entre exploitants e salariés.

* * *

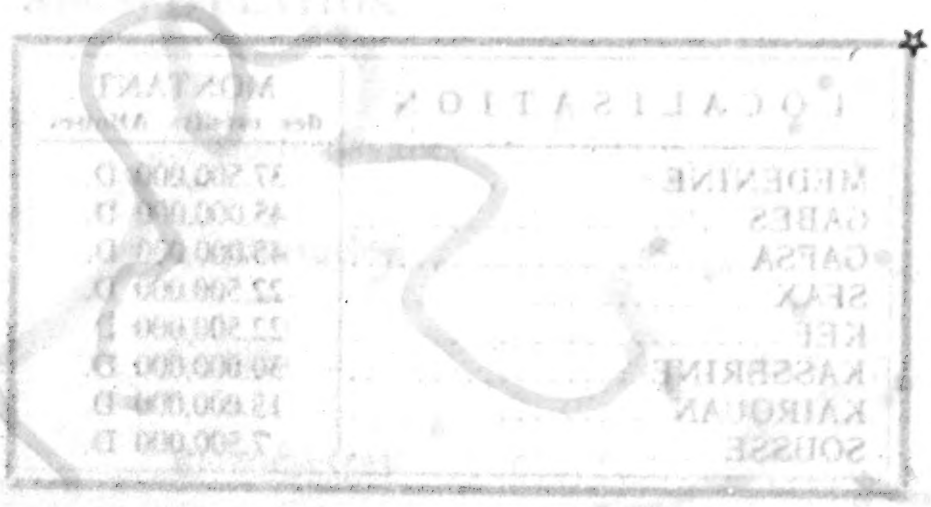

Tableau I

BLE DUR

REGIONS	1961 — 1962		1962 — 1963		1963 — 1964	
	SURFACES	RECOLTE	SURFACES	RECOLTE	SURFACES	RECOLTE
NORD						
MODERNE	266.952 h	1.283.500 qx	233.569 h	1.665.200 qx	265.387 h	2.665.800 qx
TRADITION	361.001	623.300	363.601	1.273.200	340.268	1.643.300
TOTAL....	627.953 h	1.906.800 qx	597.170 h	2.938.400 qx	605.655 h	4.306.100 qx
CENTRE-SUD						
MODERNE	500 h	1.150 qx	9.800 h	37.200 qx	10.000 h	50.000 qx
TRADITION	201.145 h	97.000	139.000	235.000	396.166	929.100
TOTAL....	201.645 h	98.150 qx	148.800 h	272.200 qx	406.166 h	979.100 qx
TOTAL GENERAL....	**829.598 h**	**2.004.950 qx**	**745.970 h**	**3.210.600 qx**	**1.011.821 h**	**5.285.200 qx**

Tableau II

BLE TENDRE

REGIONS	1961 — 1962		1962 — 1963		1963 — 1964	
	SURFACES	RECOLTE	SURFACES	RECOLTE	SURFACES	RECOLTE
NORD						
MODERNE	34.300 h	352.900 qx	59.600 h	536.300 qx	58.500 h	790.300 qx
TRADITION	21.500	42.900	24.700	110.000	25.200	159.100
TOTAL....	55.800 h	395.800 qx	84.300 h	646.300 qx	83.700 h	949.400 qx
CENTRE-SUD						
MODERNE	3.140 h	9.200 qx	6.150 h	43.800 qx	7.700 h	61.600 qx
TRADITION	28.380	19.000	11.500	25.000	65.400	217.200
TOTAL....	31.520 h	28.200 qx	17.650 h	68.800 qx	73.100 h	278.800 qx
TOTAL GENERAL....	**87.320 h**	**424.000 qx**	**101.350 h**	**715.100 qx**	**156.800 h**	**1.228.200 qx**

Tableau III

ORGE

REGIONS	1961 — 1962		1962 — 1963		1963 — 1964	
	SURFACES	RECOLTE	SURFACES	RECOLTE	SURFACES	RECOLTE
NORD						
MODERNE	46.100 h	257.700 qx	24.580 h	224100 qx	41.200 h	680.100 qx
TRADITION	180.016	238.400	179.500	616.500	185.160	1.003.000
TOTAL....	226.116 h	496.100 qx	204.080 h	840.600 qx	226.360 h	1.683.100 qx
CENTRE-SUD						
MODERNE	6.990 h	8.850 qx	3.220 h	14300 qx	12.500 h	75.000 qx
TRADITION	199.659 h	99.000	111.700	180.000	359.200	849.100
TOTAL....	206.649 h	107.850 qx	114.920 h	194.300 qx	371.700 h	924.100 qx
TOTAL GENERAL....	**432.765 h**	**602.950 qx**	**319.000 h**	**1.034.900 qx**	**598.060 h**	**2.607.200 qx**

Tableau I

ARBORICULTURE

SITUATION ACTUELLE 1964

ESPECES	Surface totale en Ha (y compris les jeunes)	Production en (tonnes)	Produit brut (1.000 D.)	Frais hors main-d'œuvre (1.000 D.)	Valeur ajoutée (1.000 D.)	Emploi (1.000 D.)
Abricotiers	11.500	15.000	420	250	170	437
Pêchers	3.150	11.000	410	170	240	278
Pruniers	1.180	5.500	137	42	95	64
Pommiers Poiriers	3.400	7.000	280	140	140	258
Agrumes *	10.000	82.000	2.460	1.200	1.260	1.475
Oliviers à l'huile.....	980.900	385.000	11.550	6.160	5.390	20.945
Oliviers de table.....	3.800	4.400	160	110	50	265
Amandiers	64.950	12.000	1.560	960	600	1.634
Figuiers	13.130	12.300	243	89	154	330
Fruits rouges (Cerisiers)	270	20	—	—	—	—
Palmiers	(1) 3.876.000 (arb.)	41.500	765	38	727	1.300
Pistachiers	50 (?)	3,5	3,5	05	3	1,5
Vignes	51.800	1.800.000 Hl. de vin 15.000 t. (raisins table)	12.550	5.648	6.902	3.208
TOTAL....	**1.154.130** (1)	590.723,5 + **1.800.000 Hl.** de vin	**30.538,5**	**14.807,5**	**15.731**	**30.195,5**

es améliorations

Abricotiers : Les rendements atteints dans es plantations modernes (6 à 15 t. à l'ha. dans e Nord) conduisent à l'extension des plantaions modernes au détriment des plantations raditionnelles ou des plantations de jardins.

Pêchers : Les plantations de côteaux à faible endement, sont abandonnées au profit de celes situées en bons terrains. Il y a amélioraion sensible des rendements 16 à 8 t. en sec t 12 à 15 t. en irrigué. Ces progrès sont rendus ossibles grâce aux nouvelles variétés.

Pommiers-poiriers : Les rendements peuvent 'élever de 5 à 15 t. à l'hectare, comme le monre l'expérience des dernières années. Mais les ossibilités d'écoulement à l'extérieur sont estreintes.

Agrumes : L'augmentation de l'utilisation les engrais (8000 t) améliore beaucoup les renlements. Cependant le manque d'eau et le caractère traditionnel des exploitations a enravé la progression des rendements.

Oliviers : L'extension considérable des plantations fait que beaucoup d'olivettes sont insuffisamment travaillées. Mais il y a une amélioration très nette dans la formation des jeunes arbres.

Amandiers : D'une façon générale, l'amandier est bien soigné dans le Centre et le Sud (Sfax) mais assez négligé au Nord.

Palmiers : Dans les oasis où la densité dépasse 350 unités à l'ha le revenu n'atteint pas 75 D. à l'ha alors qu'il peut atteindre 800 D. à l'ha si le niveau technique s'élève.

La répartition des plantations sur les différents Gouvernorats est la suivante :

TUNIS : Reconversion des zônes improductives en plantations arbustives :

7.500 Ha — 6.330 ha oliviers; 1.170 ha arbres fruitiers

BIZERTE : Reconversion des zônes improductives en plantations arbustives :

4.400 Ha — 3.157 ha oliviers; 1.243 ha arbres fruitiers

NABEUL : Reconversion des zônes improductives en plantations arbustives : :

5.000 Ha — 3.325 ha oliviers; 1.675 ha arbres fruitiers

KEF : Mise en valeur et entretien des plantations :

6.673 Ha — oliviers : 747.770 pieds = 7.478 h; arbres fruitiers : 239.195 arbres = 1.195 ha.

BEJA : Mise en valeur et entretien des plantations :

6.494 Ha — oliviers = 578.260 pieds = 5.782 h; arbres fruitiers = 142.437 arbres = 712 ha.

SOUK EL ARBA : Mise en valeur et entretien des plantations :

2.723 Ha oliviers = 235.620 pieds = 2.356 ha

arbres fruitiers : 73.440 arbres = 367 ha.

SFAX : Plantations en sec (oliviers + amandiers) réalisées par la P.A.V.A.

19.870 Ha — 9.935 ha oliviers; 9.835 ha amandiers

GAFSA : Plantations en sec et à l'irrigué réalisées par la P.A.V.A.

1.618 ha = oliviers.

GABES : Défrichement et plantations en sec réalisés par la P.A.V.A.

8.770 oliviers.

MEDENINE : Plantations (oliviers + amandiers)

6.024 Ha — 6.024 ha amandiers; 6.024 ha oliviers

SOUSSE : Plantations :

4.535 Ha — oliviers : 95.131 pieds = 3.805 ha; arbres fruitiers : 36.516 arbres = 730 ha.

KAIROUAN : Plantations :

13.010 Ha — oliviers : 191.492 pieds = 7.660 ha; arbres fruitiers : 267.620 arbres = 5.350 ha.

SBEITLA : Plantations et entretien :

23.853 Ha — oliviers : 357.871 pieds = 17.893 h; arbres fruitiers : 297.937 arbres 5.960 ha.

Brise-Vents = 443 Km.

Les effets escomptés de ces actions sont d'une part la mise en valeur des zônes à vocations arboricoles, d'autres part la création d'emplois permanents.

Les travaux qui ont débuté avec le plan triennal ont intéressé 118.494 ha qui se répartissent entre 84.133 ha d'oliviers et 34.361 ha d'autres arbres fruitiers.

VI. — LES CULTURES MARAICHERES

Le tableau suivant indique la production de plants maraîchers de l'arrondissement de l'horticulture :

PLANS MARAICHERS PRODUITS PAR L'ARRONDISSEMENT FONCTIONNEL DE L'HORTICULTURE AU COURS DES ANNEES 1962 — 1963 — 1964

PEPINIERE DE	TOMATE DE SAISON			TOMATE DE PRIMEURS			P I M E N T			MELONS PRIMEURS		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Soukra	400.000	550.000	720.000	250.000	280.000	300.000	200.000	230.000	270.000	30.000	34.000	
Le Mornag	400.000	500.000	620.000				220.000	240.000	260.000			42.000
Soliman	300.000	360.000	450.000	100.000	120.000	130.000	80.000	90.000	110.000	20.000	22.000	
Sahline	50.000	70.000	75.000	200.000	220.000	250.000	40.000	65.000	70.000	15.000	17.000	25.000
Teboulba	50.000	60.000	70.000	180.000	200.000	220.000	50.000	65.000	65.000	25.000	30.000	19.000
Chott-Maria	60.000	60.000	70.000	150.000	180.000	210.000	20.000	35.000	40.000	20.000	22.000	35.000
Lebna	300.000	420.000	520.000	200.000	220.000	240.000	150.000	185.000	190.000		5.000	24.000
Methline	100.000	110.000	120.000	100.000	115.000	135.000	30.000	35.000	45.000	8.000	10.000	10.000
Tabarka	200.000	260.000	500.000				200.000	220.000	230.000			18.000
	1.860.000	**2.390.000**	**3.145.000**	**1.180.000**	**1.335.000**	**1.485.000**	**990.000**	**1.165.000**	**1.280.000**	**118.000**	**140.000**	**173.000**

VI. - PRODUCTION ANIMALE ET FOURRAGERE

Pour la production animale nous nous référons aux projets prévus par le plan triennal.

I. - INSEMINATION ARTIFICIELLE

Dans le cadre du Plan triennal il était prévu la construction d'un centre principal à Sidi Thabet et de trois sous-centres (Béjà, Mateur, et Medjez El Bab ou le Kef).

a) Station Centrale de Sidi Thabet

La construction de la Station Centrale vient d'être terminée, cette station est sur le point de commencer à fonctionner, un chef de Centre a été recruté, sept inséminateurs sont soit formés (3) soit en cours de formation (4).

b) Sous-Stations d'insémination

Les trois sous-stations prévues ne devaient être construites qu'à moitié (2 inséminateurs au départ par sous-station), il s'est avéré que la construction d'une seule sous-station à Béjà avec 4 inséminateurs était à retenir pour l'immédiat, le projet de construction est à l'étude actuellement. La construction sera terminée vers la fin de l'année vraisemblablement.

Le projet insémination artificielle a eu du retard dans sa réalisation, ce retard provient surtout d'une délégation tardive des crédits et de la lente formation du personnel ouvrier spécialisé (inséminateurs).

II. - CONTROLE LAITIER ET BEURRIER

Ce projet n'était pas prévu dans le plan triennal, or il s'est avéré indispensable de faire le contrôle laitier et beurrier du bétail importé, un projet a été présenté mais non financé cependant les crédits ont été prévus dans le plan quadriennal pour le contrôle laitier et beurrier.

Au cours du plan triennal nous avons commencé le contrôle de 600 vaches laitières aux environs de Tunis, ce qui nous permet de former les différents spécialistes dans ce domaine, et de commencer la réalisation du projet prévu par le plan quadriennal dans les meilleures conditions.

III. - AVICULTURE.

Dans le cadre du plan triennal une station centrale devait être construite à Sidi Thabet et 4 sous-stations à l'intérieur du pays.

a) Station Centrale

La station centrale du Sidi Thabet (3.000 m2 ouvert) a été totalement terminée depuis 1963, sa capacité de production actuelle est de 100.000 poulettes de 6 semaines, 1.000.000 d'œufs à couver.

b) Sous-Stations

Conformément au Projet 4 sous-stations ont été construites au courant de la Triennie, ce sont les Sous-Stations du Kef, de Kairouan, de Sfax et de Gafsa, les quatre Sous-Stations fonctionnent normalement.

c) Usine d'Aliments Composés

L'aviculture a été freinée ces dernières années par le manque d'un aliment complet convenable et à un priv raisonnable sur le marché. Bien que la création d'une usine d'aliments du bétail n'ait pas été prévue par le plan triennal, l'Office des Céréales s'est chargé de la mettre sur pied, l'usine sera terminée dans deux mois, mais d'ores et déjà l'aliment complet est commercialisé par l'Office des Céréales.

IV. - IMPORTATION DE BETAIL.

a) Importation de Bovins mixtes

La tranche prévue pour les acquisitions au courant de l'année 1963 a été réalisée 34 femelles et 45 mâles de la race Tarine ont été importés. 15 mâles et 15 femelles ont été livrés à l'O.T.D. pour constituer un troupeau pépinière et démarrer le croisement continu d'absorption.

Un troupeau pépinière a été constitué à Sidi Thabet avec le restant des femelles.

Le croisement continu d'absorption n'a pu être demarré sur les Unités de Production que très récemment (400 Bovins dans la région de Souk El Arba).

La tranche prévue pour les acquisitions de l'année 1964 soit 250 femelles et 150 mâles n'a pas été financée, il serait urgent de faire ces acquisitions pour l'installation des troupeaux pépinières et l'attaque du croisement continu à une plus grande échelle.

b) Importation de Bovins laitiers

La tranche d'importation pour 1963 comporte 1.500 vaches :

— 1.000 O.M.V.V.M.
— 50 O.T.D.
— 450 Privés et Unités de Production.

Des virements ont été faits à l'O.M.V.V.M. et à l'O.T.D. pour acquérir leurs tranches respectives. 271 vaches ont été achetées par le Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture pour les Unités de Production et quelques privés de la région de Béjà.

Le privé a importé directement plus de 300 vaches.

La Tranche d'importation pour 1964 est en cours d'exécution, un virement pour l'acquisition de 800 vaches a été fait au profit de l'O.M.V.V.M., le Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture est sur le point de procéder aux importations pour les Unités de Production et les privés.

c) Importation de béliers à viande et de brebis laitières

Ces importations ont été reportées à l'été 1965 car les Unités de Production dans les régions propices surtout la région de Mateur ne sont pas encore assez nombreuses pour recevoir le bétail prévu.

V. - CENTRE DE FORMATION DE VACHER

Un centre de formation de vachers réalisé grâce au concours de la Coopération Technique Néerlandaise, est en cours de construction à Sidi Thabet, la fin des travaux de construction est prévue pour début Octobre 1965, le centre commencera à fonctionner au courant du mois de Novembre 1965, il est prévu de former une centaine de vachers et maitre-vachers par an. Ce centre n'était pas prévu dans le Plan Triennal, sa réalisation contribuera grandement au succès de l'élevage bovin laitier.

★ ★ ★

VII. LES OFFICES

L'Office de la Vallée de la Medjerda

Les travaux effectivement réalisés ont porté sur les secteurs suivants :

I. - **Etudes techniques.**

a) Les études d'aménagement rural et d'infrastructure hydraulique ont abouti à l'élaboration de projets détaillés de mise en valeur sur 20.000 hectares intéressant les secteurs suivants : El Mansourah - Sidi Thabet - El Habibia - Bejroua - El Batan etc...

b) Les études topographiques passées avec les entreprises spécialisées sont terminées pour les superficies suivantes :

12.806 hectares à l'échelle de $\frac{1}{2000}$

200 hectares à l'échelle de $\frac{1}{5000}$

36 hectares à l'échelle de $\frac{1}{1000}$

75 Kms de profits en long ont été exécutés.

c) Les études pédologiques et hydrologiques et la Cartographie ont intéressé 13 secteurs portant sur des superficies de 11.180 hectares au 1/20.000è et 17.133 hectares au 1/5.000è.

II. - **Expérimentation et vulgarisation**

L'expérimentation entreprise sur plusieurs champs d'essais a porté principalement sur la culture de la tomate, Piment Zina, Coton, pommes de terre, riz etc...

En outre les productions suivantes ont été réalisées :

Plants fruitiers	92.186	unités
Plants d'ornément	28.787	»
Plants maraîchèrs	20.672.400	»
Boutures de rapier	395.000	»
Semences fourragères	73.379	Kilos
Semences maraîchères	1.047	»
Plants et Cabosses d'artichauts	2.032.635	unités

Par ailleurs des champs-mères et des parcelles de démonstration ont donné les productions suivantes :

Agrumes	6.737	Kilos
Olives	13.047	»
Fruits à noyaux	68.134	»
Fruits à pépins	3.134	»
Artichauts	255.154	»
Riz Paddy	69.508	»
Fourrage en vert	834.655	»
Tomates	540.315	»
Piments Zina	67.035	»
Foin de paille	249.585	»
Légumes divers	14.839	»

L'activité de la défense des cultures au cours de la triennie s'est poursuivie régulièrement.

Le programme de reconversion de l'élevage a porté essentiellement sur l'amélioration de la production animale 26 taureaux géniteurs sélectionnés répartis dans 7 stations de monte ont effectué au cours de la triennie 5957 saillies dont :

1194 en 1962
2253 en 1963
2510 en 1964

Le traitement préventif de l'ensemble du cheptel a porté tant chez les coopérateurs que chez les particuliers sur :

54.566 interventions en 1962
37.463 » en 1963
42.505 » en 1964

La production laitière de la ferme pilote de **Béjaoui** a été la suivante :

78.800,5 litres en 1962
95.946,3 » en 1963
149.159,0 » en 1964

La production du Centre Avicole **d'El Habibia** a été la suivante :

2.709.006 œufs pendant la triennie
72.664 kgs de poulets pendant la même période

III. - C. E. S. Forêts

Les travaux anti-érosifs exécutés à la machine ont porté sur une superficie de 6.026 ha correspondant à 1.804.950 mètres de terrasses sous-solées.

C. E. S. à la main : 5.745 ha correspondant à 1.080.887 mètres de banquettes.

De cette façon :

246 barrages en pierres sèches ont été exécutés;

2.845 ha ont été traités en terrasses sous-solées pour 296.127 arbres fruitiers.

3.000 ha de travaux forestiers, soit 888.069 mètres de banquettes et 24.720 mètres de pistes pour 2.824.800 arbres d'essence forestière.

IV. - ASSAINISSEMENT ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le volume des travaux réalisés peut se résumer comme suit :

Terrassements	1.406.359 m3
Digues	133.700 m3
Drainage	60.636 ml
Curage des fossés	125.800 m3

V. - IRRIGATION — NIVELLEMENT ET LACS COLLINAIRES.

L'exploitation du réseau d'irrigation a permis de distribuer 89.866.867 m3 d'eau au 31 Décembre 1964.

A l'exception de l'entretien du réseau qui a porté sur de multiples réparations, courages etc..., les travaux suivants ont été réalisés :

VI. - AMENAGEMENT DES LOTISSEMENTS POUR LES COOPERATIVES.

HABITAT RURAL :

Construction de 447 logements ruraux, 133 étables individuelles et 3 étables communes.
Construction d'une école à 6 classes, et remise en état d'une autre école.

Construction d'une mosquée avec minaret.

Construction de 4 villas - double logement - pour Ingénieurs, d'une villa pour magasinier et remise en Etat de 6 villas de Techniciens.

EQUIPEMENT : Pose de 282 compteurs à eau, 9705 mètres d'adduction d'eau potable, 5 lignes électriques de 30 KV, 13 réseaux électriques 220/380 V, 3 postes de transformation, 98 branchements électriques.

Confection de 3 km de routes goudronnées et 166 km de routes et pistes.

Construction des ouvrages d'art afférents à ces routes.

D'autres travaux inscrits dans le programme ont été engagés au cours de la triennie. Ils sont en cours de réalisation. Enfin un certain nombre de travaux restent à engager.

L'OFFICE DE L'ENFIDA

L'activité de l'Office de l'Enfida pendant la triennie s'est manifestée notamment par la plantation poussée d'arbres fruitiers et forestiers, les travaux de C.E.S. et D.R.S., le creusement de puits de surface et de sondages, l'implantation du Système Coopératif, la Construction de Villages ruraux et la récupération des terres en vertu de la loi du 12 Mai 1964.

I. - LES PLANTATIONS

Le tableau suivant résume les plantations effectuées au cours de la triennie

ANNEES	OLIVIERS	AMANDIERS	ABRICOTIERS	PECHERS	PRUNIERS	Total Général
1962	16.668	10.362	2.684	2.342	1.246	33.302
1963	42.534	16.080	30.824	—	—	89.438
1964	3.710	558	6.991	—	—	11.259
TOTAL....	**62.912**	**27.000**	**40.499**	**2.342**	**1.246**	**133.999**

- **AMELIORATION DE PARCOURS ET PATURAGES :**

Poursuite des travaux de mise en défens, de mélioration des parcours existants par la antation d'arbres fourragers et la création prairies artificielles.

52.697 arbres fourragers ont été plantés. s parcours améliorés ont été ouverts à Aïn Daker, Oued Moussa, Djebel Abid, Menzel tah notamment.

I. - **LA CEREALICULTURE :**

Les terres à vocation céréalière ont été esnées à 13.600 hectares. Chaque année la oitié est emblavée compte tenu bien entendu l'assolement. Les revenus sont relativement ppréciables.

V. - **LA REFORESTRATION :**

Aux 609 hectares plantés jusqu'en 1961 en diverses essences forestières, il faut ajouter 350 hectares plantés durant la triennie totalisant 700.000 arbres.

Divers sondages et traitements dans le cadre de la C.E.S. ont été effectués.

V. - **UNITES COOPERATIVES :**

Les 5 premières coopératives datent d'Août 1963. 2644 familles vont être intégrées dans des coopératives.

VI. - **LA LOI DU 12 MAI ET SES CONSEQUENCES :**

En vertu de la loi du 12 Mai portant récupération des terres, l'Office de l'Enfida a vu son champ d'action agrandi par le retour à l'Etat Tunisien du domaine de l'ex-Société Franco-Africaine, les terres du domaine étaient réparties suivant leur vocation en terres de céréales, d'arbres fruitiers, de cultures maraîchères et d'asperges comme le montre le tableau ci-dessous.

VOCATION	NATURE DE LA PLANTATION	SUPERFICIE
Plantation	Oliviers en sec.....	1807,20
	Oliviers irrigués.....	322,40
	Amandiers	50 ha
Terres de Cultures Annuelles.....		6616,45
Parcours		1786,88
Asperges et Cultures maraîchères.....		57,15
Emprise		114,70
	TOTAL.....	**10754,78 ha**

Outre les terres de la Société Franco-Africaie, toutes les anciennes micro-fermes d'anciens olons de la région de Bou-Ficha accusant une uperficie de (1482 ha,1760) ont été confiées l'Office de l'Enfida quant à la gestion et exploitation. Et ce dans le cadre de sa nouelle mission concrétisée par la loi N° 65-33 du 2 Juillet 1964 (22 Safar 1354) portant organisation de l'Office de l'Enfida.

Au lendemain de la récupération des terres de l'Enfida et de Bou Ficha le souci majeur du Gouvernement et de tous les responsables était de maintenir sinon d'accroître le potentiel de rentabilité du Domaine par un travail

rationnel et scientifique, par la diversification des cultures, par la poursuite des recherches agronomiques car oleiculture, céréaliculture, asperges, élevage, vignes, sont par ordre d'importance les principales activités de l'Office auxquelles il faut ajouter l'hydraulique, la C.E.S., les constructions rurales et d'autres activités et initiatives diverses.

Le contrôle technique des coopératives reste bien entendu à la charge de l'Office de l'Enfida; le contrôle consiste surtout à la vulgarisation des méthodes et techniques agricoles, surveillance des travaux agricoles de toutes natures encouragement des agriculteurs, préparation des dossiers de prêts, promotion sociale etc... pour ce faire dans les villages ruraux so installés des centres d'éducation et de relè ment social destinés à promouvoir par d moyens modestes certes, aussi bien l'hom coopérateur par sa nouvelle fonction que femme.

VII. - L'oléiculture

L'oliveraie de l'Enfida comprend en total 139.720 pieds d'oliviers. L'oléifaction ne se f dans plusieurs usines. Jusqu'au 31 Décem il a été trituré :

OLIVES TRITUREES	HUILE SUPER EXTRA EN TONNES	HUILES EXTRA FINES LAMPANTES
1749 T,104	176 T,092	130 T,231
TOTAL.....	**306 T,323**	

La commercialisation à l'étranger intéresse surtout l'huile super Extra très appréciée sur le marché extérieur.

Les prévisions d'exportation intéressent s tout l'Europe.

VIII. - Céréaliculture

L'étendue des emblavures s'élève à 7782 hectares. Les récoltes sont bonnes. Les rendements sont pour le blé tendre 8 à l'hectare et pour le blé dur 3,5.

X. - L'élevage

L'élevage ovin s'est développé ces dernièr années. Les troupeaux de l'Office se compos de 3956 barbarins et 4505 sicliens auxquel faudrait ajouter 1036 têtes destinées à cédées aux unités coopératives d'Enfida.

Les produits de l'élevage sont commer lisés à l'intérieur du pays.

IX. - Les asperges

Destinée surtout à l'exportation, cette culture est en pleine expansion. Elle nécessite des soins continus et une main-d'œuvre importante, essentiellement féminine. Un essai de culture d'asperges fait en Septembre 1964 a donné 2636 kgs dont environ la moitié a été conditionnée.

Il y a des contrats même avec l'étranger pour commercialiser ce produit et en prospecter les marchés.

XI. - La Viniculture

92 hectares seulement sont plantés en vi La récolte a totalisé 64.670 kgs de raisins ver sur le marché local et 322 quintaux de ra de cuve.

25.500 hectolitres environ ne sont pas en vendus.

XII. - Hydraulique

L'entretien de périmètres de l'Oued Kh

de l'Oued Gastla continue. De même le sondage et l'alimentation en eau potable des centres ruraux suivant : Errahma, Chegarnia, Aïn M'dakerz, Safla, Menzel Fatah et conduite Garci - Takrouna.

XIII. - Habitat rural

958 logements ont vu le jour et 416 sont en cours de construction.

XIV. - C. E. S. et Etudes

La conservation des Eaux et du Sol a intéressé les périmètres de Tebaga, Djebel Abid et Djebel Mania. 212 sont achevés et 55 en cours.

Des études et des enquêtes se poursuivent à l'Office portant sur l'établissement de Coopératives.

L'OFFICE DE MISE EN VALEUR DE SIDI BOU ZID

Les réalisations de l'Office pendant la triennie 1962-64 se résument comme suit :

ETUDES :

— Etudes pédologiques au 1/100.000 sur 75.000 ha;
— Etudes hydrogéologiques au 1/100.000 sur 75.000 ha;
— Etablissement d'un plan d'action pour le développement de la région de Sidi Bou Zid;
— Levé parcellaire sur 10.543 ha.

HYDRAULIQUE :

A). **Forages :**

Deux forages profonds ont été créés le 1er à Ouled Slimane et qui débite 17 l/s à l'essai et le 2ème à Zaâfria et débite 44 l/s à l'essai également. Ces deux forages sont destinés à l'arrosage des jeunes plantations et à la création de périmètres irrigués.

Seul le premier est provisoirement équipé pour l'arrosage des jeunes plantations.

B). **Puits de surface :**

64 puits sont déjà créés et 10 en voie d'achèvement. Ces puits sont également destinés à l'arrosage des jeunes arbres et des petits périmètres irrigués pilotes.

OUVRAGES ANNEXES :

Il s'agit de :
Installation de 17 potences d'arrosages;
Construction d'un bassin réservoir de 5 m3;
Construction de 40 abris pour groupes-moto pompes.

Il y a lieu de signaler aussi, les 25 sondages à la main qui ont été effectués dans les puits de surface et dont les résultats sont plus ou moins positifs (débit moyen = 2 l/s).

CREATION DE PLANTATIONS :

1) Défrichement des jujubiers à la main sur 4273 ha

2) Etalement des buttes de jujubier avec engins sur 4355 ha

3) **Plantation fruitières :**

— Oliviers	243.982	pieds
— Amandiers	231.803	»
— Abricotiers	110.158	»
— Pêchers	12.435	»
— Grenadiers	100.000	»
— Poiriers	1.100	»
— Pruniers	1.000	»
— Pommiers	2.500	»
TOTAL.....	**703.028**	»

Toutes ces plantations représentent une superficie de 18.081 ha.

4) **Plantations forestières :**

a) rideaux forestiers.....	386.050	plants
b) reboisement des massifs	199.850	plants
TOTAL.....	**585.900**	plants

CREATION DE PEPINIERES :

Une pépinière forestière de 2 ha
Une pépinière d'arboriculture fruitière de 9 ha.

TRAVAUX CULTURAUX :

Labour à la machia et avec tracteurs sur 32.828 ha.

EMBLAVURES :

Blé dur	1588 ha
Blé tendre	961 ha
Orge	513 ha
TOTAL	**3062** ha

CULTURES IRRIGUEES :

Aménagement et exploitation de 400 ha (1962 - 1963);

Aménagement et exploitation de 35 ha (1964)

C. E. S :

Traitement de 1302 ha en 1962
Traitement de 4500 ha en 1963
Dérivation d'eaux des crues sur 2025 ha

CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES :

— Dépôt pour station service (192 m2);
— Hangar pour stockage engrais et produits;
— Logement pour Chef de Culture à Sandouk;
— Bloc administratif en cours de construction;
— Atelier en cours de construction.

CONSTRUCTIONS RURALES :

48 logements à Sidi Sayah;
Hangar pour matériel agricole à Djilma;
Hangar pour engrais et produits à Djilma.

EQUIPEMENT :

Achat de divers matériels.

L'OFFICE DES SOUASSIS

I. INTRODUCTION.

L'Office des Souassis s'étend sur quelques 203.500 hestares peuplés de 78.000 âmes. La répartition de cette superficie est la suivante :

Arboriculture	55.32
Céréaliculture	36.12
Forêts	7.39
Irrigation	2.27
Pâturages	50.86
Terres incultes	15.54
Sebkhas	35.98
TOTAL	**203.50**

II. ETUDES.

L'ensemble des études entreprises a porté sur :

— L'hydraulique : Etude-SOGETA achevée en Juillet 1964;
— La Pédologie : Etude-SOGETA sur 70.000 hectares puis sur tout l'Office (en voie d'achèvement);
— L'Economie Générale : Etude GRONTMIJ achevée en Janvier 1964;
— Les structures foncières : Etude achevée sur 120.000 hectares.
— La situation socio-économique : Entreprise avec le Service des Statistiques du Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale.

III. HYDRAULIQUE.

Des puits ont été forés ainsi que des sondages pour l'alimentation en eau potable de la population de l'Office et pour les travaux d'irrigation.

C'est ainsi que 22 puits ont été créés et 20 autres réparés à Hbira, Bir Souassi etc...
D'autres forages sont en cours.

Les sondages profonds sont au nombre de 4; à Ajilat, Samra et Chehimat.

IV. CONSTRUCTIONS.

Sur 20 habitations prévues par le Plan Triennal 5 ont été effectivement construites. Le reste

onstitue des travaux en cours. Par contre le rogramme des constructions administratives été entièrement achevé.

Des sentiers ont été modernisés (798 Kms u total) et d'autres ont été créés (395 Kms).

V. Travaux Agricoles.

1) C. R. S.

Au cours des 2 premières années de la triennie 14.078 hectares ont été entretenus dans les différents Cheïkhats de l'Office des Souassis.

Une canalisation a été créée à Sidi Zid pour protéger le Village de Zmala contre les inondations. Plusieurs autres travaux du même genre ont été effectués.

2) Forêts.

Le tableau suivant récapitule les différentes actions dans ce domaine (en hectares).

ACTIONS	1962	1963	1964
Lutte contre l'érosion.....	695	370	370
Plantations	234.000	495.000	640.000
Superficie	224	375	470

Par ailleurs 10.717 hectares ont été entretenus durant la triennie par l'arrachage des mauvaises herbes.

3) Plantations.

1962 — 45.143 oliviers
— 14.684 amandiers
1963 — 55.193 oliviers
— 48.466 amandiers
— 51.799 oliviers
1964 — 191.321 amandiers
— 10.274 pêchers

D'autre part la pépinière du Cheïkhat de Ouled chamekh a produit :

24.000 oliviers en 1962
104.416 oliviers en 1963

et 62.000 oliviers
42.000 amandiers } en 1964
et 3.000 pêchers en 1964

4) Hydraulique.

33.850 puits ont été forés pour encourager les citoyens à s'occuper de l'arboriculture. Il existe, d'autre part, 5 périmètres d'irrigation sur lesquels se poursuivent des expérimentations (culture du coton, cultures maraîchères, primeurs etc...).

VI. Elevage.

— 4.100 hectares ont été préparés pour l'élevage pendant la triennie;

— 177 moutons ont été achetés entre 1963 et 1964 dont chacun peut donner jusqu'à 5 kgs de laine;

— L'élevage de gallinacées s'effectue actuellement dans le cadre d'un Centre Moderne.

LA COOPERATION

Les perspectives décennales réservent à la coopération un rôle important dans la réforme des structures économiques. Au cours de la Triennie les nouvelles structures de la coopération ont été mises en place et des actions sectorielles prioritaires ont été engagées.

I.- LES ACTIONS GLOBALES :

1) Le cadre juridique : la réforme législative en cours vise à doter la coopération tunisienne de nouveaux cadres juridiques :

a) Une loi portant statut général de la coopération est en instance de promulgation :

— Elle définit les objectifs et le rôle de la coopération;

— Elle définit la nature des entreprises coo-

pératives;

— Elle fixe les structures du mouvement coopératif;

— Elle fixe les règles de constitution et de fonctionnement des coopératives.

Le statut général constitue désormais la charte de la coopération en Tunisie.

b) Les lois d'ordre général :
Elles sont destinées à compléter la loi générale.

2) Les structures :

Au cours de la période triennale furent créées les 13 Unions Régionales, à l'échelle des gouvernorats. Celles de Sfax et de Kasserine, les dernières, ont été créées en 1964.

Des unions locales, sectorielles et jouant le rôle de coopératives de second degré vis-à-vis des coopératives adhérentes ont été créées dans le secteur du bâtiment et celui de la consommation.

II.- LES ACTIONS SECTORIELLES :

1) L'agriculture :

Les considérations relatives à ce secteur se trouvent dans l'analyse de la réforme des structures agricoles.

2) Les coopératives de consommation :

Les coopératives de consommation sont de nature à contribuer à la réalisation des objectifs du Plan en matière d'assainissement des circuits de distribution et de promotion du consommateur.

Il existe actuellement 68 coopératives de services totalisant 110 magasins. La structure prévue (qui est en train d'être mise en place) consiste en la création d'une coopérative par délégation qui rayonnerait à l'intérieur de celle-ci par la création d'un réseau de magasins.

Il est nécessaire de procéder à la concentration des coopératives de consommation c'est dans cet esprit qu'à été créé en 1964 Magacoop, qui joue le rôle d'une union locale des coopératives de consommation de Tunis.

3) Les coopératives artisanales et de la petite industrie :

164 coopératives existent dans ce secteur, représentant 13.076 coopérateurs. Des étud de base intéressant les branches d'activit prioritaires ont été élaborées et ont permis dégager certaines mesures de redressemen

Les coopératives de construction et de bâtiment :

Dans les gouvernorats qui comptent u grand nombre de coopératives de bâtime (Sousse, Tunis, Bizerte) sera opérée une do ble concentration horizontale (concentratio des activités et verticale (création d'union l cale). Option est faite pour ce qui concerne le autres gouvernorats en faveur de coopérative aux activités intégrées (constructions, pei ture...).

La chaussure :

Il existe 6 coopératives de production d chaussures. Une Union Centrale des coopéra tives de Production de chaussures a été créé groupant les coopératives existantes et devan veiller à la création des 20 unités prévues pou la quadriennie.

Les scourtiniers :

5 coopératives existent dans les gouvernorat de Sousse et de Sfax. Ces coopératives souf frent de problèmes relatifs à la commerciali sation, au stockage et au financement.

Les coopératives de textiles :

Des études ont été entreprises en vue de reconsidérer la totalité du secteur.

4 Le crédit mutuel

L'expérience lancée au Cap-Bon en Mai 1963 pour l'implantation de caisses locales de crédit mutuel a donné des résultats encourageants. Courant 1964 cinq caisses ont été créées au Cap-Bon et une à Zaghouan. Le total des caisses créées pendant la Triennie s'élève à 9; pour les 5 premières caisses créées, les dépôts des membres se sont élevés à 196.700 Dinars et le crédit dispensé à 396.600 Dinars.

Section II — LA PECHE

1) ARMEMENTS

a) Armements au chalutage. - 20 bateaux modernes de pêche en haute mer ont été acquis pour une valeur de..... 600.000 Dinars

b) Armement au poisson bleu. - dix senneurs modernes d'une valeur de... 250.000 »

c) Modernisation de la flotte existante au 1/1/1962. **Construction de bateaux pour la pêche côtière, motorisation** des barques à voile, changement des filets textiles en filets en fibre synthétique, installations de Radios et de Sondeurs sur les bateaux, installation de moteurs standardisés sur des bateaux de pêche, construction de barques pour la pêche au corail et aux éponges, etc..... 300.000 »

2) ATELIERS ET CHANTIERS NAVALS

Quatre ateliers et quatre chantiers navals ont été construits pour faire face à Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax, à toutes les réparations de notre flotte, valeur..... 120.000 »

3) EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES

a) **Installations frigorifiques** à Bizerte, Kélibia, Sousse, Mahdia, Zarzis, Monastir, d'une capacité de 100 tonnes, d'une valeur de..... 70.000 »

b) **Fabriques de glace** à Bizerte, Porto-Farina, Tunis, Kélibia, Mahdia, Zarzis, d'une capacité journalière de 20 tonnes d'une valeur de... 50.000 »

c) **Transports Isothermes** 20 véhicules d'une valeur de..... 50.000 »

COMMERCIALISATION

a) 30 nouveaux points de vente avec chambres et vitrines réfrigérées ont été installées à l'intérieur de la République, valeur..... 60.000 »

b) Des points de vente ont été également ouverts à l'Etranger notamment à MARSEILLE et ROME où l'O.N.P. dispose de deux grands magasins d'un équipement d'une valeur de ..... 10.000 »

USINES

a) **conserveries**

L'O.N.P. a entièrement modernisé l'usine de Sidi Daoud qu'il a dotée d'une nouvelle chaîne pour la sardine du Cap-Bon. Cette usine est actuellement mise au point pour pouvoir fonctionner 10 mois par an alors qu'elle ne travaillait que deux mois seulement, l'ensemble des investissements est de l'ordre de..... 50.000 »

A reporter..... 1.560.000 Dinars
Report..... 1.560.000 Dinars

b) **Farine de poisson**

Une usine pour le traitement des sous-produits d'une capacité journalière de 24 Tonnes a été édifiée à MONASTIR, au centre de la Tunisie valeur..... 50.000 »

c) **Filets de pêche**

Cette usine occupe à Radès une superficie de 3.000 m2 couverts et équipée de deux machines à fabriquer les filets, suffit actuellement pour tous les besoins de la pêche, en Tunisie, valeur..... 100.000 »

Thonaire

Une quatrième madrague a été calée dans la Région de Metline (Bizerte), coût des investissements..... 100.000 »

4) EXPLOITATION DES LACS

Les pêcheries dans les lacs ont été modernisées. Le lac Porto-Farina a été remis en exploitation. Des pêcheries modernes, un abri, une digue y ont été aménagés, coût des investissements ..... 60.000 »

5) COQUILLAGES

Deux grands parcs d'élevage et un important parc de stabulation modernes ont été aménagés dans le lac de Bizerte et à Gammarth, pour l'élevage et la reproduction de toutes sortes de coquillages (huîtres, moules, clovisses, etc...). Par ailleurs, la pêche aux coquillages a été intensifiée sur toute la côte et sa production a dépassé les 500 tonnes contre 300 tonnes avant la Triennie. Les investissements pour l'exploitation des coquillages ont été de..... 30.000 »

6) IMMEUBLES

L'O.N.P. a construit pour ses propres besoins dans tous les ports de pêche, des bureaux, des centres de collectes des produits de la mer des dépôts, des magasins de matériel de pêche, etc.. d'une valeur de 200.000 »

7) AIDES AUX COOPERATIVES ET AUX PECHEURS LIBRES

L'O.N.P. a consenti en nature aux pêcheurs libres et aux coopératives des crédits, sans intérêt pour un montant dépassant les 400.000 D. Six coopératives de pêche (Bizerte, Gabès, Zarat, Boughrara, Ben Gardane et Ghannouche) ont été crées sous l'égide de l'O.N.P. qui poursuit son action pour le regroupement des pêcheurs dispersés sur le littoral en vue de leur intégration dans de puissantes coopératives de production.

A reporter..... 2.100.000 Dinars

Report

8) PRODUCTION

L'ensemble des investissements, ci-dessus a eu pour heureux résultat d'augmenter la production dans une proportion de 60 %. De 16.000 tonnes au début de la Triennie, cette production est passée à 25.800 tonnes d'une valeur globale de 4.000.000 Dinars.

MAIN D'ŒUVRE

a) **Formation professionnelle**

Au cours de la Triennie l'O.N.P. a formé tant à l'Etranger que dans ses propres ateliers plus de 250 tunisiens dans les spécialités diverses (Capitaines motoristes mécaniciens, frigoristes, menuisiers, charpentiers, chauffeurs, maçons, marins, conserveurs spécialistes dans la fabrication des filets, etc... valeur..... pour mémoire

b) **Emplois nouveaux**

2.000 emplois nouveaux, environ ont été crées dans les spécialités diverses, dont plus de 1.000 ouvriers permanents (mécaniciens, chauffeurs, dragueurs, menuisiers charpentiers, vendeurs, maçons etc... et le reste en capitaines et marins travaillant à la part ou pour leur compte.

Total des investissement nets réalisés au cours de la Triennie..... **2.100.000 Dinars**

☆ ★ ☆

CHAPITRE III

Industrie, Artisanat, Tourisme

Industrie, Artisanat, Tourisme

SECTION I

INDUSTRIE

I. — LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

1°) - Les phosphates.

Les objectifs prévus au plan triennal ont été largement atteints. Le niveau des exportations des qualités 65/67 % s'est élevé en 1964 à 1.625.076 contre 1.191.123 en 1961; celui des qualités supérieures (70 et 75 %) s'est chiffré en 1964 à 372.539 T. contre 50.769 en 1961.

Pour l'ensemble la production s'est élevée à 2.750.939 en 1964 contre 1.971.780 en 1961 et les exportations à 2.215.343 contre 1.717.181 en 1961.

Les ventes ont totalisé au cours de la période triennale 1962-64 :

	Ventes locales	Exportations	Total
Gafsa	975.200 T.	4.095.259 T.	5.070.459 T.
M'Dilla	120.539	1.212.648	1.333.187
Stéphos	73.917	661.428	735.345
TOTAL	**1.169.656 T.**	**5.969.335 T.**	**7.138.991 T.**
Soit en valeur (dinars)			
Gafsa	3.625.528	15.142.463	18.767.991
M'Dilla	433.240	4.426.395	4.859.635
Stéphos	303.784	1.792.503	2.096.287
TOTAL	**4.362.552 D.**	**21.361.361 D.**	**25.723.913 D.**

2°) - Le Fer.

La production des mines de fer qui était tombée à 878.889 T. en 1961 (contre 1.033.390 en 1960) par suite de la baisse du prix de vente et l'arrêt presque total du groupe Douaria-Tamera a atteint 939.327 T. en 1964; elle aurait dépassé un million de tonnes sans la coupure de la voie ferrée Tunis-Djérissa, au début du mois de Novembre par suite d'un pont emporté par les eaux à Khlédia.

Pour l'ensemble des mines de fer les exportations ont atteint en tonnage et en valeur :

	TONNAGES	Valeurs (dinars)
1962	713.371 T.	2.377.482 D.
1963	767.899	2.400.347
1964	830.755	2.441.262
TOTAL	**2.312.025 T.**	**7.219.085 D.**

(Chiffres comptabilisés en douane)

La valeur moyenne du minerai de fer a été abaissée par suite de la participation aux exportations du minerai de Tamera-Douaria dont le prix de vente est de § U.S. 5 FOB Bizerte pour 8,5 § FOB La-Goulette pour Djérissa.

En ce qui concerne le gisement de fer de Djebel Ank, les études se poursuivent pour l'équipement et la mise en exploitation, celle ci étant liée toutefois au règlement de la commercialisation à long terme.

3°) - **Le plomb et le Zinc.**

Les cours du plomb et du zinc qui s'étaient abaissés à partir de 1956 sont relevés en 1963 et plus particulièrement en 1964. C'est ainsi que le cours du plomb est passé de 84.000 F.F la tonne métrique en 1962 à 181.773 F. en décembre 1964. Le cours du zinc a suivi une progression analogue.

Cependant le retard pris pendant la périod des cours bas, n'a permis de redresser la p duction globale du plomb qu'en fin d'ann 1964. De plus, l'arrêt accidentel de la mine Djebel Semène qui a été envahie par les ea a fait que la production totale du plomb a inférieure en 1964 par rapport à 1963, même inférieure à celle de 1962.

En ce qui concerne le zinc sa producti n'est toujours assurée que par la mine d Akhouat; cette production a été en retard celle de 1963 par suite d'un appauvrisseme passager de la minéralisation. Dans le cour de 1965 et plus certainement à partir de 19 le chiffre de production du minerai de zinc relèvera sérieusement grâce à l'apport mines de Bou K'hil, Bou Jaber, Sidi B Aouane.

Au cours de la période 1962-64, les tonna produits et leurs valeurs ont été les suivant (chiffres approximatifs pour les valeurs).

ANNEES	Minerai de Zinc		Minerai de Plomb	
	Tonnages	Valeurs	Tonnages	Valeurs
1962	7.768 T.	155.000 D.	22.048 T.	750.000 D.
1963	7.936 T.	175.000 D.	22.536 T.	1.050.000 D.
1964	6.361 T.	279.000 D.	21.038 D.	1.200.000 D.
TOTAL.....			**65.622 D.**	**3.000.000 D.**

Mercure — Cuivre — Spath Fluor — Barytine

Pas de production au cours de la période triennale 1962-64.

Le tableau suivant indique les investi ments effectués dans ces industries.

INDUSTRIES EXTRACTIVES
INVESTISSEMETS ET RESULTATS OBTENUS

	Investissements (en dinars)		RESULTATS OBTENUS	RESULTATS ESCOMPTES POUR L'AVENIR
	Prévus	Engagés		
PHOSPHATE DE CHAUX :				
— Sfax-Gafsa (C.F compris)	3.245.000	2.792.852	Capacité de production portée à 1.950.000 T/an. Capacité de transport par fer portée à 2.500.000 T/an.	Porter la production à 2.300.000 t. avec des qualités de phosphate plus riches. Porter la capacité de transport à 3.600.000 T.
— M'Dilla (Ciphos)	1.100.000	304.930	Production relevée de 330.000 T/an à 540.000 T.	Production à porter à 1.300.000 T/en ouverture de l'exploitation de Gouraya (500.000 T/an).
— Kalaâ-Djerda (Stephos)	—	41.791	Remise en exploitation de la mine d'Aïn Kerma pour bénéficier la production de Kalaâ Djarda. Production portée à 275.000 T.	Production à porter à 400.000 T.
FER :				
— Djebel Ank	5.000.000	50.000	Poursuite des études du gisement, des méthodes d'exploitation - engineering.	Production envisagée 500.000 T/an.
— Douaria-Tamera	675.000	125.000	Inventaire général des gisements. Reprise de la production portée à 225.000 T/an.	Porter la production à 500.000 T/an.
PLOMB ET ZINC :				
— Djebel Hallouf	115.000	115.000	Production doublée portée à plus de 800 T/mois.	Porter la production à 1.000 T/mois.
— Sidi Bou Aouane	100.000	100.000	Doublement de la laverie pour accroître la production, et récupérer le zinc.	Mise en exploitation du gîte N° 1. Traitement des haldes avec récupération du zinc et concentration du cuivre.
— El Créfa (Djalta)	140.000	90.000	Poursuite de la découverture du gisement à exploiter en carrière. Travaux préparatoires pour atteindre une production au niveau antérieur.	Porter la production au niveau de celle de 1961 soit 8000 T/an environ et dépasser ce chiffre.
— Djebel Semène	—	—	Travaux de dénoyage et remise en état de produit de la mine.	Reprise de la production à son niveau antérieur.
— Khanguet Kef Tout	85.000	75.000	Remise en exploitation de la mine en Juin 1964. Production 836 T en 1964.	Maintien de la production à 1.500 sur 2.000 T/an.
— Bou Jaber	400.000	80.000	Travaux préparatoires Engineering - Equipement en cours.	Production escomptée à partir de 1966 : 6.000 T/an de concentrés de plomb. 2.000 T/an de concentrés de zinc et 15.000 T de barytine.
— Bou K'Hil	150.000	72.600	.....	6.000 T/an de minerai concentré de zinc.
— Fedj El Adoum	300.000	296.281	Développement des recherches. Reprise de la production de minerai mixte (Bulk) de plomb et zinc.	Production à porter de 250 T à 500 T/mois en bulk. Production à partir de 1966, de 5.000 T/an de concentré de plomb.
— Béchateur	500.000	155.000	Démonstration de 1 million de tonnes de minerai plombo zincifère. Equipement de la mine.	5.000 T/an de concentré de zinc. Production de concentré de plomb et de zinc ainsi que de spath fluor et de barytine.
— Hammam Djédidi	300.000	14.560	Poursuite de l'étude du gîte très complexe.	Production de 2.000 à 5.000 T/an plomb et zinc.
— Djebel Trozza	180.000	6.145	Etude géologique et prospection.	Remise de l'exploitation normale en fonction du résultat de l'étude en cours.
— Sidi Ahmed	50.000	28.780	Etude du gisement et reprise d'une exploitation réduite.	Il est envisagé d'exploiter les quelques parties du gîte lequel ne permet pas d'envisager une exploitation intéressante.
— El Alia	50.000	31.174	Les résultats des études sont décevants.	
FER PLOMBEUX :				
— Nebeur	115.000	70.000	Préparation de la remise en exploitation (creusement d'un puits, de galeries - Equipement...)	Reprise de la production de fer plombeux, étude du gisement de fer.
MERCURE :			Etude complète du gisement par géochimie, géologie et travaux de mines et sondages.	
— Djebel Arja	600.000	305.000	Réfection du four de distillation.	Prévision, de mise en exploitation en 1966 à la cadence de 100 T/an de mercure à 99,99 %.
CUIVRE :				
— Aïn El Bey	30.000	25.000	Poursuite des travaux de recherches. Essai de concentration.	Production de 1.000 à 2.000 T/an de concentré de cuivre.
— Sidi Bou Aouane	(pour mémoire	voir ci-	Réserves assez réduites. « Plomb dessus la rubrique	et zinc).
SPATH FLUOR BARYTINE :				
— Hammam Zriba	650.000	144.128	Etude du gisement. Travaux préparatoires de l'exploitation (3000 m) sondages engineering.	Production escomptée au cours de 1966 25.000 T/an de spath fluor. 35.000 T/an de barytine
Province fluoré (Dj. Oust - Staa et macella)	100.000	47.155	Etude des gisements. Seul celui du Djebel Macella présente un intérêt notable.	1.000 T/ an de sulfure de plomb et zinc. Production indéterminée de spath fluor métallurgique, de sulfate de baryum et de concentrés de plomb et zinc.
— Bou Jaber	(pour mémoire	voir	sous rubrique « Plomb et Zinc »	et Zinc)
TOTAL	**13.885.000**	**4.970.396**		

II. - L'ENERGIE ELECTRIQUE

Considérant que l'énergie électrique est à la base de tout développement économique en Tunisie la perspective a prévu un développement important de la production, du transport et de la distribution.

Il était prévu au plan triennal 1962/1964 la mise en place des ouvrages nécessaires à cette expansion.

Nous exposerons ci-après les travaux réalisés durant cette période.

Nous indiquerons tout d'abord l'évolution de la production et de la consommation pendant cette période de trois ans. Il sera tenu compte de la production publique et de la production des auto producteurs.

ANNEES	PRODUCTION Millions de Kwh			CONSOMMATION Millions de Kwh	
	Distribution Publique	Auto-producteurs	Total	Distribution Publique	Auto-producteurs
1960	275,825	42,200	318,025	234	inconnu
1961	282	46,600	328,600	240	»
1962	288	57,500 (1)	345,500	247	»
1963	306,500	60	366,500	258	»
1964	333,500	112,750 (2)	446,250	280	»

L'accroissement de la production s'établit comme suit :

DESIGNATION	POURCENTAGE D'ACCROISSEMENT			
	1961/60	1962/61	1963/62	1964/63
Distribution Publique.....	2/	2/	6.4/	8,7/
Auto-producteurs	10/	23/	4/	88/
Total	3/	5/	6/	22/

(1) Mise en service de la S.T. du Sucre.

(2) Mise en service de la S.T. de la Cellulose et de la S.T.I.R.

Afin de faire face à l'expansion de la consommation d'énergie électrique le pré-plan 1962/64 prévoyait d'une part la poursuite et l'achèvement des travaux en cours d'exécution et d'autre part la mise en place d'équipements nouveaux.

Nous allons exposer ci-après les résultats obtenus durant cette période :

1.- **Les travaux en cours d'éxécution.**

Les travaux en cours d'éxécution ont to été terminés. Le tableau suivant indique répartition des dépenses et leur ventilation s les trois années.

DESIGNATION DES PROJETS	COUT GLOBAL	DEPENSES FAITES			RESTE A PAYER	TOTAL DEPENSES
		1962	1963	1964		
1. ELEC. DJERBA	86.260,000	6.917,333	8.478,063	—	—	15.395,390
2. » TEBOULBOU	6.829,786	275,528	404,036	—	—	679,564
3. » KSOUR	20.829,000	—	—	—	—	—
4. » TATAOUINE	57.680,000	1.275,715	5.763,215	—	—	7.038,930
5. » DJEBEL ABIOD....	24.375.000	—	352,579	—	—	352,570
6. » GAFSA-DJERID	57.962,928	2.400,230	7.954,915	5.020,450	4.277,538	19.653,133
7. » PORTO-FARINA	19.350,000	—	—	—	—	2.289,763
8. » EL DJEM.....	17.062,000	2.103,193	186,570	—	—	2.024,540
9. » GABES	126.040,578	603,851	646,102	—	774,588	462,61
10. » KASSERINE (2e Tr	8.510,000	462,616	—	—	—	7.973,95
11. » MONASTIR-SKANES	188.580,000	5.543,308	1.144,162	—	1.286,481	5.907,53
12. » SOUASSIS	36.000,000	5.727,774	179,758	—	—	
13. » SFAX	35.000,000	13.267,192	6.206,728	—	122,667	19.596,58
14. » KALAAT-ESSENAM	37.000,000	1.373,090	30.808,836	22,154	215,449	32.419,52
15. » SILIANA	52.700,000	366,706	25.965,518	9.980,882	—	36.313,10
16. » AIN OKHTEUR.....	6.250,000	515,200	—	—	5.734,800	6.250,00
17. » SIDI BOU ALI.....	10.300,000	2.719,043	8.290,046	514,202	—	11.523,29
18. » DJEBINIANA-KHRIB	92.500,000	36.217,500	3.876,506	—	—	40.094,4
19. » HAFFOUZ	15.000,000	1.545,384	4.858,859	—	—	6.404,2
20. » BENI ARAR.....	19.000,000	15.409,739	—	—	—	15.409,73
TOTAUX.....	**917.729,290**	**96.723,408**	**105.115,893**	**15.537,688**	**12.411,523**	**229.788,5**

II. - **LES PROJETS NOUVEAUX DE L'ENERGIE ELECTRIQUE :**

Afin de faire face à l'accroissement de la consommation d'énergie électrique découlant de l'industrialisation du pays et du souci du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie des habitants, le plan triennal prévoyait la réalisation d'ouvrages nouveaux devant permettre de satisfaire aux besoins de la Nation en énergie électrique.

Ces ouvrages nouveaux concernaient :

— La production d'énergie;

— Le transport de l'énergie;

— La distribution d'énergie à moyenne tension

— La distribution d'énergie à basse tension.

Si le programme prévu n'a pas été entière ment réalisé, il a été toutefois suffisant pou répondre à toutes les demandes nouvelles d'é nergie qui se sont présentées.

Nous étudierons chacune des catégorie d'ouvrages telles qu'elles avaient été définie dans le plan triennal :

1°) - **Production d'énergie électrique :**

A. Centrales thermiques :

Contruction de l'ensemble de production d'énergie « Goulette II ».

Le programme des travaux prévoyait la mise en place de deux groupes turbo-alternateurs de 25 MW chacun. La mise en service du premier groupe devait avoir lieu en Avril 1964, celle du deuxième groupe en Août 1964.

Les négociations entreprises pour le financement des travaux ayant été plus longues que prévu il en est résulté un retard dans la mise en route du planning des travaux qui n'ont pu démarrer qu'en Juillet 1963.

A la fin de l'année 1963 la situation était la suivante :

— Les travaux d'infrastructure terminés;

— Pour la fabrication du matériel en usines tous les approvisionnements principaux ont été réalisés.

A la fin de l'année 1964 la situation des travaux était la suivante :

— Etudes pratiquement terminées;
— Travaux de génie civil terminés à 20 %;
— Le montage du matériel du premier groupe est avancé à 70 %.

La mise en service des groupes peut être prévue pour décembre 1965.

Le coût total du projet qui avait été estimé à 6.000.000 de dinars sera de l'ordre de 6.800.000 dinars. La différence est due principalement à la dévaluation du dinar.

Le montant des dépenses effectuées pendant la période 1962/1964 est indiqué dans le tableau ci-après :

DESTINATION	1962/1963 Dinars	1964 Dinars	TOTAL Dinars
Goulette II	800.000	2.200.000	3.000.000

B. LES MICRO-CENTRALES DIESEL.

La politique des micro-centrales pratiquée en Tunisie répond au but que s'est assigné le Gouvernement d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les centres les plus reculés, loin de toute ligne de distribution à moyenne tension.

D'une manière générale ces centrales ont un caractère provisoire la plupart des agglomérations alimentées devant être par la suite reliées au réseau moyenne tension qui sera réalisé suivant le programme établi.

C'est ainsi que Siliana a été raccordée au réseau moyenne tension en Mai 1964 et que Haffouz le sera en Juin 1965.

En raison de ce caractère provisoire, les micro-centrales ont été étudiées pour pouvoir être démontées facilement et réutilisées dans un autre centre non électrifié.

Nous indiquons dans le tableau suivant les micro-centrales installées pendant la période 1962/1964.

CENTRE ELECTRIFIE	DATE de MISE EN SERVICE	GROUPES INSTALLES K. V. A.
SILIANA	Mai 1962	1 × 60
KEBILI	Octobre 1962	2 × 60
BISCHKA	Octobre 1962	1 × 40 + 1 × 20
HAFFOUZ	Septembre 1962	1 × 40
MAKTAR	Mars 1963	1 × 40 + 1 × 20
OUSSELTIA	Avril 1963	1 × 40
DJERBA	Mai 1963	1 × 40 + 1 × 20
HADJEB EL AYOUN	Avril 1963	1 × 40
SEDJENANE	Juillet 1963	1 × 20
SIDI ALI NASRALLAH	Août 1963	1 × 40 + 1 × 20
SIDI AMOR BOU HADJLA	Novembre 1963	1 × 20
SBIKHA	Janvier 1964	1 × 20
KERKENNAH	Mars 1964	1 × 60 + 1 × 40
MARETH	Juin 1964	1 × 40

Le programme d'électrification par micro-centrales se poursuivra en 1965 par l'électrification des centres de : SAKIET SIDI YOUSSEF - LE SERS - SBEITLA - ROOBA.

(Ce programme n'est pas limitatif. Au fur et à mesure que les centres alimentés par une micro-centrale seront reliés à un réseau moyenne tension, les équipements libérés seront transférés dans d'autres centres dépourvus d'énergie électrique.

Le coût du programme réalisé en 1962/1964 s'élève à 108.000 dinars dont 80.000 en devises représentant la valeur des groupes électrogènes fournis par une entreprises locale.

TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE.

En vue de l'amélioration et de l'extension du réseau de transport à haute tension de l'énergie électrique, le plan triennal prévoit la réalisation de deux grands projets :

1°) - Amélioration de l'alimentation en énergie électrique des régions de Tunis et Bizerte.

2°) - Liaison à très haute tension du nord et du sud Tunisien.

I. AMELIORATION DE L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DES REGIONS DE TUNIS ET DE BIZERTE.

Le projet comprend la réalisation des ouvrages indiqués ci-après situés à la Goulette Djebel-Djelloud - El Omrane et Menzel-Bourguiba.

— Un poste de transformation 90/30 kV à la Goulette;

— Un poste de transformation 90/30 kV Djebel-Djelloud (Tunis-Sud);

— Un poste de transformation 90/30/10 kV El Omrane (Tunis-Ouest);

— Un poste de transformation 90/60/30 kV à Menzel-Bourguiba

— Une ligne 90 kV de liaison entre Tunis-Sud et Tunis-Ouest;

— Modifier la ligne existante 60 kV la Goulette - Menzel-Bourguiba, pour le transport sous 90 kV.

La complexité des études, les formalités administratives et le financement ont retardé la mise en route des travaux qui en sont au stade suivant :

a) - **Travaux exécutés en 1962/1963**

— Etude des projets et passation d'une partie des marchés;

— Génie civil des postes de la Goulette et de Tunis-Sud fait à 60 %;

— Ligne la Goulette - Menzel-Bourguiba réalisée à 80 %.

b) - **Travaux éxécutés en 1964 :**

Etudes et passation des marchés pratiquement terminés.

Les postes de la Goulette et de Tunis-Sud ont vu leurs installations principales terminées et mises en service partiellement;

La ligne 90 kV La Goulette - Menzel-Bourguiba a été achevée.

c) - **Travaux restant à exécuter :**

- Réalisation du poste de Tunis-Ouest;
- Réalisation du poste de Menzel-Bourguiba;
- Terminer les postes de la Goulette et de Tunis-Sud;
- Ligne 90 kV Tunis-Sud - Tunis-Ouest;
- Le raccordement de la ligne 90 kV Goulette - Menzel-Bourguiba au poste Tunis Ouest.

d) - **Situation financière du projet :**

Initialement estimé à 1.500.000 dinars, le coût du projet est actuellement évalué à 1.800.000 dinars se décomposant en :

Dépenses en dinars.....	850.000
Dépenses en devises.....	950.000

Les dépenses en devises sont couvertes par un prêt du Gouvernement du KOWEIT d'un montant de 950.000 dinars.

La situation financière du projet est résumée dans le tableau suivant :

ESTIMATION DU PROJET	CREDITS ENGAGES	DEPENSES 1962/1963	DEPENSES 1964	DEPENSES TOTALES
1.800.000	1.600.000	350.000	400.000	700.000

II. - **CONSTRUCTION DE LA LIGNE 150 kV Tunis-Sud - Sud Tunisien :**

Initialement prévue à 225 kV la ligne haute tension devra raccorder la centrale de la Goulette au Sud Tunisien a été ramenée à la tension de 150 kV.

Le projet comprend :

- Un poste de transformation 150/90 kV à la Goulette;
- Un poste de transformation 150/30 kV à M'Saken;
- Un poste de transformation 150/30 kV à Métlaoui;
- Une ligne 150 kV La Goulette - Métlaoui. Desservant au passage les postes de M'Saken et Sfax.

Grâce à ces ouvrages les régions de Sousse et Sfax alimentées actuellement par les centrales locales Diesel qui produisent du courant à un prix de revient relativement élevé, et qui d'autre part ne permettent pas de suivre le rythme de la progression de la consommation, seront alimentées par la Goulette fournissant du courant à un prix de revient plus économique et en quantité suffisante pour faire face à la progression de la consommation.

En outre, cela permettra d'alimenter la région phosphatière de Métlaoui où les centrales locales, anciennes, ne sont pas suffisantes pour satisfaire aux besoins des nouvelles installations prévues.

SITUATION DES TRAVAUX.

Les études ont commencé en 1962 mais le début des travaux a eu lieu en Juillet 1963.

a) - **Travaux exécutés en 1962/1963 :**

— Etudes de l'ensemble du projet assez avancées.

— Construction du tronçon Goulette-M'Saken de la ligne à 150 kV.

b) - **Travaux éxécutés en 1964 :**

— Etudes du projet terminées;

— Poste de transformation 150/90 kV terminé;

— Mise en route des travaux, des postes de M'Saken - Sfax - Métlaoui;

— Les lignes 150 kV ont été avancées à 70 % environ.

c) - **Travaux restant à exécuter :**

— Génie civil des postes de M'Saken Sfax et Métlaoui;

— Equipement des postes de transformation;

— Fin de la construction du réseau à 150 kV.

La fin des travaux et la mise en service des ouvrages est prévue pour la fin de l'année 1965.

FINANCEMENT DES TRAVAUX.

Estimé à 3.300.000 dinars le projet, par suite de la dévaluation, représente une dépense de 3.800.000 dinars se décomposant comme suit :

Dépenses en dinars.....	1.200.000
Dépenses en devises.....	2.600.000

Les dépenses en devises sont couvertes par deux prêts du Gouvernement de l'Allemagne Fédérale d'un montant total de 21.000.000

La situation financière du projet est résumée dans le tableau ci-après :

ESTIMATION DU PROJET	DEPENSES ENGAGEES	DEPENSES FAITES		
		1962/1963	1964	TOTALES
3.800.000	3.500.000	400.000	750.000	1.150.0000

III. - DISTRIBUTION DE L'ENERGIE A MOYENNE TENSION :

L'extension du réseau moyenne tension s'est poursuivie dans le cadre du plan triennal 1962 1964 par l'éxécution d'environ 213 kilomètres de ligne et la construction de 153 postes de transformation destinés à l'extension de l'électrification rurale.

Le tableau ci-dessous indique les quantités de travaux effectués pendant cette période :

DESIGNATION	1962	1963	1964	TOTAL
Lignes moyenne tension km.....	13	50	150	213
Postes transformation - N.....	28	45	80	153

Le montant de la dépense nécessaire à laréalisation de ces travaux est la suivante :

DESIGNATION	DEPENSES			
	1962	1963	1964	TOTAL
Lignes moyenne tension.....	30.000	114.000	306.000	450.000
Postes de transformation.....	70.000	112.000	210.000	392.000
TOTAL.....	**100.000**	**226.000**	**516.000**	**842.000**

La ventilation de cette dépense s'établit comme suit :

Monnaie locale..... 430.000 dinars

Devises étrangères..... 412.000 dinars

IV.- DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE A BASSE TENSION.

a) - Construction de réseaux basse tension :

Le programme de construction de réseaux à basse tension est relié au programme des réseaux à moyenne tension, étant la phase finale du programme d'électrification rurale.

Pendant la période 1962/1964 de nombreux centres ont été électrifiés, nécessitant la construction de 157 kilomètres de lignes échelonnées comme suit :

Année 1962..... 32 kms

Année 1963..... 80 kms

Année 1964..... 45 kms

Le montant de la dépense nécessaire à ces réalisations est indiqué ci-après :

DESIGNATION	DEPENSES FAITES			
	1962	1963	1964	TOTAL
Réseaux basse tension.....	80.000	194.000	85.000	359.000

La ventilation de cette dépense s'établit comme suit :

Monnaie locale.....	239.000 dinars
Devises	120.000 dinars

b) - **Branchements :**

Le raccordement des nouveaux abonnés a nécessité la réalisation de 39.000 branchements nouveaux représentant une dépense de 579.000 dinars soit une moyenne de 17 dinars par branchement nettement inférieur à ce qu avait été prévu (25 dinars).

La ventilation de la dépense s'établit comm suit :

Monnaie locale.....	425.000 dinar
Devises	154.000 dinar

Le tableau ci-dessous indique par année, l nombre de branchements exécutés et le mon tant de la dépense correspondante :

1962		1963		1964	
Nombre	Dépenses	Nombre	Dépenses	Nombre	Dépenses
10.000	150.000	13.000	194.000	16.000	235.000

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

L'énergie nucléaire utilisée comme source de chaleur pour la production de l'électricité et de l'eau douce à partir de l'eau de mer est devenue à la suite des travaux de 3e Conférence Internationale sur les applications de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tenue à Genève en Septembre 1964, un espoir pour les pays en voie de développement; la preuve est faite que l'énergie d'origine nucléaire est compétitive même dans les pays industrialisés.

L'étude du projet du réacteur tunisien, qui apporterait une solution à la pénurie d'eau douce dans le Sud du pays et contribuerait à l'industrialisation de cette région déshéritée se poursuit dans de bonnes conditions. L Tunisie a apporté ainsi sa contribution dan l'application la plus humaine de l'énergie nu cléaire et par là prend conscience des poss bilités de la Science et de ses applications ra tionnelles pour lutter contre le sous-dévelop pement.

L'accord international sur l'arrêt des essa des explosions atomiques va libérer sur l marché international d'importantes quantité de combustible nucléaire.

Par ailleurs, le développement et la mise au point des breeders rendra rentable très prochainement l'utilisation des combustibles nucléaires existant en faible teneur dans les minerais. Le C.E.A., conscient de la nécessité pour la Tunisie d'avoir sa propre source d'énergie poursuit les travaux de prospection et d'analyse d'uranium, en particulier l'uranium trouvé en grande quantité dans les phosphates tunisiens.

Les radio-isotopes trouvent des applications dans un plus grand nombre de domaines de la vie économique de notre pays. Après l'étude de l'éradication de la mouche des fruits - qui cause des dégâts considérables a nos agrumes l'étude des facteurs influençant le rendement des oliviers est entreprise en collaboration avec l'INRAT.

Les radio-isotopes sont utilisés pour étudier la fertilité des sols, pour mesurer les résidus d'insecticides, pour déterminer l'humidité des sols et l'importance des nappes d'eau souterraines. L'installation très prochaine d'une bombe au Cobalt et d'un carborimètre généralisera davantage l'emploi de ces radio-isotopes.

L'effectif du C.E.A. a considérablement augmenté pour la mise au point et l'exécution des différents projets. La C. E. A. compte actuellement soixante fonctionnaires dont vingt quatre techniciens. D'autres docteurs 3e cycle et ingénieurs en Génie Atomique et Génie Chimique sont en cours de formation.

L'intérêt suscité chez les jeunes pour les possibilités extraordinaires qu'offre l'atome comme instrument nouveau de lutte contre le sous-développement autorise à penser que l'avénement de l'énergie atomique et ses applications pacifiques en Tunisie est plein de promesses.

PROJET DE REACTEUR

Problème de l'eau du Sud Tunisien.

La situation de l'eau dans le Sud Tunisien se caractérise d'une part par une pluviométrie faible et très irrégulière, d'autre part par l'existence de nappes aquifères fournissant une eau chargée en sels (entre 3 et 10 grammes par litre) donc ne pouvant convenir ni pour l'agriculture ni pour la boisson. Cette situation entraine :

1°) des difficultés énormes posées aux autorités publiques pour satisfaire les besoins immédiats des populations, c'est à dire leur approvisionnement en eau potable;

2°) une activité économique tout à fait réduite, voire paralysée;

3°) l'exode des populations vers le Nord, donc un pompage démographique de la région.

Le Commissariat à l'Energie Atomique a été chargé d'étudier et voir si l'énergie atomique peut présenter une solution à ce problème d'eau dans le Sud Tunisien.

Historique du projet :

Le Commissariat à l'Energie Atomique étudie depuis Juin 1962 les possibilités d'une installation nucléaire pour la production de l'énergie électrique et de l'eau douce à partir de l'eau de mer.

L'eau et l'énergie sont destinées à pourvoir

— d'une part aux besoins du complexe industriel projeté au Sud Tunisien;

— d'autre part aux besoins des populations

de toute la région.

L'usage de l'eau produite pour les besoins agricoles est exclu, cependant les 25.000 m3 d'eau à 2,7 g/litre consommés actuellement par la population de Gabès, peuvent être transférés aux usages agricoles et seraient remplacés par de l'eau de très bonne qualité pour les besoins domestiques.

Après étude de la situation actuelle de la région du Sud, le C.E.A. en collaboration avec un bureau d'études en France, a fait une étude préliminaire sur le plan technique et économique du problème de l'énergie et de l'eau à partir d'une centrale nucléaire d'un type à déterminer.

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique qui a été saisie du problème par la délégation tunisienne à la 6ème Conférence Générale en Septembre 1962, a décidé d'étudier le problème afin de garantir au C.E.A. Tunisien des avis objectifs sur la question.

En Mars 1963 l'Agence convoquait un groupe d'experts internationaux pour obtenir des avis techniques. Depuis, une réunion d'experts a lieu tous les 6 mois à Vienne. Le C.E.A Tunisien est toujours présent dans ces réunions.

En Juillet 1963 l'Agence a envoyé une mission dans le Sud Tunisien.

Etat actuel du projet :

Compte tenu des conclusions de l'étude préliminaire et du rapport de l'Agence ainsi que des recommandations du groupe d'experts, le C.E.A. a procédé à une consultation préliminaire à l'échelle internationale. Cette préconsultation a été lancée le 4 Mars 1964 suivant un cahier des charges établi par le C.E.A.

10 groupements internationaux de 7 pays différents ont remis des propositions.

Les propositions déjà reçues confirment les conclusions des études préliminaires et celles du groupe d'experts de Vienne.

APPLICATIONS DES RADIO-ISOTOPES

De création récente, la Section des Radio-isotopes comporte actuellement trois groupes de travail à savoir :

1) Groupe de la sonde à neutrons;

2) Groupe de la bombe au cobalt;

3) Groupe du carbotrimètre.

Groupe de la sonde à neutrons.

Ce groupe s'occupe de la marche d'une sond à neutrons d'acquisition récente; une fois l'é talonnage terminé, elle sera mise à la dispo sition des différents services tunisiens pour le applications multiples qu'elle peut leur fourni

Parallèlement à ces applications, des travau de recherche seront incessamment entrepr avec cet appareil.

Groupe de la bombe au cobalt.

Le deuxième groupe s'attèle à l'étude d l'installation d'une bombe au cobalt; celle-c dont l'activité sera de 6.000 curies, servira dan plus d'un domaine :

— dans le domaine pratique, elle sera utilisé pour l'irradiation des mouches de fruit - ceratitis capitalas - d'une part;

— à la stérilisation des grains d'autre part;

— dans le domaine de la recherche fondamen tale, elle servira entre autres, à l'étude d à la fabrication de certains hauts polymère qu'il est impossible de produire d'une ma nière classique.

Groupe de carbotrimètre.

Certains services tunisiens ont exprimé au Commissariat à l'Energie Atomique le désir d monter un laboratoire de dosage par le car bone 14 et par le tritium. Comme une tell installation n'existe pas ni en Tunisie ni en Afrique du Nord, le C.E.A. a pensé à l'acqui sition d'un carbotrimètre qui servira non seu lement pour les instituts tunisiens mais auss pour faire les analyses de tous les pays afri cains.

Parallèlement à ce programme intérieur au C.E.A., d'autres applications des radio-isotope se font actuellement dans différents service extérieurs avec la collaboration technique d C.E.A.

Il est à prévoir que ce programme s'étendr dans l'avenir à d'autres domaines et que l section des radio-isotopes ne cessera pas d voir son importance augmenter de jour en jou

ENERGIE SOLAIRE

L'énergie étant à la base de tout développement économique, en Tunisie, toute source énergétique pouvant contribuer à ce développement doit être prise en considération.

Les données climatologiques de la Tunisie, en particulier de Sud Tunisien, sont très favorables pour obtenir des rendements acceptables pour les installations solaires.

Les applications de cette source d'énergie ne sont pas récentes dans notre pays. En effet, en 1928, des expériences d'adoucissement d'eau ont été effectuées à Tunis, Kairouan, Fort Saint, Gafsa et Médenine. De grands évaporateurs ont été par la suite installés à Ben Gardane pour l'approvisionnement en eau des garnisons militaires.

Pour les agglomérations isolées où l'approvisionnement en eau de boisson se fait nécessairement par camion-citerne, il est tout à fait raisonnable d'envisager des installations solaires pour l'obtention de cette eau.

Pour ces raisons, il a été créé une section chargée de l'énergie solaire provisoirement rattachée au Commissariat Atomique. Elle a pour rôle :

1) d'établir une carte solaire pour la Tunisie en collaboration avec le service météorologique;

2) de développer des travaux de recherches dans le domaine de l'énergie solaire sur le plan des applications pratiques;

3) de profiter des travaux actuels des centres de recherche et des organisations spécialisées dans le domaine, afin d'établir et de réaliser des projets domestiques (cuisinière solaire, climatisation, etc...).

Déjà un projet a été étudié il s'agit de pourvoir en eau potable l'agglomération de Cheikhat Ed Dghaflat, délégation de Tunis, à partir d'un puits fournissant une eau salée à 6 G/I. L'ensemble des évaporateurs solaires fournira environ 1000 m3 d'eau par an pour les 600 habitants de la région.

La Section de l'Energie Solaire dispose actuellement de 3 distillateurs solaires de différentes conceptions :

D'une cuisinière solaire à miroir parabolique en aluminium;

Une chauffe eau solaire à usage domestique;

Deux des évaporateurs et la cuisinière ont été conçus et fabriqués à Tunis.

Les expériences se poursuivent pour déterminer les caractéristiques et les performances de chaque appareil.

(III) LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

I.- Réformes de structure :

Conserves de Fruits et de Légumes : il a été décidé la création d'un groupement de l'industrie des conserves alimentaires qui aura notamment pour objet l'achat et la répartition des matières premières, la commercialisation des produits transformés, la réorganisation de la profession.

Cet organisme, auquel participeront producteurs et transformateurs, prendra en charge la Caisse Interprofessionnelle de Compensation de la Tomate. Un de ses buts immédiats sera la prospection des marchés hors zone franc pour notre production de concentré de tomate.

Huiles Essentielles : Il est également prévu de constituer un groupement des producteurs d'huiles essentielles qui aura pour tâche d'assurer l'absorption de la totalité des récoltes de fleurs aromatiques à un prix rémunérateur pour les producteurs, le contrôle de la qualité des matières premières et des produits, la commercialisation à l'étranger.

II.- Investissements réalisés au cours du Plan Triennal :

	Investissements totaux (1962-64)	Investissements 1964
— Sucrerie	4.750.000	
— Conserverie	1.175.000	547.000
— Conditionnement de Dattes	167.000	22.000
— Produits laitiers	331.000	40.000
— Biscuiterie	29.000	17.000
— Boissons Gazeuses	96.000	45.000
— Farine de Poisson	33.000	33.000
— Savonnerie	70.000	70.000

III. - **Résultats des Investissements :**

Sucrerie : Implantation d'un complexe sucrerie (fabrication de sucre à partir de la betterave tunisienne), raffinerie (traitement de sucre roux importé à titre d'appoint pour les besoins de la consommation. **Effectifs** : 500 employés et ouvriers + 3.000 ouvriers saisonniers.

Conserverie : Cette action correspond à la modernisation de 4 usines dont celle de la STIL et à la création d'une conserverie à Kairouan qui utilisera la production agricole des environs.

Il convient toutefois de noter que l'Usine de Grombalia à laquelle il a été consacré 700.000 D. n'est pas encore entrée dans sa phase de production.

Conditionnement de dattes : Cette réalisation a pour objet la valorisation sur place des dattes qui étaient exportées auparavant en l'état. L'usine est gérée directement par la STIL.

Produits Laitiers : Les investissements réalisés à la Centrale Laitière de Bab-Saadoun ont permis la modernisation des installations, l'accroissement du potentiel et la diversification des produits.

Biscuiterie : Il s'agit de la première biscuiterie gauffreterie industrielle créée en Tunisie. Cette réalisation a permis d'arrêter presque totalement les importations de l'étranger.

Boissons Gazeuses : Les investissement correspondent à la modernisation de la principale usine de ce secteur.

Farine de Poissons : Réalisation de l'Office National des Pêches visant à une meilleure utilisation des déchets des conserveries ainsi que du poisson impropre à la consommation humaine.

Savonnerie : Modernisation et mécanisation d'une entreprise importante de Tunis.

IV. - **Formation des cadres :**

L'action entreprise depuis 3 ans dans le domaine de l'industrie de la conserve de poisson s'est poursuivie en 1964.

L'année précédente, la formation des cadres avait abouti à une sélection des meilleurs éléments, en accord avec les chefs d'entreprises intéressés. C'est ainsi qu'il a été établi en 1964 un programme de cours de chefs de fabrication portant principalement sur les problèmes de l'entreprise, de la production, de la gestion du personnel, des équipements et des matières.

V. - **Situation de l'Industrie de la Conserve en 1964** (1) :

Tomate : 22 ateliers totalisent un potentiel journalier de 275 T. de concentré (correspondant à 1.640 T. de tomate fraîche).

En limitant à 60 le nombre de journées d'activité effective, le potentiel saisonnier correspond à 16.500 T., contre une production moyenne de 11.000 T. (coefficient d'utilisation 66 %).

Il convient de noter que la fabrication actuelle correspond au double de la consommation. La production agricole peut être augmentée dans des proportions importantes à la condition que soient trouvés d'autres débouchés à l'extérieur (Proche-Orient et Afrique Noire).

Harissa : Cette production représente 70 % des conserves de légumes. Le potentiel journalier est de 350 T. réparti sur 23 ateliers, coefficient d'utilisation 32 %, si l'on tient compte de 30 journées d'activité. Production 3.500 T., dont 66 % sont exportés.

Artichaut : Secteur en expansion. La production actuelle dépasse 1.000 T. presque totalement exportées.

Abricot : Cette fabrication représente 93 % des conserves de fruits. 24 ateliers d'un potentiel de 520 T/jour.

Coefficient d'utilisation : 60 % soit 8.400 T de production pour 30 jours d'activité. Secteur largement orienté vers l'exportation (plus de 90 %) sur la zone Franc.

---

(1) Il importe de noter que la majeure partie des 44 conserveries existantes sont polyvalentes et disposent, de ce fait, de plusieurs ateliers de fabrication.

us de **Fruits** : L'atelier polyvalent à Mahdia 20 T/jour) et un autre spécialisé dans le jus e tomate à Ebba Ksour (10 T/jour).

L'usine de **Grombalia** a procédé aux essais le fabrication au cours de ces derniers mois. Cette activité est largement exportatrice.

Poisson Bleu : 17 ateliers d'un potentiel de 250 T/jour sur lesquels 2 sont de création récente et 4 ont été modernisés.

Le coefficient d'utilisation est particulièrement faible : 20 % soit 3.500 T. pour 70 jours d'activité.

Situation préoccupante du fait d'approvisionnements insuffisants (pêche). Secteur largement exportateur (90 %).

Thon : 7 ateliers pouvant traiter 150 T/jour. Coefficient d'utilisation : 17 %, amélioré, toutefois, dans de sensibles proportions par l'appoint de l'importation de poisson congelé.

(IV) LE TABAC

La Régie des Monopoles a acquis, au cours des années 1962 à 1964, des machines et équipements divers destinés à la confection des cigarettes. L'investissement total s'est élevé à 176.200 D. presque entièrement couvert par des prélèvements sur le Fonds d'équipement et de modernisation de la Régie de Tabac.

Par ailleurs, sur un crédit global de 50.000 D. prévu, dans le cadre de la coopération technique française, pour l'étude du projet de création d'une nouvelle usine de fabrication de cigarettes, 23.000 D. ont été utilisés au cours de la triennie.

1). **La production des tabacs et cigarettes** a évolué, au cours de la triennie, comme suit :

NATURE	1962	1963	1964
a) Tabacs en feuilles	628.728 Kg	927.675 Kg	1.566.975 Kg
b) Tabacs à priser	517.989 Kg	552.396 Kg	599.184 Kg
c) Tabacs à fumer	2.614.645 Kg	2.806.823 Kg	2.841.774 Kg

2). **La commercialisation** s'est traduite par les résultats suivants :

a) **Commercialisation** intérieure, (remise aux débitants et CDN non comprises)

1962	10.413.469 D,871
1963	11.469.749 D,020
1964	13.076.055 D,800

b) **Exportation :**

1962	12.500 D
1963	12.500 D
1964	60.665 D

(V) TEXTILES

Réformes de structure :

a) - **Création de l'Office Nationale du Textile :**

La loi du 3 Avril 1962 a donné naissance à l'Office National du Textile avec pour objet : l'élaboration du programme général d'industrialisation du pays dans le domaine du textile et donner des avis sur la politique en matière d'approvisionnement, de distribution et de production.

L'Office National du Textile a fait un recensement aussi complet que possible des activités

du secteur textile. Cette tâche s'est heurtée aux conditions particulières dans lesquelles s'exerçaient les diverses activités dans le textile.

L'Office National du Textile pour remédier à l'anarchie qui régnait dans ce secteur a mis sur pied les conditions d'octroi d'une carte professionnelle pour tous les commerçants en textiles à quelque titre que ce soit :

Une commission groupant les représentants du Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale, du Parti Socialiste Destourien, de l'U.T.I.C.A. des sociétés nationales et régionales de Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte, a été instituée pour statuer sur l'octroi de cette carte.

Elle a, eu 26 séances de travail, mis au point les critères et cherché l'opportunité d'une spécialisation des commerçants en textile; 80 % des commerçants de Tunis ont de leur propre gré opté pour la spécialisation.

La commission a fixé comme suit la spécialisation :

1.- Spécialisation par région : Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte et par quartier;
2.- Spécialisation par produit :

— I Tissus (femmes, hommes, ameublement);
— II Bonnetterie et confection : a) hommes, b) femmes, c) enfants;
— III Mercerie;
— IV Le blanc : linge de maison;
— V La friperie y compris les articles de fin de série;
— VI Les articles d'artisanat.

Un réseau de sociétés régionales, a été installé de façon à assainir les conditions de distribution des produits textiles :

a) - La distribution des articles dits « Nouveautés » reste exclusivement effectué par des commerçants particuliers auxquels des quotas ont été fixés;

b) - La distribution des articles courant a été confiée aux Sociétés régionales.

Pour le Gouvernorat de Tunis la SOCOTEX a été créée en vue de se substituer aux grossistes pour la distribution des produits textiles, pour assainir les conditions d'approvisionnement du marché, battre en brèche des manœuvres qui donnaient l'occasion de transferts frauduleux de devises et de bénéfices abusifs. Les achats de produits textiles ont été confiés à des sociétés nationales lesquelles d'ailleurs ont pris en charge la réalisation des projets industriels.

Grâce aux dispositions du décret-loi 62-1 du 3 Avril 1962 l'Office National du Textile en collaboration avec les services de l'Administration du Secrétariat d'Etat au Plan et l'Economie Nationale a pu entreprendre la mise en ordre de l'industrie textile en mettant fin à toute initiative improvisée en matière d'industrie textile nouvelle et en orientant les professionnels vers la spécialisation par secteur.

Il existe actuellement :
— 107 unités pour la confection;
— 21 unités pour la bonnetterie;
— 23 unités pour le tissage.

L'exécution des projets importants du plan triennal a été confiée à des sociétés nationales. La SOGICOT (Société Générale des Industries Cotonnières de Tunisie) pour les projets coton et rayonne.

— La SOGIL pour les projets laine et vigogne
— La SOGIC pour les projets de confection

Investissements prévus et réalisés durant la triennie par les Sociétés Nationales :

	Prévus	Réalisés
SOGICOT		
Finissage de Bir Kassâa	3.086.000	2.436.766
2 Filature Sousse	1.233.000	789.904
2 Tissage Ksar Hellal	2.597.000	1.081.099
Total en dinars avant la dévaluation	**6.916.000**	**4.307.769**

	Investissements prévus	Réalisés
SOGIL		
Usine de Vigogne	2.644.027 D.	596.188 D.
SOGIC		20.711 D.

En ce qui concerne l'artisanat utilitaire textile un avant-projet envisage la réforme, pour permettre de moderniser les méthodes de production, améliorer la productivité et le niveau de vie des artisans.

Le comité supérieur du Textile largement représentatif a été créé le 24 Décembre 1964 pour être consulté en permanence par les professionnels sur les projets préparés par l'Office National du Textile pour ce qui est relatif à la politique générale en matière d'approvisionnement, de production, de distribution et d'industrialisation.

Réalisations en matière de formation des cadres :

En Août 1963 a été créé par l'Office National du Textile et le Centre de Coupe à l'effet de former des maîtres-coupeurs et des apprentis tailleurs, 23 stagiaires le fréquentaient en 1964.

Un centre pilote de formation a été créé dans le domaine du tissage tant en matière d'utilisation de machines mécaniques que dans le domaine de tissage traditionnel.

Un centre de formation professionnelle pour l'industrie de la confection a été crée en Juillet 1964 à la Manouba destiné à la formation de cadres moyens. L'effectif annuel de ce centre est de 60 (en 3 groupes de 20).

L'Office National du Textile a également organisé un stage de remailleuses du 16 Mai 1963 au 17 Janvier 1964 qui a été suivi par 14 jeunes filles qui ont été mises à la disposition des diverses entreprises spécialisées dans ce domaine.

Un stage de formation de raccoutreuses du 2 Mars 1964 au 30 Juillet 1964 a été suivi par 12 jeunes filles.

Parallèlement la coopérative de confection s'est attachée à former sur « le tas » des apprentis et ouvrières de confection « articles d'enfants ». 25 ouvrières ont été aussi formées et 20 ont été perfectionnées.

Cette formule de formation sur « le tas » est également pratiquée par les sociétés nationales.

SOCIETES	ARTICLES	Nombre d'apprentis formés
SOGIC I	— Production de tenues administratives	36
SOGIC II	— Bleus de travail et bleu-Jeans	15
SOGIC III	— Mérioul (Gilets à manches)	11
SOGIC IV (Menzel-Bourguiba)	— Prêt à porter (femmes et hommes)	125
SOGIC (Bir Kassâa)	— Finissage	40
(Sousse)	— Filature	30
(Ksar Hellal)	— Tissage	50
SOGIL (Sousse)	— Filature	80
(Ksar Hellal)	— Tissage	57

La formation des cadres moyens au service des Usines des sociétés nationales est complètée par la formation à l'Etranger des cadres supérieurs.

Coton :

— France ..... 20 Techniciens, 8 Ingénieurs
— Pologne ..... 1 Ingénieur
— Belgique ..... 1 Ingénieur

Laine :

— Tchécoslovaquie ..... 20 Ingénieurs
— Belgique ..... 4 Ingénieurs
— Pologne ..... 6 Ingénieurs
— France ..... 2 Ingénieurs

INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

Bien qu'aucune réforme de structure n'ait été prévue par le Plan Triennal, des réunions avec les Professionnels permirent au Groupement d'arrêter dans le Secteur du Cuir et de la Chaussure le programme suivant :

1°) **Au stade de la peau brute :**

Réorganisation et assainissement de la branche de la collecte de peaux brutes par la centralisation du ramassage de la matière première dans le cadre d'une coopérative de collecteurs devant assurer la conservation de peaux de bovins et de délainage des peaux d'ovins.

2°) **Au stade de la Tannerie :**

Intégration des artisans tanneurs dans le cadre d'une coopérative.

3°) **Au niveau de la branche de la chaussure :**

Création d'un secteur témoin de production et de commercialisation.

4°) **Au stade du commerce d'importation et d'exportation :**

Création d'une Société d'Economie Mixte devant se charger de centraliser les importations et de prospecter les marchés étrangers pour exporter nos articles chaussants.

5°) Remplir au stade de l'encadrement du Secteur la reconversion de l'ATAPIAC en Etablissement Public doté de prérogatives suffisamment étendues lui permettant d'intervenir efficacement dans le secteur.

I. LES PEAUX BRUTES

1°) Création de la Coopérative des Producteurs et Collecteurs de peaux brutes :

Le but recherché par le groupement des Collecteurs dans le cadre d'un seul organisme consiste en une centralisation de la collecte afin :

a) de réorganiser les circuits de la collecte;

b) d'apporter les améliorations nécessaires dans le traitement et la conservation des peaux brutes;

c) de satisfaire les besoins des tanneries locales;

d) de créer une unité moderne de délainage et tous autres ateliers annexes, etc...

La Coopérative des Producteurs et Collecteurs de Peaux Brutes a été constituée le 12 Novembre 1962.

Des expériences relatives à la conservation des peaux brutes ont pu ainsi être faites.

2°) **Traitement de peaux de bovins :**

Dans le but de définir la composition d'un mélange adapté aux conditions climatiques tunisiennes et afin de mettre au point le procédé le plus économique et le plus approprié au traitement et au conditionnement des peaux, trois essais sur des peaux de bovins ont été réalisés à Tunis depuis environ un an, sous le contrôle d'un expert mis à la disposition de l'ATAPIAC par la Mission Française de Productivité.

Les résultats ont indiqués que nos peausseries mieux conservées, présentent :

1°) Une fleur fine et une excellente adhérence de la fleur et du derme.

2°) Une amélioration du rendement au stade de la tannerie, évaluée à 12 %;

3°) Une meilleure présentation par suite de l'élimination de la source de perte de substances dermiques consécutive à une conservation défectueuse.

4°) **Délainage de peaux d'ovins :**

De la même manière que pour les peaux de bovins, des essais de délainage ont été entrepris en Décembre 1964 par l'expert dont il est question ci-dessus. Là aussi, les résultats sont encourageants.

Nous donnons ci-contre un aperçu des mouvements des peaux brutes en 1962-1963-1964.

II. LA TANNERIE :

Cette branche comporte deux sections :

1°) Une section industrielle qui est de loin la plus importante;

2°) Une section artisanale.

1°) L'INDUSTRIE DE LA TANNERIE :

Elle est représentée en 1964 par cinq unités industrielles ou semi-industrielles (la Tannerie MAJOUL a été implantée tout au long des années 1961-62 et 63) qui ont fait des efforts non négligeables depuis la double prohibition frappant les importations d'articles finis et l'exportation de peaux brutes.

Cet effort deviendra encore plus rentable à mesure qu'on avancera dans les actions entreprises pour l'amélioration des peaux brutes.

Cependant on peut dire que les plus grandes déficiences relevées dans la peausserie tunisienne semble provenir de l'artisanat qui, dans sa situation actuelle, constitue une grave tare, et un frein sérieux à toute politique d'amélioration de la qualité.

C'est donc pour résoudre un problème à la fois technique, économique et humain qu'a été créée en 1962 la Coopérative des Tanneurs dont la réalisation devait être prise en charge depuis le milieu de l'année 1963 pour la Cellule Destouriennne du Plan et Finances.

Selon la conception des artisans tanneurs, ce projet avait pour but de permettre leur reclassement, en apportant au problème, une solution à caractère exclusivement social.

Or, l'aspect technique n'a pas tardé à se greffer sur l'aspect purement social.

Le secteur étant relativement suréquipé, on a cherché à assurer l'intégration des Artisans Tanneurs dans une unité de production déjà existante.

Il a donc été jugé opportum de réaliser dans la Tannerie de Monsieur MAMAIN, lequel était disposé à céder son entreprise, d'une part la reconversion de la main-d'œuvre artisanale qui représente un potentiel réel de production dans la section industrielle, et d'autre part le reclassement de ceux qui ne peuvent être reconvertis, dans des ateliers à aménager dans l'aire de la Tannerie, ou dans l'enceinte d'une autre tannerie abandonné depuis longtemps (l'ancienne Tannerie GIAMMI).

Outre la résorption de l'effectif artisanal ce qui présente l'avantage de mettre fin au déséquilibre sectoriel et de faire disparaître et le « Travail noir » et la mise en vente des peausseries de mauvaise qualité, la tannerie de la coopérative sera bien placée comme le confirme un rapport établi par des experts compétents en la matière pour produire des peausseries de qualité qui font actuellement défaut en Tunisie (vernis, chevreau de bonne qualité etc...).

LES INVESTISSEMENTS :

Les perspectives avaient estimé les investissements dans cette branche à 400.000 Dinars sur lesquels le Plan Triennal n'avait prévu que la somme de 17.000 Dinars pour une Tannerie à Mégrine (Tannerie de l'Etoile). Or, plus de 50.000 Dinars auront été investis avant la fin de 1964.

L'activité des Tanneries durant la Triennie est donnée par le tableau ci-après

ACTIVITE DES TANNERIES EN 1962 — 1963 — 1964

TANNERIES	1962		1963		1964	
	Effectif	Production en (/)	Effectif	Production en (/)	Effectif	Production en (/)
Manouba	110	1.901.693	112	2.229.150	119	2.382.476
Etoile	45	634.028	49	717.729	47	763.744
Majoul	—	—	23	438.450	37	392.000
Mamain	37	333.858	35	575.105	36	581.365
Kaddour	31	254.419	25	281.943	25	273.840
Artisans Tanneurs.....	55	384.209	65	339.379	60	657.765
TOTAL.....	278	3.508.207	309	4.581.756	324	5.051.190

III. LES ARTICLES CHAUSSANTS

L'Industrie :

L'Industrie est représentée par 14 entreprises industrielles ou semi-industrielles, la plus importante étant l'entreprise BATA.

L'Artisanat groupe plus de 2.000 personnes. Le Tableau d'activité de la branche en 1962 1963 et 1964 est ci-après :

CHAUSSURES	1962		1963		1964	
	Effectif	Production	Effectif	Production	Effectif	Production
INDUSTRIE .	688	1.848.000	990	2.345.000	1.011	2.453.000
	Estimation variant entre 1.500 et 2.000	Estimation à 1.300.000	Estimation variant entre 1.500 et 2.000	Estimée à 1.500.000	Estimation variant entre 1.500 et 2.000	Estimée à 1.600.000
TOTAL....		**3.148.000**		**3.845.000**		**4.053.000**

LE SECTEUR TEMOIN :

Le but de la création du Secteur Témoin est d'entraîner l'ensemble de la profession de la chaussure, à s'organiser industriellement et commercialement en vue d'améliorer les qualités des produits fabriqués et de réduire leurs prix de vente aux consommateurs.

Il devait être composé au départ de 6 unités de production dont une est importante : l'Entreprise MNAC et SCOUT et cinq coopératives déjà existantes à Tunis (Le Flambeau), Bizerte, Le Kef, Moknine et Kairouan.

Cette structure a été conçue en vue de :

— Peser sur le marché en y injectant à la fois une production suffisamment importante et diversifiée pour l'assainir.

— Spécialiser les entreprises qui en font partie, afin d'aboutir, à un degré de productivité assez élevé et partant au meilleur prix de revient et à la meilleure qualité possible;

— Aider à une décentralisation de l'activité de la chaussure par la création de noyaux industriels dans plusieurs régions du pays.

L'Organisme Central du secteur devra assurer aux unités qui y adhérent :

— Une organisation commune des approvisionnements;
— Un même système d'organisation administrative et technique;
— Une coordination des programmes de production;
— Une commercialisation de cette production à l'échelle de l'ensemble du pays;
— La création d'un bureau commun d'études de conception et de méthodes, etc...

Les investissements réalisés durant la Triennie dépassent 200.000 Dinars.

LA SOGECUIR

Devant remplacer la défunte S.O.T.E.C. liquidée pour n'avoir pu fonctionner, la SOGE CUIR aura pour objectif :

1°) d'effectuer des achats en commun pour

l'ensemble du secteur;

2°) de procéder à la prospection des marchés étrangers sur un éventail large;

3°) d'assurer des exportations correctes et continues.

La procédure de constitution a été entreprise depuis 1963. Son capital initial a été fixé à 80.000 Dinars. Environ le tiers de cette somme se trouve actuellement en compte bloqué.

Sa constitution effective aura lieu vers la mi-1965.

TEXTES LEGISLATIFS

La période triennale a aussi permis l'élaboration des projets des textes législatifs et réglementaires suivants :

1) - Projet de loi instituant le C.N.C.C.
2) - Projet de loi instituant la carte professionnelle
3) - Projet de décret règlementant la dépouille des animaux de boucherie
4) - Projet de loi règlementant l'exercice de l'activité dans le Secteur des Cuirs et des Chaussures
5) - Projet de décret prohibant la malfaçon dans la fabrication de la chaussure.

Ces textes sont actuellement en cours d'approbation.

MOUVEMENT DES PEAUX BRUTES Années : 1962 — 1963 — 1964

	1962	1963	1964
Peaux brutes collectées	2.603.561 Kgs	2.664.310 Kgs	1.576.000 Kgs
Peaux brutes exportées	1.168.997 Kgs	995.057 Kgs	625.298 Kgs
Peaux brutes importées par les Tanneries Locales	315.393 Kgs	721.091 Kgs	944.305 Kgs

V E N T I L A T I O N

Catégories	PEAUX BRUTES COLLECTEES Kgs			PEAUX BRUTES EXPORTEES Kgs			PEAUX BRUTES VENDUES AUX TANNERIES LOCALES			PEAUX BRUTES EXPORTEES PAR LES TANNERIES LOCALES			Observations
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964	
Bovins	1.828.060	1.604.097	1.000.000	808.333	483.988	250.700	1.030.758	1.113.022	642.322	315.393	721.091	944.305	
Ovins	504.641	715.333	500.000	196.064	365.529	341.150	324.187	254.238	127.306	—	—	—	
Caprins	133.420	119.237	41.000	112.362	76.460	30.000	36.395	30.619	4.913	—	—	—	
Equidés	58.627	113.908	35.000	—	44.608	3.448	836	67.615	34.501	—	—	—	
Autres	78.813	111.735		52.238	24.482		42.388	62.897		—	—	—	
TOTAL	2.603.561	2.664.310	1.576.000	1.168.997	995.057	625.298	1.434.564	1.528.391	808.042	315.393	721.091	944.305	

(VI) LE PAPIER ET LES OUVRAGES EN PAPIER

Le plan triennal prévoyait l'achèvement de l'usine de pâte de cellulose de Kasserine et l'extension de l'usine des emballages en carton.

1°) Société Nationale Tunisienne de Cellulose

OBJET :

La S.N.T.C. a pour objet de fabriquer de la pâte de papier blanchie à partir de la pulpe d'alfa par le procédé de traitement à la soude.

TRAVAUX :

Le montage ayant commencé en mai 1962, la mise en exploitation de l'usine a débuté en Août 1963.

La capacité de production en continu prévue est de 80 tonnes par jour de pâte blanchie.

OBSERVATION :

En raison de certains défauts constatés dans le montage de l'équipement de l'usine et de l'insuffisance du matériel, la moyenne de production n'a pu dépasser les 30 tonnes par jour, sans tenir compte des arrêts fréquents.

INVESTISSEMENTS :

Les investissements réalisés pendant la triennie se montent à 4.340.240 dinars compte non tenu des frais d'établissement.

RESULTATS DES INVESTISSEMENTS :

La production a été de 2.830 tonnes en 1963
et de 9.788 tonnes en 1964

EVOLUTION :

En 1964, bien qu'on note dans la production une nette amélioration par rapport à 1963, il demeure qu'une bonne partie de la pâte produite est de qualité qui devrait être améliorée.

COMMERCIALISATION :

Les exportations datent de 1963 mais c'est 1964 qu'elles ont pris leur rythme régul avec 8.551 tonnes soit 720.758 Dinars.

FORMATION DES CADRES :

La S.N.T.C. emploie 7 ingénieurs, 9 in nieurs adjoints et 17 autres cadres sur un fectif total de plus 500 membres du person

Le montant des salaires distribués p l'annéee 1964 a été de 292.780

2°) L'usine des emballages en carton

La S. T. E. M. a réalisé les investisseme prévus qui se montent à 135.000 D. pou fabrication de sacs d'emballage en Kraft

La S. T. E. M. a pu ainsi faire passer chiffre d'affaires de 487.000 Dinars en à 664.000 Dinars en 1964.

Seize emplois nouveaux ont été créés.

La Société Papeterie du Belvédère a inv 10.000 dinars dans le cadre de son progra de modernisation de son équipement en d'améliorer la productivité et la qualité d production.

INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES

SIDERURGIE

SOCIETE EL FOULADH :

Etablissement sidérurgique, à Menzel-B guiba, au capital de 2.700.000 Dinars.

L'investissement prévu au plan est 8.00 Dinars; l'investissement effectif au 31 Dé bre 1964 est 11.270.000 Dinars.

Les fabrications envisagées sont les ronds et les profilés.

Les travaux de construction de l'infras ture de l'usine sont actuellement très ava et jusqu'à présent respectés. La mise en tionnement peut être fixée pour la fin de née 1965.

FONDERIE :

Il existe un certain nombre de fonderies dont la capacité de production est de l'ordre de 2.500 T/an en pièces fabriquées. La production actuelle consiste essentiellement en pièces sur commandes nécessaires à la répartition ou à la fourniture d'équipement pour les industries existantes.

DERIVES DE LA SIDERURGIE :

Secteur tréfilerie

La production locale actuelle est pratiquement négligeable. Les consommations sont de l'ordre de 4.000 T/an (importés).

Fer forgé :

Ce secteur est très développé sur le plan artisanal : les quantités de fer consommées annuellement par les ferronniers pour fer forgé sont de l'ordre de 2.250 T/an.

CHARPENTES, CHAUDRONNERIE ET MENUISERIE METALLIQUES

L'activité de ce secteur couvre les assemblages, formes et toitures structures de bâtiments, structures intérieures des ateliers, escaliers, échelles échafaudages, réservoirs, pylones, cloisons et toutes constructions métalliques aux plans et modèles.

L'ensemble de cette production se subdivise comme suit :

35 % charpentes métalliques;
35 % chaudronnerie;
10 % menuiseries métalliques.

EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION METALLIQUE

La production totale en tonnes est :

6.800 T. pour 1962;
8.000 T. pour 1963;
12.000 T. pour 1964.

ceci pour 35 entreprises dont :

2 ont plus de 100 ouvriers (SAMMI et S.G.I.)
3 ont de 36 à 100 ouvriers
14 ont de 11 à 35 ouvriers
16 ont jusqu'à 10 ouvriers

ANALYSE DE L'EVOLUTION DU SECTEUR PENDANT LA TRIENNIE 1962 — 1964

Le prix moyen de la tonne montée est actuellement de :

165 dinars pour la charpente métallique;
230 dinars pour la chaudronnerie;
400 dinars pour la menuiserie métallique.

ANNEES	CHARPENTE		CHAUDRONNERIE		MENUISERIE	
	Production T.	Valeur D.	Production T.	Valeur D.	Production T.	Valeur D.
1962	3.470	572.550	2.380	595.000	680	272.000
1963	4.400	726.000	2.800	700.000	800	320.000
1964	6.600	1.089.000	4.200	1.050.000	1.200	480.000

Sur les 35 entreprises existantes 28 sont installées dans la zone industrielle de Tunis et deux seulement sont bien équipées et absorbent à elles seule près de 2/3 de la production (SAMMI et S.G.I.).

ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL A SOUSSE au Capital de 500.000 dinars.

L'investissement prévu au plan est de 598.000 dinars, l'investissement effectif au 31 Décembre 1964 est de 1.700.000 D.

Les fabrications envisagées sont : des articles de quincaillerie industrielle et l'outillage ménager.

La mise en route s'est faite en 1962. Le matériel d'équipement est réalisé à 90 %, le génie civil à 95 % et les installations à 80 %.

Le démarrage de l'exploitation se fera fin 1965.

La main d'œuvre actuelle est au nombre de 190.

ETABLISSEMENT STUMETAL TUNIS

Capital 150.000 Dinars.

L'investissement prévu au plan est de 200.000 D., l'investissement effectif au 31 Décembre 1964 est de 183.360 Dinars.

Des fabrications envisagées : emballages métalliques.

Production annuelle prévue : 10.000 T.
Production atteinte au 31 Décembre 1964 : 6.500 T.

SOCIETE TUNISIENNE AUTOMOBILE

35, Avenue de Paris — TUNIS

Etablissement STIA, Usine à Sousse, Route de Monastir au Capital de 150.000 Dinars.

L'investissement est prévu au plan 675.000 Dinars, l'investissement effectif au 31/12/1964 est de 430.000 Dinars.

Les fabrications envisagées : montage de voitures autos, camions, cars.
La mise en route s'est faite en 1961.

La main d'œuvre actuelle est au nombre de 85.

— Production 1962 en camions..... 240
— Vente camions..... 192
— Production 1962 en cars..... 11
— Vente cars..... 11
— Production 1963 en camions..... 85
— Vente camions 131
— Production 1963 en cars..... 45
— Vente cars..... 45
— Production 1964 en camions..... 61
— Vente camions 104
— Production 1964 en cars..... 38
— Vente cars..... 47

Chiffres d'affaires :

— Exercice 1962 ..... 805.509
— Bénéfice 4.000
— Exercice 1963 ..... 886.049
— Bénéfice 6.864
— Exercice 1964 ..... 861.213
— Bénéfice 30.130

ENTREPRISE BERLIET — TUNIS

5, Avenue du Ghana — TUNIS

S.A. au Capital de 40.000 Dinars

On envisage le montage des camions, aucun investissement n'a été prévu au plan. Cependant au 31 Décembre 1964, 90.000 D. ont été investis.

La mise en route des travaux s'est faite en 1961. Le montage de l'usine est en cours.

Le nombre d'emplois créés au 31 Décembre 1964 est 96.

SOCOMENA, à MENZEL BOURGUIBA

Capital 100.000 D. Aucun investissement n'a été prévu dans le Plan. L'investissement effectif au 31 Décembre 1964 est de 150.000 D.

Le but de cette Société est de jouer un rôle coordinateur dans les créations des Sociétés suivantes :

SOGIC — TUBUKH — SICOMET — SOTACER — CHANTIER NAVAL — TREFILERIE

La mise en route a eu lieu en 1962. Les problèmes sont de main d'œuvre et d'encadrement. Le nombre d'emplois crés au 31 Décembre 1964 est de 975.

I) - **Etablissement SOTACER**

à MENZEL BOURGUIBA

Capital 45.000 Dinars.

Aucun investissement n'a été prévu au plan, investissement effectif au 31 Décembre 1964 3.000 Dinars.

Les fabrications envisagées : cuisinières et réchauds à gaz.

Le démarrage de l'atelier pilote a eu lieu en Octobre 1964.

II) - **Etablissement SICOMET**

à MENZEL BOURGUIBA

Capital 20.000 Dinars.

Aucun investissement n'a été prévu au plan, investissement effectif au 31 Décembre 1964 mise en état des bâtiments.

Les fabrications envisagées : toutes constructions métalliques et charpentes.

La mise en route en 1964. L'étude et l'aménagement du hall a été faite.

III) - **Entreprise TUBUKH ARSENAL**

de MENZEL BOURGUIBA

Capital 50.000 Dinars.

Aucun investissement n'a été prévu au Plan. L'investissement effectif au 31 Décembre 1964 mise en état des bâtiments.

Les fabrications envisagées : montage et fabrication de moteur Diesel standard et marin de 1 à 6 cylindres.

La mise en route : Juillet 1965.

Entreprise International HARVESTER

à MENZEL BOURGUIBA

Capital 210.000 D. Aucun investissement n'a été prévu au Plan. L'investissement effectif au 31 Décembre 1964 est de 20.000 Dinars.

Les fabrications envisagées : montage de tracteurs, la mise en route s'est faite le 18/6 1964. Démarrage Août 64. Production annuelle prévue : 2.000 tracteurs dans le projet initial. Production atteinte au 31 Décembre 1964 : 20 trateurs. Nombre d'emplois créés au 31 Décembre 1964 : 18.

MATERIEL ELECTRIQUE

Entreprise Compagnie Tunisienne d'Electronique EL ATHIR — TUNIS

Capital : 100.000 Dinars.

Investissement prévu au Plan : 135.000 D.

Investissement effectif au 31 Décembre 1964 18.000 Dinars.

Les fabrications envisagées : électrophones, secteurs radios et transistors. La mise en route le 1er Mars 1964.

Production annuelle prévue : 17.000

Production atteinte au 31/12/1964 : 11.000 radios + 2.000 électrophones.

Nombre d'emplois créés au 31/12/64 : 50

Résultats d'exploitation

Exercice 1964 : 131.217 — bénéfice 3.000

Entreprise Cie Tunisienne d'Electronique

63, Rue Bélisaire — TUNIS

Etablissement C.E.T. (ALANI)

Capital 10.000 Dinars.

Investissement prévu au plan : 135.000 D.

Investissement effectif au 31 Décembre 1964 5.500 Dinars.

Les fabrications envisagées radios - transistors - télévisions.

La date de mise en route : 30 Décembre 1963

Production annuelle prévue : 56.000 récepteurs radios - 2.000 télévisions.

Production atteinte au 31/12/64 : 19.608 récepteurs radios, 387 télévisions.

Nombre d'emplois créés au 31/12/64 : 31

Résultat d'exploitation :

Exercice 1964 : 193.369 Dinars - bénéfice : 10.000 Dinars.

INDUSTRIES CHIMIQUES

LES ENGRAIS :

Investissements :

Le montant total prévu par le plan triennal s'élève à 9.850.000 dinars, celui des investissements réalisés pendant la période 1962-64 n'est que de 7.320.000 dinars, ainsi que le montre le tableau :

	INVESTISSEMENTS prévus	INVESTISSEMENTS réalisés
Extension de la SIAPE.....	900.000	1.220.000
N. P. K.	4.950.000	6.000.000
I. C. M.	4.000.000	100.000
TOTAL.....	**9.850.000**	**7.320.000**

LA SIAPE

En ce qui concerne, le programme triennal, son enchaînement est le suivant :

1°) **Quatrième unité d'absorption sulfurique :**

Travaux déjà commencés en 1962, se terminant vers le milieu 1965, dès sa réalisation la SIAPE disposera alors de quatre unités de production, ceci pour un investissement relativement faible de 140.000 Dinars.

2°) **Modification de la deuxième unité sulfurique :**

Travaux déjà commencés, en voie d'achèvement, avec un investissement très réduit de 180.000 dinars, permettra de produire 250 T/jour (au lieu de 160 T/j actuellement).

Ces deux réalisations ne seront terminées que vers le milieu de l'année 1965 et la production de l'atelier sulfurique atteindra 750 T/jour.

3°) **Construction d'une 3ème unité d'attaque phosphorique :**

D'une capacité de 150 T/j de P205, travaux déjà commencés, serait mise en œuvre début 1966.

4°) **Le quatrième groupe turbo-alternateur de la Centrale.**

5°) **Sulfate d'ammoniaque :** La réalisation de cet atelier est en cours.

CONCLUSION :

A l'achèvement des travaux du programme défini ci-dessus, les chiffres de production seront les suivants :

— 250.000 T. d'acide phosphorique (augmentation de 25 %);

— 81.000 T. de P205 Acide;

— 190.000 T. de superphosphate triple (augmentation 50 %);

(138.000 T. en 1963, 160.000 T. en 1964)

— 8.000 T. de sulfate d'ammoniaque granulé (produit nouveau).

LA N. P. K. :

L'Etat Tunisien désireux, de favoriser l'investissement de capitaux étrangers en Tunisie, ainsi que toute aide technique de nature à contribuer au développement et au financement des activités industrielles, a accordé des conditions favorable à la Société suédoise FORENADE pour la construction de la N.P.K.

La N. P. K., Société anonyme fabrique des engrais phosphatés et de l'acide phosphorique.

La capacité de production annuelle continue est de 100.000 tonnes environ de superphosphate tripe. Les investissements prévue étaient de 4.950.000 Dinars. Les investissements réalisés ont été de 6.000.000 Dinars.

L'usine a commencé à fonctionner en fin 1964.

Les I. C. M.

(Industries Chimiques Maghrébines) :

Le projet I.C.M. est destiné à produire annuellement 200.000 tonnes de phosphate d'ammonium et 85.000 tonnes de nitrate d'ammonium.

e plan triennal avait prévu une dépense de
0.000 dinars mais il n'en a été dépensé que
000 dinars environ au titre des études, il
donc un retard important à la réalisation
ce projet.

ependant ce projet est considéré comme
nt l'un des plus importants et l'un des
s rentables.

ARMACIE CENTRALE :

endant la période 1962-1964, aucune réali-
ion matérielle qui mérite d'être citée.

es investissements prévus étaient de
.000 dinars, ceux réalisés sont de 50.000
nars.

La Pharmacie Centrale de Tunis semble s'ê-
attaquée à des réformes de structures : amé-
gement de locaux, conditionnement des
portations avant de passer aux problèmes
fabrications.

Comme projets prévus pendant la période
62-1964, on a l'usine de fabrication de car-
re de calcium, l'usine de fabrication de
intures, projets encore à l'étude.

LE PETROLE

- Recherches pétrolières :

1) Réformes de structure

) - SITEP :

Augmentation du capital social de 20.000 D.
360.000 D. en date du 19 Juin 1963.

) - SEREPT :

La SEREPT effectue, à partir de 1963, des
echerches en qualité d'entrepreneur général
'exploitation pour les Sociétés Française ti-
ulaires de permis en Tunisie, soit pour la
.N.P.A., la P.E.T.R.O.P.A.R. et la R.A.P.

2) Investissements réalisés au cours de la Triennie

a) SITEP :

1962	794.268,306 D.
1963	750.571,325 D.
1964	2.275.568,332 D.
TOTAL.....	**3.820.407,963 D.**

Résultats :

Ces investissements ont permis une étude plus détaillée du sous-sol et l'individualisation de structure à explorer.

Ces études ont conduit à l'implantation d'un premier puits exploratif dans le permis d'El Borma, qui a donné des résultats positifs.

De nouveaux forages EB2, EB3, EB4, ont confirmé ces résultats et permettent d'assurer la rentabilité de l'exploitation du gisement.

b) **SEREPT :**

La SEREPT a commencé un forage dans le Cap-Bon en 1962.

Les investissements réalisés pendant la période triennale sont de 1.173.013,296 Dinars (financés par le B.R.P. France).

En qualité d'entrepreneur général d'exploration la SEREPT a entrepris des travaux géologiques, géophysiques et forages marins dans le permis du Golfe d'Hammamet.

Pendant la période triennale, les investissements se sont élevés à 210.393,216 Dinars (financés par PETROPAR).

Egalement en qualité d'entrepreneur général d'exploration, la SEREPT a entrepris des travaux géologiques, géophysiques et forages marins dans le Golfe de Gabès. Pendant la période triennale les investissements se sont élevés à 232.134,168 D. (financés par S.N.P.A. et R.A.P.).

En qualité d'entrepreneur général d'exploration pour le compte de l'association SEREPT SNPA (SNPA opérateur) la SEREPT a entrepris des travaux géologiques, géophysiques et forages d'exploration. Pendant la période triennale les investissements se sont élevés à 308.306,015 Dinars (dont 277.475,413 financés par SNPA).

Dans l'extrême Sud Tunisien la SEREPT a entrepris des travaux géologiques, géophysiques et sondages pour la recherche de gisements.

Les investissements réalisés pendant la période triennale s'élèvent à 1.958.110,843 D. (dont 1.154.401,062 D. Ressources extérieures fournies par la Société MOBIL PRODUCING).

Résultats :

De sa concession du Cap-Bon, la SEREPT a extrait, au cours de la période triennale 22.102.760 m3 de gaz et 49.463,30 Hl de gasoline. La STEG est l'acheteur exclusif du gaz.

Les investissements réalisés par la SEREPT pour son propre compte ou en qualité d'entrepreneur ont permis l'étude et une meilleure connaissance du sous-sol.

3) **Formation de cadres**

A la fin de l'année 1964, 72 manœuvres étaient formés par la SITEP aux fonctions suivantes :

— Accrocheurs;
— Sondeurs;
— Mécaniciens;
— Préparateurs laboratoires;
— Infirmiers.

II. - Raffinage : STIR :

1) **Réformes de structures :**

Pendant les années 1961, 1962 et 1963, il n'y a pas eu d'exploitation industrielle pour la société.

2) **Investissements réalisés :**

Le coût total du projet est de 7.789.309,437 Dinars dont 1.396.646,479 D. en dinars 6.392.662,958 en devises.

En fin d'année 1964 il y eu 810.000,000 de crédits engagés et 4.188.967,016 des crédits extérieurs utilisés.

Résultats :

La STIR est entrée en production en janvier 1964 et cette production assure les besoins du marché intérieur. En fin d'année 1964, il y avait 333 employés.

III. Distribution — AGIP :

Au cours de l'exécution de l'ensemble du Plan Triennal, l'AGIP S.A. TUNIS a fait des investissements de l'ordre de deux millions de dinars, ce qui a permis la réalisation d'un important réseau de distribution de produits pétroliers, d'un dépôt côtier et d'autres différents investissements liés à l'activité de la Société.

Le résultat de cette politique d'investissements a donné pour la dernière année un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 millions 6 mille dinars, dont presque 200 mille dinars ont été destinés au frais du personnel.

Dans le but d'obtenir une formation professionnelle valable de ces employés, la Société a donné la possibilité à une grande partie d'entre eux de se rendre en Italie, auprès des instituts de formation ENI, pour des stages de spécialisation.

★ ★ ★

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ciments Artificiels Tunisiens :

— Quasi stagnation de l'activité en 1963 par rapport à 1962;

— Chiffre d'affaires de 2.069,422 Dinars;

— Investissements de 163.142 D. en 1963.

Atelier de Djebel-Djelloud : 45.000 Dinars nsacheuse-pont bascule, tracteur).

La production de l'usine en ciment a atteint n optimum en 1964.

- **Tunisoise Industrielle :**

Investissements :

— en 1963 : 98.288 D. contre 78.853 D. en 1962;

— en 1964 : 212.412 Dinars dont 135.663 D. pour les Carrières Tunisiennes (achat d'un groupe de concassage, matériel de transport, construction d'un four tunnel pour la céramique).

Les ventes des carreaux et des produits de carrière ont augmenté de l'ordre de 33 %.

III. **Union Générale de Djemmal :**

Un programme d'expansion des activités de briqueterie de Djemmal a été élaboré : augmentation de la capacité de production de l'usine.

☆ ★ ☆

IV. Cimenterie de Bizerte :

Une étude est en cours pour l'exploitation de la carrière de Bir Messiougha située à 2 kms de la cimenterie (durée 30/40 ans). L'économie sera de l'ordre de 50 % par rapport à l'exploitation de la carrière Bakar a possibilités d'avoir du ciment de meille qualité).

Le tableau ci-joint fait ressortir la ven tion des productions et des ventes des m riaux de construction.

VENTES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS

1962 — 1963 — 1964

Ciment Ordinaire	1962 T.	1963 T.	Pourcentage en +	Pourcentage en —	1963 T	1964 T	Pourcentage en +	Pourcentage en
Vente Tunisie.....	307.800	303.637		1,35	303.637	374.959	23,48	
Exportations	47.395	40.982		13,50	40.982	42.463	3,61	
Production	356.814	345.874		3,06	345.874	432.674	25,09	
Chaux								
Production	128.748	143.081	11,13		143.081	174.961	22,28	
Ventes	126.233	143.010	13,29		143.010	172.337	20,50	
Plâtres								
Production	6.745	6.854	1,61		6.854	7.543	10,05	
Ventes	6.880	7.041	2,34		7.041	7.597	7,89	
Briques 3 trous								
Production	9.672.320	6.980.470		27,83	6.980.470	5.470.600		21,6
Ventes	9.177.319	7.486.934		18,41	7.486.934	6.119.555		18,2
Briques 6 trous								
Production	22.142.250	24.011.752	8,44		24.011.752	20.080.000		16,3
Ventes	21.932.895	23.984.677	9,35		23.984.677	21.028.920		12,3
Briques 8 trous								
Production	312.600	303.250		2,99	303.250	791.040	161	
Ventes	316.820	339.258	7,08		339.258	795.159	134	
Briques 12 trous								
Production	890.000	1.157.150	30,01		1.157.150	2.128.400	83,93	
Ventes	820.154	1.195.879	45,81		1.195.879	2.146.985	79,53	
Briques pleines								
Production	822.800	882.900		8,88	882.900	683.300		22,6
Ventes	914.458	833.210	7,30		833.210	763.740		8,3
Tuiles								
Production	558.000	713.000	38,53		713.000	1.017.000	42,63	
Ventes	573.000	669.000	16,75		669.000	835.000	24,81	
Hourdis								
Production	4.563.192	5.056.416	10,80		5.056.416	6.167.850	21,98	
Ventes	4.465.521	5.163.596	15,63		5.163.596	6.161.375	19,32	
Ciment à la mer								
Production	5.729	14.985	162		14.985	21.892	46,09	
Ventes	6.262	16.198	159		16.198	20.930	29,21	

INDUSTRIES DIVERSES

I. - VERRERIE

Création de la Société Tunisienne de Verrerie le 22/10/1963 au capital de 200.000 D. avec absorption de la Société Tunisienne de Verrerie de Saouaf et l'association du fournisseur étranger à la réussite de l'affaire.

SPECIFICATION

Fabrication automatique de bouteilles et flacons;

Fabrication semi-automatique de moulures et pavés;

Fabrication en verre soufflé de lampes.

CAPACITE DE PRODUCTION :

5.000 Tonnes/an.

COUT TOTAL :

520.000 D. dont 300.000 D. en équipement.

FINANCEMENT :

Etranger 195.000 D.
Intérieur 325.000 D.

TRAVAUX :

Fin des travaux de montage en décembre 1964.

II. - COMPLEXE RADIO T.V.

Situation pré industrielle : phase de démarrage.

Trois Sociétés : EL ATHIR — C. T. E. S. N. E. D.

1) **Radio-Grand-Public**

Production : 20.000 récepteurs;
4.000 électrophones;
2.000 radio transistors portatifs.

2) **Téléviseurs :** 5.000 téléviseurs.

III. - LES ACCUMULATEURS

Capacité de production :

EL NOUR..... 50.000 accumulateurs
FULMEN ..... 30.000 accumulateurs
THUILLIER ..... 25.000 accumulateurs

Le potentiel non utilisé est de 68 %.

Un problème de réforme de structures est à l'étude.

IV. - CAOUTCHOUC — SO. TU. PRI.

La Société Tunisienne de Production Industrielle a investi 48.000 D. dont 41.000 Dinars en équipement.

Son chiffre d'affaires est de 138.000 Dinars soit 346.000 paires de chaussures. Elle emploie 85 ouvriers.

V. - BOUGIE

Création de l'entreprise ALI BEN MILED.

Financement : 5.700 D sur fonds propres
1.308 D D.L.F.

Démarrage en Juillet 1964.

CAPACITE DE PRODUCTION :

100.000 Kg/an d'une valeur égale à 17.000 Dinars.

SECTEUR BOIS

REFORMES DE STRUCTURES

Une association tunisienne des industries de l'ameublement ATIAM. Cet organisme professionnel groupe tous les fabricants de meubles. Il s'est assigné comme objectif.

1°) - le diagnostic dans les entreprises

2°) - la spécialisation des unités de production

3°) - la formation professionnelle - centre - inter-entreprise

4°) - la création de la carte professionnelle

5°) - la reconversion du secteur artisanal

notamment par la promotion de coopératives de production

6°) - la limitation du nombre d'unités de production non rentables avec extension d'un secteur témoin

7°) - la facilité d'escompte des effets par les banques (politique de crédit à la consommation) un projet de statuts discuté et approuvé par les professionnels est en instance de publication au J.O.R.T.

Un groupement d'importateurs de bois et dérivés a été créé avec comme objectif la centralisation des importations de bois.

REALISATIONS

Au cours de la triennie a été créé la Société Nationale du Liège à Tabarka qui transforme 4.000 tonnes de liège de trituration en aggloméré pour l'isolation.

Elle a investi 70.000 dinars et a permis la création de 40 emplois dans l'usine de Tabarka auxquels il faut ajouter 200 emplois de ramasseurs en forêt.

— Une Usine de meubles à Skanès.

Cette usine a investi 170.000 dinars et a permis la création de 70 emplois.

— La société « Le Maghreb » de Souk El Arba dont l'investissement est de 15.000 dinars produit à part les articles de menuiserie, des meubles métalliques et de charpentes en bois et en fer.

Cette usine a d'autre part créé 30 nouveaux emplois.

☆ ★ ☆

SECTION II

ARTISANAT

Au cours de l'année 1964, l'Office National de l'Artisanat a poursuivi la réalisation des objectifs tracés par le Plan Triennal notamment les domaines de la formation, de la production et de la commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

A. **Formation artisanale :**

L'effort de formation des artisans entrepris par l'Office au cours des années 1962 et 1963 a été poursuivi au cours de l'année 1964. Au cours de cette année 1310 artisans ont pu être recrutés et formés dans les diverses disciplines, ce qui porte à 7082 le nombre total des artisans formés au cours de la triennie.

Parallèlement à la formation des artisans aux techniques pratiqués par l'Office, il a été créé de nouvelles cellules de production destinées à la fois à élargir le champ d'action de l'Office et à former de jeunes artisans dans des techniques en voie de disparition (émaux cloisonnés) ou nouvelles (haute couture, instruments de musique).

B. **Production :**

Volume de production : le volume de la production s'est élevé à 180.000 D. en 1963 pour atteindre le chiffre de 350.000 D. en 1964.

Salaires distribués : 40.000 D en 1962
81.000 D en 1963
140.000 D en 1964

C. **Promotion qualitative et quantitative de la production :**

Pour atteindre ce double objectif, l'Office a confié des missions à des experts étrangers, les missions ont porté essentiellement sur :

— l'amélioration de la qualité des produits de l'artisanat;

— l'accroissement de la production;

— l'abaissement des prix de revient des produits en vue de favoriser, en plus des effets de la dévaluation, leur écoulement sur les marchés étrangers.

L'une des missions confiées à des experts ou sociétés d'études étrangères a consisté notamment à :

— définir les structures de chaque type de cellule de production;

— déterminer le nombre optimum d'artisans devant faire parties de la cellule;

— définir les caractéristiques techniques de chaque cellule;

— préciser les fonctions de chaque artisan;

— déterminer les locaux (surface, disposition, stockage des matières premières et des produits finis);

— détermination de l'outillage;

— méthode rationnelle du calcul des prix de revient.

Certaines de ces cellules ont été mises en place dans les ateliers de Den-Den. Après expérimentation elles serviront de base pour la création de cellules similaires à l'intérieur du territoire de la République.

D. **Investissements :**

Pour atteindre les objectifs ci-dessus indiqués et pour parvenir particulièrement à réaliser le programme de formation des cadres et de la promotion sociale des artisans, le programme d'investissements prévus par le plan triennal a été mis à exécution au cours des années 1962 à 1964.

Pour donner plus, d'harmonie à la répartition des crédits prévus par le plan triennal

procéder à une ventilation qui tienne compte des déséquilibres régionaux, il a été procédé à une nouvelle ventilation des crédits initialement prévus au profit du secteur de l'artisanat.

Il est à noter, à cet égard, que les crédits prévus par contre ont été diminués en vue d'augmenter le nombre des centres à l'effet de rapprocher au maximum l'Office de l'Artisanat.

Par ailleurs, l'achèvement de l'équipement de l'usine de céramique de Nabeul n'a pu être réalisé dans les délais prévus initialement par suite de la carence et de l'incompétence de l'ancien technicien affecté à cette unité.

Grâce à l'intervention de la Mission Française de productivité qui a fait accomplir la Société Française de Céramique plusieurs missions à l'usine il a été possible de reprendre les travaux de mise en marche sur des bases solides.

C'est ainsi qu'il est procédé actuellement, sous la direction technique d'un ingénieur qualifié dont le recrutement a été cautionné par la mission de productivité et par la Société Française de Céramique à l'achèvement de l'équipement de l'usine.

A cet égard, il parait utile de signaler que cette usine sera, sous réserve de quelques aménagement, en mesure, en cours de l'année 1965 de répondre aux besoins de la consommation locale en vaisselle de table jusque là alimentée uniquement par l'importation.

Les investissements effectués par l'O. N. A. au cours de la triennie ont atteint : tableau suivant :

C) **Commercialisation :** la commercialisation n'a pas pu suivre le rythme suffisant permettant l'écoulement des stocks constitués par l'Office.

Les chiffres d'affaires réalisés par l'O. N. A au cours de la triennie ont atteint :

88.000 D. en 1962
210.000 D. en 1963
et 400.000 D. en 1964

Il convient de noter que si la commercialisation de la production artisanale sur le marché intérieur a été suffisante, il n'en est pas de même pour l'écoulement des produits sur les marchés étrangers.

Cette situation semble découler de la longue absence de la production tunisienne sur les marchés étrangers d'une part et du niveau des prix de certains articles d'autre part.

Cependant, il y a lieu de penser que les efforts de prospection accomplis par l'Office donneront bientôt les résultats escomptés.

Pour ce faire l'Office a procédé à :

— l'impression d'un catalogue destiné à faire connaître les produits de l'artisanat tunisien;

— des participations aux frais des foires de : Neuchâtel (Suisse) Bologne (Allemagne), Cagliari, (Italie), Bruxelles (Belgique), Milan (Italie), Tripoli (Libye), Bari (Italie), Florence (Italie);

— la conclusion d'un accord avec la société AL ITALIA pour exposer bénévolement les produits de l'artisanat successivement dans toutes ses vitrines pour les Aérodromes internationaux;

— l'étude portant sur les expositions permanentes en France dans les Hôtels et stations thermales et balnéaires.

D. Coopératives artisanales :

Parallèlement à l'activité de l'O.N.A. le Plan Triennal a retenu le principe de la constitution de coopérative par corps de métiers.

Dans l'esprit du plan, les artisans devraient être regroupés dans des coopératives en ateliers à l'effet :

— d'assurer l'écoulement direct ou par l'intermédiaire de l'O.N.A. de leur production;

— de faciliter leur approvisionnement en matières premières;

— d'améliorer les revenus des artisans coopérateurs par la suppression des intermédiaires.

Il a été constaté que les coopératives existantes ont, malheureusement, fait preuve d'une mentalité contraire à l'esprit et à la lettre du plan triennal.

Il a été procédé, en accord avec le Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale à une importante réforme de structure susceptible d'assortir la coopération artisanale sur des bases saines en faisant prendre aux

coopérateurs leurs responsabilités en tant qu'agents économiques, en faisant évaluer les actions des coopératives sur le plan des marchés intérieur et extérieur.

Pour ce faire, l'O.N.A. érigera ses centres artisanaux en coopératives dont il contrôlera la bonne marche. Auparavant, l'Office :

— groupera en coopératives autonomes, les artisans dont l'activité comporte une division du travail;

— fixera le nombre de ces coopératives qui devront constituer un réseau englobant l'ensemble du Territoire;

— rationalisera la structure de la coopération, en prévoyant, aux besoins et dans le cadre du gouvernorat, une coopérative par activité. Cette coopérative pouvant comporter, à l'intérieur du gouvernorat, un ou plusieurs ateliers;

— établira un statut type pour les coopératives autonomes d'artisans;

— fixera un règlement intérieur pour les coopératives;

— établira une convention type liant l'Office aux Coopératives fixant notamment les normes de la production et le pourcentage de cette production devant être acheté par l'Office en fonction de ses possibilités d'écoulement.

Pour atteindre cet objectif, l'Office :

— créera, en son sein, un service spécialisé dans la gestion et le contrôle des coopératives;

— éditera une brochure de vulgarisation destinée à être diffusée parmi les apprentis et les artisans. Cette brochure comportera notamment des notions sur :

— l'esprit coopératif;

— le fonctionnement des coopératives;

— les normes de la production;

— le calcul des prix de revient de la production;

— la comptabilité.

Dans une première phase, l'Office érigera au cours de l'année 1965 les Centres suivants en coopératives :

Menzel Bourguiba.....	216	artisans
Kniss	100	»
Bembla	100	»
Moknine	160	»
Mareth	80	»
Mahrès	206	»
Téboulba	100	»
Bouchamama	100	»
Matmata	62	»

E. Réorganisation de l'O.N.A.

Parallèlement à la transformation graduelle des ateliers de l'Office en coopératives, il a été décidé de doter cet organisme des instruments nécessaires à cette réforme.

1) **Accès au crédit bancaire :** La loi organique de l'O.N.A. ne permettait à cet organisme de recourir au crédit bancaire que pour les dépenses d'investissement.

De nouvelles dispositions viennent d'être prises pour permettre à cet office de recourir au crédit bancaire non seulement pour ses opérations d'investissement mais également pour nourrir les opérations découlant de son exploitation.

2) **Séparation des comptabilités :** en vue d'éviter le chevauchement des centres, l'O.N.A. aura à l'avenir 4 comptabilités séparées :

— Fonctionnement;

— Investissement;

— Exploitation;

— Formation artisanale.

3) **Conseil d'administration :** Le comité de Direction de l'Office institué par la loi du 14 Octobre 1959 est transformé en conseil d'administration présidé par le Président-Directeur Général de l'Office et composé de 10 Membres dont 6 représentants de l'administration et 4 représentants des organisations professionnelles, économiques et sociales.

T A B L E A U

EXECUTION DU PLAN TRIENNAL : INVESTISSEMENTS

N°s	DESIGNATIONS	Crédits Autorisés	Dépenses et Engagements	Dépassements		Reliquats		
				Sur projets prévus par le Plan	Sur Centres ouverts en dehors du plan	Sur projets prévus par le Plan	projets prévus initialement et rapportés sur le plan quadriennal	
	Etudes	50.000.000	10.000.000			10.000.000	50.000.000	
	Formation artisanale..	120.000.000	125.000.000	5.000.000				
	Commercialisation	70.000.000	50.000.000				20.000.000	
	Achats de terrains....	30.000.000	20.000.000				10.000.000	
	Gabès	80.000.000	120.000.000	40.000.000				
	Guellala.....	20.000.000	—				20.000.000	
	Djerba tissage.....	10.000.000	20.000.000	10.000.000				
	Kairouan	30.000.000	37.500.000	7.500.000				
	Aïn Draham.....	90.000.000	—				90.000.000	
	Béni Khiar.....	50.000.000	53.000.000	3.000.000				
	Monastir	35.000.000	41.500.000	6.500.000				
	Nabeul	55.000.000	—			50.000.000		
	Le Kef.....	30.000.000				30.000.000		
	Métouia	20.000.000	24.500.000	4.500.000				
	Maharès	20.000.000	26.000.000	6.000.000				
	Bouchemma	20.000.000	27.500.000	7.500.000				
	Hamma de Gabès....	20.000.000	31.500.000	11.500.000				
	Kébili	20.000.000					20.000.000	
	Téboulbou	20.000.000	24.500.000	4.500.000				
	Matmata	20.000.000	24.500.000	4.500.000				
	Medenine	20.000.000	24.500.000	4.500.000				
	Ksibet Médiouni.....	20.000.000	20.000.000					
	Bou Hadjar.....	20.000.000	24.500.000	4.500.000				
	El Djem.....	20.000.000	33.000.000	13.000.000				
	Hadjeb El Ayoun....	20.000.000	31.500.000	11.500.000				
	Mahdia	30.000.000	34.500.000	4.500.000				
	Gafsa	20.000.000	25.500.000	5.500.000				
	Moknine - Bembla....							
	Ouerdanine et Knnis..	15.000.000	16.000.000	1.000.000				
	Den-Den	150.000.000	150.000.000					

Paris (Maison artisanal)	65.000.000	70.000.000	5.000.999		30.000.000	20.000.000	
Tannerie	50.000.000	—				30.000.000	
Construction siège 1ère Tranche.....	30.000.000	—	5.000.000				
Imprévus	30.000.000	35.000.000					
Réalisation Hors Plan		300.000		500.000			
Rue des Silos.....		500.000		500.000			
Rue du Miel.....		1.000.000		1.000.000			
Manouba		500.000		500.000			
Medjez El Bab.....		1.000.000		1.000.000			
Béjà		5.000.000		5.000.000			
Bizerte		2.500.000		2.500.000			
Menzel Bourguiba....		500.000		500.000			
Raf-Raf		500.000		500.000			
Mateur		1.000.000		1.000.000			
Sidi Ali B. Nasrallah..		3.000.000		3.000.000			
Ousseltia		1.000.000		1.000.000			
Mareth		500.000		500.000			
Tatahouine		500.000		500.000			
Ben Gardane.....		500.000		500.000			
Zarzis		3.000.000		3.000.000			
El Guettar.....		3.000.000		3.000.000			
Sidi Bou Zid.....		10.000.000		10.000.000			
Tozeur		1.000.000		1.000.000			
Le Kef (broderie).....		3.000.000		3.000.000			
Tabarka		10.000.000		10.000.000			
Siège Equipement....		1.000.000		1.000.000			
Mahdia		1.500.000		1.500.000			
Casino		1.000.000		1.000.000			
Haute couture.....		1.000.000		1.000.000			
Tebourba							
Total (1).....	**1.300.000.000**	**1.153.000.000**	**165.000.000**	**53.000.000**	**145.000.000**	**220.000.000**	
Usine de Céramique de Nabeul	106.000.000	162.000.000	56.000.000	—	—	—	

(1) **Total estimatif communiqué par l'Office National de l'Artisanat.**

SECTION III

TOURISME ET THERMALISME

D'une manière générale, les objectifs fixés par les Perspectives Décennales ont été dépassés en matière de Tourisme au cours de la triennie. En matière de Thermalisme les réalisations effectuées ont été en deça de ces mêmes objectifs et des objectifs fixés par le Plan.

I. — TOURISME

1°) La Perspective Décennale avait fixé comme objectif de porter, au cours de la période 1962-1971, le nombre d'hôtels de 95 à 135, le nombre de chambres de 2.563 à 5.476 et la capacité de logement de 4.571 lits à 9.406 lits.

Il s'agissait en somme de doubler la capacité hôtelière au terme de la Décennie.

2°) De son côté, le Plan Triennal prévoyait de porter le nombre d'hôtels à 102, celui des chambres à 3.452 et celui des lits à 6.458.

3°) Les réalisations effectuées ou en instance immédiate d'achèvement auront dépassé à ce jour 10.100 lits.

4°) Le total des investissements envisagés au titre du Plan Triennal a été de près de 6.000.000 de Dinars (incluant tous les projets qu'ils soient de l'initiative de l'Etat, des collectivités locales, du Secteur para-public ou du secteur privé).

Les réalisations ont atteint près de 5.000.000 de Dinars, les projets du secteur privé et ceux initiés par les collectivités locales n'ayant pas tous été concrétisés.

5°) Le total, par contre des réalisations effectuées, tant au titre du Plan Triennal qu'au titre de la poursuite de projets initiés antérieurement à celui-ci ont atteint le chiffre remarquable de près de 15.000.000 de Dinars (soit 14.750.000 Dinars environ).

6°) La formulation des programmes, leur réalisation, leur financement ont incombé plus ou moins directement et essentiellement aux pouvoirs publics, ce qui est normal dans une première phase, celle du lancement du secteur touristique.

L'infrastructure touristique a été de plus entièrement à la charge de l'Etat (accès routiers, adduction d'énergie et d'eau, formation professionnelle).

Toutefois, il y a lieu de noter que les encouragements des pouvoirs publics au Secteur privé ont commencé à porter leurs fruits.

C'est ainsi que les réalisations du secteur privé ont dépassé le million de dinars en cours de la Triennie, la part de l'autofinancement variant de 30 à 50 % suivant les projets.

D'autre part, le secteur privé a apporté sa participation à des projets initiés et réalisés par les collectivités publiques locales (les réalisations de celles-ci ont atteint près de 400.000 Dinars).

7°) Le grand effort consenti par les pouvoirs publics dans les investissements touristiques a trouvé sa justification et une assurance accrue de rentabilité dans l'afflux grandissant de touristes parallèlement à un accroissement des recettes en devises qui va du simple au triple entre 1961 et 1964.

Mouvement des Entrées de Touristes en TUNISIE

1961	1962	1963	1964	Variation en chiffre entre 1961 et 1964	Variation en % entre 1961 et 1964
46.110	52.752	104.731	138.235	+ 92.125	+ 300 %

Recettes Touristiques en devises

Contre valeur dinar avant ajustement monétaire)

1961	1.474.038 Dinars
1962	1.970.113 Dinars
1963	3.656.144 Dinars
1964	5.000.000 Dinars

8°) Parallèlement à l'effort de réalisation propre intervenu au cours des années de la précédente triennie, les conditions d'un effort futur accru et d'une meilleure efficience ont été réalisées.

a) Un essor a été imprimé au secteur des études qui préparent le terrain et les meilleures conditions de réalisation pour le prochain plan.

Les études (y compris pour la moindre part celles ayant trait au thermalisme) aussi bien au titre du Plan Triennal qu'au titre de projets antérieurs se sont montées à près de 230.000 Dinars.

b) Un grand effort dans le domaine de la formation professionnelle a été poursuivi pour répondre aux nécessités nouvelles de l'emploi, quantitativement et qualitativement, du secteur touristique. La moyenne de l'emploi permanent nécessaire dans l'hôtellerie est de 1 pour 2,3 lits, sans compter les emplois saisonniers et les emplois annexes dans la restauration, les agences de voyages, etc...

Parallèlement à la formation classique par envoi de boursiers à l'étranger, il y a lieu de noter l'installation d'une formation accélérée locale dans le cadre des hôtels exploités par la S.H.T.T.

c) Réformes de la structure administrative : Le Tourisme et le Thermalisme ont été mis à la fin du 1962 sous la responsabilité de la même autorité administrative, eu égard à leurs affinités.

En égard également au caractère industriel et commercial de ces deux activités, la décentralisation de l'autorité administrative gestionnaire a été réalisée par la création d'un Commissariat Général au Tourisme et au Thermalisme.

Cette réforme de structure devra permettre une souplesse, une rapidité et une efficacité accrues dans l'intervention des pouvoirs publics dans les secteurs du Tourisme et du Thermalisme au cours de la prochaine Quadriennie.

II. — LE THERMALISME

A. Les objectifs de la Perspective Décennale et les réalisations du Pré-Plan triennal

1.- La Perspective Décennale

L'ensemble des investissements prévus pour le Thermalisme dans la Perspective Décennale, s'élève à 7.300.000 dinars ainsi détaillés :

Stations hydro-minérales

— Aïn Okteur.....	1.000.000 Dinars
— Aïn Malliti.....	
— Aïn Garci.....	

Stations Thermales

— Djebel Oust.....	6.300.000 Dinars
— Hamma de Gabès.....	
— Hamma de Djérid.....	
— Korbous.....	
— Hammam-Lif.....	
— Sidi Ahmed Zarrouk....	

2.- Le Plan Triennal 1962-64

De son côté, le Plan Triennal a fixé le programme suivant :

Travaux en cours

— Aïn Okteur		225.000 Dinars
Travaux nouveaux.....		1.350.000 Dinars
— Aïn Garci.....	350.000	
— Djebel Oust....	900.000	
— Villa Essada...		
— Hammam-Lif...	40.000	
— Etudes.....	60.000	
Total.....		**1.575.000 Dinars**

En fait, le programme du Thermalisme, quelque peu modifié a été exécuté au cours de la Triennie, ainsi que le détail en est donné ci-dessous.

Aïn Okteur : Complexe comprenant une usine d'embouteillage, une auberge de cure, un restaurant et une buvette.

Les travaux sont achevés au cours de la Triennie corportant un investissement effectif de 325.000 dinars. La commercialisation des eaux d'Aïn Okteur, commencée en 1963, est assurée provisoirement par la S.T.I.L.

Station hydro-minérale d'Aïn Garci : Complexe comprenant une usine de mise en bouteilles, village de personnel, un restaurant, une buvette, un café.

La première tranche des travaux (usine mise en bouteilles, 4 villes de fonction, 12 logements pour le personnel) commencée en 1961, est terminée en 1965 par l'installation des machines.

Korbous : Projet non prévu initialement dans le Pré-Plan triennal. Etude entièrement réalisée.

Borj Hammam-Aïn Draham : Investissement réalisé : 60.000 dinars.

Divers : Un investissement global de 50.000 dinars a été réalisé, pour l'apurement des comptes relatifs aux travaux éxécutés à Hammam-Lif (Dar-Essâada), pour le règlement des **études faites à Aïn Melliti** et au Village du personnel de Korbous ou des études à faire pour les unités régionales.

En conclusion, les réalisations intervenues au cours de la Triennie en matière de thermalisme ont été bien en deça des prévisions du Plan Triennal. D'une part, la Perspective Décennale et le Plan Triennal avaient tracé en un domaine qui nous était entièrement inconnu pratiquement, des programmes trop ambitieux. D'autre part, les pouvoirs publics ont d'eux-même ralenti le rythme des réalisations pour les deux raisons suivantes :

a) Il est apparu rapidement que la rentabilité des investissements, tels qu'ils étaient imaginés à l'origine, ne serait pas assurée du fait que bagnothérapie ni les eaux minérales ne sont à même d'attirer une clientèle étrangère dans l'immédiat. Les projets de thermalisme devraient être donc repensés en fonction d'un marché spécifiquement intérieur.

b) Les réalisations ont été d'autre part freinées pour permettre étude des propriétés médicales des eaux thermales et une définition de l'infrastructure médicale du développement thermal.

La limitation des investissements dans le secteur thermal comme les dépassements intervenus dans le secteur touristique par rapport aux programmes initiaux constituent un exemple typique d'une adaptation et d'une rectification heureuse du Plan au stade de l'exécution.

☆ ★ ☆

CHAPITRE IV

Développement Régional

DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les « Perspectives Décennales » avaient dévelé une disparité dans le rythme de développement des régions, génératrice de déséquiibres graves entre zônes en expansion et « régions déprimées ».

Le Plan Triennal avait préconisé l'instauration d'une politique de développement régional dont l'objectif principal était de corriger le déséquilibre entre les régions et de promouvoir un développement harmonieux de l'espace national.

L'application de cette politique de choix dans la localisation des actions de développement de leur concentration prioritaire dans les « poches de pauvreté » nécessitait une connaissance préalable approfondie de l'espace régional et des potentialités naturelles des différentes zônes.

Dans un second stade, une fois la région connue et ses possibilités inventoriées, il s'agissait de dresser un catalogue précis des actions de développement souhaitées et de faires réaliser ce programme, intégré dans un cadre plus vaste au Plan National de développement.

La période triennale écoulée a permis de réaliser ces deux opérations essentielles que sont les études des unités régionales de développement et la mise en place et le fonctionnement d'une structure de consultation economique régionale.

I. LES ETUDES D'U.R.D.

1) Les études d'unités régionales de développement commencées courant 1961 ont été achevées vers la fin de l'année 1963. Elles ont eu pour but d'établir, à l'échelle de chaque gouvernorat (à l'exclusion du grand Tunis) et de chaque U.R.D. :

— Une monographie complète de tous les secteurs.

— Une projection pour l'horizon 1971 de la production du revenu, de l'emploi et des investissements dans le cadre des options définies par les Perspectives Décennales.

— Une synthèse a été enfin établie, à partir de ces éléments régionalisées pour ce qui concerne le secteur agricole et l'emploi.

Cette étude s'est avérée un outil précieux pour l'action régionale, un instrument de travail utile à l'échelon central et a servi comme document de base aux travaux des comités locaux et régionaux créés par la loi du 4 Novembre 1963 et dont le rôle sera évoqué par ailleurs.

Le coût de l'ensemble de ces études s'est élevé à 280.000 Dinars; 500 mois/ingénieur ont été utilisés.

2) L'étude d'industrialisation.

Le secteur industriel, dont l'aire d'activité est souvent interrégionale ou nationale fait l'objet d'une étude d'industrialisation en cours en collaboration avec la division industrielle.

Cette étude a déjà abouti à un recensement économique exhaustif pour toutes les branches de l'industrie.

Parallèlement un modèle mathématique de développement économique est en train d'être mis au point et permettra de traiter le développement industriel en assurant la cohérence entre les différentes branches du secteur industriel, d'une part, et entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie, d'autre part.

Cette étude doit aboutir à une localisation des différentes actions industrielles projetées pour la période décennale.

3°) Par ailleurs les U.R.D. ont été conçues comme des zônes où les actions de développement doivent être synchronisées entre elles. C'est dans cet esprit qu'une vingtaine d'U.R.D. ont été choisies en 1964 pour y pousser l'étude au stade des projets ou des avant-projets de réalisation dans les différents secteurs : agriculture, artisanat, industrie, tourisme, infrastructure. Ces projets de développement intéressent 3 U.R.D. du Nord du Gouvernorat de Souk El Arba et 1 U.R.D. conjointe du gouvernorat de Béja, 5 U.R.D. du Sud du Gouvernorat de Sousse et l'ensemble des 10 U.R.D. du Gouvernorat de Nabeul. Ces projets, dont les 2 premiers seront achevés fin Juillet 1965, entreront dans la phase de réalisation au fur et à mesure de leur confection. Parallèlement ils seront présentés au financement international pour la part devises nécessaires à leur exécution.

La totalité des crédits engagés au titre de la Triennie pour l'ensemble des études menées par la Division du Développement Régional s'est élevée à 455.000 Dinars concernant la gestion 1964.

☆ ★ ☆

II. La mise en place d'une structure de consultation économique régionale.

Le décret du 4 Novembre 1963 a porté création des comités locaux du Plan (à l'échelle de la délégation) et des comités régionaux du Plan (à l'échelle du Gouvernorat). Utilisant les études U.R.D. comme document de travail, ces comités, qui ont réuni près de 3.000 membres, ont délibéré sur les objectifs et les actions du 2ème Plan de Développement dans le cadre de leur gouvernorat respectif. Les rapports des comités régionaux une fois parvenus à la Division du Développement Régional ont été regroupés, ventilés sectoriellement et adressés aux comités sectoriels « ad-hoc ».

Cette démocratisation de la décision économique à l'échelle de la région est un élément déterminant pour la bonne exécution du Plan : elle accroche l'intérêt de la population locale aux problèmes concrets qu'elle peut discuter et engage sa responsabilité. Ces actions ne constituent toutefois qu'un début de structuration régionale qui doit être complété par d'autres actions portant sur l'organisation de la région.

TOTAL PAR GOUVERNORAT DES CREDITS ALLOUES EN 1964

GOUVERNORATS	Crédits + 15 % pour accessoires	Nombre de journées de travail	Semoule	Nécessiteux	
BEJA	77.830 D.	330.778 J.T.	737 T,591	150 T.	
BIZERTE	97.290 D.	413.487 J.T.	2.078 T,880		
CAP-BON	52.603 D.	223.563 J.T.	343 T,070		
GABES	73.138 D.	310.836 J.T.	476 T,992	166 T.	
GAFSA	86.724 D.	368.577 J.T.	565 T,593		
KAIROUAN	293.710 D.	1.248.267 J.T.	2.390 T,500	699 T.	
KASSERINE	88.792 D.	377.366 J.T.	483 T,231		
KEF	165.743 D.	704.407 J.T.	1.130 T,647	150 T.	
MEDENINE	357.000 D.	1.517.250 J.T.	2.320 T,447		
SFAX	90.528 D.	384.744 J.T.	2.458 T,358	696 T.	
SOUK EL ARBA	535.000 D.	2.273.750 J.T.	3.407 T,604	498 T.	
SOUSSE	217.327 D.	923.639 J.T.	3.417 T,356	498 T.	
TUNIS	534.146 D.	2.270.095 J.T.	3.483 T,562	533 T.	
TOTAUX	**180.000 D.**	**900.000 J.T.**			
Ouvriers des chantiers affectés dans l'Office des Mines. Ouvriers des chantiers affectés dans les Hôpitaux	28.484 D.	142.420 J.T.	266 T.		
SO. CO. MENA	12.500 D.	62.500 J.T.	90 T.		

CHAPITRE V

Infrastructure Transports et Communications

SECTION I

Les routes et les transports routiers

A. **Les routes et les ponts**

1°) **Réalisations en 1964**

Les travaux exécutés au cours de l'année 1964 ont porté sur les projets en cours et sur les projets nouveaux inscrits au Plan Triennal. Ces travaux sont les suivants :

PROJETS	Crédits Ordonnancés	OBSERVATIONS
— Route Bizerte à Tabarka (Tronçon Tes Kraï GP 17)..	51.384,983	Travaux avancés à 60 %
— Route MC. 26 et MC. 27 (circuit du Cap-Bon).....	68.050,503	Travaux terminés
— Route GP3 lacune entre Pont du Fahs et Kairouan....	13.974,346	Travaux en cours
— Route G.P. 3 entre Gafsa et Tozeur.....	155.963,068	Travaux en cours
— Route GPM. Mateur Béjà	67.279,153	Travaux avancés à 80 %
— Auto route d'accès à Monastir à partir de Kairouan...	6.820,417	La Tranche achevée
— Route Ebbaksour Djerissa (MC. 172)	50.110,630	Travaux terminés
— Circuit Touristique de Djerba.....	12.365,457	Travaux en cours
— Route G.P. 12 Hafouz-Maktar Rouhia G.P/4	8.117,542	Travaux terminés
— Route MC. 96 Tronçon Smala des Souassis à Bou-Thédi	857,232	2 premières Tranches terminées
— Route des Sept Cheikhats et Khanguet Zgalas.....	44.802,985	Travaux avancés à 30 %
— Route GP. 16 Hamma - Kebelli	103.796,724	Travaux terminés
— Route GP 1 Section Enfida - Sidi Bou Ali.....	6.855,186	1ère Tranche terminée
— Route Menzel Bouzelfa à Menzel Temime (MC 43).....	98.989,244	Travaux en cours
— Route Sebika - Sbeitla (MC 71)	160.073,815	Travaux en cours
— Route Oueslatia - Ksar Lemmaa.....	125.130,522	Travaux avancés à 50 %
— Aménagements routiers de la Station Aïn Okteur.....	6.856,144	Travaux avancés à 95 %
— Route GP. 17 entre Thala - Kasserine.....	3.960,808	
— Complexe routier de Medenine.....	68.392,877	Travaux en cours
— Déviation GP. 1 à Gabès.....	58.339,547	Travaux en cours

2°) **Réalisations de la Triennie**

La désignation des ouvrages le montant des investissements de l'Etat des travaux sont indiqués dans le tableau ci-après :

☆ ★ ☆

FABRIQUE	DESIGNATION DES OUVRAGES	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DU PROJET	MONTANTS DES CREDITS — CREDITS OUVERTS 1962	1963	1964	MONTANTS DES CREDITS — CREDITS ORDONNANCES 1962	1963	1964	NATURE DES CREDITS	MONTANTS DES INVESTISSEMENTS ENSEMBLE PLAN TRIENNAL	MONTANTS INVESTISSEMENTS 3ème ANNEE PLAN TRIENNAL	RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
ROUTES	Route de Bizerte à Tabarka (Tronçon Teskrata GP 17).	Bizerte	Travaux de Modernisation	250.000 D.000	250.000 D.000	50.000 D.000	—	36.272 D 244	15.104 D.540	51.380 D 983	I.C.A. (150.000 D) Crédits Budgétaires (75.000 D)	102.761 D.767	51.384 D.983	Amélioration de la circulation	Travaux avancés à 60 %.
	Route M.C. 26 et M.C. 27 (Circuit du Cap-Bon)	Cap-Bon	Construction des chaussées	350.000 D.000	100.000 D.000	—	—	5.865 D.827	13.138 D321	68.050 D.503	(Crédits budgét.)	86.054 D.651	68.050 D.503	Mise en valeur agricole.	Travaux terminés
	Route G.P. 3. Lacunes entre Pont du Fahs et Kairouan.	Kairouan	-id-	435.000 D.000	100.000 D.000	50.000 D.000	—	21.142 D.895	86.425 D.302	12.974 D.346	-id-	221.542 D.543	13.974 D.346	Comblement des lacunes.	Achèvement prévu fin Octobre 1965.
	Rte G.P. 3 entre Gafsa et Tozeur.	Gafsa	-id-	661.393 D.692	75.000. D.000	100.000 D.000	100.000 D.000	23.060 D.934	123.195 D.668	155.963 D.068	-id-	312.219 D.670	165.963 D.068	Intérêt économique.	Achèvement prévu courant 1965.
	Route G.P. 11 de Mateur à Béjà.	Béjà	Modernisation	300.000 D.000	50.000 D.000	100.000 D.000	—	28.056 D.372	103 663 D.604	67.279 D.153	-id-	198.999 D.129	67.279 D.153	Mise en valeur agricole et touristique.	Travaux avancés à 80 %.
	Autoroute d'accès à Monastir à partir de Kairouan.	Sousse	Construction d'un nouvel axe routier.	1.100.000D.000	—	—	—	83.756 D.773	18.346 D.475	6.820 D.417	-id-	108.923 D.665	6.820 D.417	Liaison entre le Centre et le Sahel	Ire tranche achevée 2ème tranche 1966 achèvement prévu en automne.
	Route d'Ebba-Ksour à Djérissa (M.C. 172)	Kef	Aménagement d'un nouveau itinéraire.	200.000 D.000	70.000 D.000	80.000 D.000	—	91.255 D.502	44.364 D.454	50.110 D.630	-id-	188 730 D.586	50.110 D.630	Mise en valeur agricole.	Travaux terminés
	Route M.C. 116 de Mareth à Djorf.	Médenine	Construction de chaussées	200.000 D.000	—	—	—	1.281 D.796	19.999 D129	—	-id-	21.281 D.225	—	Mise en valeur touristique.	Prévu au Plan Quadriennal.
	Circuit Touristique à Djerba	»		140.000 D.000	—	—	—	7.259 D 467	15.244 D.328	12.365 D457	-id-	34.869 D.252	12 365 D.457	-id-	Achèvement courant 1965.
	Route G.P. 12 Haffouz à Maktar-Rohia G.P. 4	Sousse Kef	Construction de chaussées	630.000 D.000	100.000 D.000	230.000 D.000	—	250.860 D.920	221.455 D.087	8.117 D.542	-id-	480.433 D.542	8.117 D.542	Mise en valeur agricole et touristique.	Travaux terminés
	Route M.C. 96 tronçon Smala des Souassis à Bouthadi.	Sousse	-id-	400.000 D.000	—	75.000 D.000	—	25.072 D.445	70.056 D.921	857 D.232	-id-	95.986 D.598	857 D.232	Liaison entre Smala des Souassis et Mahdia.	Les 2 premières tranches sont terminées, la 3ème tranche sera achevée automne 1966.
	Route des Sept Cheikhats et Khanguet Zegalas.	Souk El Arba le Kef.	Construction de Routes nouvelles.	400.000 D.000	—	60.000 D.000	—	62.740 D.962	54.865 D.851	44.802 D.985	-id-	162.409 D.798	44.802 D.985	Mise en valeur agricole et impératifs administratifs.	Travaux exécutés à 30 %.
	Route G.P. 16 El-Hamma-Kébili.	Gabès	Aménagement de la Route	310.000 D.000	120.000 D.000	140.000 D.000	—	38.126 D.303	179.925 D.820	103.796 D.724	-id-	321.848 D.847	103.796 D.724	Route d'intérêt économique.	Travaux terminés.
	Route G.P. 12 entre	Kairouan		50.000 D.000	—	—	—	—	—	—	-id-		—		
	Route G.P. 9 Tunis-La Marsa.	Tunis	Eclairage	200.000 D.000	—	50.000 D.000	—	26.594 D.035	50.032 D.840	—	-id-	76.626 D 875		Eclairage	Travaux terminés
	Route G.P. 1 Section Enfida Sidi Bou Ali.	Sousse	Modernisation	140.000 D.000	30.000 D.000	—	—	69.220 D.109	3.924 D.705	6.855 D.186	-id-	80.000 D.000	6.855 D.186	Amélioration de la circulation.	La 1ère tranche est terminée, la 2ème tranche est prévue pour 1965.
	Route Menzel Bouzelfa à Menzel Temime par Oum Douil (M.C. 43).	Cap-Bon	Construction de chaussés	450.000 D.000	—	200.000 D.000	44.000 D.000	—	—	98.989 D.244	-id-	98.989 D.244	98.989 D.244	Etude est tracée de l'axe.	Travaux en cours.
	Route Sbiba Sbeitla (M.C. 71).	Kasserine	-id-	400.000 D.000	—	200.000 D.000	100.000 D.000	—	127.461 D.724	160.073 D.815	-id-	287.535 D,539	160.073 D.815	Mise en valeur de la région.	Plate forme et couche de fondation terminée couche de surface pour 1967.
	Route Ousseltia Ksar Lemsa.	Kairouan	-id-	360.000 D.000	100.000 D.000	100.000 D.000	100.000 D.000	—	101.880 D.056	125.130 D.522	-id-	227.010 D.578	125.130 D.522	Mise en valeur agricole.	Travaux achevés à 50 %.
	Liaison routière lacune Oum Labouab (M.C.46)	Tunis	-id-	100.000 D.000	—	18.000 D.000	—	—	72.576 D.741	—	-id-	72.576 D.741	—	Comblement de lacune	Travaux avancés à 78 %..
	Aménagement des Routes touristiques. Monastir Skanès.	Sousse	-id-	179.000 D.000	—	—	—	27 D.828	589 D.494	0 D.678	-id-	618 D.000	0 D.678		
	Circuit touristique de Gammarth (Ecole de conduite).	Tunis	-id-	126.000 D.000	—	—	—	45.328 D.054	2.120 D.123	0 D.209	-id-	47.448 D.386	0 D.209	Développement touristique.	Travaux terminés.
	Aménagement routier de la Station Aïn Okteur.	Tunis	-id-	28.000 D.000	—	—	—	2.175 D.615	8.673 D.561	6.856 D.144	Crédits Budgétaires 19.500 D. Office de Tourisme 8.500 D.	17.705 D.320	6.856 D.144	Mise en valeur Station Minérale	Travaux exécutés à 95 %.
	Route G.P. 17 entre Thala et Kasserine.	Kasserine	-id-	338.059 D.488	—	—	—	8.742 D.428	2.322 D.000	3.960 D.808		15.025 D.740	3.960 D.808		
	Complexe routier de Médenine.	Médenine	-id-	160.000 D.000	—	160.000 D.000	—	—	31.238 D.926	68.392 D.877	Crédis Budgétaires	99.631 D.803	68.392 D.877		Achèvement prévu pour 1965.
	Déviation G.P.1 à Gabès	Gabès	-id-	350.000 D.000	—	100.000 D.000	—	—	—	58.339 D.547	-id-	58.339 D.547	58.339 D.547	Aménagement de la circulation.	-id-
	Route M.C. 129 entre Bir Bou Regba et Hammamet.	Cap-Bon	-id-	46.000 D.000	—	—	—	—	—	—	-id-	3.417.569 D.053	122.122 D.070		Travaux terminés.

RUBRIQUE	DESIGNATION DES OUVRAGES	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DU PROJET	MONTANTS DES CREDITS — CREDITS OUVERTS			MONTANTS DES CREDITS — CREDITS ORDONNANCES			NATURE DES CREDITS	MONTANTS DES INVESTISSEMENTS ENSEMBLE PLAN TRIENNAL	MONTANT DES INVESTISSEMENTS 3ème ANNEE PLAN TRIENNAL	RESULTAT DES INVESTISSEMENTS	Observations
					1962	1963	1964	1962	1963	1964					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
PONTS	Pont sur l'Oued Medjerda à Souk El Arba.	Souk El Arba	Construction d'un pont nouveau	150.000 D.000	125.000 D.000	—	—	45.468 D.296	29.468 D.087	13.484 D.928	Crédits Budgétaires	88.421 D.311	13.484 D.928	Amélioration de la circulation.	Travaux terminés
	Pont sur l'Oued Tessa	Kef	dº	150.000 D.000	—	—	25.000 D.000	—	3.996 D.731	38.106 D.345	-dº-	42.103 D.076	38.106 D.345	dº	Travaux éxécutés à 85 %
	Pont sur l'Oued Sarrath	Kef	dº	25.000 D.000	—	—	—	15.814 D.100	3.107 D.152	5.869 D.209	-dº-	24.790 D.541	5.869 D.209		
	Passage supérieur de Radès	Tunis		40.000 D.000	—	—	—	2.917 D.302	3.841 D.898	721 D.946	-dº-	3.639 D.248	721 D.946	Amélioration de la circulation	Travaux terminés
	Pont sur l'Oued Méliane. Elargissement Pont Av. de Carthage.	Tunis	Modernisation et élargissement	130.000 D.000	—	—	—	16.850 D.568	—	4 D.617	Crédits Budgétaires	20.697 D.083	4 D.617	dº Remplacement	Travaux avancés à 50 %.
	Pont sur l'Oued Moussa	Tunis	Pont nouveau.....	50.000 D.000	—	25.000 D.000	—	—	—	3.492 D.976	-dº-	3.841 D.228	3.492 D.976	d'ouvrage	Travaux avancés à 35 %.
	Pont sur l'Oued Tahouna.	Tunis	dº	50.000 D.000	—	25.000 D.000	—	—	348 D.252	8.044 D.353		8.044 D.353	8.044 D.353	dº	Travaux non commencés.
	Pont sur le Canal du vieux port à Bizerte	Bizerte	dº	50.000 D.000	—	50.000 D.000	—	—	—	—			0		dº
	Pont sur l'Oued Medjerda à Testour.	Béjà	dº	60.000 D.000	60.000 D.000		—	990 D.476		—		990 D.476	0		dº
												192.527 D.316	69.724 D.374		

B. Accès et dégagements des villes

1°) Réalisations en 1964

PROJET	Crédits Ordonnancés	*OBSERVATIONS*
— Accès et dégagement de Tunis	79.341,987	Travaux terminés
— Modernisation de la route de la G.P. 1	54.216	» »
— Notre Dame de Tunis	15,800	Travaux en cours
— Aménagement de la voierie interne du Palais présidentielle de Carthage	33.737.186	» »
— Aménagement du réseau routier Dar Saâda, La Marsa	80.015,064	Travaux avancés à 40 %
— Déviation de la G.P.5	49.773,911	Travaux terminés
— Aménagement de la G.P.6 et de la G.P.7	29.801,972	Travaux avancés à 85 %
— Aménagement de la G.P.1 entrée de Sousse	42.000	Travaux terminés
— Contournement de la Ville Téboulba MC 82	3.562,885	Travaux achevés
— Aménagement de la Ville de Moknine	9.355,297	
— Aménagement de la Ville de Monastir réseau routier.	62.933.828	Travaux en cours

2°) Réalisations de la Triennie

La désignation des ouvrages le montant des investissements et l'Etat des travaux sont indiqués dans le tableau suivant :

☆ ★ ☆

RUBRIQUE	DESIGNATION DES OUVRAGES	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DU PROJET	MONTANT DES CREDITS — CREDITS OUVERTS 1962	1963	1964	CREDITS ORDONNANCES 1962	1963	1964	NATURE DES CREDITS	MONTANT DES INVESTISSEMENTS ENSEMBLE PLAN TRIENNAL	MONTANT DES INVESTISSEMENTS 3ème ANNEE PLAN TRIENNAL	RESULTAT DES INVESTISSEMENTS	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
ACCES ET DEGAGEMENTS DES VILLES	Accès et dégagements de Tunis	Tunis	Construction de chaussées	350.000.000	200.000.000	—	—	118.775.000	73.937.613	79.341.937	Crédits Budgétaires	272.055 D.150	79.311 D.937	Aménagement de la circulation	Travaux terminés
	Modernisation de la Rte G.P. 1 - Traversées et sorties des villes	Différents Gouvernorats	-id-	175.000.000	—	—	—	200.512	113.643	54.216		458 D.371	54 D.216	Amélioration de la circulation	Travaux terminés Travaux en cours d'exécution.
	Notre Dame de Tunis	Tunis	Accès de l'hôtel Hilton	42.000.000	—	—	42.000000	—	—	15.800.000	Tourisme	15.800 D.000	15.800 D.000		
PLANS D'AMENAGEMENTS	Aménagements de la voirie interne du Palais Présidentiel de Carthage et divers autres travaux de construction et d'éclairage.	Tunis	Construction de chaussées	130.000.000	—	130.000.000	—	—	41.162.536	33.737.186	Crédits Budgétaires	74.899 D.722	33.737 D.186	Aménagement de la circulation	Travaux en cours d'exécution.
	Aménagement du réseau routier de Dar Essnada La Marsa.	Tunis	Construction de chaussées	225.000.000	—	100.000.000	—	—	—	80.015.064	»	80 D.015	80.015 D.064	Aménagement de la circulation	Travaux terminés à 40 %.
	Déviation de la G.P. 5 entrée du KEF	Kef	Construction de chaussées	50.000.000	—	50.000.000	—	—	—	49.773.911	Crédits Budgétaires	49.773 D.911	49.773 D.911	Amélioration de la circulation	Travaux terminés
	Aménagement de Souk El Arba déviation de la G.P. 6 et G.P. 17.	Souk El-Arba	Construction de routes	45.000.000	—	45.000.000	—	—	—	29.801.972	»	29.801 D.972	29.801 D.972		Travaux exécutés à 95 %.
	Aménagement de la GP entrée à Sousse.	Sousse	Construction de chaussées	42.000.000	—	42.000.000	—	—	—	42.000.000	-dº-	42.000 D.000	42.000 D.000	Amélioration de la circulation	Travaux terminés
	Contournement de la ville de Téboulba M.C. 82.	Sousse	-dº-	10.000.000	—	10.000.000	—	—	—	3.562.885	-dº-	3.562 D.886	3.562 D.886	Amélioration de la circulation	Achèvement prévu pour janvier 1965
	Aménagement de la ville de Moknine dédoublement de la M.C. 82	Sousse	-dº-	10.000.000	—	10.000.000	—	—	—	9.355.297	-dº-	9.355 D.297	9.355 D.297	Amélioration de la circulation	Tapis enrobé en attente d'exécution.
	Construction de la Rte panoramique de la corniche de Bizerte.	Bizerte	-dº-	50.000.000	—	—	50.000.000	—	—	—			0		Travaux avancés à 20 %
	Aménagement de la ville de Monastir réseau routier.	Sousse	-dº-	400.000.000	—	400.000.000	—	—	—	62.933.828	-dº-	62.933 D.828	62.933 D.828	Modernisation de la circulation	Travaux en cours 1965
												640.656 D.201	406.666 D.297		

C. LES PONTS

Travaux de l'année 1964

PROJETS	Crédits Ordonnancés	*OBSERVATIONS*
— Pont sur l'Oued Medjerda à Souk El Arba	13.484,928	Travaux terminés
— Pont sur l'Oued Tessa	38.106,345	Travaux avancés à 85 %
— Pont sur l'Oued Serrath	5.869209	Travaux terminés
— Passage Supérieur de Radès	721,946	
— Pont sur l'Oued Moussa	3.492,976	Travaux avancés à 50 %
— Pont sur l'Oued Tahouna	8.044,353	» » à 35 %

2°) **Réalisations de la Triennie**

La désignation des ouvrages et le montant des investissements sont indiqués au tableau ci-dessous :

☆ ★ ☆

D. Transports Terrestres

La Société Nationale des Transports a effectué les actions suivantes pendant l'année 1964

GARES ROUTIERES DE SOUSSE ET KAIROUAN

La réalisation de ces deux gares a été reportée à l'année 1965, et leur mise en service est prévue pour la fin de l'année en cours.

Le terrain sur lequel seront aménagées ces gares étant disponible, un appel d'offres a été lancé pour leur construction qui débutera dès que les formalités seront terminées.

GARE ROUTIERE DE BIZERTE

La construction a été achevée au cours de l'année 1964, et la mise en service a eu lieu le 16 Octobre 1964. Les travaux ont été financés par la Municipalité de Bizerte qui sera néanmoins remboursée par la Caisse Spéciale de Compensation des Transports Routiers.

Celle-ci cédera ladite gare en location vente à la Société Régionale des Transports de Bizerte.

GARES ABRIS

Les crédits prévus (soit 160.000 D, pour la gare routière de Tunis dont la construction n'a pu être envisagée, ont été affectés à la construction de trente (30) petites gares abris routières dans les différentes localités de plus de 10.000 habitants.

Pour chacune des ces gares-abris la dépense s'élèvera à 5.000 D., elles seront achevées au cours de l'année 1965.

L'engagement des crédits nécessaires à ces travaux a été demandé pour les localités ci-dessous indiquées :

Gouvernorat de Tunis

4 Gares Abris : à l'Ariana - le Bardo - La Marsa - Tébourba.

Gouvernorat de Sousse et Nabeul

16 Gares-Abris - **Sousse :**

Sousse - Djemmal - Hammam-Sousse - Ksar Hellal - Mahdia - Moknine - Monastir - M'Saken Téboulba - Ksour Essaf.

Nabeul - Grombalia - Kélibia - Menzel Temime - Béni-Khaled - Korba.

Gouvernorat de Médenine :

2 Gares-Abris : Médenine - Zarzis.

Gouvernorat de Bizerte :

2 Gares-Abris : Mateur - Menzel-Bourguiba

Gouvernorat de Gafsa :

2 Gares-Abris : Tozeur - Sidi Bou-Zid.

Gouvernorat de Sfax :

3 Gares-Abris : Mahrès - Sfax - Sakiet Ezzit

ACQUISITIONS DE MATERIELS PAR LES SOCIETES DE TRANSPORTS ROUTIERS

A N N E E 1964

SOCIETES	ACQUISITIONS DE CARS		ACQUISITIONS DE CAMIONS		ACQUISITIONS DE REMORQUES		ACQUISITIONS de Tracteurs Routiers	
	Nombre	Dépense	Nombre	Dépense	Nombre	Dépense	Nombre	Dépense
S.T.M.			63	373.300 D.	38	92.000 D.	10	55.800 D.
S.N.T.	55	446.809 D.						
SOUSSE	26	203.160 D.	15	71.900 D.	4	9.800 D.		
SFAX	20	165.730 D.	9	47.700 D.	6	14.700 D.		
BEJA	2	16.580 D.	3	21.600 D.				
GABES	13	89.330 D.	18	124.200 D.	15	36.750 D.		
BIZERTE	2	10.800 D.	3	14.900 D.	2	5.300 D.	1	5.300 D.
GAFSA	9	68.820 D.			1	2.450 D.		
NABEUL	8	47.680 D.	6	31.000 D.				
KASSERINE	2	16.580 D.						
SOUK EL ARBA	3	9.000 D.	5	25.600 D.				
KAIROUAN			2	14.400 D.				
LE KEF			10	61.500 D.				
CAP-BON					1	2.000 D.		
	140	1.074.486 D.	134	786.100 D.	67	163.000 D.	11	61.100 D.

Total des investissements : **2.084.686 Dinars**

SECTION II

Les ports et les transports Maritimes

A. LES PORTS.

1°) Actions menées en 1964

PROJETS	Crédits Ordonnancés	*OBSERVATIONS*
— Port de Mahdia	30,897	
— Construction d'un nouvel ouvrage d'accostage à Kerkennah	16.443,330	Travaux avancés à 60 %
— Port de pêche de Mahdia	194.312,629	
— Port de pêche de Gabès	163.251,120	Travaux en cours

2°) Réalisations de la Triennie

Les différents renseignements sont condensés dans le tableau ci-après :

☆ ★ ★

RUBRIQUE	DESIGNATION DES OUVRAGES	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DU PROJET	MONTANT DES CR			
					CREDITS OUVERTS			CREDIT
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Transports Maritimes	Port de Mahdia	Sousse	Achèvement de l'infrastructure	560.000.000	—	—	—	34.013.368
	Construction d'un nouvel ouvrage d'accostage à Kerkennah	Sfax	Construction d'un port de pêche	75.000.000	—	75.000.000	—	—
	Port de pêche de Sousse	Sousse	Poste d'ammarage pour chalutier O. N. P.	150.000.000	—	50.000.000	—	—
	Port de pêche de Mahdia	Sousse	Aménagement et équipement bassin 1 et 2	750.000.000	—	250.000.000	500.000.000	—
	Port de pêche de Moknine - Téboulba	Sousse		83.000.000	—	50.000.000	—	—
	Port de pêche de Gabès	Gabès	Construction du Port de pêche	350.000.000	—	100.000.000	250.000.000	—
	Port de pêche à La Goulette	Tunis		250.000.000	—	50.000.000	200.000.000	—
	Protection du Palais de Carthage contre la mer	Tunis	Construction d'ouvrages de protection	250.000.000	—	—	150.000.000	—
	Port de Commerce de Gabès	Gabès		160.000.000	—	—	160.000.000	—

EDITS S ORDONNANCES		NATURE DES CREDITS	MONTANT DES INVESTISSEMENTS ENSEMBLE PLAN TRIENNAL	MONTANTS INVESTISSEMENTS 3ème année PLAN TRIENNAL	RESULTAT DES INVESTISSEMENTS	OBSERVATIONS
10	11	12	13	14	15	16
3.647.292	30.897		36.691 D.550	30 D.897		
23.722.160	16.443.330	Crédits Budgétaires	40.165 D.490	16.443 D.330	Mise en valeur des Iles de Kerkennah	Travaux terminés à 60 %
—	—		0	0		
11.876.852	194.312.629	Prêt R.F.A. 375.000 D. Crédits Budgétaires 375.000 D.	209.189 D.481	194.312 D.629		
—	—					
—	63.251.120	Crédits Budgétaires	163.251 D.120	163.251 D.120	Développement de la pêche	Travaux seront achevés en 1965
—	—		0	0		
—	—	Crédits Budgétaires	0	0		
—	—		0	0	Protection du Palais	Travaux en cours d'exécution
	TOTAL		449.297 D.641	374.037 D.976		

TRANSPORTS MARITIMES

Le tonnage transporté par les navires appartenant en pleine propriété à la Compagnie Tunisienne de Navigation ou affrétés par elle en time cherter (à temps) et trip charter (au voyage) a été de :

1.408.565 T. en 1962
1.502.441 T. en 1963
et 1.591.398 T. en 1964

soit une augmentation de 93.876 T. pour l'année 1963 et de 88.957 T. au titre de l'année 1964.

1°) TRANSPORT D'EXPORTATIONS :

DESIGNATION	1962	1963	1964	Variations en +
Lignes régulières.....	238.691	216.374	214.982	— 9,9 %
Trip Charter	338.794	454.776	508.661	+ 50 %
TOTAL.....	577.485	671.150	723.643	+ 25 %

Si le tonnage transporté par les navires affrétés au voyage a suivi une courbe ascendante depuis 1962, celui effectué sur les navires de lignes régulières a subi une baisse dûe à l'augmentation des transports de phosphates réalisés au moyen de navires affrètés au voyage au détriment du transport par les navires de lignes régulières et à l'insuffisance de certaines récoltes qui ont entraîné un ralentissement des exportations (huile d'olive, céréales).

2°) TRANSPORT D'IMPORTATIONS :

DESIGNATION	1962	1963	1964	Variations en + ou en — 1963-1964
Lignes régulières.....	125.690	114.329	122.211	— 2,7 %
Trip Charter	53.851	33.357	33.918	— 37 %
TOTAL.....	179.541	147.686	156.129	— 13 %

La baisse constatée dans le volume des importations entre les années 1962 et 1963 provient essentiellement de la diminution du transport du soufre par les navires affrètés au voyage (25.093 T. en 1963 contre 42.678T. en 1962) et de la disparition du trafic occasionnel (transport du fourrage).

3°) TRANSPORT DES PETROLES :

Les tonnages de pétrole brut transportés par la CTN ont subi une augmentation sensible. De 483.908 T. en 1962 ce tonnage est passé à 618.839 T. en 1963 pour atteindre 684.584 T. en 1964.

Quant au transport des produits raffinés il convient de préciser que la mise en marche de la raffinerie de Bizerte s'est traduite par un arrêt total à partir du 4ème trimestre 1963.

Les tonnages transportés qui avaient porté sur 167.631 T. en 1962 n'ont porté en 1963 que sur 62.294 T. L'année 1964 s'est traduite, quant à elle, par l'absence de transport de ces produits.

4°) INVESTISSEMENTS :

L'année 1962 a été marquée par l'acquisition de deux navires les M/S « MONASTIR » et « DOUGGA » pour un montant de 385.546 dinars chacune.

L'année 1964 a été de son côté caractérisée par l'achat d'un bâteau mouche le M/S OVELGOENNE pour un montant de 17.000 D.

Les efforts accomplis par la CTN dans le cadre des objectifs arrêtés par le Plan Triennal, se sont ainsi traduits par la création de services réguliers avec le Nord de l'Europe et les ports itatiens.

La présence de la CTN a par ailleurs entraîné la réduction des exigences des compagnies étrangères en matière de tarifs, action qui s'est traduite également par une économie de devises.

SECTION III

Aérodromes et Actions dans le Domaine de Transport Aérien

A. Les Aérodromes :

1°) Travaux affectués en 1964

PROJETS	Crédits Ordonnancés	*OBSERVATIONS*
— Aérodrome de l'Aouina	7.467,293	
— Aérodrome de l'Aouina (Projet Caravelle)	558,327	
— Aérodrome de l'Aouina (Projet Boeing)	167.334,525	
— Aérodrome de Djerba (Extension de la piste)	43.058,425	
(piste Caravelle)	283.638,822	

2°) Réalisations de la Triennie

Les indications sont fournis dans le tableau ci-après :

☆ ★ ★

RUBRIQUE	DESIGNATION DES OUVRAGES	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DU PROJET	MONTANT DES CREDITS — CREDITS OUVERTS 1962	1963	1964	MONTANT DES CREDITS — CREDITS ORDONNANCES 1962	1963	1964	NATURE DES CREDITS	MONTANTS DES INVESTISSEMENTS ENSEMBLE PLAN TRIENNAL	MONTANTS INVESTISSEMENTS PLAN TRIENNAL	RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
AERO-DROMES	Aérodrome à Monastir	Sousse	Construction d'Aérodrome	230.000.000	—	—	—	—	1.325.866	—		1.325.866			
	Aérodrome d'El Aouina	Tunis	Aménagement	135.000.000	—	—	—	31.829.493	583.091	7.467.293		39.879.877	7.467.293		
	Aérodrome d'El Aouina (projet caravelle)	Tunis	Aménagement piste	250.000.000	50.000.000	—	—	109.003.796	1.156.821	558.327		110.718.944	558.327		
	Aérodrome d'El Aouina (projet Boeing 707)	Tunis	»	2.500.000.000	400.000.000	400.000.000	200.000.000	1.232.622.295	3.480.448.359	1.67.334.525	Crédits Budgétaires	1748.005.179	167.334.525	Piste mise en service pour les grandes courriers. Les travaux annexés ont ont été terminés Equipement terminal	En sus $ 5100000000 Prêt A.I.D.
	Aérodrome de DJERBA	Médenine ..	Extension de la piste	200.000.000	100.000.000	—	—	895.374.843	35.253.766	43.058.425		173.687.034	43.058.425		
	»	»	Piste Caravelle	5.500.000.000	—	250.000.000	300.000.000	—	13.881.584	283.638.822	Prêt RFA 350.000 D. Crédits Budgétaires 200.000 D.	297.480.406	283.638.822		Achèvement des travaux prévus pour fin Juin 1965
											TOTAL....	2371.097.306	502.057.392		

INTITULE DU PROJET	ORIGINAIRE DES CREDITS	MONTANT DES CREDITS	SITUATION FINANCIERE					CREDITS extérieurs	Observations
			CREDITS OUVERTS		CREDITS ENGAGES		CREDITS ordonnancés		
			DATE	MONTANT					
Equipement en matériel technique Radio-électrique du Service de l'Aéronautique Civile et de la Météorologie.	Crédit Budgt.	180.000	26/ 8/1960 10/ 9/1962	140.000 40.000	Antérieurement à 1964 en 1964.....	163.575,994 5.100,000	38.364,840 115.199,867		
						168.675,994	153.564,707		
Ecole de l'Aéronautique Civile et de la Météorologie.....	Contribution du Gouvernement	452.046,000	9/10/1961 10/ 4/1962 14/ 6/1963 16/12/1963 4/ 7/1964	5.418 220.164 55.020 8.929 47.225	Antérieurement à 1964 en 1964.....	257.329,697 79.414,472	131.401,456 126.277,654		
				336.756		336.744,169	257.679,110		
	Allocation du fonds spécial	428.118,600 (ancien taux du dinar)		32.000	Antérieurement à 1964 en 1964.....	28.860,000 3.140,000	25.000,000 1.630,295		
						32.000,000	26.630,295		
Acquisition et implantation d'un radio-phare VOR.....	Crédit Budgt.	32.000	19/ 2/1963	14.500	Antérieuremen à 1964 en 1964.....	2.500,000 12.000,000	134,101 2.552,898		
						14.500,000	2.686,999		
Création et équipement des stations climatologiques.....	-d°-	14.500	24/ 4/1963	8.500	Antérieurement à 1964 en 1964.....	3.900,000 4.600,000	3.405,258 5.067,610		
						8.500,000	8.472,868		
Création d'une station de Radio-sonde à Tozeur.....	-d°-	8.500	20/ 5/1963	20.000	Antérieurement à 1964 en 1964.....	20.000,000 —	Néant 19.999,922		
Acquisition d'un Radar Météorologique	-d°-	20.000	20/ 5/1963	25.000	Antérieurement à 1964 en 1964.....	9.851,846 12.448,154	7.397,971 14.374,099		
						22.300,000	21.772,070		
Création de stations synoptiques	-d°-	25.000	20/ 5/1963	10.500	Antérieurement à 1964 en 1964.....	10.500,000 —	Néant 10.494,157		
Equipement Radio des stations de Météorologiques.....	Crédit Budgt.	10.500	20/ 5/1963	8.400	en 1964.....	3.172,000	Néant		
Equipement du Service Météorologique et construction d'une station à Gafsa.....	-d°-	8.400	18/ 3/1964	60.000					
Aerodrome de Djerba.....	-d°-	150.000	28/10/1964	90.000					
— Acquisition de matériel Météorologique nécessaire à la protection de la Navigation Aérienne pour l'exploitation de Djerba....					en 1964.....	34.371,369	Néant		
— Création d'un Service de sécurité incendie.....					en 1964.....	Néant	Néant		

SECTION IV

Les Transports Ferroviaires

LA COMPAGNIE SFAX-GAFSA

Cette compagnie dont l'exploitation s'est sensiblement développée au cours de la triennie a continué ses efforts d'investissements, au cours de l'année 1964, pour l'acquisition de matériel pour le transport des marchandises ainsi que pour des travaux de renforcement des voies.

De 1.912.684 T. de phosphates transportées au cours de l'année 1962, ce tonnage s'est élevé à 2.077.881 T. en 1963 pour atteindre 2.398.924 tonnes en 1964. Tonnage jamais atteint depuis la création de la Compagnie.

Par ailleurs, il est prévu que ces tonnages doivent atteindre :

2.800.000 T en 1965
3.300.000 T en 1966
3.450.000 T en 1967
3.600.000 T (ou 4.200.000 t) en 1968 suivant que le secteur 100 sera ou non mis en exploitation.

L'augmentation des tonnages transportés a donné lieu, au titre de l'année 1964, aux investissements suivants :

— 3 wagons citernes pour acide phosphorique
— 4 wagons citernes pour fuel

Les crédits engagés pour l'achat de ces 7 wagons se sont élevés à 19.500 D sur lesquels 3.600 D. ont donné lieu à paiement. Le solde soit, 15.900 D. doit être réglé en 1965. 1965.

Par ailleurs, sur crédits extérieurs, la Compagnie Sfax-Gafsa a procédé aux investissements suivants :

— renouvellement et renforcement des voies	276.628 Dinars
— 2 locomotives de route 1.400 CV	360.000 Dinars
— 4 locomotives de manœuvre 700 CV	410.000 Dinars
— 70 wagons auto déchargeurs	300.000 Dinars
— 150 wagons pour le transport des phosphates	370.000 Dinars
TOTAL	1.716.628 Dinars

dont 135.328 D. ont été réglés en 1964. Le solde était échelonné jusqu'en 1970.

SECTION V

POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES

L'action du Secrétariat d'Etat aux P. T. T. s'est manifestée dans la formation professionnelle, les bâtiments et les télécommunications.

I. - FORMATION PROFESSIONNELLE :

L'action du Secrétariat d'Etat aux Postes, Télégraphes, Téléphones a porté, dans le domaine de la formation, sur 3 plans, cours de formation au sein du Secrétariat d'Etat aux P. T. T., cours de perfectionnement dans les domaines de l'exploitation et de la comptabilité téléphoniques, envois en France de fonctionnaires de tous grades pour suivre des stages professionnels.

ANNEE 1962 : 36 fonctionnaires des différents cadres ont été envoyés en stage en France.

ANNEE 1963 : 25 fonctionnaires des différents cadres ont été envoyés en stage en France et en Suisse.

50 Fonctionnaires des cadres subalternes ont suivi les cours dispensés au sein du Secrétariat d'Etat aux P.T.T.

ANNEE 1964 : 69 fonctionnaires envoyés en stage en France et en Suisse.

ANNEE 1964 : 80 fonctionnaires des cadres subalternes ont suivi les cours dispensés au sein du Secrétariat d'Etat aux P.T.T.

II. - BATIMENTS

1°) **Projets réalisés :**

— Magasin Central : Coût	84.388 D.
— Central Téléphonique, Avenue de Carthage : Coût	230.764 D.
— Central Téléphonique du Belvédère : Coût :	82.878 D.
— Aménagement d'un centre de chèque : Coût :	51.801 D.
— Central Téléphonique à Mégrine : Coût	47.000 D.
— Central Automatique à Hammam-Lif : Coût :	46.000 D.
— Sidi Amor Bou Hajla Ghomrasen (bureaux des Postes : Coût	4.400 D.
— Sidi Ali Ben Nasr'Allah (bureau de Poste : Coût	2.200 D.
— Bureau de Poste d'El Ouardia : Coût	3.750 D.

2°) **Projets en cours d'exécution :**

— Edification d'un bureau de Postes et d'un Central Automatique à Monastir : Coût	30.000 D.
— Achat de terrain pour construction d'un bureau de postes et d'un central Téléphonique à Béjà : Coût	760 D.
— Construction d'un bureau de Postes et d'un Central Téléphonique à Moknine et Ksar-Hellal : Coût	25.000 D.
— Construction d'un bureau de postes et d'un central automatique à Mahdia : Coût	29.185 D.
— Construction d'un bureau de postes à El Hamma : Coût	8.000 D.
— Construction d'un bureau de postes à Feriana : Coût	4.500 D.
— Construction d'un bureau de postes à M'Saken : Coût	11.000 D.

3°) **Projet dont l'étude est terminée et la réalisation commencée :**

— 2 bureaux dits « muets » : Coût ..... 2.000 D.

Des crédits évalués à 3.000 D., prévus pour la réalisation d'études de projets de créations de 11 bureaux de postes ont été utilisés.

En outre, un crédit de 14.934 D. a été dégagé et utilisé à des travaux d'extension, de réfection ou d'agrandissement des locaux suivants : Gafsa, Gabès, Kairouan, Bizerte, Korba, Ebba-Ksour.

III. - TELECOMMUNICATIONS

1) **Projets commencés 1964 et réalisés en 1964 :**

a) Faisceau Hertzien Tunis Sfax : 670.000 D. dont 250.000 D. en devises.

b) Installation de 26.000 lignes téléphoniques automatiques Tunis Banlieue et Bizerte : 1.574.000 D.

c) Automatisation des banlieues Nord et Sud : 289.456 D. la quasi-totalité des dépenses sont en devises.

d) Liaison radio-électrique Tunis-Rabat : 125.000 D.

e) Equipement du nouvel hôtel des Postes à Sfax : 15.850 D.

f) Achat de matériel de raccordement et de protection des centraux : 30.000 D.

2) **Projets commencés en 1964 et non encore achevés :**

a) Automatisation de Sousse et Sfax et leurs banlieues 1.400.000 D. dont 1.200.000 D. en devises.

b) Extension du réseau Téléphonique souterrain : (Tunis et Banlieue, Sousse et Sfax) 180.000 D. la quasi-totalité des dépenses est en devises.

c) Extension du Faisceau Hertzien Sfax Ben Gardane : 938,689 dont 670.000 en devises.

d) Equipement en courant porteur, le Kef, Kasserine, Kairouan, Souk El Arba, Tabarka, Grombalia, Nabeul, Sfax, Djerba. 88.785 Dinars dont 68.785 D. en devises.

e) Extension du réseau Télex : 60.000 D.

f) Achat de câbles pour liaisons entre divers centraux du Sahel : 10.000 D.

g) Achat de poteaux et câbles pour améliorer l'ensemble du réseau télégraphique : 64.017 Dinars.

h) Modernisation de la manutention : 23.506 Dinars.

i) Automatisation du Sahel : 400.000 D. Les négociations avec le fournisseur étranger ne sont pas encore achevées.

* * *

CHAPITRE VI

Formation des Cadres et Affaires Sociales

Formation des Cadres et Affaires Sociales

FORMATION

L'EMPLOI

I. — L'emploi en 1964

A. — Population disponible pour le travail

Les prévisions du plan triennal en matière d'emploi ont été basées sur deux données importantes :

— un croît démographique de 2,1 % ;
— une population tunisienne active masculine, disponible pour le travail égale à la tranche de population dont l'âge est compris entre 20 et 60 ans, soit 896.200.

Ces deux données se sont avérées en réalité insuffisantes : Le croît démographique serait de l'ordre de 2,3 % et non de 2,1 %. La définition de la population en âge de travailler retenue par le plan triennal est trop restrictive. En effet, à la population masculine d'âge actif, dont l'âge est compris entre 20 et 60 ans, il faudra ajouter d'autres catégories disponibles pour le travail :

— une proportion des femmes ;
— une proportion des jeunes âgés de 15 à 19 ans ;
— une proportion des personnes âgées de plus de 60 ans.

La combinaison du nouveau taux d'accroissement démographique avec la définition extensive de la population disponible pour le travail, nous donne une population susceptible de travailler, estimée en 1964 à 1.385.000 personnes, qui se décompose comme suit :

CATEGORIES	EFFECTIFS	TAUX d'activité	DISPONIBLES pour le travail
1) — Population tunisienne masculine :			
— de 15 à 19 ans	210.000	70 %	147.000
— de 20 à 59 ans	896.000	95 %	850.000
— de 60 à 64 ans	43.000	90 %	38.000
Total 1 :	1.149.000		1.035.000
2) — Population tunisienne féminine : (estimation)	—		300.000
Total 2 :			1.335.000
3) — Population non tunisienne :	—		50.000
Total Général.....			1.385.000

B. — L'emploi global

La méthode d'estimation est la suivante :

a) L'emploi a été obtenu par secteur, grâce aux enquêtes et documents mentionnés dans le renvoi (1) ci-dessous.

Quand cela a été nécessaire, nous nous sommes référés aux variations de production entre 1960 et 1964.

c) Pour l'agriculture, nous avons estimé les emplois dans l'activité agricole, auxquels nous avons ajouté les emplois qui découlent des travaux de mise en valeur agricole.

Pour l'industrie et les services, il n'y a pas lieu de distinguer ces deux types d'emploi, car, les emplois créés par l'investissement apparaissent à travers la production des différents secteurs de l'activité économique.

Compte tenu de ces remarques, l'emploi global en 1964 a été estimé à 1.220.000.

Les emplois occupés par la population féminine s'élèveraient à 280.000 qui se décomposent ainsi :

— 60.000 dans l'Artisanat ;

— 30.000 dans l'Industrie, le Commerce, l'Administration et les services.

— 30.000 dans les Services Domestiques;

— 160.000 dans l'Agriculture.

L'emploi masculin serait de 1.220.000 — 280.000 = 940.000.

C. — Répartition de l'emploi par secteur.

Le tableau de la page suivante donne la répartition par secteur de l'emploi en 1964.

---

(1) Dans l'estimation de l'emploi en 1964, nous nous sommes basés sur les divers documents suivants du Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale.

- La comptabilité économique 1960.
- Les évaluations de la comptabilité économique pour 1961 à 1964
- L'enquête emploi auprès des établissements, en 1964
- Les Recensements industriels 1960-1962.
- Les enquêtes agricoles 1961 - 1962.
- L'Exploitaton des déclarations uniques sur les revenus 1964.
- Les études de développement régional 1963 - 1964.
- Les rapports préliminaires de l'élaboration du plan quadriennal.

REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE EMPLOYEE PAR SECTEUR

SECTEURS	Prévision du Plan Triennal	EMPLIOS EN 1964
— Agriculture	455.000	680.000
— Pêche	—	15.500
— Industrie extractive y compris carrières	25.000	18.000
— Industrie alimentaire	27.400	25.000
— Textile et Habillement	62.000	70 000
— Industrie du Bois et ameublement	9.700	6.500
— Imprimerie, Edition, Reliure	7.400	2.000
— Industrie du papier et de la cellulose		1.300
— Industrie du cuir et de la chaussure	7.700	6.000
— Industrie chimique et caoutchouc	7.470	4.000
— Industrie des minéraux non métalliques	18.000	8.000
— Métallurgie et transformation des métaux	16.000	15.000
— Industries diverses	1.900	10.000
— Bâtiment et travaux publics	120.000	85.000
— Eau et Energie	6.300	6.000
— Commerce	83.000	87.000
— Banque, assurances, affaires immobilières	—	5.000
— Transports, entrepôts et communications	37.000	31.000
— Autres Services	60.000	65.000
— Administrations et collectivités locales	80.000	80.000
— Activités mal désignées	60.000	
TOTAL :	1.083.870	1.220.300
ARRONDI : à	1.083.000	1.220.000

STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR GRANDS SECTEURS

SECTEURS	EFFECTIFS	%
Agriculture et Pêche..	695.000	57
Industries	257.000	21
Commerce et Services	268.000	22
TOTAL....	1.220.000	100

Le nombre de journées de travail dans l'agriculture, compte tenu des travaux de mise en valeur agricole, a été évalué en 1964 à 90.000.000. Sur la base de 200 j de travail par an, le plan triennal a prévu l'emploi dans l'agriculture de 450.000 personnes environ.

En fait, l'agriculture a occupé davantage de gens, environ 680.000. La moyenne d'occupation pour ces derniers serait de 130 journées par an. A cet égard il faut préciser que le chiffre de 450.000 est un chiffre théorique il représente la population active agricole optimum susceptible d'être employée dans l'agriculture, il ne tient pas compte du sous-emploi de la main-d'œuvre agricole féminine.

Celle-ci qui peut-être évalué à 160.000, n'est utilisée dans les travaux agricoles, que pendant 30 jours de l'année environ.

En outre, le plan triennal a rangé dans le Secteur « Bâtiment et Travaux Publics » près de 60.000 personnes qui sont normalement affectées aux travaux de mise en valeur agricole et que nous avons comptabilisées, pour être plus logique, dans le Secteur « Agriculture ».

Au total, l'emploi dans l'agriculture prévu par le plan triennal, se trouve, si on y apporte les mises au point signalées ci-dessus dans les limites de ce qui peut être considéré comme étant la réalité c'est à dire une population active agricole de l'ordre de 680.000, soit, près de 50 % de notre population active totale.

D. — BALANCE DE L'EMPLOI EN 1964

— Population effectivement employée	1.220.000
— Contingent de l'armée	25.000
— Chantiers régionaux de lutte contre le sous développement	20.000
TOTAL :	1.265.000
— Population disponible pour le travail	1.385.000
DIFFERENCE :	120.000

Le déficit d'emploi s'élève donc théoriquement à 120.000 personnes, qui se décomposent en 100.000 hommes et 20.000 femmes.

Comme nous l'indiquions dans l'introduction de cette section, la notion de chômage intégral étant quasiment à exclure, ce déficit se manifeste en réalité sous forme de sous-emploi plus ou moins prolongé et variable selon les secteurs.

En outre la population qu'on a estimé être effectivement employée dans un certain nombre de secteurs, n'est pas employée à plein temps. Selon les saisons, et les années (sécheresse) l'agriculture libère provisoirement une partie marginale de ses effectifs qui se met en quête d'une occupation.

De même dans des secteurs tels que l'Artisanat, le Commerce, le Bâtiment ou les Services, nous constatons qu'une partie de la population employée n'est ni pleinement employée ni stable. Le taux d'occupation est faible, mais le taux de rotation est élevé, surtout dans les effectifs sans qualification.

Ceci nous amène à conclure que les 120.000 « chômeurs » dégagés ci-dessus, se manifestent en fait, sur le marché du travail par une « masse flottante » de sous-employés, de l'ordre de 200.000 personnes.

SECTION I

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A. DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE D'APRES LE RYTHME DE SCOLARISATION

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS		REALISATIONS	
1961 - 1962 année de référence ...	Elèves nouveaux à admettre		Elèves nouveaux admis	
	84.000		84.000	
1962 - 1963	96.000	303.900	93.691	316.209
1963 - 1964	103.000		107.136	
1964 - 1965	104.900		115.382	

Les prévisions du Plan Triennal ont été réalisées.

Le nombre prévu de 303.900 élèves nouveaux à admettre au cours de la Triennie a été dépassé de 12.309 unités, soit 4,4 % (en moyenne 1,5 % de dépassement par an).

B. PROGRESSION DES EFFECTIFS GLOBAUX

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS		REALISATIONS	
	Effectifs Globaux Prévus au Plan	Augmentation	Effectifs Globaux	Augmentation
1958 - 1959	320.362	—	320.362	—
1961 - 1962	465.577	48.085	465.577	48.085
1962 - 1963	522.600	57.023	527.373	61.796
1963 - 1964	577.800	55.200	593.059	65.686
1964-1965	627.100	49.300	658.766	65.707

Le tableau ci-dessus fait apparaître un développement régulier des effectifs globaux au cours de la Triennie.

Le léger dépassement constaté au cours de la Triennie, soit 6,8 % (ou 2,27 % par an) s'explique par la poussée très forte qu'il a fallu s'efforcer de contenir dans les limites des prévisions du Plan Triennal. Des concessions ont dû cependant être faites dans certains Gouvernorats, notamment ceux qui étaient en retard (Le Kef, Béjà...).

C. REGIONALISATIONS DE L'ENSEIGNEMENT.

L'effort en vue de faire disparaître les déséquilibres régionaux a été poursuivi efficacement. Les gouvernorats les plus défavorisés, à la veille du Plan triennal, comblent progressivement le retard hérité du passé. Ainsi, alors que pour le strois années le pourcentage moyen d'augmentation des effectifs a été de 41,4 %, le pourcentage d'augmentation est de 90 % dans le gouvernorat de Béjà, de 75 % dans celui du Kef, de 70 % dans celui de Kasserine de 69 % dans celui de Souk El Arba, de 50 % dans celui de Gabès et de 49 % dan celui de Medenine. C'est là l'expression de l volonté du gouvernement qui entend donne le maximum de chances d'éducation à tou les citoyens quelle que soit la région qu'i habitent.

On signelera également, dans le même espri d'égalité, l'accroissement du nombre de fille scolarisées. Leurs effectifs sont passés d 149.613 en 1961/62 à 221.062 en 1964/65, so 49 % en plus.

D. CLASSES — ELEVES.

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS		REALISATIONS	
	Nombre de classe élèves	Augmentation	Nombre Total réalisé	Augmentation
1961 - 6962	11.255	936	11.255	936
1962 - 1963	12.682	1.427	12.816	1.561
1963 - 1964	14.004	1.322	14.409	1.593
1964 - 1965	15.193	1.189	15.787	1.378
1963 - 1964		3.938		4.532 (1)

(1) Soit 591 classes élèves en plus que les prévisions.

E. LOCAUX — Classe

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS		REALISATIONS	
	Locaux-classe prévus	Augmentation	réalisés Locaux-classe	Augmentation
1961 - 1962	6.163	551	6.163	551
1962 - 1963	7.182	1.019	6.757	594
1963 - 1964	8.126	944	7.661	904
1964 - 1965	8.975	849	8.506	845

La différence en moins de 469 locaux classes découle du ralentissement du rythme des constructions de salles de classe confiées aux

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé plus en plus grandes pour faire face à ces

fices à l'édification des locaux scolaires. Elles se sont trouvées devant des difficultés de collectivités locales. Celles-ci avaient participé dépenses.

depuis 1957-58, au prix des plus grands sacri

de renoncer à la participation des Collectivités Locales et de considérer à partir du 1er Janvier 1963 les constructions des classes primaires et des logements comme des projets nationaux devant être financés en totalité par l'Etat.

Par ailleurs, les rapports entre les effectifs élévés, le nombre d'écoles, le nombre de locaux classes et les coefficients d'occupation des locaux montrent que la moyenne du nombre d'élèves par classe se maintient toujours autour de 40 élèves, ce qui confirme la rigueur des bases de calcul retenues par la planification en ce domaine.

F. EFFECTIFS DES INSTITUTEURS

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS		REALISATIONS	
	Nombre	Augmentation	Nombre	Augmentation
1961 - 1962	7.736	754	7.736	754
1962 - 1963	9.160	1.424	9.253	1.517
1963 - 1964	10.136	976	10.562	1.309
1964 - 1965	11.044	908	11.564	1.002

Le dépassement du nombre des instituteurs qui se chiffre à 520 unités, découle de celui des effectifs-élèves : 31.666 de plus que prévus.

INSTITUTEURS ETRANGERS :

	Effectifs Globaux	Augmentation sur l'année précédente	Observations
			Constatés
1961 - 1962	750		
1962 - 1963	575	— 175	»
1963 - 1964	666	+ 109	»
1964 - 1965	597	— 69	»

Il y a lieu de signaler que la tunisification des cadres de l'enseignement primaire se poursuit à un rythme très satisfaisant. Il n'y a plus en 1964-65 que 5,1 % d'instituteurs étrangers.

NOMBRE DE NORMALIENS SORTANTS

a - **Instituteurs**

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS		REALISATIONS	
	Nombre	Augmentation	Nombre	Augmentation
Juin - Octobre 1962	333		296	
Juin - Octobre 1963	238	— 90	231	— 65
Juin - Octobre 1964	290	+ 52	365	+ 134

b - **Moniteurs**

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS		REALISATIONS	
	Nombre	Augmentation	Nombre	Augmentation
Juin - Octobre 1962				
Juin - Octobre 1963			51	+ 51
Juin - Octobre 1964			106	+ 55

Il y a lieu de rappeler, en ce qui concerne les Normaliens, qu'une expérience originale de leur formation a été entreprise depuis le 1er octobre 1964. Elle consiste en la combinaison, en 4ème année, de stages théoriques et pratiques avec l'exercice quotidien du métier.

PREVISIONS DU POURCENTAGE DE DIPLOMES DU TAHCIL QUI SE DESTINENT A L'ENSEIGNEMENT

	Reçus au Tahcil	ont choisi la carrière d'Instituteurs	Observations
Juin et Octobre 1962	327	250	Constatés
Juin et Octobre 1963	395	273	»
Juin et Octobre 1964	299	30	»

PREVISIONS DU POURCENTAGE DE BAC HELIERS QUI SE CONSACRENT A UNE CARRIERE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

	Reçus à la 2ème partie du Baccalauréat	ont choisi la carrière d'Instituteurs	Observations
Juin et Octobre 1962	723	12	Constatés
Juin et Octobre 1963	593	18	»
Juin et Octobre 1964	843	13	»

Le nombre très réduit de bacheliers qui choisissent la carrière d'instituteur découle de l'option prise par le Gouvernement d'encourager le maximum d'entre eux, par l'octroi de bourses et prêts d'honneur, à s'orienter vers les différentes branches de l'Enseignement Supérieur, en fonction des besoins du pays en cadres supérieurs.

PREVISION DU NOMBRE D'ELEVES DU SECOND DEGRE QUI INTERROMPENT LEURS ETUDES POUR DE MULTIPLES RAISONS ET ENTRENT DANS L'ENSEIGNEMENT

Le Plan a prévu le recrutement d'un milier d'entre eux pendant le Triennie.

	E. S.		E. M.		
Recrutés en 1962-1963	432	+	240	=	672 au total
Recrutés en 1963-1964	346	+	117	=	463 au total
Recrutés en 1964-1965	702	+	110	=	812 au total
TOTAUX	**1.480**		**467**	=	**1.947**

G. ADMISSION DES ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Orientation des élèves à l'issue du concours d'entrée en 1ère Année de l'Enseignement du Second Degré :

Le tableau ci-après donne la décomposition de cette Orientation :

	TOTAL des admis	Répartition des admis entre :	
		L'Enseignement SECONDAIRE (2/3 des admis)	L'Enseignement MOYEN (1/3 des admis)
Prévision du Plan Triennal :			
1961 - 1962	12.929	8.352	4.577
1962 - 1963	14.000	9.340	4.660
1963 - 1964	18.700	12.470	6.230
1964 - 1965	22.300	14.870	7.430
Constatés :			
1961 - 1962	12.929	8.352	4.577
1962 - 1963	14.604	9.231	5373
1963 - 1964	16.952	10.668	6.284
1964 - 1965	20.823	13.045	7.778

La proportion d'admission des élèves en 1ère année de l'Enseignement du Second Degré, prévue par le Plan Triennal, soit 37 % a été respectée.

La différence en moins dans les totaux d'élèves admis, entre les prévisions et les réalisations, s'explique par le fait que le nombre de candidats au concours d'entrée a été inférieur aux prévisions du Plan Triennal.

TABLEAU RECAPITULATIF DU DEVELOPPEMENT

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

	Constatés en 1962 - 1963	Constatés en 1963 - 1964	Prévisions du Plan Triennal pour 1964 - 1965	Constatés en 1964 - 1965
Elèves nouveaux admis en 1ère année de l'Enseignement Primaire	93.691	107.136	104.900	115.382
Progression des effectifs globaux d'élèves	527.373	593.059	627.100	658.766
Ventilation des Effectifs globaux..				
par sexe :				
Garçons	356.738	396.687		437.704
Filles	170.585	196.372		221.062
Nombre total des classes	12.816	14.409	15.193	15.787
élèves	1.521	1.713		1.845
Nombre d'écoles	6.757	7.661		8.506
Nombre de locaux-classes	9.253	10.562	11.044	11.564
Effectifs des Instituteurs				
Ventilation des effectifs des Instituteurs :				
— Tunisiens	8.678	9.896		10.067
— Etrangers	575	666		597
Inspecteurs :				
— Inspecteur des Ecoles Primaires (Tunisiens)	29	32		32
— Inspecteurs de l'Enseignement Primaire (Français)	13	16		17
Admission des élèves en 1ère année de l'Enseignement Primaire du Second Degré	14.604	16.952	22.300	20.823
— Enseignement :				
Secondaire	9.231	10.668	14.870	13.045
Moyen	5.373	6.284	7.430	7.778

SECTION II

L'ENSEIGNEMENT MOYEN

I.- Admission des élèves nouveaux de 1ère année dans l'enseignement Moyen

On rappellera que 7.778 élèves nouveaux ont été admis en 1ère année de l'enseignement moyen en 1964.

Le nombre prévu d'élèves à admettre en 1ère année de cet enseignement, au cours de la Triennie était de 18320.

Il a été admis effectivement 19.435 élèves, soit une augmentation de 1115 unités par rapport aux prévisions.

II.- EFFECTIFS GLOBAUX DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS du Plan Triennal		REALISATIONS	
	Effectifs Globaux	Augmentation	Effectifs Globaux	Augmentation
1961 - 62	13.959	2.160	13.959	2.160
1962 - 63	14.900	941	16.366	2.407
1963 - 64	17.000	2.100	18.731	2.365
1964 - 65	19.500	2.500	21.469	1.738

On signalera que les effectifs de filles scolarisées dans l'Enseignement Moyen sont passés de 4.113 à 6.154, soit une augmentation de 49 %.

Les effectifs de l'Enseignement Moyen devaient atteindre 19.500 élèves en 1964-1965, soit une augmentation prévue de 5.541 unités en 3 ans. Ces effectifs ont atteint 21.469 élèves en 1964-1965, soit un accroissement de 7.510 unités. Le dépassement, par rapport aux prévisions est donc de 1969 élèves. Cet excédent s'explique par le trop grand nombre d'élèves que l'on continue à scolariser à un âge assez avancé (8-9 ans même 10 ans) et qui ne terminent leurs études primaires qu'entre 14 et 16 ans. Ils ne peuvent donc être admis que dans l'Enseignement Moyen.

III.- ORIENTATION DES ELEVES DANS LES 3 SECTIONS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

L'orientation des élèves dans les 3 sections de l'Enseignement Moyen n'a pu se réaliser conformément aux proportions prévues par le Plan Triennal. Les explications sont fournies après le tableau suivant :

Les effectifs des filles sont passés de 4.113 élèves à 6.154, une augmentation de 2.041 élèves (49 %).

L'enseignement Moyen est implanté sur l'ensemble du territoire de la République depuis l'année scolaire 1963-1964. La localité de Kasserine dispose d'un établissement d'enseignement secondaire et moyen appelé à se développer en lycée de plein exercice.

Tous les effectifs ont augmenté pour chaque Gouvernorat en particulier les Gouvernorats de Médenine dont les effectifs sont passés de 179 en 1961-1962 à 751 en 1964-1965 soit une augmentation de 572 (319 %), ceux de Nabeul de 562 à 1.215 (116 %) d'augmentation etc...

SECTIONS	Prévisions	REALISATIONS					
		1962 — 1963		1963 — 1964		1964 — 1965	
		Elèves Admis	%	Elèves Admis	%	Elèves Admis	%
— Général	20 %	2.214	41.20	2.529	40.24	2.914	37.82
— Commerciale	20 %	959	17.86	1.132	18.03	1.444	18.75
— Industrielle	60 %	2.200	40.94	2.623	41.75	3.346	43.43
TOTAUX....	**100 %**	**5.373**	**100 %**	**6.284**	**100 %**	**7.704**	**100 %**

Les proportions prévues restent un objectif à atteindre, progressivement. L'évolution des pourcentages constatés tend à s'en approcher régulièrement, grâce à la mise en service, dans la majeure partie des établissements, des installations particulières aux sections industrielles et commerciales et aux crédits accordés au titre de complément des équipements de ces deux sections.

Il y a lieu de signaler, en outre, la difficulté de recruter, même à l'Etranger, des enseignants pour ces sections. La pénurie en personnel spécialisé est ressentie à l'échelle mondiale.

Toutefois, nous formons actuellement nos propres cadres à l'Ecole Normale des Professeurs Adjoints, dont les effectifs ont évolué comme suit :

SECTIONS	ANNEE SCOLAIRE			Augmentation %
	1961 — 1962	1964 — 1965	en +	
SUPERIEUR :				
Lettres	39	139	100	356 %
Sections scientifiques.....	13	51	38	392 %
Sections techniques.....	48	141	93	293 %
	100	331	231	331 %
PREPARATOIRE :	304	571	267	87 %
Total général.....	**404**	**902**	498	**123,3 %**

IV - NOMBRE DES BREVETS PENDANT LA TRIENNIE

La proportion de succès au Brevet de l'Enseignement Moyen, constatée au cours de la Triennie, variable selon les années, les sections les spécialités et les sexes, a été en moyenne plus faible que les 60 % prévus par le Plan Triennal. Elle a cependant suivi une courbe ascendante régulière ainsi que le montre le tableau suivant :

ANNEE SCOLAIRE	SECTIONS		
	Générale	Commerciale	Industrielle
1961 — 1962	33,33 %	40,29 %	34,06 %
1962 — 1963	39,41 %	40 %	45,75 %
1963 — 1964	57,06 %	54,77 %	57,88 %

Cette différence entre le taux de 60 % prévu et les taux réels constatés expliquent les écarts suivants entre le nombre prévu et le nombre réel de brevetés de l'Enseignement Moyen produit pendant la Triennie.

SECTIONS	PREVISIONS			REALISATIONS		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
— Générale	710	840	970	414	630	965
— Commerciale	140	230	365	83	140	331
— Industrielle	670	760	920	355	528	723
— Professionnelle	360	375	405	515	383	402
TOTAL PAR ANNEE....	1.880	2.205	2.660	1.367	1.681	2.241
TOTAL GENERAL....		6.745			5.469	

Les 5.469 brevetés représentent les 81 % des prévisions (6.745).

Il est signaler que le retard constaté les premières années s'explique par les impératifs inhérents à la période de rodage et de stabilisation de l'Enseignement Moyen et par le souci de maintenir l'examen au niveau qu'il mérite.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'Enseignement Professionnel continue à compter une population scolaire assez importante, surtout féminine. L'extinction de cet ordre d'Enseignement reste cependant inéluctable. Mais il a été constaté au cours de la Triennie que s'il a continué à recruter des

élèves, cela n'est dû qu'à des causes accidentelles, essentiellement l'insuffisance du nombre d'élèves filles admises dans les classes d'Enseignement Moyen dans certains établissements, plutôt que de laisser des places vacantes il a été créé des classes d'Enseignement Professionnel. De fait, s'il est permis d'envisager l'extinction de cet enseignement en Octobre 1965 pour les garçons, celle-ci ne peut intervenir que plus tard pour les filles.

Le tableau ci-après illustre par sexe les effectifs de cet enseignement au cours de la Triennie :

ANNEES D'ETUDES	1963 — 1963		1963 — 1964		1964 — 1965	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
1ère Année.....	647	103	578	51	352	30
2ème Année.....	379	150	320	71	371	56
3ème Année.....	386	157	269	171	339	70
TOTAL....	**1.412**	**420**	**1.167**	**293**	**1.062**	**156**

VI.- PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

ANNEES SCOLAIRES	PREVISIONS			REALISATIONS		
	Tunisiens	Etrangers	Total	Tunisiens	Etrangers	Total
1961 — 1962.....	654	195	849	654	195	849
1962 — 1963.....	—	—	876	703	212	915
1963 — 1964.....	—	—	935	769	298	1.067
1964 — 1965.....	—	—	1.004	888	350	1.238

Le dépassement constaté au cours de la Triennie résulte de l'augmentation des effectifs globaux des élèves de l'Enseignement Moyen.

TABLEAU RECAPITULATIF DU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
Nouveaux élèves admis	4.577	5.373	6.284	7.776
Effectifs globaux	13.959	16.366	18.731	21.469
Brevetés de l'Enseignement Moyen et Professionnel		1.367	1.681	2.421
Personnel de l'Enseignement Moyen et Professionnel				
— Tunisiens	654	703	769	888
— Etrangers	195	212	298	350
TOTAL	849	915	1.067	1.238
Nombre d'Inspecteurs	2	2	4	4
Conseillers pédagogiques	6	8	20	20
Nombre de Collèges Moyens	45	47	51	62
Nombre de classes	448	529	650	701

SECTION III

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I.- ADMISSION DES ELEVES NOUVEAUX EN 1ere ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

On rappellera que 13.045 élèves nouveaux ont été admis en 1964-65 en 1ère année de l'enseignement Secondaire, le Plan a prévu l'admission de 36.680 élèves nouveaux au cours de la Triennie. 32.944 ont été admis en 1ère année de l'Enseignement Secondaire, soit une différence en moins de 3.736 unités par rapport aux prévisions. La différence en moins entre les prévisions et les réalisations (soit 3.736 - 1.115 - 2621 élèves) s'explique par la fait que le nombre de candidats au concours d'entrée a été inférieur aux prévisions du Plan Triennal.

II. EFFECTIFS GLOBAUX DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

ANNEE SCOLAIRE	PREVISIONS		REALISATIONS	
	Effectifs Globaux prévu au Plan	Augmentation	Effectifs Globaux	Augmentation
1962 — 1963	28.966	4.626	28.966	4.626
1962 — 1963	33.120	4.154	33.392	4.426
1963 — 1964	39.780	6.660	40.207 (1)	6.815
1964 — 1965	47.000	7.230	46.818 (2)	6.611

(1) dont 928 élèves achèvent le cycle zeitounien.

(2) dont 494 élèves achèvent le cycle zeitounien.

On signalera que les effectifs de filles scolarisées dans le secondaire sont passés de 6583 en 1961/62 à 11.358 en 1964/65, soit 72,5 % en plus.

Le Gouvernorat de Kasserine a été doté en 1963-64 d'un collège Secondaire et Moyen Mixte. Cet établisssement se développera en lycée de plein exercice possédant les options : générales, économiques et techniques.

Tous les Gouvernorats sont maintenant pourvus d'au moins un établissement secondaire et moyen.

Les effectifs se sont accrus de 59 % en l'espace de 3 ans.

L'ORIENTATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

L'orientation s'effectue en fonction des aptitudes intellectuelle et physiques des enfants et du besoin en cadres des différents secteurs de l'activité nationale. La Perspective décennale de Développement et le Plan Triennal ont prévu une orientation, à la fin de la 3ème année, dans le proportions suivantes :

SECTION	Prévisions	CONSTATES EN :			OBSERVATIONS
		1962-1963	1963-1964		
Section Normale	20 %	20 %	17 %	20 %	
Section Lettres Sciences	40 %	50 %	52 %	42 %	
Section Economique ...	20 %	12 %	14 %	18 %	
Section Technique	20 %	18 %	17 %	20 %	

Les difficultés de recrutement de Professeurs d'Enseignement Technique et Economique en nombre suffisant, sonstituent un obstacle majeur pour le développement de cet enseignement. La pénurie de personnel spécialisé est partagée par tous les pays qui, comme nous, ont mis l'accent sur la formation de leurs cadres techniques et économiques.

Des mesures ont déjà été prises en vue de remédier, dans les meilleurs délais à cette situation.

Une importante section technique et écomique a été créée à l'Ecole Normale des Professeurs Adjoints de Tunis.

* * *

IV. - DIPLOME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

a) RESULTATS DES EXAMENS DU BACCALAUREAT

ANNEE SCOLAIRES 1962-63 — 1963-64

DIPLOMES	1963			1964		
	NOMBRE D'ELEVE		Pourcentage	NOMBRE D'ELEVE		Pourcentage
	Candidats	Admis		Candidats	Admis	
Ancien Régime						
Baccalauréat :						
— 1 ère Partie	2.923	1.188	40,64	—	—	—
— 2 ème Partie	1.487	393	39,87	1.765	843	47,76
Nouveau Régime						
Baccalauréat				778	483	62,08
Diplôme de fin d'études Secondaires						
— Section Normale				409	356	87.04
— Section Economique				91	53	58.24
— Section Technique ..... (Brevet de Techniciens)				215	157	73,02
				1.493	1.049	70 %
Examen probatoire du Bac. ...	1.322	791	58,80	2.482	1.208	48, 5
Examen probatoire de fin d'Etudes Secondaires						
— Section Normale	696	413	59	834	479	58, 9
-- Section Economique ...	105	101	61, 2	238	116	50, 4
— Section Technique	326	264	80, 9	453	352	77, 4
(Brevet d'Enseignement Industriel)	2.509	1.569	62,53	4.007	2.155	53,78

b) SITUATION DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT ZETOUNIEN

	ADMISSION DU DIPLOME DU TAHCIL				OBSERVATIONS
	CLASSIQUE		MODERNE		
	Prévues	Constatés	Prévues	Constatées	
Juin — Octobre 1962...	230	240	80	87	
Juin — Octobre 1963...	230	294	80	101	
Prévisions pour Juin Octobre 1964.....	170	107	60	92	

La perspective Décennale de Développement prévu, page 331, que les effectifs de l'Enseignement Zeitounien, en voie d'extinction, era de 440 élèves en 1964-65. En effet, en octobre 1964, 494 élèves suivent les cours de cet nseignement et préparent en fin d'année les examens de la 1ère partie et d ela 2ème partie du Tahcil classique ainsi que ceux de la 2e partie du Tahcil Moderne. Ne subsisteront en Octobre 1965 qu'environ 105 élèves (prévision Décennale 130) dans les classes terminales « Tahcil classique ».

V. - TABLEAU COMPARATIF DE LA PROGRESSION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

	PREVISIONS			REALISATIONS		
	1962 - 63	**1963 - 64**	**1964 - 65**	**1962 - 63**	**1963 - 64**	**1964 - 65**
Proviseurs, Directeurs, Censeurs, Surveillants Généraux.....				155	160	193
Professeurs						
— Agrégés				31	56	34
— Licenciés				706	819	938
— Adjoints				240	316	313
— Tech. Adjoints.....				40	38	
— Instituteurs délégués.....				263	307	309
— Maîtres auxiliaires.....				123	193	
Moniteurs d'Enseignement manuel et Professeurs.....				88	107	437
Maîtres d'Education Pysique....				120	207	
TOTAUX....	**1.792**	**2.085**	**2.422**	**1.766**	**2.203**	**2.224** (1)

(1) La différence entre les prévisions (2.422) et les réalisations (2.224) soit 198 chaires, est assuré par les professeurs en exercice, en heures supplémentaires.

Il y a lieu de signaler le nombre de 2.224 enseignants de l'Enseignement Secondaire se répartit comme suit : 1.312 tunisiens soit 59 % et 912 étrangers soit 41 %.

VI.- TABLEAU RECAPITULATIF DU DEVELOPPEMENT L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

	CONSTATES EN			Prévisions du Plan Triennal pour 1964-65	Constatés en 1964-1965
	1961-1962	1962-1963	1963-1964		
— Elèves nouveaux admis en 1ère année de l'Enseignement Secondaire.	8.352	9.231	10.668	14.870	13.045
— Programme des effectifs globaux	28.966	33.120	40.207	47.000	46.818
— Diplôme de l'Enseignement Secondaire	—	1.059	882	1.775	1.892
— Normaliens sortant					
— Personnel de l'Enseignement Secondaire	1.632	1.766	2.203	2.422	2.224
dont :					
— Tunisiens	1.134				
— Etrangers	632				
— Conseillers Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire	10	12	28	—	28
— Nombre de Lycées et Collèges	48	50	51	—	57
— Nombre de classes	944	1.085	1.243	—	1.349

✡ ✸ ✡

SECTION IV

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

I. CREATION DE L'UNIVERSITE DE TUNIS

A.- REALISATIONS :

L'université de Tunis, créée officiellement par le décret du 31 Mars 1960, complété par le décret du 1er Mars 1961, comporte en 1964 1965 cinq facultés :

1°) La Faculté des Sciences, Mathématiques, Physiques et Naturelles;

2°) La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines;

3°) La Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques;

4°) La Faculté Ezzitouna de Théologie et des Sciences Religieuses;

5°) La Faculté de Médecine.

Cinq établissements d'Enseignement Supérieur :

1°) L'Ecole Normale Supérieur à laquelle est rattaché le Centre National d'Etudes et de Formation Pédagogiques;

2°) L'Ecole Normale des Professeurs Adjoints;

3°) L'Ecole Supérieure d'Etudes Commerciales;

4°) L'Institut Bourguiba des Langues Vivantes;

5°) L'Ecole Supérieure de Droit.
et quatre centres de recherches :

1°) Centre d'Etudes et de recherches Economiques et Sociales (C.E.R.E.S.);

2°) Centre de Recherches sur les Problèmes de la Zone Aride (C.R.P.Z.A.);

3°) Institut de physique Atomique (I.P.A.);

4°) Centre Didactique Audio-Visuel.

ANNEE SCOLAIRE 1964-65

L'année scolaire 1964-65 se caractérise par la création de la Faculté de Médecine (1ère Année d'Enseignement Médical).

B.- LICENCES TUNISIENNES

Les Licences Tunisiennes suivantes existaient en 1964-1965

Faculté des Sciences :

Licences es-sciences mathématiques, Licence es-sciences physique (mention physique, mention chimie), Licence es-sciences naturelles (mention sciences biologiques mention sciences de la Terre, mention chimie psychologique).

Faculté des Lettres :

Licence d'arabe, Licence d'anglais, Licence d'histoire, Licence d'histoire et de géographie, Licence de sociologie, Licence d'Etudes Littéraires et de Philologie arabe, Licence de psychologie, certificat de psychopédagogie, certificat d'Etudes Supérieures de Démographie.

Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques :

Licence et capacité en droit, Licence et capacité en sciences économiques, Licence d'administration des Entreprises.

Faculté Ezzitouna de Théologie et des Sciences Religieuses :

Licence de Théologie, Licence es-sciences religieuses, et diplôme Zeitounien de prédication, et d'orientation religieuses.

EN 1964-65 ONT ETE CREES :

— dans le cadre de la Faculté des lettres :

Licence de Lettres Françaises, Licence de philosophie.

— dans le cadre de l'Ecole Normale de Professeurs Adjoints :

Deuxième cycle d'études supérieures pour la formation des Professeurs certifiés (équivalents à licenciés) de l'enseignement secondaire pour les disciplines suivantes (à titre d'essai) :

1) Lettres Françaises
2) Sciences Naturelles
3) Comptabilité et Mathématiques financières.

II. EFFECTIFS DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE TUNIS

STATISTIQUES COMPAREES

Facultés ou Ecoles	1962 - 1963			1963 - 1964			1964 - 1965		
	G.	F.	Total	G.	F.	Total	G.	F.	Totaux
Faculté des Lettres ..	319	289	608	519	315	834	633	423	1.506
Faculté de Droit	635	90	725	536	83	619	819	101	920
Faculté des Sciences	488	151	639	622	186	808	963	227	1.190
Faculté de Médecine							45	10	55
Faculté de Théologie.	464	5	469	454	13	467	550	24	574
Ecole Norm. Sup. (1).	85	24	109	87	26	113	89	24	113
Centre de For. Pédag.	110	20	130	160	19	179	148	34	182
Ecole Sup. de Droit ..	106	2	108	168	5	173	173	2	175
Ecole Sup. d'Et. Com.	56	2	58	81	2	83	97	7	104
Ecole Nor. des Pr. Adj.									
— Section Sup. ...	120	12	132	208	25	233	300	31	331
— Section Prép. ..	383	40	429	432	56	488	495	76	571
TOTAUX....	**2.772**	**511**	**3.407**	**3.267**	**730**	**3.997**	**4.312**	**959**	**5.158**

(1) Le nombre des élèves de l'Ecole Normale Supérieure n'intervient pas dans le total, car ces élèves font partie de la faculté des lettres et de la faculté des sciences.

a) Les effectifs de la Faculté des Sciences sont passés de 569 en 1961-1962 à 1190 en 1964-1965, soit une augmentation Triennale de 621 unités (108 %).

Il est à signaler que le nombre des étudiantes Tunisiennes qui poursuivent leurs études dans la Faculté des Sciences s'est développé, il est passé de 75 unités en 1961-1962 à 181 en 1964-1965 soit un accroissement de 106 étudiantes (141 %). Cette voie, suivie par nos étudiants, est riche de promesses.

b) L'Ecole Normale des Professeurs Adjoints a développé ses effectifs comme suit au cours de la Triennie :

SECTIONS	ANNEE SCOLAIRE		AUGMENTATION	
	1961 - 1962	1964 - 1965	+	%
— Supérieur	100	331	231	331
— Préparatoire	304	571	267	87
TOTAUX.....	404	902	498	123.3

c) Il convient de rappeler que les effectifs des étudiants de l'Enseignement Supérieur étaient en 1956-1957 de 1.350 étudiants dont 600 tuninsiens, soit 44,45 % de l'effectif total.

Les effectifs sont passés à 5.158 en 1964-65, soit une augmentation globale de 3.808 unités (282 %).

Le nombre d'étudiants tunisiens s'est accru de 1956-1957 à 1964-1965 de 3.623 unités (4.223 - 600) soit 603 %. Il constitent en 1964 1965 les 90 % des effectifs globaux de l'Université.

AUGMENTATION TRIENNALE :

Les effectifs globaux sont passés de 2.623 étudiants en 1961-1962 (Année de référence) à 5.158 en 1964-1965 soit une augmentation de 2.535 unités (97 %).

Le nombre des étudiantes qui poursuivent leurs études à Tunis est passé de 411 en 1961 1962 à 935 en 1963-1964 soit un accroissement triennal de 524 unités (127,5 %).

TABLEAU COMPARATIF
DES ETUDIANTS TUNISIENS ET ETRANGERS QUI POURSUIVENT LEURS ETUDES A TUNIS

ANNEES SCOLAIRES	ETUDIANTS					
	EFFECTIFS			POURCENTAGE		
	Tunisiens	Etrangers	Total	Tunisiens	Etrangers	Total
1956 - 1957	600	750	1.350	44.45	55.55	100
1962 - 1963	2.903	395	3.298	88	12	100
1963 - 1964	3.391	493	3.884	87. 3	12. 7	100
1964 - 1965	4.643	515	5.158	90	10	100

III. - STATISTIQUES DES BOURSES ACCORDEES EN 1964-1965

DEPARTEMENTS	Tunisie			Etranger			TOTAL	Bourses de Coopération Technique			TOTAL Général
	G.	F.	Total	G.	F.	Total		Tech.	Unit.	Total	
Agriculture	188	4	192	201	1	202	394	54		54	448
Affaires Culturelles	41	8	49	70	14	84	133	115	4	19	152
Affaires Etrangères	46	4	50	9	—	9	59				59
Affaires Sociales	15	5	20	59	5	64	84				84
Défense Nationale	—	—		2	—	2	2				2
Education Nationale ...	476	216	692	232	28	260	952	2	13	15	967
Intérieur	24		24	1	—	1	25	239	152	391	416
Justice	51	51	2	2	—	2	53	3		3	56
Plan et Economie Nationale	75	7	82	290	4	294	376	48		48	424
Présidence	211	23	234	16	—	16	250	24		24	274
P. T. T.	36		36	4		4	40	1		1	41
Travaux Publics et Habitat	46	1	47	175	1	176	223	67		67	290
Santé Publique	165	31	196	337	38	375	571	46		46	617
TOTAUX.....	1.374	299	1.673	1.398	91	1.489	3.162	499	169	668	3.830

Le nombre des étudiants tunisiens boursiers qui poursuivent leurs études s'élève à :

a) **en Tunisie**..... 1.673 boursiers (43 %)
b) **à l'Etranger**..... 2.157 boursiers (57 %)

TOTAL..... 3.830 boursiers

La proportion des bourses nationales représente les 82,5 % et celles accordées au titre de la coopération technique les 17,5 % de l'ensemble des bourses attribuées.

IV. - ETUDIANTS TUNISIENS QUI POURSUIVENT LEURS ETUDES A TUNIS ET A L'ETRANGER

UNIVERSITES	ANNEES SCOLAIRES			Augmentation
	1962-1963 (a)	1963-1964 (b)	1964-1965 (c)	
TUNIS	2.903	3.391	5.158	77,67 %
ETRANGERES	2.226	3.062	3.516	57, 9 %
TOTAUX.....	5.129	6.453	8.674	69, 1 %

V - PERSONNEL ENSEIGNANT A L'UNIVERSITE DE TUNIS

ANNEES SCOLAIRES	ENSEIGNANTS			TOTAUX
	Tunisiens	Français	Autres Nationalités	
1961 - 1962	51	51	8	110
1962 - 1963	59	64	9	132
1963 - 1964	57	64	6	127
1964 - 1965	76	70	10	156

Indépendamment des Professeurs permanents sus-indiqués, 35 Professeurs d'Universités Etrangères ont été invités par l'Université de Tunis, dans le cadre de la préparation aux licences tunisiennes, à donner au cours de la Triennie, des cycles de conférences.

VI. - TABLEAU RECAPITULATIF

	ANNEES SCOLAIRES		
	1962-1963	1963-1964	1964-1965
UNIVERSITE DE TUNIS			
— Etudiants Tunisiens	2.903	3.391	4.643
— Total des Etudiants	3.298	3.884	5.158
— Etudiants Tunisiens à l'Etranger	2.226	3.062	3.516
TOTAL GENERAL DES ETUDIANTS TUNISIENS	5.129	6.453	8.674
— Bourses accordées	2.101	2.835	3.830
— Professeurs permanents	138	127	156
— Professeurs conférenciers	25	37	35

LES INVESTISSEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE

A. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

1) Prévisions :

Les tableaux n° 5 et 6 (pages 321 et 322) du plan Triennal avaient prévu la construction de :

— Projets individualisés : 168 locaux classes
— Collectivités locales : 2541 locaux classes, 560 logements
— (suivant plans types)

Soit au total 2709 locaux classes et 560 logements.

La construction des locaux classes par les collectivités locales avait été ventilée, comme suit sur la Triennie :

1962.....	859 locaux	(33,8 %)
1963.....	884 locaux	(34,8 %)
1964.....	798 locaux	(31,4 %)
	2541	100 %

2) Réalisations :

Projets individualisés.

Le nombre de 168 classes à réaliser a été ramené à 129 pour les raisons suivantes :

34 ont été construites par les Gouverneurs dans le cadre des crédits qui leur ont été alloués.

— 5 projets ont été annulés.

Locaux construits selon plans-type par les Gouverneurs.

La réalisation des programmes de construction de classes primaires par les Gouverneurs a connu, au milieu de la Triennie, une période difficile, en raison de l'effort important qui avait été demandé aux collectivités locales. La réforme du système qui a consisté à considérer tous les programmes comme programmes nationaus et l'octroi de crédits supplémentaires ont permis aux constructions entreprises par les Gouverneurs d'acquérir un rythme d'éxécution encourageant.

A compter du 11 janvier 1963, 1.000 Dinars par classe et 1.500 Dinars par logement ont été alloués aux Gouverneurs.

Logements :

175 logements ont été construits dont 56 sont en cours d'achèvement.

3) Situations des Investissements.

Les Investissements accordés à l'enseignement primaire se présentent ainsi pour l'année 1964 :

	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits ordonnancés
Sur projets prévus aux tableaux 6-7-8 du Plan Triennal	1.482.394 D.446	1.471.395 D.468	1.626.750 D.034
Hors Plan	345 D.620	304.414 D.517	54.298 D.895
TOTAL.....	1.828.014 D.446	1.775.809 D.985	1.681.048 D.929

Sur l'ensemble de la Triennie, la situation des investissements pour l'enseignement primaire est la suivante :

	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits ordonnancés
Sur projets prévus aux tableaux 6-7-8 du plan	4.592.576 D.206	4.487.120 D.548	4.345.318 D.399
Hors Plan	472.628 D.800	431.423 D.317	181.307 D.695
TOTAL.....	5.065.205 D.006	4.918.543 D.865	4.526.626 D.094

B. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET MOYEN

a) Tous les projets figurant au tableau 12 du Plan Triennal, pages 328, 329 et 330, ont été réalisés à l'exclusion de :

1) La 2e tranche du lycée de Nabeul

2) Le bloc scientifique et les ateliers du lycée de Garçons de Sfax dont les travaux sont en cours d'achèvement.

3) Le lycée de Souk El Arba

4) Le lycée de Mahdia
dont la construction sera réalisée en 1966, en raison de la nature du terrain qui a nécessité des fondations spéciales.

En conclusion, sur 25 projets en cours d'éxécution au début de la Triennie, 21 ont été réalisés, 2 le seront incessamment et 2 seront achevés en 1966.

b) **TABLEAU NUMERO 13 DU PLAN TRIENNAL INTITULE «PROJETS NOUVEAUX» de l'Enseignement du Second Degré.**

STAGE DE REALISATION :

1) **TRAVAUX EN COURS :**

Total 29 Projets dont :

a) **Création : 13 projets**

1 - Medjez El Bab Collège Secondaire et Moyen Mixte
2 - Grombalia Collège Secondaire et Moyen Mixte
3 - Kasserine Collège Secondaire et Moyen Mixte
4 - Maktar Collège Secondaire et Moyen Mixte
5 - Medenine Collège Secondaire et Moyen Mixte
6 - Mahrès Collège Secondaire et Moyen Mixte
7 - Djebeniana Collège Secondaire et Moyen
8 - Tunis Bab-El-Khadra Secondaire, Moyen et Primaire
9 - Tunis Rhallia Parc Lycée de Jeunes Filles
10 - Radès Lycée Technique de Garçons
11 - Tunis Boulevard Ali Trad Collège de Jeunes Filles
12 - Gabès, Collège Secondaire et Moyen de Jeunes Filles
13 - Le Kef, Lycée de Garçons (1ère tranche).

b) **Agrandissements : 16 projets**

1 - Béjà Lycée 2ème tranche
2 - Bizerte Collège Moyen de Filles
3 - Gafsa Lycée 2ème tranche
4 - Sfax Lycée Technique (Internat et Bloc scientifique)
5 - Sfax Collège Route d'El Ain
6 - Sfax Collège Moyen de Garçons Route de Mahdia.
7 - Sousse Lycée de Garçons (bloc scientifique)
8 - Sousse Lycée Technique (Bloc scientifique)
9 - Monastir Collège Moyen de Garçons
10 - Tunis Ecole Normale des Professeurs Adjoints
11 - Tunis Ecole Normale d'Institutrices
12 - Tunis Collège Ibn Charaf
13 - Tunis Collège Sadiki
14 - Tunis Bab Djedid Collège Moyen de Jeunes Filles

15 - Radès Collège de Jeunes Filles

16 - Tunis Lycée de Jeunes Filles de Montfleury (bloc scientifique)

2) PROJET FINANCE ET EN COURS D'ADJUDICATION

1 création = Monastir Collège Secondaire et Moyen de Jeunes Filles

3) PROJETS ADJUGES ET EN COURS DE FINANCEMENT : 5

a) Création = 5

1 - Kairouan Lycée de Garçons (1ère tranche)
2 - Hammam-Lif Collège Secondaire et Moyen de Jeunes Filles
3 - Le Bardo Collège Secondaire et Moyen de Jeunes Filles
4 - Sousse Collège Secondaire et Moyen Mixte
5 - Tozeur Collège Secondaire et Moyen Mixte

b) Agrandissements : néant

4) PROJET AU STADE DU FINANCEMENT = 15

a) Créations = 11

(Collège de Mateur, Nabeul, Houmet Souk, Kerkennah, Souk El Arba Jeunes Filles, Ksar Hellal, Akouda, Dubosville Lacagna) et les Ecoles Normales d'Instituteurs de Monastir, Sousse et Sfax.

b) Agrandissements = 4

(Bloc scientifique et Internat de Menzel Bourguiba, Lycée de Garçons de Gabès, Collège Moyen de Gabès et Collège Moyen de l'Ariana).

5) PROJETS AU STADE A L'ETUDE DE FINANCEMENT = 3

a) Création = 2

1) Gafsa Collège Secondaire et Moyen de Jeunes Filles
2) Sfax Collège Moyen de Garçons

b) Agrandissement : 1

1) La Marsa - Ecole Normale d'Instituteurs

TABLEAU RECAPITULATIF

	Créations	Agrandissement	Total
1) Travaux en cours.....	13	16	29
2) Projets financés et en cours d'adjudication	1	—	1
3) Projets adjugés et en cours de financement	5	—	5
4) Projets au stade de financement.....	11	4	15
5) Projets au stade d'étude et de financement	2	1	3
TOTAL.....	**32**	**21**	**53**

C. La situation des investissements dans l'enseignement du second degré se présente ainsi pour 1964.

REFERENCE AU PLAN	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits ordonnancés
Prévus aux tableaux			
12	354.942 D,348	769.189 D,131	1.230.650 D.025
13 .....du plan.....	2.694.063 D.500	2.837.287 D.700	2.641.325 D.069
Hors Plan	Néant	3.300 D.000	Néant
TOTAL.....	3.049.005 D,848	3.609.776 D.831	3.871.975 D.994

Pour l'ensemble de la Triennie, elle est la suivante :

REFERENCE AU PLAN	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits ordonnancés
Prévus aux tableaux			
12	1.709.697 D.398	3.143.670 D.852	3.587.886 D.831
13 .....du plan.....	9.264.788 D.500	7.289.373 D.244	3.524.641 D.637
Hors Plan	6.200 D.000	3.300 D.000	Néant

L'analyse du tableau ci-dessus fait apparaître un équilibre entre les crédits ouverts, ceux engagés et ceux payés au cours de l'année 1964.

Les colonnes relatives à la triennie fait ressortir une différence de :

9.264.788,500 — 7.289.373,244 = 1.975.415,256

représentant les crédits ouverts et non encore engagés concernant les projets suivants : Collège de jeunes filles de Monastir, Ateliers du Lycée de Gabès et les équipements fixes et mobiles des établissements en cours de construction.

Les paiements effectués pendant la triennie représentent les 48 % des crédits engagés.

D. **Enseignement supérieur :**

Les dépenses relatives à cet ordre d'enseignement ont porté d'une part sur des travaux d'achèvement de projets qui étaient en cours d'exécution au début de la triennie (complexe universitaire d'Ibn-Khaldoun, cité universitaire de Ras Tabia, aménagement des anciens locaux de l'Ecole Nationale Supérieure transformée en laboratoires rattachés à la Faculté, laboratoire de physiologie animale, centre de Recherches sur les problèmes de la zone aride, laboratoire de physique nucléaire, et foyer des étudiants à Paris); d'autre part, sur les premiers travaux de construction de l'Université de Tunis à El-Menzah et l'aménagement de la Faculté de Médecine provisoirement installée dans les locaux de l'ancienne Ecole d'Avicenne.

La situation des investissements se présente ainsi pour l'enseignement supérieur en 1964 :

REFERENCE AU PLAN	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits ordonnancés
Page 335	Néant	10.005 D.491	19.574 D.183
Page 335	430.895 D.000	449.375 D.000	131.237 D.129
Hors Plan	196.693 D.000	291.823 D.906	229.035 D.391
TOTAL.....	627.588 D.000	741.204 D.397	379.846 D.703

La situation globale des investissements pour l'enseignement supérieur à la fin de la triennie se présente ainsi :

REFERENCE AU PLAN	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits ordonnancés
Page 335	5.000 D.000	24.400 D.537	101.807 D.551
Page 335	1.230.430 D.000	1.185.810 D.000	551.027 D.609
Hors Plan	491.131 D.000	406.850 D.846	293.944 D.318
TOTAL.....	1.726.561 D.000	1.617.061 D.383	946.779 D.478

Pour l'ensemble de la triennie et l'ensemble des ordres d'enseignement, la situation des investissements, comparée aux prévisions, est exposée dans le tableau récapitulatif ci contre.

TABLEAU RECAPITULATIF

PLAN TRIENNAL 1962 — 1964

	CREDITS				
	Prévus par le Plan Triennal		ACCORDES		
	C. E.	C. P.	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits ordonnancés
Enseignement Primaire	3.976.300 D.	4.359.800 D.	5.065.105 D.006	4.918.543 D.865	4.526.626 D.094
En eignement du Second degré	13.442.700 D	12.683.700 D.	10.980.686 D.098	10.436.344 D.096	7.112.528 D.468
Enseignement Supérieur	2.585.000 D.	2.038.515 D.	1.726.561 D.000	1.617.061 D.383	946.779 D.478
Ensemble	22.004.000 D.	19.082.015 D.	17.772.352 D.104	16.971.949 D.344	12.585.934 D.040

SECTION VI

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le compte rendu comprendra trois parties :

A.- Les investissements

B.- Les Etablissements existants et leur capacité

C.- La production des cadres.

A. LES INVESTISSEMENTS

On rappellera que l'urgence qui s'attachait à disposer de cadres agricoles a imposé au planificateur d'affecter à la Triennie la plus grande partie des investissements réservés par la perspective décennale à ce secteur. Ainsi pour les trois années 1962-1964, 3.685.000 ont été prévus.

Sur cette base, ont été engagés au cours des deux années 1962 et 1963 : 2.659.000 D. En fin 1964, la situation des crédits prévus pour l'enseignement agricole s'est présentée de la façon suivante :

CREDITS prévus	CREDITS d'engagement accordés	RESTE à engager	CREDITS ENGAGES par le département affectataire	CREDITS ORDONNES par le département affectataire
3.685.600	3.522.200	163.400	857.117.347	641.113.041

ANNEE SCOLAIRE

I. - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :	1962-63	1963-64	1964-65	Prévu pour 1964-1965 la perspective Décennale
E. N. S. A. T.				
1ère Année	44	75	61	
2ème Année	25	35	41	
3ème Année	21	25	35	
4ème Année	0	0	0	
	90	135	137	140

II. - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2° Degré) COLLEGES SECOND. D'AGRICULTURE	1962-63	1963-64	1964-65	Prévu pour 1964-65 la perspective Décennale
— MOGHRANE	154	184	220	230
— THIBAR	0	60	91	non prévu
— CHOTT MARIA	0	0	23	non prévu
— SFAX	0	0	0	130
— SOUSSE	0	0	0	85

III. - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1°Degré) COLLEGE MOYENS :				
— C.M. (Agriculture) Sidi Thabet (1)	195	157	173	180
— C.M. (Horticulture) Sidi Thabet (2)	146	158	209	180
— C.M. (Agriculture) Bou-Cherik	148	172	219	180
— C.M. (Agriculture) Sidi Bou-Zid	181	184	222	130
— C.M. (Agriculture) Thibar	141	89	47	160
— C.M. (Agriculture) Tabarka	69	104	125	130
— C.M. (Agriculture) Sfax	68	112	129	130
— C.M. (Viticulture) Bou-Cherik (1)	72	158	108	130
— C.M. (Agriculture) Medenine	Projet	abandonné		130
— C.M. (Agriculture) Gabès	45	86	115	130
— C.M. (Agriculture) Kairouan	45	90	137	130
— C.M. (Agriculture) Bizerte	0	50	88	130
— C.M. (Agriculture) Chott Maria	40	70	120	85
— C.M. (Agriculture) Gafsa	45	82	120	85
— C.M. (Agriculture) Kasserine	0	50	77	85
— C.M. (Agriculture) Kasserine (2° Coll.)	—	—	—	45
— C.M. (Agriculture) Le Kef	0	50	77	85
— C.M. Agriculture Sfax (2° Coll.)	—	—	—	45
— C.M. (Agriculture) Sousse (2° Coll.)	—	—	—	45
— C.M. (Agriculture) Medenine (2° Coll.)	—	—	—	45
— C.M. (Agriculture) BEJA	0	50	83	non prévu

(1) Remplacé par Korba Viticulture.

IV. - Formation Professionnelle

CENTRES	ANNEE SCOLAIRE			Prévu par la perspective Décennale
	1962-63	1963-64	1964-65	1964-65
— Sidi El Hani	160	207	151	150
— Sidi Bou-Reyis	181	199	190	150
— Fahs	134	195	236	150
— Fahs (Motoculture)	50	60	68	150
— Menzel-Chaker (Sfax)	100	135	119	150
— Souk-El-Khemis	100	164	145	150
— Medenine - (Bou-Grara)	0	0	32	150
— Tozeur	0	100	74	150
— Gabès	—	—	—	80
— Béja	0	100	97	80
— Kairouan	—	—	—	0
— Bizerte	0	100	85	0

On doit rappeler (voir rapport d'exécution de l'année 1963) qu'au cours de la Triennie (Octobre 1963) ont été créées :

A l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Tunis, deux années d'études supplémentaires pour former les Ingénieurs Principaux. Le Cycle d'études de 3 ans a été porté à 4 ans.

Annexée à l'Ecole Supérieure également, une école d'agents techniques comprenant cinq sections (pêche, forêts, laboratoires, agriculture, études vétérinaires).

Annexée au Collège Secondaire de Moghrane une école d'Adjoints Techniques.

Ces deux formations groupent en 1964-65 90 élèves contre 58 en 1963-64.

On signalera enfin qu'une réforme est intervenue dans les études dispensées par l'Ecole Supérieure d'Agriculture. Celle-ci doit comporter désormais 3 Cycles.

1) Un premier cycle préparatoire d'une année.

2) Un deuxième cycle normal de trois ans sanctionnés par le diplôme d'Ingénieur des Travaux de l'Etat.

3) Un troisième cycle de 2 années de spécialisation qui sera créé en octobre 1965 et qui aboutira au diplôme d'Ingénieur Prinsipal.

C. - **Production des Cadres**

a) Cadres Supérieurs

L'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Tunis a formé au cours de la Triennie :

57 Ingénieurs (60 prévus par la perspective décennale)

— Juin 1962 11
— Juin 1963 21
— Juin 1964 25

Une scrupuleuse exigera de nouveau explique la légère différence entre les prévisions et la production effective.

On expose dans le tableau, ci-dessous, la situation des effectifs en cadres supérieurs tunisiens, en exercice au début de 1965.

	Ingénieurs Principaux	Ingénieurs des Travaux de l'Etat	TOTAL
— Formation Agronomique	12	93	105
— Formation Vétérinaire	20		20
— Formation Forestière	8	8	16
— Formation de Génie Civil et Rural	18	37	55
TOTAL.....	58	138	196

Les besoins pour la décennie étant estimés à 1204. Il reste à former 1008 cadres supérieurs (1204 — 196); ce qui souligne l'importance de l'effort à suivre.

Cet effort inscrit dans les projets du plan quadriennal 1965-68.

Le total des bourses accordées au titre d'études à caractère agricole s'élève pour l'année scolaire 1964-1965 à **600.**

En 1964, 10 stagiaires en études de production agricole et 3 stagiaires vétérinaires ont été envoyés à l'Etranger.

b) Cadres issus de l'enseignement du 2e degré (Collège secondaire) et de l'enseignement du 1e degré (Collège moyen).

La Production de ces Collèges en diplômes a évolue comme suit au cours de la Triennie

CENTRES	1962	1963	1964	TOTAL	Total prévu au Plan pour les 3 années
Collèges Secondaires	34	38	49	121	120
Collèges Moyens	106	113	156	375	370
	140	151	205	496	490

Si pour des raisons, matérielles et d'exigences de recrutement, les effectifs globaux de ces collèges secondaires et moyens ont accusé au cours de la Triennie, un léger retard sur les prévisions, par contre on voit que la production en diplômés a légèrement dépassé le chiffre prévu. Ce qui était l'objectif fondamental.

c) **Formation Professionnelle**

Les Centres de formation professionnelles agricoles ont produit 750 ouvriers qualifiés par an.

☆★☆

SECTION VII

LES ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

(SITUATION ET INVESTISSEMENT)

A. LES FORMATIONS RELEVANT DU SECRETARIAT D'ETAT A LA PRESIDENCE

L'Ecole Nationale d'Administration :

Cette Ecole a fait l'objet d'une complète réorganisation par décret du 10 Décembre 1964 afin de pouvoir devenir l'instrument unique de formation de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat.

Destinée à former les agents appelés à être nommés à des emplois administratifs aux différents niveaux, elle comprend trois cycles d'enseignement :

Un cycle élémentaire (deux ans d'études) comportant deux degrés. Il forme des agents, recrutés sur concours au niveau de la troisième année du second degré et et appelés à occuper des emplois de catégorie B et C.

Un cycle moyen (quatre ans d'études) formant des agents, récrutés sur concours au niveau du Baccalauréat et appelés à être nommés à des emplois administratifs de la catégorie A, autres que ceux réservés aux élèves du cycle supérieur.

Un cycle supérieur (trois ans d'études) formant des agents, recrutés sur concours au niveau de la licence et appelés à occuper des emplois administratifs de catégorie A, autres que ceux réservés aux élèves du cycle moyen.

Les Effectifs

Avant la réorganisation de l'E.N.A., un « Centre de formation administrative et politique » existait. Ce centre a eu 11 diplômés en 1962.

En raison de la date récente de sa refonte l'E.N.A. n'a pas encore produit de diplômés. La situation des effectifs en cours d'études est la suivante :

CATEGORIES			1963 - 1964 Avant réorganisation	1964 - 1965 Après réorganisation
CYCLE SUPERIEUR			9	9
Cycle Moyen	1ère année		74 ensemble	204
	2ème année			48
	3ème année	(régime transitoire).		20
	4ème année			10
Cycle Elémentaire.	1èr degré	année préparatoire	64 ensemble	12
		1ère année		99
	2ème degré	année préparatoire		86
		1ère année		52
		2ème année		

B. LES FORMATIONS RELEVANT DU SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A L'ECONOMIE NATIONALE

L'Ecole Nationale de la Coopération :

Prévue au Plan Triennal, cette Ecole a été mise sur pied dès la fin 1962 et a commencé à fonctionner en 1963.

Elle forme dans trois sections **Supérieure, Moyenne, Pratique Agricole,** les agents indispensables à la gestion des coopératives qui se multiplient en vertu de la politique gouvernementale. Elle est appelée également à préparer les cadres de la structure coopérative (fédérations, confédération).

Au cours de l'année 1964, la production de cadres a été la suivante :

— Cycle supérieur.....	21 Diplômés
— Cycle moyen	18 Diplômés
	2 Certifiés
— Cycle agricole (2 sessions)..	49 Diplômés

Au total, au cours de la triennie, la production en cadres de cette Ecole a été de :

84 pour la section pratique agricole;
36 pour la section moyenne;
21 pour la section supérieure.
Soit 141 agents.

L'Institut Ali Bach Hamba :

Créé en 1964, avec l'aide d'une assistance technique étrangère, cet Institut a commencé son activité, cette même année par la tenue de séminaires de formation ou de perfectionnement pour « journalistes » d'une part et pour « documentalistes » d'autre part.

Il se propose de développer ses actions en ce sens et d'assurer le perfectionnement d'autres catégories de personnels très spécialisés.

C. LES FORMATIONS RELEVANT DU SECRETARIAT D'ETAT AUX TRAVAUX PUBLICS ET A L'HABITAT.

Les cadres formés par les institutions, gérées par ce département, sont d'un grand intérêt pour l'économie nationale. Leur nombre et leur qualification, à tous les niveaux, conditionnent en partie le développement et le bon fonctionnement des activités nationales touchant à l'infrastructure du Pays (constructions, transports, voies de communication etc...) et indispensables à la progression d'une économie équilibrée.

L'exposé, ci-dessous, résume l'effort de formation, mené par le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics, et à l'Habitat au cours de la Triennie :

a) L'Ecole de la Marine Marchande et de la Pêche

Prévue par le plan triennal, cette école a été effectivement réalisée. L'année 1964 a vu le début de son fonctionnement. Appelée à former les cadres essentiels aux activités de la Marine Marchande et de la Pêche, elle comprend cinq sections :

— Chefs de quart
— Lieutenants de la Marine Marchande
— Officiers de la Marine Marchande de 2e et 3e classe
— Capitaine de pêche côtière
— Conducteurs de machines.

Chacune de ses sections comprend 25 élèves d'où un effectif global de 125. La durée des études est très variable selon les catégories et la durée des stages imposés.

La création récent de l'Ecole ne lui a pas permis d'avoir encore des diplômés mais la production attendue sera de 75 cadres par an.

Les besoins en enseignants s'élèvent à 5 postes actuellement tenus par des membres de la coopération technique.

b) L'Ecole de l'Aéronautique et de l'Aviation Civile

Cette école a également été réalisée au cours de la triennie avec le concours d'une coopération internationale.

Elle se divise en quatre sections :

— météorologie
— circulation aérienne
— télécommunications, divisée en 2 section :
exploitation et entretien pilotage

Chaque section comprend 25 élèves, d'où un effectif actuel de 100 dont 40 étrangers des pays africains.

La durée des études va de 1 an à 2 ans selon les sections.

c) L'Ecole d'Application des Adjoints et Agents Techniques :

On retracera ci-dessous l'évolution des diplômés de cette école, au cours de la Triennie :

SPECIALISATIONS	ADJOINTS TECHNIQUES			AGENTS TECHNIQUES		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Ponts et Chaussées.....	ensemble	9	8	ensemble	16	9
Bâtiment et Urbanisme.....		11	12		15	7
Hydraulique et Equipement Rural...	34	5	13	49	12	8
Topographie		7	15		12	7
Transports Terrestres.....		4	5		2	8
TOTAL....	34	36	52	49	57	39

Les effectifs de cette école pour l'année 1964/1965, s'élèvent à 55 Adjoints Techniques et à 65 Agents Techniques.

D. LES FORMATIONS RELEVANT DU SECRETARIAT D'ETAT A LA SANTE PUBLIQUE

On examinera successivement la situation actuelle et l'état des effectifs en cours de formation en matière de cadres supérieurs, ensuite la situation de la formation dans le domaine des cadres moyens et de base.

A. LES CADRES SUPERIEURS

La situation des personnels médicaux ou para-médicaux se présentait, à la fin de l'année 1964 de la façon suivante :

Médecins Tunisiens

Médecins de la Santé Publique Temps plein	Médecins Mi-temps	Médecins de libre pratique	Total
91	58	70	219

Médecins Etrangers

Médecins contractuels Temps plein	Mi-temps	Libre pratique	Total
247	13	63	323
Chirurgiens-Dentistes			42
Pharmaciens			163

En ce qui concerne les étudiants en disciplines médicales ou para médicales, on ne dispose pas d'informations précises concernant ceux qui poursuivent de telles études par leurs propres moyens.

Afin de baser les prévisions de production sur des chiffres certains on utilisera essentiellement le nombre de bourses accordées au titre d'études médicales. La situation en ce domaine est résumée dans le tableau ci-dessous.

Bourses pour l'année 1964-1965

BOURSES RENOUVELLES				
Médecins à Tunis	Pédiatrie en U.R.S.S.	Chirugie-Dentaire en France	Pharmacie à Tunis et en France	Nombre
107	5	26	35 dont 4 en France	173 bourses
BOURSES RENOUVELEES				406 bourses
34	59			46 bourses
Bourses de coopération Technique Française attribuées aux étudiants pour l'année scolaire 1964-65.....				625 bourses

Il convient de rappeler que dans le cadre de l'Université de Tunis, une Faculté de Médecine a commencé à fonctionner en octobre 1963 par la création d'une première année pré-clinique.

B. **Les cadres Moyens et de Base**

Il s'agit de la formation des cadres de catégorie B et C qui est assurée dans les Ecoles de la Santé Publique.

En octobre 1964, 55 étudiants étaient ins- à cette faculté de médecine (voir compte rendu - Education Nationale).

Le premier tableau ci-dessous donne l'évolution des diplômés de ces écoles au cours de la Triennie :

CATEGORIES	1962	1963	1964
Infirmier d'Etat	68	77	70
Laborantines	142	102	— (1)
Infirmier d'Hygiène Publique	12	11	6
Préparateurs en Pharmacie	8	10	7
Assistantes Sociales	5	11	9
Adjointes Sociales	5	8	6
Sages femmes	8	8	11
Aides soignantes	283	278	89
Jardinières d'Enfants	14	13	28
Anesthésistes	12	6	5
Animatrices	—	—	20
Infirmières du travail	—	—	14

(1) Les études durant deux années et comme il n'y a pas eu de recrutement en 1962, il n'y a pas de diplômés en 1964.

La prochaine promotion sortira en 1965.

Le second tableau ci-dessous donne les effectifs des écoles de la Santé Publique.

— Aides soignantes	1e année	543
	2e année	236
— Infirmiers d'Etat	1e année	233
	2e année	79
— Infirmiers hygiènistes	1e année	99
	2e année	111
— Laborantines	1e année	37
	2e année	6
— Préparateurs en pharmacie		4
— Anesthésistes		10
— Sages Femmes		7
— Jadinières d'Enfants		22
— Moniteurs		6
— Secrétaires Médicales		8

Soit un total de **1411** contre 832 en 1962-63 et 867 en 1963-64. On précisera que les 1411 élèves de l'année 1964-65 se décomposent en 844 filles et 567 garçons.

E. Les formations relevant du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Affaires Sociales.

a) La Formation des cadres de l'Education physique et des Sports.

Cette formation est assurée essentiellement par l'Institut National d'Education Physique et Sportive. Cet organisme a en effet une triple mission :

— Formation des cadres maîtres et maîtresses, moniteurs et monitrices d'éducation physique, entraineurs sportifs techniciens en terrains de sport.
— Perfectionnement des élites sportives
— Constitution d'un Centre médio-sportif.

La mission de formation est assurée par trois ans d'études pour les maîtres et maîtresses, par un an pour les moniteurs. Les études sont sanctionnées par diplôme d'Etat.

L'I.N.E.P.S. a sorti une première promotion de maîtres 14 et de maîtresses 9 d'éducation physique en 1964.

L'école de Bir El Bey a eu une promotion de 94 moniteurs en 1964, contre 80 en 1963. La formation de monitrices est envisagée pour 1965. 48 étudiants boursiers ont été envoyés à l'Etranger en vue d'obtenir la qualification de professeur d'éducation physique.

Par ailleurs, 218 entraineurs ont été formés dans les différentes spécialités sportives et 90 stagiaires ont participé à des stages, de perfectionnement pour les équipes nationales.

Les effectifs des institutions de formation en matière d'éducation physique et sportive sont les suivants pour l'année 1964.

ETABLISSEMENT	1ère Année		2ème Année		3ème Année		TOTAL
	G	F	G	F	G	F	
I.N.E.P.S. (maîtres et maîtresses 3 ans d'études).	47	16	48	14	29	13	167
Ecole de Bir El Bey Moniteurs un an d'études.	108						108

b) **Institut National de Productivité et de Formation Professionnelle**

(Voir compte-rendu « Formation Professionnelle »)

f) **Formation relevant d'organismes particuliers.**

Le Centre Professionnel de formation bancaire

Ce Centre est destiné à assurer le perfectionnement de certains agents des Banques ou à leur permettre l'accès à des emplois spécialisés ou à des postes d'encadrement et de responsabilité. Ouvert en 1961 il comprend :

— Une section élémentaire (recrutement au niveau du brevet);

— Une section supérieure 2 ans d'études (recrutement au niveau du Baccalauréat.

Au cours de la triennie, ce centre a délivré 10 Certificats de formation bancaire et 9 diplômes supérieurs de banque. Les effectifs de l'année 1964-65 s'élevant à 224 pour les deux sections.

SITUATION DES INVESTISSEMENTS CONCERNANT LES ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

La situation des investissements concernant les enseignements spécialisés se présente ainsi :

DESIGNATION	Total des crédits au cours de la Triennie	Crédits prévus au Plan
Ecole Nationale de la Coopération.....	7.197,254	860.000 pour l'ensemble des sections d'enseignement d'appoint. (1)
Ecole de la Marine Marchande et de pêche	360,000	
Institut Ali Bach Hamba.....	15.000	Non prévu
Ecole de l'Aéronautique et de l'aviation civile	339.039,750	262.000
Ecole des Adjoints et Agents Techniques..	50,000	20.000
TOTAL.....	**771.237,004**	**1.142,000**

c) Certaines institutions n'ont nécessité que des crédits du fonctionnement.

SECTION VIII

La Formation Professionnelle

Sous ce titre, on évoquera les réalisations de la triennie, et en particulier de l'année 1964, touchant le pré-apprentissage, l'apprentissage, la formation et le perfectionnement professionnel.

1°) Le Pré-apprentissage :

La première promotion, soit 800 jeunes qui ont fréquenté les centres de pré-apprentissage a fini son stage d'initiation le 15 Juillet 1964; grâce à un effort particulier des conseillers d'apprentissage et autorités locales, la très grande majorité d'entre eux a pu être placée en apprentissage ou en emploi.

Au cours de 1964, le nombre des centres de pré-apprentissage en fonctionnement a été porté à 43, sept à huit autres sont sur le point d'être équipés mais n'entreront en fonction qu'en 1965. La « Perspective » avait prévu 50 centres pour la triennie.

Les effectifs qui fréquentent ces centres sont actuellement de **1720** stagiaires par an, alors qu'ils étaient de **800** en 1963.

On signalera que les centres devaient initialement recevoir chacun 60 stagiaires. Il est apparu, à l'expérience, que ces effectifs étaient trop lourds, particulièrement en ce qui concerne les tavaux d'atelier et les nécessités d'un encadrement efficace.

Les effectifs ont donc été fixés à 40 stagiaires par centre ce qui donne actuellement une capacité de 2.200.

Une nouvelle articulation avec 60 stagiaires par centre, et un renforcement de l'encadrement a été préparé et entrera en application dès le début de la quadriennie.

2°) L'apprentissage :

La modernisation de l'apprentissage entreprise en 1962 avec la création d'un corps spécilisé de conseillers d'apprentissage se poursuit progressivement et méthodiquement. Le nombre d'apprentis qui était de 20 en 1962 est passé successivement à 3.171 en 1963 et à 3.500 en 1964.

Les conseillers d'apprentissage ont été effectués dans les chefs-lieux de Gouvernorat les plus importants : Sousse - Sfax - Bizerte - Souk El-Aba et Kairouan. Cette dicentralisation dont l'efficacité ne cesse d'être largement démontrée par les résultats sera poursuivre et étendue à tous les Gouvernorats.

3ª) La formation d'aides-maçons

Cette formation qui s'adresse aux adultes des chantiers de lutte contre le sous-développement, très peu scolarisés, a donné au cours de la triennie, des résultats satisfaitants. Elle s'est heurtée au manque de moyens de contrôles nécessités par la très grande dispersion des centres en fonctionnement.

En 1964, 25 Centres existaient (50 prévus au plan) pouvant produire annuellement **460** ouvriers du bâtiment. Ce nombre est inférieur à celui prévu par le plan, mais il correspond aux besoins exprimés par les Gouverneurs à la suite d'une enquête, effectuée à ce sujet, par le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales.

4ª) La Formation professionnelle pour adultes

Les centres, créés au cours de cette période et leur production en ouvriers qualifiés, se présentent ainsi :

CENTRES	PRODUCTION
Centre Polyvalent de Radès	105 ouvriers qualifiés par an
Centre Polyvalent du Kef	60 ouvrier qualifiés par an
Centre Polyvalent de Sousse	105 ouvriers qualifiés par an
Centre Polyvalent de Sfax	90 ouvriers qualifiés par an

La capacité annuelle de production de ces centres doit passer à **900** dès 1965.

On doit signaler également :

- Le centre des tailleurs, rattaché à l'Office des Textiles depuis 1963;
- Le Centre de la chaussure, d'une capacité annuelle de 80 stagiaires.

Par ailleurs, le Centre de F.P.A. de Gabès, prévu au plan, a été achevé et mis en état de fonctionner en 1965 (capacité prévue 90).

Les centres de Gafsa (capacité 120), Médenine (capacité 60), Kairouan (capacité 90), Béjà (capacité 120) sont également achevés et fonctionneront au cours de 1965. Un centre du bâtiment à BEN AROUS, sera achevé en 1965.

Par rapport aux prévisions du plan, en production de cadres spécialisés, on a enregistré un certain retard dû essentiellement aux délais exigés pour la construction et l'équipement des centres ainsi qu'à la difficulté de recruter le personnel formateur. Il est prévu pour l'avenir d'obtenir un doublement des effectifs par une utilisation maximale des locaux et des équipements et par un aménagement des horaires.

5°) **Le Perfectionnement professionnel**

En matière de perfectionnement professionnel un centre a été créé à Menzel-Bourguiba (capacité de formation en 1964 75). Deux autres centres, le centre d'instruction et de perfectionnement électro-technique (C. I. P. E. T., (capacité en 1964 = 75) et le centre du mécanique de l'Ariana (capacité en 1964 = 60) ont été agrandis et leur capacité sera progressivement doublée à partir de 1965.

Il est à sinaler que le centre de perfectionnement de Sidi Fathallah (mécanique) a été cédé à la S.N.C.F.T. en 1962). C'est en remplacement de ce centre qu'a été créé le centre de Menzel-Bourguiba. Les centres de Tunis-foire et le centre inter-régional I prévus par le plan, ont été remplacés, le premier par l'extension du C. I. P. E. T. et par le centre de l'Ariana, le second par l'extension des centres de Sousse et de Sfax où fonctionneront des sections de perfectionnement.

6°) **Actions non prévues au plan triennal**

Un certain nombre d'actions non prévues au Plan ont été engagées au cours de la Triennie, on citera particulièrement :

a) **La formation professionnelle féminine**

Un centre d'aides familiales a été créé pour former pendant six mois des cuisinières, gouvernantes etc... 35 aides familiales ont été formées grâce à cette formule.

Avec la collaboration de la Direction du Tourisme, le même centre forme, à partir de 1965, du personnel de service dans les hôtels à raison de 40 personnes par stage de six mois.

Par ailleurs, une formation d'un niveau plus élevé a été instituée à la rentrée d'octobre 1964 avec l'ouverture de l'Ecole Nationale du Service Social, qui formera annuellement près de 100 cadres sociaux (assistantes, adjointes sociales) etc...

b) **La promotion Supérieure du Travail**

Les cours de Promotion supérieure du Travail s'adressent aux travailleurs qui désirent parfaire leur culture mathématique et technique. Il ont commencé à fonctionner en Octobre 1963. Ils ont lieu après les heures normales de travail. Dans le but d'éliminer le moins possible de candidats valables, les cours ont été organisés à plusieurs niveaux : C.A.P., B. E. M., Baccalauréat, Niveau d'enseignement supérieur.

Les cours ont été suivis en 1964 par 1000 candidats, ouvriers, employés, fonctionnaires et cadres.

7°) **Stages et Bourses à l'étranger**

Les spécialités professionnelles pour lesquelles il n'existe pas en Tunisie de moyens de formation et de perfectionnement et dont le nombre est actuellement trop peu important pour justifier la création d'un moyen spécifique de formation ne sont pas pour autant oubliées. Des bourses de Stage à l'étranger sont accordées, le plus souvent à la demande même des chefs d'entreprise intéressés.

En 1964, **25** bourses ont été accordées dans les spécialités les plus diverses. Elles concernent tout particulièrement les usines et activités nouvellement introduites en Tunisie et apportent une contribution non négligeable au développement économique du pays.

8) **REFORMES DE STRUCTURES**

En 1964, l'autonomie financière et la personnalité civile ont été cotroyées aux différents centres de formation et de perfectionnement.

Il est encore trop tôt pour apprécier la valeur et l'intérêt de cette réforme, on peut cependant être assuré qu'elle libérera l'Administration Centrale des servitudes inhérentes à gestion, ce qui lui permettra de mieux se consacrer à ses tâches de conception et de contrôle. Par ailleurs, elle introduira une plus grande souplesse et rapidité d'exécution dans la vie des centres.

9) **LES INVESTISSEMENTS**

La situation des crédits d'investissements accordés à ce secteur se présente ainsi :

CREDITS PREVUS par le Plan Triennal	CREDITS OUVERTS en 1962 - 1963 - 1964	CREDITS ORDONNANCES par le département affectataire au 31 - 12 - 1964
2.965,000	2.363,455	1.381.349,444

L'INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Afin d'insufler à l'ensemble de l'économie nationale une impulsion déterminante et de lui permettre, dès le départ, des implantations sectioriales cohérentes et efficaces, il était apparu aux promoteurs du Plan qu'une des tâches fondamentales était de tendre à la qualification maxima des travailleurs et d'initier les responsables d'entreprises aux méthodes les plus rationnelles d'exploitation.

C'est pourquoi, le projet de création d'un «Institut National de Productivité et de Formation Professionnelle» a été inscrit, dès le premier plan triennal et a été conçu comme une « Institution-clé » du développement.

La première mission qui lui avait été assignée par le Plan était de former les instructeurs nécessaires au fonctionnement des centres de formation professionnelle pour adultes et les agents de maîtrise hautement qualifiés indispensables à l'encadrement des ouvriers dans les entreprises.

Les services d'exécution du Plan se sont attachés à réaliser cette institution dans les meilleurs délais. Le projet a été étudié avec les Experts du Bureau International du Travail et était au point dès le début de l'année 1962. Soumis à l'accord du fonds spécial l'O.N.U., il a été agré et ce fonds a accepté prendre en charge les trois quarts des penses d'équipement soit **120.000 Dinars**, départ, la différence avec le coût total s (200.000 — 120.000 =) devant être à la cha du budget tunisien.

Un premier groupe d'experts dans le ca des études menées pour l'élaboration défi tive du projet, amorça quelques tâches (c férences aux chefs d'entreprises, entre autr qui souligneront l'opportunité, de la créati envisagée.

Grâce à la conjugaison des efforts tunisi et internationaux, l'Institut peut fonction officiellement dès le 1er Octobre 1962; et, 1962 quatre experts internationaux de ha qualification animaient et élargissaient premières expériences.

Leur portée et les résultats espérés actions ultérieures rendent nécessaire dans cadre de ce compte rendu une évocation moins souscrire des différents aspects de l ganisation de l'Institut :

a) - Les cadres;
b) - Les locaux;
c) - Le programme d'action.

A. **Les Cadres :**

Plusieurs experts internationaux, spécialistes en pédagogie de formation professionnelle et technique, et en organisation du travail sont les conseillers techniques dans les différentes branches relevant de leur spécialités (formation des contremaîtres, mécanique rurale, gestion des entreprises etc...).

A chacun de ces experts, correspond un homologue tunisien qui a reçu ou reçoit une formation de formateur et doit remplacé l'expert à la fin de la mission du B.I.T.

B. **Les locaux :**

L'Institut est articulé sur le centre de formation professionnelle polyvalent de **Radès.** Les travaux concernant les bâtiments de l'Institut, proprement dit, sont terminés.

Parallèlement, le centre de formation professionnelle, qui soit de cadre d'application technique aux cours et démonstrations de l'institut, a été édifié.

C. **Le programme d'action :**

Dans le cadre des objectifs fixés un programme a été dressé. Partant d'actions préparatoires à caractère d'enquêtes et d'études il s'élargit progressivement pour déboucher sur les deux tâches fondamentales : formation et productivité. Bien que la tâche de « formation professionnelle » relève seule de ce chapitre, on évoquera ici pour la commodité de l'exposé, ces deux tâches :

1) - **Actions préparatoires :**

Elles comportaient :

- Des visites à des entreprises tunisiennes;
- Le choix en accord avec les services du plan d'une ou plusieurs entreprises pouvant être érigées en établissements-pilotes (études des structures à tous les niveaux, actions sur les points faibles de l'organisation, puis réorganisation);
- La formation et le perfectionnement du personnel de maîtrise et de la main d'œuvre dans ces entreprises pilotes.

2) - **Actions ultérieurs :**

Section de productivités :

Organisation de séminaires d'informations et de cours de formation concernant les techniques modernes de gestion des entreprises. Ces séminaires groupent différents cadres spécialisés d'entreprises.

Des sessions spéciales sont organisées pour les étudiants des années terminales.

Section formation :

Dès le mois de Mars 1963 ont débuté :

- Des cours de formation d'instructeurs pour les centres de formation professionnelle accélérés, et les centres de perfectionnement;
- Des cours de perfectionnement pour les instructeurs déjà formés;
- Des cours de formation pour les maîtres d'enseignement général destinés aux centres de préapprentissage;
- Des cours de perfectionnement pour les conseillers d'apprentissage;
- La formation des contôleurs en formation professionnelle et des directeurs itinérants des centres de préapprentissage.

Dans les entreprises publiques, ou privées, est prévu le perfectionnement technique et fonctionnel des agents de maîtrise, des animateurs en formation professionnelle dans les entreprises et des travailleurs pendant le travail, selon des méthodes appropriées.

Une action de formation est également envisagée pour certains personnels des « terres domaniales ».

Ainsi, les actions de l'Institut recouvrent une large zone des activités nationales principales, et il est permis au vu des réalisations triennales d'en attendre le plus grand profit.

D. **Pendant la Triennie :**

Sa production a été la suivante :

— Recyclage d'instructeurs de F.P.A.....	20
— Instructeurs pour les centres de préapprentissage	80
— Maîtres d'Enseignement Général pour les centres de préapprentissage.....	58

Un programme d'extension des actions de l'I.N.F.P.P. a été arrêté au cours de 1964.

SECTION IX

LA SANTE PUBLIQUE

La perspective décennale d'abord, le plan triennal ensuite, ont défini les grandes lignes directrices à suivre dans le secteur de la Santé. Ces documents ont annoncé que l'effort projeté sur l'accroissement des unités hospitalières de toutes catégories, le renforcement de l'équipement sanitaire et l'accentuation de la prévention par la multiplication des campagnes. Les différentes actions prévues tendront à réduire les déséquilibres régionaux et à assurer un minimum de quatre lits pour 1.000 habitants en 1971.

De même ces documents ont souligné l'importance qui s'attache à l'étude et l'application des réformes de structures destinées à compléter la correction des différentes formes de déséquilibre et les distortions qualitatives et quantitatives de l'infrastructure.

I. LES REFORMES DE STRUCTURE

1°) L'Institution du temps-plein dans les services médicaux de l'Etat

L'Infrastructure sanitaire ayant été considérablement développée depuis l'indépendance il s'est révélé indispensable de réformer les structures antérieures concernant l'utilisation du corps médical dans une perspective socialiste ayant pour objectif d'opérer une distribution plus équitable des soins médicaux et de donner une justification à l'effort accompli pour accroître le potentiel sanitaire du pays.

Le décret-loi n° 62-12 du 1 Juillet 1962 a concrétisé cette orientation en instituant le plein temps dans les services médicaux de l'Etat en vue d'améliorer la qualité des soins donnés dans ces services et d'augmenter leur rendement.

La réforme est appliquée par étapes pour laisser à l'Administration le temps nécessaire à la réalisation de ces aménagements et faciliter la reconversion d'un corps médical attaché à des traditions libérales.

La 1ère étape qui est pratiquement franchie intéresse les services médicaux essentiels des grands hopitaux et la médecine rurale.

Au 31 Décembre 1964 les hôpitaux et services suivants ont fonctionné à plein temps :

— Les trois hôpitaux spécialisés de Tunis (Hôpital Razi, Institut d'Ophalmologie et Institut de Pneumophtisiologie);

— L'Hôpital Aziza Othmana (Maternité et Service d'Urgence);

— 15 Services dans les Hôpitaux : Charles Nicolle, Ernest Conseil et Habib Thameur comprenant la Médecine Générale, la Chirurgie et la Gynécologie obstétrique ;

— Cliniques de ville rattachés aux Hôpitaux de Tunis;

— Les Hôpitaux Régionaux autres que ceux de Sfax, Sousse et Bizerte;

— Les Hôpitaux Auxiliaires de la République

— L'Hôpital d'Enfants de Tunis fonctionnera à plein temps dès en ouverture prévue pour Juin 1965.

Au cours de l'étape suivante, le plein temps sera généralisé et intéressera les autres disciplines médicales cliniques, les dispensaires et la Médecine Préventive.

Au total 332 médecins exercent actuellement leurs fonctions à plein temps dans les ser

219 d'entre eux sont d'origine étrangère et n'ont posé aucun problème de reconversion.

Il est trop tôt pour évaluer les résultats de cette réforme sur la qualité des soins et le rendement des services. Mais on peut d'ores et déjà affirmer qu'elle a :

— facilite la création d'un enseignement médical national;

— institué une tradition dans le mode de recrutement des Médecins par voie de concours sur épreuves sous le contrôle de l'Université;

— suscité au sein du corps médical hospitalier un intérêt considérable pour la révalorisation du service médical et les problèmes sanitaires de portée générale.

2°) **L'Enseignement médical :**

Faculté de Médecine

1) Une année prémédicale a été créée en Octobre 1963. Elle compte 114 étudiants inscrits dont 97 boursiers du Gouvernement.

2) En 1964, une première tranche des travaux d'aménagement de l'hôpital charles Nicolle, en vue de l'enseignement, a été exécutée.

3) Un programme de coopération internationale et bilatérale a été préparé pour réaliser ce projet :

— sur le plan financier avec le Fonds Spécial des Nations Unies;

— sur le plan technique avec l'O.M.S. et la France.

4) En vue de former les futurs cadres de la Faculté de Médecine, on a octroyé des bourses aux jeunes médecins et aux étudiants en fin de scolarité pour être qualifiés dans les disciplines suivantes classées par ordre de priorité en deux catégories :

a) Anatomie - Pysiologie - Histologie - Biophysique - Bactériologie - Parasitologie - Pharmacologie - Anatomie pathologie - Hématologie,

b) Médecine générale : Chirurgie générale - Gynécologie obstétrique - pédiatrie et médecine préventive.

Les bourses comprennent des bourses octroyées par l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'étude des Sciences fondamentales et des bourses nationales de spécialisation pour toutes sortes de disciplines.

5) Le programme détaillé des études a été discuté au sein de l'Université de Tunis après des échanges de vues avec l'Université de Paris a été arrêté.

En conclusion, l'enseignement médical (Année préparatoire aux études de médecine) a débuté en Octobre 1963. En octobre 1964, la faculté de Médecine est entrée en fonctionnement pour les études de médecine proprement dites.

3°) **La fabrication et la distribution des médicaments par la pharmacie Centrale Tunisienne :**

La Pharmacie Centrale Tunisienne, organisme d'Etat, était chargée à ses débuts de l'approvisionnement des hôpitaux en médicaments agrées.

Depuis 1957, l'élargissement des services hospitaliers, la création de nouveaux hôpitaux et dispensaires et l'augmentation des besoins en médicaments spécialisés ont obligé cet organisme à étendre ses activités à d'autres secteurs et modifiers sa structure initiale.

Cette activité s'est concrétisée, en 1964, aussi bien dans le domaine de sa gestion normale que dans le cadre de l'exécution des mesures prévues au plan triennal.

A. LA GESTION 1964 DE LA PHARMACIE CENTRALE

1°) **Les réformes de Structures**

La gestion 1964 de la Pharmacie Centrale de Tunisie n'a pas été marquée par une réforme de structure proprement dite. Ceci est dû principalement au fait que le projet de construction d'une usine de fabrication de produits pharmaceutiques, dotée de l'équipement moderne nécessaire pour permettre l'institution d'un système de production plus rationnel, n'a pas encore été réalisé. De ce fait, il n'y a pas eu lieu de recourir à une réorganisation des structures de production ni des circuits de distribution.

2°) **Investissements réalisés durant l'année 1964** (50.000 dinars)

Signalons tout d'abord que les chiffres mentionnés dans ce paragraphe doivent être considérés comme provisoires vu que les comptes de la gestion 64 n'ont pas encore été établis d'une manière définitive.

Cependant, il ressort des évaluations effectuées jusqu'à ce jour que le montant global des investissements réalisés par la Pharmacie Centrale durant cette période s'élève à cinquante mille dinars environ.

Ces investissements ont été effectués en vue de répondre aux besoins croissants de l'activité industrielle, commerciale et administrative de l'établissement, vu l'importance de plus en plus grande du rôle que joue la Pharmacie Centrale dans l'économie du pays.

Ces divers investissements se décomposent comme suit :

a) **Achat de matériel d'équipement pour la fabrication des produits Pharmaceutiques** (24.000 dinars)

Dans le cadre de l'amélioration de son matériel de production et afin que celui-ci puisse répondre à l'extension continue de l'activité industrielle de la Pharmacie Centrale, 24.000 dinars ont été investis pour l'achat des machines qui permettront de compléter la chaine de fabrication existante dans les laboratoires.

Il est à noter que 13.000 dinars de la somme précitée ont été payés par le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique comme solde du titre II, et le reste soit 11.000 dinars par les fonds propres de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

b) **Achat de matériel mobilier** (16.000 dinars)

Dans ce secteur, la somme investie devrait répondre à l'extension de l'activité administrative qui a nécessité la création de nouveaux services, notamment le service commercial : (Bureau du calcul du prix de revient, bureau de production, bureau de publicité etc...).

c) **Immobilisation** (10.000 dinars)

Toujours dans le même but, et dans le cadre de l'aménagement des locaux du siège social de la Pharmacie Centrale de Tunisie ainsi que du dépôt d'importation principal 10.000 dinars environ ont été investis.

3°) **Résultat de ces investissements**

Ces différents investissements ont eu comme résultat immédiat un accroissement du chiffre global de la production comme le prouvent les chiffres suivants : la production de produits pharmaceutiques par la Pharmacie Centrale de Tunisie est passée d'une valeur globale de 140.854 dinars en 1963 à 223.658 dinars en 1964.

Cette augmentation du volume de la production a été suivie d'un accroissement évident du chiffre d'affaires. Ajoutons à cela que l'exercice 1964 a été marqué par une gestion plus saine et plus clairvoyante surtout sur les places commercial et administratif.

Des même ces divers investissements ont eu des répercussions favorables sur le personnel de la Pharmacie Centrale de Tunisie aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif. Signalons pour finir l'aménagement et l'ouverture de 3 agences Pharmaceutiques durant l'exercice 1964 (Gafsa, Kélibia et Menzel Temime).

4°) **Formation des cadres**

D'une façon générale, le nouvel équipement des laboratoires de fabrication en machines et matériel de production a nécessité une sélection du personnel employé. De jeunes « Techniciens » préparateurs et aides-préparateurs) ont pu être recrutés et d'autres sont actuellement en voie de formation.

Sur le plan administratif, le recrutement du personnel est conditionné par une capacité dans le travail et une stabilité de l'agent. De là, on peut affirmer qu'au cours de l'année 1964, il y a eu amélioration indiscutable du niveau du personnel et ce à tous les stades. Parallèlement, la Pharmacie Centrale n'a cessé d'encourager la formation de jeunes cadres tunisiens dans le domaine de la Pharmacie Industrielle. C'est ainsi que deux futurs pharmaciens industriels Tunisiens poursuivent aujourd'hui leurs études en France afin qu'ils puissent venir renforcer la fin de leur formation l'équipe actuelle de fabrication.

B. ACTIVITE de la PHARMACIE CENTRALE

1°) **Volume de production**

Le volume de la production de la Pharmacie Centrale de Tunisie a connu un accroissement sensible durant les 3 dernières années comme le prouvent les chiffres ci-après :

1962	.....	104.782 dinars
1963	.....	140.854 dinars
1964	.....	223.658 dinars

Ces sommes indiquent le montant global de la production diminué de la taxe à la production (11,11 %).

L'accroissement du chiffre de la production est dû au fait qu'une activité proprement industrielle est venue s'ajouter à l'activité ancienne qui visait essentiellement à suppléer au manque de Pharmaciens et préparateurs dans les hôpitaux.

A la base de cette évolution nous trouvons surtout l'amélioration de l'équipement des laboratoires en matériel et fabrication. De plus, le choix des produits est fait compte tenu des besoins du pays et des prix de revient. Un programme de fabrication a été établi partant d'une demande plus importante émanant

2°) **Montant des ventes**

1962	.....	104.782 dinars
1963	.....	140.854 dinars
1964	.....	179.491 dinars

3°) **Investissements** (endinars)

	1962	1963	1964	Total Triennie
Matériel de fabrication	6.446.870	37.000	24.000	67.446.870
Matériel roulant	1.550.120	9.000		10.550.120
Matériel mobilier	9.223.098	15 000	16.000	40.223.098
Immobilisations	8.481.323	14.000	10.000	32.481.323
Participation		1.125		1.125
	25.701.411	76.125	50.000	150.702.536

II. L'ACCENTUATION de la PREVENTION

Dans tous les secteurs des activités préventives et tout particulièrement en faveur de l'enfance, l'exécution du plan triennal a permis d'amorcer de nouvelles unités sanitaires :

— Centres de Protection Maternelle et Infantile;

— Groupe de Maternité et de Protection Maternelle et Infantile;

— Dispensaires de lutte antitubersuleuses;

— Dispensaires urbains et ruraux;

— Jardins d'enfants etc...

Ces unités, intégrées dans les campagnes nationales préventives, ont joué des rôles divers, médicaux, éducatifs, nutritionnels etc...

Pour faciliter l'étude de cette activité, on peut la subdiviser en :

a - Activité de Protection Maternelle et Infantile;

b - Hygiène scolaire et universitaire;

c - Campagne contre les maladies oculaires tramissibles;

b - Campagne anti-paludéenne;

e - Campagne anti-favique;

f - Campagne anti-variolique;

g - Campagne anti-tuberculeuse;

h - Campagne pour le planinng familial.

A. La protection Maternelle et Infantile

Comme on le sait la P.M.I. a pour but la prévention médicale physique, sociale, morale et même intellectuelle de la mère et de l'enfant.

Elle s'occupe de la mère depuis le premier jour de sa grossesse jusqu'à deux mois après son accouchement.

Quant à l'enfant, il est pris en charge et suivi dans les Centres de P. M. I. depuis sa naissance jusqu'à l'âge de 6 ans, soit l'âge scolaire.

En se consacrant à la mère et aux enfants dont l'âge va de 0 à 6 ans la P. M. I. assure donc à la génération nouvelle une base de départ physiquement et psychiquement saine et contribue ainsi à doter le pays de citoyens aptes à assimiler les données d'une société meilleure et à œuvrer pour son édification.

La P.M.I. est organisée, en Tunisie, sur une base régionale comme les autres activités de la Santé Publique. Cependant, au stage actuel et à titre transitoire, la centralisation est encore plus poussée que dans les autres domaines car il s'agit d'une activité d'introduction récente qui nécessite encore, pour quelques temps, la tutelle des Services Centraux.

Certains Centres comme les Centres-Pilotes de Tunis et de Sfax relèvent uniquement de l'Administration Centrale. D'autres, comme les Centres Médico-Sociaux de Tunis et de Sfax sont gérés directement par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

L'organisation de fait actuelle est donc la suivante :

1°) **Service Central de P.M.I.**

Ce service comprend trois sections :

a) - **Section P. M. I.** s'occupant de tous les dispensaires de P.M.I. et de groupes de Maternité P.M.I. ainsi que du Contrôle des services de Maternité et Pédiâtrie dans les Hôpitaux. Cette section s'occupe aussi des questions de personnel (recrutement, mutation, congés, licenciement). En effet la pénurie actuelle en personnel médical et para-médical nécessaire à la bonne marche des Centres de P.M.I. nécessite beaucoup de souplesse dans l'affectation de ces agents condamnés à une certaine mobilité consécutive à leur nombre encore restreint et au fait qu'il s'agit presque exclusivement de personnel féminin.

Le tableau ci-dessous donne une idée exacte des besoins immédiats dans le pays en matière de personnel P.M.I.

CATEGORIE DE PERSONNEL	Postes prévus	Postes pourvus	Postes vacants
Pédiatres	33	16	17
Sage-femmes	141	101	40
Aides-Soignantes	290	150	140
Adjointes sociales	100	10	90
Infirmiers vaccinateurs	16	8	8

Néanmoins il sera pourvu à ces besoins dans le cadre des effeorts déployés par la faculté de Médecine d'une part et par les Ecoles de la Santée Publique d'autre part et conformément aux prévisions du plan, lesquelles ont été très largement respectées (voir chapitre relatif à la Formation Professionnelle).

b) - **Section Jardins d'Enfants :** Elle s'occupe du contrôle des crèches, garderies et jardins d'enfants.

33 jardins d'enfants répartis comme suit, sont actuellement en fonction :

25 dans le Gouvernorat de Tunis;
3 dans le Gouvernorat de Gabès;
2 dans le Gouvernorat de Bizerte;
1 dans le Gouvernorat de Sfax;
2 dans le Gouvernorat de Sousse.

Il s'agit là d'institutions appartenant à des œuvres privées et réservées à des enfants de familles aisées du relevant d'une confession donnée. La seule institution qui dirigeait son activité vers les enfants pauvres était « l'Aide à l'Enfance » fondée en 1958.

Le Gouvernement a donc été amené à demander aux municipalités et aux organisations nationales dans le cadre du plan triennal, de créer des jardins d'enfants qui n'auraient aucun caractère confessionnel ou but lucratif. C'est ainsi qu'ont pu être créés sur tout le territoire de la République 41 jardins d'enfants accueillant 3.900 enfants.

L'effort pour la création des jardins d'enfants se poursuit et 5 autres entreront bientôt en fonction.

Par ailleurs l'U.N.F.T. et les Municipalités ont construit ou sont en train de construire grâce aux crédits prévus à cet effet dans le plan triennal 36 autres jardins d'enfants.

2°) **Organisation régionale de la P.M.I.**

Au niveau des régions, les services de la P.M.I. sont intégrés dans le reste des services de la Santé Publique. Ils comprennent en principe :

a) - Dans les villes sièges de Gouvernorats (sauf dans les Gouvernorats de Souk El Arba où le Service de Pédiâtrie est à Souk El Khemis

et de Bizerte où il y a 2 organismes installés à Bizerte et à Menzel Bourguiba)

— Une maternité dans l'Hôpital Régional dirigée par un gynécologue accoucheur ou par le Chirurgien;

— Un service de pédiâtrie dirige par un pédiâtre régional responsable de toute la Région. Il est à noter que ces pédiâtres régionaux n'ont été implantés qu'à partir de 1960 en dehors des villes de Tunis, Sousse et Sfax;

— Un dispensaire de P.M.I.

b) - Dans les villes sièges de délégation, ils comprennent :

— Un groupe de maternité P.M.I. de 10 ou 15 lits;

— Où une maternité dans l'Hôpital auxiliaire et un Centre de P.M.I. la responsabilité des groupes de maternité P.M.I. et des Centres de P.M.I. incombent à une sage-femme assistée dans sa tâche par une assistante ou adjointe sociale et par des aide-soignantes.

L'implantation de ces Centres n'est pas cantonnée aux villes sièges de Gouvernorats. Plusieurs villages importants, disposant d'une municipalité, sont ou seront très bientôt pourvus d'un Centre de P.M.I.

3°) **Activités de la P.M.I.**

Elles se subdivisent en activités médicales (préventives et curatives), sociales et éducatives.

Les activités médicales comportent des consultations prénatables, un service d'accouchement surveillé à la Maternité ou à domicile et des consultations post-natales pour les enfants.

En outre, chaque Centre de P.M.I. comporte une « goutte de lait » avec distribution de lait et de layettes aux enfants nécessiteux et aux mères déficientes.

Enfin, les séances de « Démonstrations » et d'Enseignement Semi-théorique organisées dans les Centres de P.M.I. permettent de doter les mamans d'un minimum de connaissances indispensables pour qu'elles puissent veiller sur la santé de leurs enfants, sur leur développement, leur alimentation, leur hygiène et celle de leur habitation.

B. HYGIENE SCOLAIRE

Enfin l'on ne peut conclure cet exposé sur les efforts déployés pour préserver la santé des générations nouvelles sans dire au moins quelques mots sur le prolongement de l'action de la P.M.I. pour l'enfant quand son âge dépasse les 6 ans et demi et qu'il est scolarisé.

En effet, en plus du réseau normal auquel s'adresse l'adulte ou le semi-adulte, l'enfant bénéficie d'une attention particulière et d'un contrôle, au sein du service de l'Hygiène Publique, par la section de l'Hygiène Scolaire et Universitaire.

Cette section a en charge, le contrôle médical de tous les enfants scolarisés ainsi que de tout le personnel vivant en contact avec les collectivités scolaires.

Le but de cette activité est la protection et l'amélioration de la santé des enfants au triple point de vue : sanitaire, moral et social.

Les principales activités de l'Hygiène Scolaire et Universitaire sont les suivantes :

— Examen médical systématique et périodique qui permet de dépister les maladies méconnues ou négligées.

— Le contrôle du poids et de la taille (surveillance de la croissance)

— Les suites à donner aux dépistages : communication des résultats aux familles et conseils.

— Le contrôle de l'hygiène corporelle, de l'ygiène des locaux scolaires et des cantines avec la collaboration des enseignants.

— Les conseils d'hygiène en général

— La lutte contre les maladies contagieuses en milieu scolaire en collaborations avec les Institutions gouvernementales spécialisées :

a) - Institut de la tuberculose : dépistage et vaccination par le B.C.G.

b) - Institut d'Ophtalmologie : dépistage et soins aux trachomateux à l'école même lutte contre les conjonctivités saisonnières

c) - Centre anti-favique : dépistage de la teigne et soins par antibiotoques ou rayons X

— Le respect des périodes d'éviction préconisées pour les maladies contagieuses.

• — Les vaccinations obligatoires (anti-variolique, anti-poliomyélitique, T.A.B.D.T.)

— Les liaisons avec les Organismes Nationaux de Secours

C. Campagne nationale contre les maladies oculaires transmissibles

L'organisation de la lutte contre les maladies oculaires est destinée à combattre le trachôme et les conjonctivités épidémiques saisonnières qui constituent un fléau social redoutable tant à cause de leur fréquence élevée que de leur incidence sur la cécité.

Ces maladies oculaires transmissibles continuent de poser en Tunisie un problème de santé majeur; la continuation de cette lutte non seulement s'avère nécessaire mais doit être renforcée et poursuivie sur des bases solides et scientifiques de manière à consolider les résultats acquis et à diminuer l'incidence élevée aussi bien du trachôme que des conjonctivités épidémiques saisonnières.

Cette lutte comprend :

a) Campagne de masse contre les conjonctives épidémiques saisonnières (anti-R'mad);

b) Campagne scolaire contre le trachôme.

La campagne anti-R'mad se déroule du 15 Septembre au 30 Octobre de chaque année sur tout le territoire de la République, en collaboration étroite avec le Relèvement Social du Parti Socialiste Destourien et les organisations nationales et plus particulièrement l'Union des Femmes de Tunisie. A l'occasion de cette campagne presque la totalité du personnel de la Santé Publique est mobilisée.

Cette campane a pour but essentiel :

1) de supprimer les conjonctivités épidémiques saisonnières en frappant fort et vite et d'éviter ainsi les risques de cécité par complications cornéènnes

2) de limiter l'infestivité du trachôme par l'élimination des affections sera joutées

3) de réduire la sévérité, la durée et les complications possibles du trachôme

4) d'instruire la population sur les avantages des thérapeutiques modernes dans le traitement et la prophylaxie des conjonctivités

Quant à la campagne scolaire contre le trachôme; elle est destinée essentiellement à guérir le trachôme de l'enfant scolaire.

Elle a débuté dans le Sud Tunisien (Gouvernorats de Gabès, Médenine et Gafsa) puis a été étendue progressivement et en 1960 a englobé la totalité des écoles de la République.

Les résultats obtenus ont été encourageants et ont permis de diminuer dans une très large mesure l'incidence du trachôme; le pourcentage des enfants trachômateux diminue d'une façon régulière et les formes cliniques présentées par ces derniers sont nettement moins graves et présentent peu ou pas de complications cornéennes.

Le traitement institué correspond aux recommandations des Experts de l'O. M. S. Il consiste en un traitement collectif systématique des enfants de la 1ère, 2ème et 3ème Année de l'Enseignement Primaire.

Bénéficiaires de la Campagne Scolaire :

— 1961	103,964
— 1962	147,041
— 1963	180,053
— 1964	203,567

Dans le but de faciliter aussi bien la prévention que le traitement des maladies oculaires et parallèlement à ces Campagnes le Gouvernement a consenti un effort particulier sur le prix de vente de la pommade ophtalmique qui a été débitée à raison de 25 millimes le tube au lieu de 140 millimes.

Cette vente est en augmentation constante

D. Campagne anti-paludéenne

Le Paludisme a été, parmi les maladies transmissibles, celle contre laquelle le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique a mobilisé le plus de moyens et cela dans le but d'exercer une surveillance rigoureuse sur tout le territoire et de développer continuellement les cadres du personnel mis au service des campagnes de lutte.

Si l'on jette un regard rétrospectif sur ce que fut l'Eudémie Palustre en Tunisie, au cours des dix dernières années qui ont précédé l'Indépendance (1946-1956) nous voyons que le nombre de cas de paludisme était de très élevé.

Depuis quelques années, nous ne voyons plus dans les annales du Paludisme les épidémies meurtrières que nous avions connues jadis, telle que l'épidémie de 1931 qui s'est

étendue aux années suivantes jusqu'en 1935-36 ou celle de 1947-48.

Cette amélioration sensible est due à l'effort qui a été accompli en matière de lutte antipalidique, à l'efficacité des nouveaux médicaments qui ont été donnés d'une manière systématique dans les régions de Béjà ou de Bizerte par exemple ou dans la vallée de la Medjerdah, que ce soit à titre préventif ou curatif. Le système de surveillance, grâce à une infrastructure sanitaire couvrant toute la zone rurale, est assuré par 333 infirmiers itinérants, qui sont encadrés par 17 Surveillants Médicaux et Régionaux et secondés par un personnel saisonnier de renfort dont le nombre varie selon les incidences épidémologiques.

Toute l'activité de ce corps d'infirmeriers itinérants, devenus actuellement pour la plupart mixtes, est coordonnée et contrôlée par les Surveillants Médicaux Régionaux, qui centralisent tous les renseignements d'ordre épidémiologique et les soumettent aux Médecins de la Santé Publique, Chefs de circonscriptions médicales qui prennent toute décision sur le plan technique. Toutes ces activités à l'échelle régionale font l'objet d'un rapport mensuel qui, suivant les renseignements receuillis, conduit les opérations de lutte antipaludique pour l'ensemble du territoire de la République.

Le laboratoire Central du Paludisme, rattaché à l'Institut Pasteur depuis le 1er Novembre 1964, spécialisé dans l'identification des espèces anophelinnes qui lui parviennent des différentes régions, effectue également les examens qui lui sont adressés par les Surveillants Médicaux Régionaux.

Tout poludiéen dépisté par l'agent intinérant ou à l'occasion des visites du Médecin dans les dispensaires rureaux à l'Hôpital, est traité et suivi, et une enquête épidémiologique est effectué afin de déterminer l'origine de la contagion; des frottis sur lames et des gouttes épaisses sont prélevées sur le malade ainsi que sur son entourage et adressés au laboratoire Central du Paludisme, aux fins d'examen.

La délarvisation, est effectuée régulièrement deux fois par an à partir des mois de Mars Avril, dans les régions à forte endémicité palustre et d'une manière rigoureuse, dans d'autres régions peu infestées d'anophéles (la consommation en Malariol a été en 1964 de 164.851 litres).

Depuis deux ans nous avons demandé et obtenu le concours de l'Armée. Celle-ci a participé d'une manière très efficace aux opérations de délarvisation et son concours a été précieux.

Cet effort gigantesque accompli dans le domaine de la lutte antipaludique, a fait que l'endémie paludique a subi des changements importants. Tout d'abord le nombre de ces de paludismes confirmés par le laboratoire a énormément diminué, en particulier dans les régions jusqu'ici fortement infestées la vallée de la Medjerdah, le Kef, Makhtar, la région de Béjà; de Sedjnane (Gouvernorat de Bizerte), de Menzel Temime, Takelsa, El Haouaria au Cap Bon, la région de Kairouan et Enfidaville. Dans certaines autres régions du Sud, à Gabès en particulier, le Paludisme a même complètement disparu (voir tableau ci-joint des opérations prophylactiques).

Nous voyons donc, à la lumière des statistiques épidémiologiques, que l'endémie palustre est en régression très nette en Tunisie grâce aux efforts constants déployés dans la lutte antipaludique, les campagnes de lutte intensive contre les sauterelles effectuées aux cours des années qui se sont échelonnées entre 1955 et 1960 par le service de la production Agricole et de la Défense des Cultures du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture ont largement contribué à faire baisser le taux de l'indémicité palustre. En effet 5605 tonnes d'insecticides (H.C.H. Papathion) ont été employés au cours de ces années dans les différentes régions agricoles et plus particulièrement dans les régions du centre et du Sud lesquelles se trouvent être en même temps des régions impaludées. Si l'on ajoute à cette action bienfaisante de la lutte anti-acridienne l'effort réalisé sur le plan social par la fixation des populations jadis transhumantes, ou comprend aisément que l'endemie palustre ait regressé dans de fortes proportions.

Il reste hélas beaucoup à faire si nous voulons préserver d'une manière efficace et durable la population de ce fléau social, les enquêtes épidémiologiques récentes des mois de Septembre et Octobre 1964 nous ont malheureusement révélé des foyers d'épidémies à Kasserine, Béjà, Enfidaville et Kairouan, prélude à une épidémie qui risquerait d'être envahissante et redoutable si des mesures très énergiques de lutte n'étaient pas prises immédiatement a fin d'arrêter cette menace dépidémie.

De cette situation récente nous devons tirer les conclusions suivantes :

1°) Le paludisme, quoique devenu un problème secondaire de Santé Publique, risque à tout moment de repparaître sous forme d'épidémies graves, sur les mesures de lutte jusqu'ici appliquées : surveillance épidémiologique, chimioprophylaxie, chimiothérapie, campagnes de délarvisation, n'étaient pas renforcées par un meilleur équipement sur le plan qualificatif et quantitatif ainsi que par un personnel qualifié en plus grand nombre.

2°) D'autre part les crédits mis à la disposition de la campagne anti-paludique devront nécessairement être plus importants pour permettre l'achat de quantités suffisantes d'insecticides nécessaires pour une délarvisation sur une plus grande échelle et à un rythme beaucoup plus accéléré, et de médicaments en quantités suffisantes pour assurer d'une manière permanents les traitements préventifs et curatifs dans toutes les zônes d'endémicité et de la manière la plus large possible.

E. LA LUTTE ANTI-FAVIQUE

La teigne constitue elle aussi un fléau social contre lequel des efforts importants ont été déployés en 1964.

En effet la teigne est largement répandue en Tunisie, non seulement chez. les enfants mais aussi chez les adultes; les foyers d'endémicité se rencontrent sur tout le territoire de la République et surtout dans les zônes rurales ou dans les environs des agglomérations urbaines là où les conditions médiocres d'hygiène contribuent à en favoriser la propagation.

Du point de vue épidémiologique, il est important de savoir que c'est la famille infectée qui représente la principale d'infestion pour les enfants et de dissémination de la maladie.

Il faut donc se dire que la campagne antifavique serait vaine si elle n'était appliquée qu'aux enfants scolaires et si elle n'impliquait une lutte systématique en milieu familial des adultes et des enfants d'âge pré-scolaire.

Néanmoins, pour des raisons financières, l'action a été limitée jusqu'à maintenant au milieu scolaire et aux familles des enfants scolarisés.

Le problème de la thérapeutique de la teigne a été pendant longtemps et continue d'être un moyen mécanique, pas toujours efficace, relativement couteux et souvent dangereux.

En effet, depuis 1958, c'est à dire depuis le début de la campagne contre la teigne, la radioépilation est employée et elle a eu un effet curatif certain dans la grosse majorité des cas.

Néanmoins, cette thérapeulique présentait de graves inconvénients. En effet elle expose aussi bien le malade que l'opérateur à des risques graves. Par ailleurs un nombre important de manipulateurs qualifiés est nécessaire pour assurer la marche régulière des centres de soins de la teigne. Avec l'apparition récente de la GRISOPULVINE, anti-biotique administré par la voie buccale, la thérapeutique de cette maladie est devenue chose aisée, l'emploi de ce médicament n'exposant à aucun danger.

Les essais faits en 1964 au service de la teigne de l'Hôpital Aziza Othmana et à Sfax ont été des plus encourageants et il y a lieu d'envisager l'extension de cette expérience progressivement et aussi rapidement que possible aux autres gouvernorats.

F. LA LUTTE ANTI-TUBERCULEUSE

La tuberculose pulmonairée étant principalement une maladie à contagion interhumaine, elle se manifeste surtout par « foyer » qu'il est nécessaire de dépister, de circonscrire et de traiter.

Lorsqu'on pense aux millions de B.K. que peut eontenor le crachat d'un malade contagieux, on se rend compte du danger qu'il représente pour sa famille et pour son entourage. On se rend compte et même temps du rôle important que jouent dans la diffusion de la maladie les facteurs sociaux tels que les taudis les locaux surpeuplés le manque d'hygiène ainsi que l'ignorance et l'insouciance des malades.

C'est pour ces raisons que la tuberculose pulmonaire sévit avec plus de force dans les pays sous-développés ou en voie de développement. C'est pour ces raisons que dans ces pays, les moyens curatifs et préventifs de la lutte antituberculeuse ne peuvent à eux-seuls suffire pour enrayer ce fléau.

Le Gouvernement Tunisien a mis en œuvre des moyens très importants dans le cadre de la lutte antituberculeuse laquelle est menée en

fait depuis le 12 Janvier 1959. Ces moyens sont les suivants :

— I - Extension de la Campagne Antituberculeuse

— II - Création de moyens nouveaux de lutte antituberculeuse dans le cadre de la réalisation du Plan Triennal.

— III - Réalisations non prévues au Plan mais que les circonstances ont permis de faire les moyens normaux du Budget de l'Etat.

Conçue au cours de l'année 1958, la campagne Nationale de lutte Antituberculeuse a démarré à Sousse le 12 Janvier 1959 et s'est étendue au Gouvernorat de Kairouan en Décembre 1960 et à celui de Gabès en Septembre 1962. Elle a englobé depuis le Gouvernorat de Bizerte et de Nabeul et doit s'étendre en 1965, sous des formes techniques nouvelles aux Gouvernorats du Kef puis successivement à celui de Béjà en 1966, à Souk El Arba en 1967 et à Gafsa en 1968.

A l'origine elle devrait limiter son action à la vaccination par le B. C. G. et au dépistage radiophotographique des malades tuberculeux, laissant aux formations sanitaires permanentes (Hôpitaux Régionaux, Hôpitaux Auxiliaires et Dispensaires) le soin d'assurer le traitement et le contrôle des malades dépistés. Mais devant l'absence de tout dispensaire dans plusieurs secteurs de chaque Gouvernorat, l'insuffisance quatitative et qualitative du personnel soignant dans les dispensaires et l'encombrement des consultations des Médecins de la Santé Publique, le service de la Campagne Nationale Antituberculeuse a été obligé d'étendre son champs d'action en prenant en charge toutes les consultations, et une partie des soins des malades tuberculeux dépistés.

A côté des équipes initiales de vaccination par le B. C. G. et du Dépistage radiophotographique il a dû constituer des équipes volantes de consultations et des équipes itinérantes de soins.

Actuellement ses activités comprennent :

— le contrôle tuberculinique et la vaccination par le B.C.G. de tous les sujets âgés de moins de 20 ans pour le Gouvernorat de Sousse et de moins de 25 ans pour les autres Gouvernorats.

— l'examen radiophotographique de toute la population à partir de l'âge de 4 ans en vue du dépistage des malades tuberculeux.

— la consultation des malades dépistés pour leur prescrire un traitement antituberculeux

— le contrôle régulier clinique et radiophotographique de ces malades afin de pouvoir suivre l'évolution de leurs lésions sous l'action des médicaments antituberculeux prescrits.

— le contrôle périodique radiophotographique des familles des malades tuberculeux contagieux en vue de détecter une contamination éventuelle de l'entourage par le malade.

— la prise en charge directe du traitement antituberculeux des malades domiciliés dans les secteurs dépourvus de dispensaires et démunis d'infirmiers polyvalents itinérants.

— la chimioprophilamie des enfants âgés de 5 ans et avant réagi positivement aux tests tuberculiniques afin de les protéger contre une atteinte plus grave de la maladie.

Pendant ces 6 années d'activité, la Campagne Nationale Antituberculeuse a couvert la totalité des 2 Gouvernorats de Sousse et de Kairouan et près des 2/3 du Gouvernorat de Gabès ainsi qu'une partie importante des Gouvernorats de Nabeul et de Bizerte.

Le Plan Triennal a prévu que chaque gouvernorat serait doté d'un dispensaire antituberculeux. Il a prévu en outre que le pays serait doté de quelques Centres Poly-régionaux de Phtisiologie bien équipés et suffisament importants pour l'hospitalisation des cas graves de tuberculose qu'il est difficile de traiter à titre ambulatoire.

a) **Les dispensaires Antituberculeux**

Ils existent déjà ou le seront d'ici la fin de 1965 dans tous les gouvernorats à l'exception ceux de Sfax et du Kef dont les dispensaires polyvalents ont été reconvertis dernièrement pour d'autres activités.

Pour ces deux gouvernorats, les consultations externes des Centres Régionaux de Phtisiologie accomplissent les missions dévolues aux centres antituberculeux dans le cadre de la centralisation sur le plan régional de la lutte antituberculeux à savoir :

— Dépistage et contrôle clinique radiologique et bactériologique des malades tuberculeux du gouvernorat.

— Surveillance de leur traitement en collaboboration avec les autres médecins de la Santé Publique.

— Application de mesures préventives : vaccination par le B.C.G. et chimioprophylaxie.

Pour avoir une idée de l'activité de ces dispensaires on peut avancer les chiffres suivants relevés pendant l'année 1964.

Nombre de personnes vaccinées au B.C.G.	140.000
Nombre de personnes testées à la radioscopie	120.000
Nombre de malades dépistés	2.000

b) - **Centres de Phtisiologie**

Actuellement, il existe dans la plupart des régions une infractructure hospitalière antituberculose.

Néanmoins cette infrastructure devra être nettement renforcée dans un proche avenir et plus particulièrement dans les régions qui en sont complètement diminuées telles que les gouvernorats de Gafsa et de Kaserine.

En plus de ce qui était prévu au plan, l'année 1963-64 a vu renforcer les moyens de lutte contre la tuberculose par :

a) l'ouverture du Centre de Pneumo-Phtisiologie de Menzel Bourguiba qui, avec ses 200 lits actuels et ses possibilités d'extension constitue un appoint très important

b) l'ouverture du Centre Sionville qui, par ses 200 lits, a permis de desservir la région du Cap-Bon et une partie du Sud du Gouvernorat de Tunis.

c) la création de 6 équipes mobiles dotées de moyens de transport et chargées d'étendre au maximum le champs de la vaccination par le B. C. G.

On peut dire en conclusion que l'effort s'est poursuivi au cours de la triennie dans le domaine de la lutte antituberculeuse et qu'il a consisté essentiellement à mettre sur pied les structures et les formes d'organisation d'une véritable campagne nationale qui, nous l'espérons, pourra devenir effective dans le cadre de la réalisation du nouveau plan quadriennal.

G. LUTTE ANTI-VARIOLIQUE

Durant de très nombreuses années la variole a été une des préoccupations du service de l'Hygiène et de l'Epidémiologie en Tunisie.

Grâce aux campagnes systématiques de vaccination, la variole a complètement disparu en Tunisie.

Le succès incontestable remporté par le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique dans le domaine de la lutte anti-variolique a été la fin de l'épidémie qui sévissait auparavant dans le pays et un seul cas de cette maladie a été enregistré depuis Juin 1954.

La Tunisie, en effet, bénéficie tous les ans de la vaccination antivariolique obligatoire d'un cinquième de la population.

En outre, tous les ans, la vaccination antivariolique est faite systématiquement à tous les nouveaux nés et les enfants entrant en 1ère année de scolarisation.

Chaque année, au mois de Décembre, un arrêté rend obligatoire pour toute personne quelque soit son âge, la vaccination.

Nous devons veiller à la conservation du résultat acquis par une politique de vaccination 100 % et de revaccination, de surveillance et de vigilence.

H. LE PLANNING FAMILIAL

I. - Introduction

Le planning familial qui est un problème mondial, intéresse particulièrement tous les pays en voie de développement.

En Tunisie, une première étape a été amorcée par l'apparition de la loi N° 61-7 du 9 Janvier 1961 (21 Redjeb 1380) relative à la vente au public de produits et remèdes anti-conceptionnels.

L'orientation a été donnée par le Président Bourguiba dans son discours d'ouverture du Congrès de l'Union Nationale des Femmes de Tunisie le 22 Décembre 1962 :

« Si nous ne contrôlons pas les naissances nous n'aboutirons à rien car nous risquons de nous retrouver ramenés, malgré nos efforts à un niveau inférieur à celui du point de départ

Des campagnes de presse, des colloques, des symposium, des conférences se sont multipliées autant de témoignages plaidant en faveur de la réceptivité des citoyens tunisiens à cette question de première importance.

II. - **Quelques données statistiques**

Les statistiques de 1960 ont donné les résultats suivants :

La Tunisie a une population de 4.167.800 habitants dont 19 % âgée de moins de 5 ans, 21 % de 6 à 14 ans, 50 % de 15 à 64 ans et 10 % de plus de 64 ans. Notons en particulier le taux de 40 % de ceux qui sont âgés de moins de 14 ans. A cette date, le nombre des naissances était de 43,72 % et le taux de mortalité de 21 à 22 % ce qui donne un taux d'accroissement démographique de 2,3 %.

Il y a lieu de penser que ces chiffres sont nettement modifiés par l'amélioration des conditions sanitaires surtout dans le domaine de la protection maternelle et infantile au cours des cinq dernières années.

Le taux de natalité est resté constant mais le taux de mortalité est en baisse essentiellement le taux de mortalité infantile (à titre d'exemple il est passé de 200 pour 1000 en 1952 à 100 pour 1000 en 1960).

III. - **Le Programme d'action du Secrétariat à la Santé Publique**

. **L'accord avec la fondation Ford**

Plusieurs séances de travail ont été organisées entre les représentants de la fondation ford et du Conseil de la (Population Council) et les représentants du Secrétariat d'Etat à la Santé Publique en Mars 1963 pour établir les grandes lignes d'un programme d'action susceptible d'être modifié au fur et à mesure de l'expérience. De mode de financement de ce programme a été fixé à 34.000 dinars (contribution du gouvernement) et 200.000 dollars (contribution de la Fondation Ford).

2. Un voyage d'études a été effectué par des spécialistes tunisiens qui ont eu pour mission de se renseigner sur des programmes différents de planning familial aux Etats-Unis, au Japon, au Pakistan. Après ce voyage d'études a commencé une

3. **Expérience de deux ans :** Cette expérience a débuté par :

a) un séminaire de formation de quatre semaines destiné au personnel médical désigné pour le planning familial.

Ce séminaire a comporté des conférences cours et des travaux pratiques adressés aux médecins, sage-femmes, animatrices, aides-soignantes et représentantes des Organisations Nationales.

Il a eu pour objectif d'expliquer aux participants les méthodes d'enquête particulières dans le domaine et l'utilisation des moyens anticonceptionnels modernes.

Ce séminaire a été suivi :

b) **D'une enquête sur les conditions sociologiques dans douze centres urbains et semi-urbains :**

Cette enquête a touché 2400 foyers.

Les couples qui ont été interrogés une première-fois, au début de l'expérience puis une seconde fois. L'exploitation de cette enquête sera faite en TUNISIE sous le contrôle d'un démographe tunisien.

c) **Le déroulement de l'expérience du Planning Familial lui-même :**

Le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique a mis au joint un programme national de planning familial en Tunisie.

Ce programme se déroule depuis le mois de Juin 1964. Les services de Planning Familial sont maintenant disponibles dans certains Centres de P.M.I. et dans les services de gynécologie de plusieurs Hôpitaux. Au mois de Février 1965, plus de 6.000 femmes ont bénéficié des services de planning familial.

Les services de planning familial

Ces services sont actuellement disponibles Dans les Centres de P.M.I. la sage-femme de gynécologie des hôpitaux.

Une liste de ces Centres figure ci-après. Le nombre de ces centres s'accroit sans cesse et continuera probablement d'être augmenté.

Tous les services de planning familial sont gratuits.

Dans les Centres de P.M.I. la sagee-femme donne des renseignements sur la reproduction et sur les différentes méthodes anticonceptionnelles. Les consultantes sont alors en mesure de choisir la méthode de planning familial qu'elles estiment leur convenir le mieux. Les produits contraceptifs sont fournis au Centre.

Dans les hôpitaux, les gynécologues et les chirurgiens pratiquant les méthodes de contrôle des naissances.

SECTION X

L'HABITAT, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

Dans le cadre des projets prévus au plan triennal 1962-64 au titre de l'Habitat; de l'Urbanisme et des Constructions administratives, les opérations suivantes sont accomplies.

1°) **HABITAT :**

Projets sont l'exécution a commencé avant 1963 :

— Construction de villas et d'immeubles d'habitation dans le lotissement R6 à Monastir : Travaux terminés;

— Logements ouvriers (Programme 1960) : Travaux terminés;

— Logements populaires (tous programmes) : Viabilité et travaux supplémentaires : Travaux terminés;

— Construction de 400 logements dans le lotissement R7 à Monastir : Travaux terminés;

— Construction de 1.000 logements au Sahel : Travaux terminés.

— Construction de 300 logements à la Nouvelle Matmata : Travaux terminés;

— Construction de 40 logements dans 5 localités : Travaux terminés;

— Logements populaires (crédits complémentaires nécessaires au règlement des dépenses engagées par MM. les Gouverneurs et restées impayées) : Travaux termins;

— Reconstruction de 900 habitations dans la région de Gabès : Travaux terminés;

— Aide à la Construction de logements à loyer réduit : Travaux terminés;

— Construction de 500 logements à El Khadra Travaux terminés;

Projets dont l'exécution a commencé en 1963

— Construction de 1105 logements ouvriers : Travaux en cours;

— Construction de 857 logements au Sahel : Travaux terminés;

— Construction de 50 logements à loyer réduit : Travaux terminés;

— Construction de 373 logements à El Khadra : Travaux terminés;

— Construction de 67 logements à El Khadra (chantier expérimential) : Travaux terminés;

— Construction de 552 logements économiques à Sfax dans la cité de recasement « Rbatt » : Travaux terminés;

— Construction de 481 logements à la cité du Nouveau Mélassine au Bardo : Travaux terminés;

— Construction de 8050 logements populaires sur l'ensemble du Territoire de la République : Travaux en cours.

2°) **URBANISME :**

Projets dont l'exécution a commencé avant 1963 :

— Construction d'un marché couvert à Monastir : Travaux terminés;

— Construction de la Salle des Fêtes à Monastir : Travaux terminés;

— Construction d'un parc à l'entrée de la ville de Monastir : Travaux terminés;

— Création de 6 Bureaux d'études pour l'établissement des plans d'aménagement urbains : Etudes en cours.

Projets dont l'exécution a commencé en 1963

— Réalisation du Plan d'aménagement de la ville de Monastir : Travaux terminés;

— Aménagement de boulevard Front de Mer à Monastir : Travaux terminés;

— Construction d'une salle des congrès à Bizerte : Travaux terminés;

— Aménagement et extension de Dar Essaada : Travaux en cours;
— Aménagement de la ville de Sousse : Travaux en cours;
— Aménagement de Souk El Arba : Travaux terminés;
— Aménagement de Souk El Khémis : Travaux terminés;
— Aménagement de Ghardimaou : Travaus terminés;
— Etudes des projets d'urbanisme : Etudes en cours;
— Etudes générales et établissement des plans d'aménagement : Etudes en cours;
— Construction de documents topographiques Etudes en cours.

Projets dont l'exécution a commencé en 1964 :

— Aménagement de la ville de Médenine : Travaux terminés;
— Aménagement de Bab Saâdoun : Travaux terminés;

3°) **CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES :**

Projets dont l'exécution a commencé avant 1963 :

— Construction de bureaux au Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat : Travaux terminés;

Projets dont l'exécution a commencé en 1964 :

— Installation du chauffage central dans les bâtiments de l'Arrondissements de Sousse : Travaux terminés;

Une fiche conforme au modèle donné a été établi pour chacun des projets ci-dessus.

Elle comporte tous les renseignements demandés dont, entre autres, la nature et consistance du projet et son coût total.

Il est à noter que les investissements effectués s'élèvent, pour chacun des domaines intéressés, comme suit :

1°) **HABITAT :**

— Constructions achevées (6533 logements) : 3.394.583,636 Dinars.
— Constructions en voie d'achèvement (9155 logements) : 4.656.500,000 Dinars.

2°) **URBANISME :**

— Travaux achevés : 1916.070,000 Dinars
— Travaus en voie d'achèvement : 975.000,000 Dinars.

3°) **CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES :**

— Travaux achevés : 40.500,000 Dinars.

Il est à remarquer que certains projets, réalisés dans le domaine de l'Habitat, ont été financés en tout ou partie sur les crédits inscrits au titre de l'Urbanisme (Réalisation du Plan d'aménagement de la ville de Monastir : 2.846.180,000 Dinars).

Il s'agit de ceux ci-après désignés :

— Construction de villas et d'immeubles d'habitations dans le lotissement R6 à Monastir (Viabilité);
— Construction de 400 logements dans le lotissement 27 à Monastir;
— Construction de 1000 logements au Sahel (Crédit complèmentaire);
— Construction de 40 logements de recasement (Crédit complémentaire);
— Construction de 900 logements à Gabès (crédit complémentaire)
— Logements populaires (crédits complémentaires nécessaires en règlement des dépenses engagées par MM. les Gouverneurs et restées impayées);
— Construction de 5 Ecoles à Monastir (crédit complémentaire);

Le coût de ces projet s'élève à 275.000,000 + 59.306,000 + 60.978,735 + 21.568,894 + 100.000,000 + 73,833,226 + 36.166,774 = 626.853,647 Dinars — 22.488,647 (somme disponible sur crédit H.B.M.) = 604.365,000 Dinars.

Si l'on tient compte de ce coût ainsi que de celui des autres projets, à savoir :

— Construction d'un stade à Monastir (crédit complémentaire)	167.115,000
— Construction de la Salle des fêtes de Monastir (crédit complémentaire)	354.000,000
— Construction du Palais des congrès à Bizerte	582.000.000
Total.....	1.103.115,000

dont le financement a été ou doit être effectué sur le crédit inscrit pour la réalisation du Plan d'aménagement de la Ville de Monastir, les crédits effectués en matière d'urbanisme s'élèvent à :

— Réalisation du plan d'aménagement de la Ville de Monastir : 2.846.180,000 — 1.70743,000

(604.365,000 + 1.103.115,000) 1.138.700,000
— Réalisation des plans d'aménagement 3.000.000,000

Total 4.138.700,000

Or, les crédits jusque là ouverts au titre de l'Urbanisme se montant à 1.981.570,000 D. se décomposent comme suit :

— Réalisation du plan d'aménagement de la Ville de Monastir 1.138.700,000

— Réalisation des plans d'aménagement, à savoir et compte non tenu des projets routiers :

— Aménagement et extension de Dar Essaâda	200.000,000	
— Aménagement de la Ville de Sousse	105.000,000	
— Aménagement de Souk El Arba	32.175,000	
— Aménagement de Souk El Khémis	15.115.000	
— Aménagement de Ghardimaoui	4.580,000	
— Etudes des projets d'Urbanisme	68.000,000	
— Etudes Générales et établissement des plans d'aménagement ..	40.000,000	
— Constitution de documents topographiques	15.000,000	
— Aménagement de Medenine	45.000,000	
— Aménagement de Bab Saâdoun	66.000,000	
— Bureau d'Etudes pour l'Etablissement des plans d'aménagement	252.000,000	872.870,000
Total		**1.981.570,000**

De l'analyse des chiffres donnés ci-dessus, il ressort que les investissements réalisés dans le domaine de l'Urbanisme représentent moins de 50 % des crédits prévus.

Il est ajouté, enfin que la Direction de la Construction, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire du Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat qui est le Service constructeur des bâtiments de l'Etat a réalisé à ce titre des travaux dont le volume atteint la somme de 17.421.394,609 Dinars. Ces travaux concernent des Lycées, Collèges, Ecoles, Hôpitaux, Dispensaires, Hôtels, etc...

SECTION XI

AFFAIRES CULTURELLES ET INFORMATION

I.- INVESTISSEMENTS :

Les investissements réalisés par le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles au cours de la Triennie concernant divers projets dont le financement provient de sources différentes :

1°) Crédits antérieurs au Plan Triennal :

Ces crédits concernant essentiellement le programme archéologique. Il s'agit de divers projets relatifs à la création de certains musées (Musée Dar Hussein, Museée Islamique de Kairouan...) à la restauration de monuments (Ribat de Monastir...) à la création d'antiquarium (Carthage, Kerkouane) etc...

La plupart de ces projets ont été achevés au cours de la triennie; il reste en cours d'exécution certains travaux à caractère particulier, exigeant une main-d'œuvre très spécial (restauration de Ribat de Monastir).

2°) Crédit ouvert au titre du Plan Triennal

Il s'agit d'une somme globale de 300.000 dinars prévue à la section III : « L'éducation Sociale », sous la rubrique « Constructions Administratives ». Ces crédits ont été répartis sur différents projets dont le plus important concerne la construction, l'équipement et l'ameublement des Maisons du Peuple dans les différents gouvernorats.

En ce qui concerne les projets autre que ceux intéressant les Maisons du Penple, il s'agit essentiellement de l'agrandissement du Secrétariat d'Etat (90.000 D), de l'aménagement de la Maison de la Culture de Tunis (12.000 D.) et son équipement cinématographique (6.500 D.).

Quant aux Maisons du Peuple, la construction de ces dernières avait été réalisée par les gouverneurs sur leurs propres crédits. Le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles n'intervenant que pour une partie des frais, sous forme de subventions allouées aux Conseils de Gouvernorats pour les travaux d'achèvement. C'est ainsi qu'en 1964, une somme de 79.000 D. avait été répartie entre les gouvernorats suivants pour l'achèvement de 18 Maisons du Peuple :

— Gouvernorat	de Tunis.....	8.000 D.
— »	du Kef.....	13.000 D.
— »	de Nabeul.....	13.000 D.
— »	de Gafsa.....	8.500 D.
— »	de Médenine.....	23.000 D.
— »	de Sousse.....	8.500 D.
— »	de Bizerte.....	5.000 D.
	TOTAUX.....	79.000 D.

L'ameublement d'une partie des Maisons du Peuple a nécessité en 1964 un crédit de 13.000 Dinars et l'équipement en matériel cinématographique 34.000 D. En outre, un fond initial de livres destinés aux bibliothèques de ces Maisons a été acquis pour un montant de 16.000 D.

Soit pour l'équipement et l'ameublement : 63.000 D.

En conséquence, sur les 300.000 D. ouverts au titre du Plan Triennal, 250.500 D. ont été consommés à la date du 31/12/1964. Le reliquat soit 49.500 D. est destiné à parachever l'ameublement (15.000 D.), l'équipement en matériel audio-visuel (magnétophones, transistors, groupes électrogènes) = 10.000 D, à l'équipement et l'aménagement de la salle de cinéma du Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles (15.000 D.) et à l'acquisition de livres pour les bibliothèques des nouvelles maisons du peuple (9.500 D.).

3°) Crédits provenant du budget de fonctionnement

En 1964, il a été créé 6 bibliothèques publiques à : Gabès - Kalâa Kébira - Menzel Djemil - Tazarka.

et 2 bibliothèques enfantines à Tunis et Moknine.

En outre, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles a participé à la création de 29 bibliothèques municipales en les dotant des fonds initiaux d'ouvrages, la gestion proprement dite incombant aux Municipalités. Un crédit de 14.000 D. a été nécessaire pour l'exécution de ces divers projets.

D'autre part, la lutte contre l'analphabétisme a été intensifiée en 1964. En vue du lancement de la compagne massive prévue pour la quadriennie, un effeort particulier a été porté au sein des unités de production, 78 nouveaux centres ont été créés en 1964, répartis comme suit :

— Gouvernorat	de Tunis	13
— »	de Sousse	8
— »	de Médenine	4
— »	de Gafsa	2
— »	de Kasserine	2
— »	du Kef	12
— »	de Béjà	16
— »	de Bizerte	3
— »	de Souk El Arba	11

L'équipement de ces divers centres nécessité un crédit global de 15.000 D. environ.

4°) **Crédits ouverts au cours de la Triennie, non prévus initialement et destinés à l'exécution de certains projets.** Il s'agit de la création d'un Musée de la Révolution = (10.000 Dinars), d'un Musée des Arts et Traditions Populaires (10.000 D.), de l'expropriation d'un terrain à Carthage au profit de l'Institut National d'Archéologie (11.400 D.) et de la réalisation d'un ouvrage consacré aux « Perspectives Décennales » (74.000 D.). Ces 2 derniers projets ont été réalisés en 1963. Quant aux Musées de la Révolution et des Arts et Traditions Populaires, les crédits alloués n'ont été que partiellement utilisée, par suite de difficultés techniques ayant retardé le démarrage.

II.- FORMATION DES CADRES :

En 1964, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles a poursuivi son effort en matière de formation des cadres. Déjà sensible en 1963 l'accroissement du nombre des bénéficiaires de bourses au titre de diverses disciplines s'est maintenu en 1964 au même rythme. Ainsi, le nombre de bourses nationales accordées pour l'année 1964-1965 à presque doublé par rapport à celui de l'année 1963-1964 : de 70 il passe à 136. Il est vrai qu'un certain nombre de stagiaires qui poursuïvaient encore leurs formations ont été dotés, par souci d'équité et de simplification de bourses nationales.

D'autre part, le nombre des bourses internes allouées par le département pour les étudiants de l'école des Beaux-Arts et le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique passe de 49 à 69, soit une augmentation de 30 % environ.

Il convient de signaler que les bourses Nationales attribuées au titre des Affaires Culturelles comprennent également les secteurs de l'Information et la radio. (Journalisme, Radio, Interprétariat).

a) **BOURSES NATIONALES :**

	en 1963/64	en 1964/65
— Archéologie	9	16
— Imprimerie	2	1
— Interprétariat	12	14
— Radio et Journalisme	12	31
— Cinéma	9	12
— Sociologie	3	3
— Photo	3	3
— Bibliothèque et Documentation	4	6
— Beaux-Arts	14	35
— Chorégraphie	1	5
— Théâtre	1	10
TOTAUX	70	136

b) **BOURSES INTERNES :**	**en 1963/64**	**en 1964/65**
— Beaux-Arts	26	39
— Théâtre	21	25
— Chorégraphie	2	5
TOTAUX.....	**49**	**69**

c) **STAGE A L'ETRANGER :**		
— Enseignement (Education de base)..	20	12
— Bibliothèque	2	2
— Archéologie	Néant	1
— Imprimerie .....â	2	1

L'EQUIPEMENT TECHNIQUE DE L'AGENCE TUNIS-AFRIQUE-PRESSE

Bien qu'aucun investissement n'ait été prévu dans le cadre du Plan Triennal, l'Agence Tunis-Afrique-Presse a pu bénéficier durant la triennie d'un crédit de Cent Dix Sept Mille Dinars (117.000 D.) pour son équipement télégraphique et radio télégraphique.

Grâce à ce crédit, l'Agence Tunis-Afrique Presse a acheté un nombre suffisant de téléimprimeurs pour ses activités à Tunis, trois radio-récepteurs lui permettant de capter directement les agences étrangères, et deux emetteurs reliés à trois grandes antennes. Grâce à ces derniers appareils de transmission, l'Agence Tunis-Afrique-Presse est à même de diffuser par ses propres moyens les informations nationales jusqu'en Afrique sud-saharienne, en Scandinavie en Europe Centrale et Orientale. En utilisant une antenne du Secrétariat d'Etat aux P.T.T.; elle peut également transmettre, directement ses informations aux pays du Moyen-Orient Arabe.

Ainsi, les informations tunisiennes. pourraient être captées dans les pays africains et arabes, et dans plusieurs capitales européennes directement; à partir d'une source tunisienne, et non seulement à travers le canal des agences internationales.

Nos ambassades dans ces pays, pourraient connaître instantanément et sans grands frais l'actualité tunisienne, et être en possession des discours du Chef de l'Etat, des communiquées gouvernementaux, etc... Du point de vue équipement il suffit que chacune d'elle possède un radio-recepteur dont le coût ne dépasse pas Deux Mille Dinars (2.000 D.).

Grâce à ce crédit de 117.000 Dinars, l'Agence Tunis-Afrique-Presse a acquis une place de choix parmi les agences d'information du monde.

Ce crédit a été ordonnancé en deux tranches la première de 84.000 Dinars en Septembre 1963 et la seconde de 33.000 Dinars en Décembre 1964.

Le contrat avec la Société allemande Siemens qui s'est chargée de la fourniture et de l'installation de cet équipement a été signé en Octobre 1963.

A partir du début de 1964, des paiements et des livraisons partiels ont été effectués.

Au début de 1965, la totalité du matériel, exception faite des téléimprimeurs à caractères arabes, est arrivée à destination. La montage des appareils a commencé.

Du point de vue des paiements, l'Agence Tunis Afrique-Presse a dépensé durant l'année dernière, et dans le cadre des crédits alloués 64.150 Dinars et durant les deux premiers cette année 3.314 Dinars.

SITUATION AU TERME DE LA TRIENNIE

PROJETS EXECUTES AU COURS DE LA TRIENNIE ET NON PREVUS AU PLAN

AGENCE TUNISIENNE DE PUBLICITE (A. T. P.)

1°) Le 19 Mars 1963, le Parlement a voté une loi octroyant monopole de la publicité à l'Agence Tunisienne de Publicité, Société Anonyme au Capital de 8.000 Dinars, répartis en 1.600 actions de 5 Dinars chacune.

SOUSCRIPTEURS	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT DE LA SOUSCRIPTION
AL AMAL	350	1.750 D.
AS SABAH	350	1.750 D.
AL MARAA	100	200 D.
FAIZA	60	300 D.
JEUNE AFRIQUE	100	500 D.
LA PRESSE	40	500 D.
SATPEC	350	1.750 D.
SNED	200	1.000 D.
LE SPORT	50	250 D.

Il ressort de ce tableau que le financement du projet a été réalisé pour :

5.250 Dinars par le secteur privé et 2.750 Dinars par des société mixtes.

2°) **Réforme de structures introduites durant la Triennie**

Regroupement des activités publicitaires (cinéma, affichage, presse, divers) au sein de l'Agence Tunisienne de Publicité pour assainir le marché et promouvoir la publicité en Tunisie.

Nous pouvons dire que l'action de l'Agence dans différents secteurs commence à donner des résultats. Cependant il faut noter que le chemin à parcourir est encore assez important. On peut escompter que ce secteur atteindra « son rythme de croisière » grâce aux réformes prévues par le plan quadriennal.

CHAPITRE VII

Commerce et Prix

Commerce et Prix

Les lignes directrices de la réforme du Commerce Intérieur et Extérieur ont été tracée dans les perspectives décennales et le plan Triennal lesquels ont fixé les objectifs fondamentaux à atteindre.

Ces objectifs sont les suivants :

Sur le Plan du Commerce Intérieur :

Amélioration de l'écoulement des produits offerts à la consommation. Réduction ou stabilisation des prix de ces produits.

Sur le Plan du Commerce Extérieur :

La diversification des échanges. La sélection des importations et le développement des exportations.

SECTION I.

LE COMMERCE INTERIEUR

1°) **Les circuits de distribution :**

La réalisation des objectifs prévus par le plan triennal s'est poursuivie au cours de l'année 1964. Des efforts ont été faits en vue :

— d'organiser l'écoulement des produits offerts à la consommation ;

— d'assainir les structures commerciales existantes.

1°) **Au Stade du gros :**

L'organisation de l'écoulement des produits offerts à la consommation.

a) **L'Office du Commerce de la Tunisie**

Ne perdant pas de vue l'effort à fournir pour l'assainissement des circuits commerciaux l'O.C.T. a aidé les treize sociétés régionales dans la formation de leurs cadres et leur a accordé un important découvert.

Par ailleurs, dans sa politique d'aide aux groupements professionnels l'Office a participé à la création de la société fruitière «ETHIMAR» qui englobe tous les commerçants en légumes et fruits.

La Société « Ethimar » au capital de 30.000 Dinars (participation OCT. 10.000 D.) dispose à ce jour de vastes dépôts à Djebel Djeloud avec 12 chambres frigorifiques dont 6 peuvent se transformer en murisserie modèle pour la cuisson des bananes.

Cette Société est également équipée pour le travail de la pomme de terre et la préparation et le conditionnement des conserves de légumes (olives, variantes) fort demandées sur le marché extérieur.

L'Office a également mis en fonctionnement au cours de l'année 1964 un atelier pour le conditionnement du thé noir. La création de cet atelier répond à un double objectif.

Amélioration de la présentation de cette denrée et élimination dans un but hybiènique, de la vente en vrac.

Sur le plan extérieur, l'Office a représenté la Tunisie aux foires de Berlin, Tripoli, Paris Casablanca, Bruxelles, Goteberg, Palerme, Leipzig, plovdiv, Munich et Alger.

Quant aux représentations commerciales à l'étranger, l'Office a procédé au cours de l'année 1964 à l'ouverture de nouvelles maisons de Tunisie à Londres, Beyrouth et Tripoli.

b) **Les Sociétés Nationales Textiles**

La mise en place de structures complètement rénovées a permis un approvisionnement normal de tout le territoire.

La constitution de la Société de Commercialisation de textile (SOCOTEX) Août 1964 a permis l'assainir le circuit de distribution de la région de Tunis et Banlieue.

Cette société privée au capital de 80.000 D. groupe 800 actionnaires.

c) **LA S. T. I. L.**

Au cours de l'année 1964, cette société a vu ses attributions et ses fonctions s'élargir de plus en plus. En plus de la commercialisation des produits laitiers et des dattes, la STIL s'est vu confier en septembre 1964 la commercialisation des alcools et de la bière importés. A partir de cet date, l'intervention des anciens importateurs grossistes de whisky et de bière a été abolie.

Seule la S.T.I.L. a été habilitée à assurer le stade de grossiste et à approvisionner directement les sociétés régionales de Commerce et les commerçants détaillants de Tunis et Banlieue.

d) **Les sociétés Régionales de Commerce :**

En mettant fin au cumul abusif et illègal des marges bénéficiaires les Sociétés Régionales ont contribué a assurer une répartition plus équitable des bénéfices.

Les résultats obtenus au cours de l'année 1964 sont encouragents les Sociétés Régionales ont fait de double efforts pour dominer le commerce de leur région et ce conformément aux résolutions adoptées par les conseils d'Administration des Sociétés Régionales au cours du colloque du 28 et 29 Février 1964.

2°) **Le Commerce de détail**

Au cours de l'année 1964, les demandes d'ouverture de patente relatives à l'exercice du commerce de détail, ont été soumise à l'appréciation d'une commission mixte composée de représentants de l'Administration et de l'U.T.I.C.A.

Par ailleurs l'action menée à partir des grands magasins et des magasins témoins a permis de faire baisser les prix de certains produits et de combattre la spéculation.

B. **L'assainissement des structures commerciales existantes :**

1°) **Contrôle de certaines activités commerciales :**

Grâce à la loi du 30 Août 1961, l'Administration a pu exercer son contrôle sur les gérants d'immeubles, les commissionnaires, courtiers, agents d'assurance, concessionnaires, représentants...

Au cours de l'année 1964, le service du contrôle Economique a mis fin à l'activité de plusieurs représentants de commerce et de gérants d'immeuble inculpés d'infractions diverses.

2°) **Les groupements d'Importateurs :**

Le recours à la formule de groupement d'achat tend de plus en plus à se généraliser. C'est ainsi qu'au cours de 1964 la constitution du groupement des importateurs de verrerie et du groupement des Importateurs des papiers a permis d'assainir ce secteur d'évaluer les besoins du pays et de les satisfaire dans les meilleures conditions.

II. **L'action sur les prix**

Les actions entreprises au cours de l'année précédente ont été menées afin de maintenir les prix à un niveau raisonable.

Cet ainsi que l'Administration est intervenu pour fixer les prix des produits locaux soumis au régime de l'homologation.

Pour les produits importés, l'application de la loi du 19 Juin 1959 et de l'arrêté du 12 Novembre 1953 ont permis de limiter les effets de la hausse des prix dûe à l'augmentation des prix à l'origine et à la nouvelle déginition du dinar résultant de l'application de la loi du 28 Septembre 1964.

Par ailleurs, pour un certain nombre de produits il a été fait application du système de fixation des prix. C'est ainsi qu'au cours de 1964, un certain nombre d'arrêtés ont fixé les prix de certaines denrées à certains, produits.

Arrêté du 10 Juin 1964 portant fixation des taux limités des marges bénéficiaires des textiles articles d'habillement de la confection et de la bonneterie.

Arrêté du 28 Septembre 1964 relatif à la fixation des prix de vente du thé.

Décret du 28 Octobre 1964 portant fixation des prix de vente de l'huile.

Arrêté du 6 novembre 1964 fixant les prix de vente du café.

Cette intervention des pouvoirs publics a été complétée par les opérations de contrôle menée dans différents secteurs :

Commerce des pièces détachées automobiles des infractions ont été relevées à l'encontre des commerçants coupables de hausses illicites de prix.

Commerce d'articles textiles : des tournées d'inspection et de vulgarisation ont été faites en vue d'amener les commerçants de ces articles à l'application stricte de l'arrêté du 10 Juin 1964 relatif aux taux limités des marges bénéficiaires des textiles.

Mais ces actions n'ont pu empêcher les prix de gros et de bétail d'évoluer vers la hausse.

Les augmentations constatées résultent :

D'une majoration des prix à la production (augmentation des charges sociales, des taxes de consommation).

De la nouvelle définition du Dinar pour les produits importés

INDICE DES PRIX DE GROS (base 100 en 1940)

	MOYENNE ANNUELLE				Variation en % 1964-63	Variation en % 1964-62	Variation en % 1964-61
	1961	1962	1963	1964			
Produits alimentaires	2.029	1.975	3.113	2.154	+ 1,9	+ 9,1	+ 6,2
Produits Industriels	2.456	2.535	2.605	2.858	+ 9,7	+ 12,7	+ 16,4
Produits locaux	2.070	2.039	2.123	2.137	+ 0,7	+ 4,8	+ 3,2
Produits importés	2.361	2.393	2.564	2.848	+ 11,1	+ 19.0	+ 20,6
Indice Général	2.176	2.169	2.283	2.398	+ 5,0	+ 10,6	+ 10,2

INDICE DU COUT DE VIE (BASE 100 en 1962)

Année 1963-1964

GROUPES	1963	1964	Variations en %
Alimentation	101,7	106,9	+ 5,1
Habitation	100,1	103,6	+ 3,5
Entretien, hygiène et soins.....	105,0	107,6	+ 2,5
Transport	100,5	109,7	+ 9,2
Habillement	113,4	114,6	+ 1,1
Distraction et divers.....	100,5	103,9	+ 3,4
Indice d'ensemble.....	102,7	107,0	+ 4,2

SECTION II

LE COMMERCE EXTERIEUR

I. Les relations commerciales de la Tunisie avec les pays du Maghreb

Les échanges avec ces pays ont évalué comme suit (en milliers de dinars)

	Import	%	Export	%	Solde
1956	3.710	5,5	2.469	6,3	— 1.241
1957	2.358	3,7	2.642	4,9	+ 284
1958	1.869	2,9	3.257	5,1	+ 1.388
1959	1.384	2,2	2.446	4,1	+ 1.062
1960	1.168	1,5	3.930	7,8	+ 2.762
1961	1.354	1.5	2.030	4,4	+ 676
1962	737	0,8	1·708	3,5	+ 971
1963	936,2	1,0	2.812,7	5,3	+ 1.876,5
1964	2.293	2,1	4.504	7,9	+ 2.211

Il ressort de ce tableau que le volume des échanges (import + export) a doublé au cours de l'année 1964.

1°) **Les relations avec l'Algérie :** Les relations commerciales avec ce pays restent régis par la convention signée entre les 2 pays le 1er Septembre 1963 est entrée en vigueur le 1er Novembre de la même année.

Au cours de l'année 1964, les échanges avec ce pays se sont développés d'une manière satisfaisante puisque la balance commerciale accuse un excédent de **313.000 Dinars.**

2°) **Relations avec la lybie :** A la suite de différentes prises de contact avec des responsables lybiens il a été décidé au cours de l'année 1964 de :

Créer une maison de Tunisie à Tripoli

Créer une ligne maritime Tunis-Tripoli Gênes-Marseille Tunis.

Au cours de la même année le volume des exportations avec ce pays a presque triplé. De 700.000 D. en 1963 il est passé en 1964 à 2.144.000 D.

II. Relations de la Tunisie avec les pays Arabes

1°) **Avec le Soudan :** un effort d'intensification des échanges a été fait à partir de la conclusion d'un accord commercial le 8 janvier 1964.

2°) **Avec la R.A.U. :** En vue d'adopter l'accord commercial et le paiement tuniso-égyptien aux impératifs du Plan, deux protocoles additionnels ont été signés au cours de l'année 1964.

Les discussions engagées ouvrent de nouvelles perspectives dans le domaine de la coopération avec la R.A.U.

Coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (radio isotop).

Coopération dans le domaine de l'utilisation et le secteur agraire.

3°) **Avec la Syrie :** Les échanges avec ce pays s'éffectuaient jusqu'au 24 juillet 1964 en l'absence de tout accord.

En vue d'intensifier et de normaliser les échanges avec ce pays un accord commercial a été conclu le 24 juillet 1964.

4°) **Avec le Koweit :** Le 24 Juin 1964 a eu lieu au Koweit la signature d'un accord financier aux termes duquel le gouvernement Kowaitien octroit à la Tunisie un prêt de 4 millions et demi de Dinars Tunisien remboursable en 15 ans et comportant un long différé d'amortissement sans intérêt.

Ce nouveau prêt n'est pas lié à la réalisation de projets déterminés ou convenus entre les deux parties. Son utilisation est laissée à la discrétion du bénéficiaire.

5°) **Avec l'Arabie Séoudite :** Les échanges commerciaux entre la Tunisie et l'Arabie Séou-

dite se sont effectués en l'absence de tout cadre juridique jusqu'en 1964.

Le 24 juillet 1964 fut signé un accord commercial entre les deux pays. Aux termes de cet accord le gouvernement Séoudien s'engage à faire bénéficier certains produits tunisiens de préférences tarifaires sans aucune contre partie. Ce régime de faveur s'applique à 80 produits tunisiens.

Dans le domaine de la coopération économique et technique, il faut souligner que celle ci s'exerce actuellement dans le secteur de la navigation maritime et du sport.

6°) **Avec l'Irak :** Les échanges avec l'Irak sont demeurés faible malgré l'existence d'un accord commercial signé en 1960 entre les deux pays.

Afin de remédier à cet état de fait il a été signé à Tunis le 6 Juillet 1964 un Protocole additionnel. Dans le cadre de ce protocole il a été convenu que les produits tunisiens soient exonérés de certaines taxes douanières.

De plus des listes de produits à échanger ont été aménagées afin de tenir compte des besoins et des possibilités de chacun des deux partenaires.

7°) **Avec le Liban :** Bien que s'intensifiant les échanges avec ce pays se sont effectués en dehors de tout cadre juridique.

Au cours de l'année 1964, les autorités libanaises ont fait parvenir au gouvernement tunisien un projet d'accord commercial qui s'inspire des dispositions de la convention commercial Inter-Arabe qui instaure un régime préférentiel entre les deux pays.

III. Relations commerciales avec les pays Africains :

1°) **Avec le Congo-Léopoldville :** Au cours de l'année 1964, une mission commerciale tunisienne s'est rendue à Léopoldville et a étudié avec les responsables congolais les possibilités de créer un courant d'échanges commerciaux entre les deux pays.

A la suite de cette mission, un accord commercial a été signé le 29 Mai 1964. Malheureusement, les troubles persistants et l'équilibre précaire de ce pays constitent des handicap sérieux à un développement harmonieux des échanges.

2°) **Avec le Ghana :** En Mai 1964, une délégation commerciale tunisienne s'est rendue à Accra pour la conclusion d'un accord avec le Ghana. Les pourparlers avec les autorités ghénéennes n'ont abouti à la conclusion de l'accord, prévu.

IV. Les relations commerciales avec les pays de la Communauté.

L'importance des échanges de la Tunisie avec les pays de la Communauté Européenne Economique ont évolué comme suit :

Valeurs en milliers de Dinars

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		Solde
	Valeurs	%	Valeurs	%	
1956	51.705	76	26.984	69	24.721
1957	49.590	78	39.358	73	10.232
1958	51.296	79	46.594	72	4.702
1959	48.267	75	43.441	73	4.826
1960	57.754	72	33.545	67	24.209
1961	57.735	65	31.277	68	26.458
1962	59.800	66	35.772	73	24.028
1963	61.068	65,2	36.968	70	24.100
1964	64.848	58,5	37.402	65,3	27.446

Il ressort de l'examen de ce tableau que les échanges avec les pays de la C.E.E. n'ont jamais laissé un solde favorable à la Tunisie.

Un nouveau prêt de 5.000.000 de roubles a été accordé par l'U.R.S.S. et sera affecté à deux projets déterminés barrage de l'oued Kassab et Institut National technique.

Dans le domaine de la coopération Technique et Scientifique, la Yougoslavie a mis à la disposition du Gouvernement Tunisien dix nouvelles bourses.

b - **Hongrie** La Balance Commerciale Tuniso hongroise a toujours accusé un déficit au détriment de la Tunisie. Ce déficit était dû à la nature des moyens de paiement en vigueur entre les deux pays.

Pour pallier cet inconvénient un accord de paiement comportant un crédit swing de 300.000 $ a été signé entre les deux pays le 25 Avril 1964.

c - **Roumanie** La Tunisie n'était liée avec la Roumanie par aucun accord commercial et les échanges entre les deux pays se situaient à un niveau très bas.

Afin de promouvoir les échanges tuniso Roumanain un accord commercial et de paiement a été conclu le 30 Avril 1964.

II. LES IMPORTATIONS

En 1964 le volume global des importations a atteint 110.845.000 Dinars contre 93.662.000 Dinars en 1962 marquant un accroissement de 18,4 %.

La structure de nos importations par utilisation des marchandises durant les trois années 1962-1964 est reproduite dans le tableau ci-dessous :

Valeurs en milliers de Dinars

	1962	1963	1964
Animaux vivants et produits destinés à l'alimentation humaine	20.928	15.484	17.129
Produits Energitiques	6.271	7.396	5.797
Matières premières et demi-produits	22.448	27.273	28.183
Biens d'équipement	18.272	22.018	29.962
Biens finis de consommation	22.971	21.491	22.488
TOTAL	90.890	93.148	110.845

L'examen de nos importations par l'utilisation des marchandises fait ressortir par rapport à 1962 :

Une augmentation de la valeur d'importations des produits de consommation. C'est ainsi que les animaux vivants et les produits destinés à l'alimentation humaine sont passés de 15.484.000 D. en 1963 à 17.129.000 D. en 1964, les biens finis de consommation ont augmenté de 4,6 % en valeur.

Un accroissement remarquable des importations d'autres groupes de produits. Cette augmentation est de l'ordre de 36 % pour les biens d'équipement les matières premières et les produits semi-finis.

III. LE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des Exportations Tunisiennes depuis 1963

En milliers de Dinars

	1962	1963	1964
Animaux vivants et produits destinés à l'alimentation humaine	29.293	32.313	33.779
Matières premières et demi-produits	18.548	19.454	22.065
Produits finis	847	1.156	1.460
TOTAL	48.688	52.922	57.304

1°) **Les relations commerciales Tuniso Française**

La France occupe la premiere place dans le Commerce Extérieur de la Tunisie.

Au cours de l'année 1964, des négociations menées à PARIS au mois de Février ont apportées de nouveaux aménagements à la liste des contingents bilatéraux institués par l'échange de lettres du 17 Novembre 1962.

Mais par suite de la dénonciation de la part de la France de la convention commerciale et tarifaire Franco-Tunisienne de septembre 1959 les échanges entre les deux s'effectuent sous le régime de droit commun.

2°) **Les relations avec les autres pays de la Communauté :**

Les échanges avec l'Allemagne, l'Italie, les pays-Bas et l'U.E.B.L. marquent un accroissement de plus en plus important depuis 1960. Les conversations exploratoires concernant une éventuelle association de la Tunisie à la C.E.E. entamées au cours des années précédentes se sont poursuivies en 1964.

Une troisième session de conversations exploratoires a eu lieu à Bruxelles le 17 Juin 1964.

A l'heure actuelle la formule définitive à donner à l'association de la Tunisie à la C.E.E. fait encore l'objet de discussions.

V. Les relations Commerciales de la Tunisie avec les autres pays

1°) **Les pays de l'Association Européenne de Libre-Echange :**

La Balance Commerciale de la Tunisie avec la plupart de ces pays est déficitaire.

BALANCE COMMERCIALE DE LA TUNISIE AVEC LES PAYS DE L'A. E. L. E.

	Import	%	Export	%	Solde
1960	4.943	6,2	4.635	9,2	— 308
1961	4.865	5,5	3.515	7,6	— 1.350
1962	5.183	5,7	2.863	5,9	— 2.320
1963	5.615	6.0	3.000	5,7	— 2.615
1964	9.244	8,3	2.874	5,0	— 6.370

Comme le montre le tableau ci-dessus, le déficit avec ces pays plus que doublé au cours de l'année 1964.

Pour essayer de remédier à cet état de fait, une commission mixte Tuniso-Autrichienne s'est réunie à Vienne au mois de Mai 1964. Au cours de ces pourparlers, les problèmes suivants ont été discutés :

- Adaptation de l'accord commercial tuniso autrichien aux réalités économiques actuelles des deux pays par un réaménagement des listes de produits à échanger.

Rétablissement d'un équilibre dans les échanges commerciaux tuniso-autrichien dont la balance est déficitaire depuis 1962.

2°) **Les pays Socialistes :**

a - **U.R.S.S. Pologne, R.D.A. Bulgarie, Tchécoslovaquie et Yougouslavie**

Les accords commerciaux conclus au début du plan triennal ont tous été renouvelés pour une période de quatre ans.

Au cours de discussions qui ont porté sur les listes des marchandises à échanger, il a été tenue compte des impératifs suivants :

- Augmentation au volume des échanges avec des pays;
- Diversification de la structure de ces échanges;
- Fixation de contingents conformément aux besoins et aux possibilités du marché tunisien.

Dans le domaine de la **coopération économique** les accords de crédits et les prêts consentis durant les années écoulées à la Tunisie par la Yougoslavie, l'U.R.S.S. la Pologne et la Tchécoslovaquie ont été prorogés.

1° **L'alimentation humaine** Le plan triennal a prévu une augmentation considérable de ce groupe de produits, durant l'année 1964, l'accroissement de ce groupe de produit a été de 2,10 % par rapport à 1963.

2° **Les matières premières et demi-produits :**

Secteur Energie : Le Plan Triennal prévoit la suppression de l'exportation de ce produit. Ces prévisions ont été réalisées dès 1963.

Produits d'origine animale : L'évolution de l'exportation de ces produits indique un fléchissement entre 1960 et 1963 et un faible accroissement en 1964.

Produits d'origine minérale : L'exportation de ces produits s'est accrue sensiblement pour atteindre en 1964 le chiffre de 12.477.000 D.

Les demi-produits : Les prévisions du plan triennal se trouvent confirmés en ce qui concerne le fléchissement de l'exportation des demi-produits. Notons cependant une légère hausse en 1964.

Les produits finis : Le plan triennal pr voyait l'exportation des produits finis destiné à la consommation.

L'exportation de ces produits a baissé e 1961 et 1962. En 1964 par rapport à l'anné précédente il a été enregistré une augmen tation de 26,3 % dans l'exportation de ce produits.

En conclusion on peut dire que les objecti principaux des perspectives décennales et d plan triennal ont été atteints en ce qui co cerne la restructuration de nos exportations

VI. EVOLUTION DU DEFICIT DE LA B LANCE COMMERCIALE

Le déficit de la balance commerciale est 53.541.000 D. en 1964 contre 40.228.000 en 196

L'aggravation de ce déficit prévue par plan triennal peut être considéré comme u signe de développement économique puisqu est caractérisé par une plus grande proporti de biens d'équipement par rapport aux bie de consommation.

CHAPITRE VIII

FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE XIII

FINANCES PUBLIQUES

FINANCES PUBLIQUES

La tendance manifestée par les Finances Publiques, au cours de l'année 1964, annonce nettement le programme de stabilisation décidée par le Gouvernement au lendemain de l'adoption d'une nouvelle définition du Dinar.

En effet, d'une part, les dépenses d'équipement et les dépenses des chantiers de lutte contre le sous-développement ont été pratiquement renfermées dans les limites qu'elles ont atteintes en 1963.

D'autre part, les ressources normales provenant de la fiscalité se sont trouvées accrues au cours de cette année qui a vu se réaliser le plein effet de la réforme fiscale, de sorte que le recours en système monétaire a pu être freiné. Par ailleurs, afin de pallier les lenteurs de la réalisation de l'aide extérieure, un emprunt obligatoire pour contribution au financement du pré-plan triennal a été lancé en Juin 1964, dont le produit a permis d'augmenter les disponibilités du trésor.

I.- Charges publiques

Il est précisé, tout d'abord, que ce terme ouvre aussi bien les dépenses budgétaires de l'Etat, des services de l'Etat dotés d'un budget annexe et des Etablissements Publics rattachés pour ordre au budget de l'Etat que les dépenses imputables aux comptes et fonds spéciaux du Trésor, qui, de par leur nature, peuvent être assimilées aux opérations budgétaires. Sous le bénéfice de cette observation, les charges publics se sont élevées, en 1964, à un montant net de 131.332.000 Dinars se détaillant comme suit :

— Dépenses de gestion.....	72.521.000 D.
— Dépenses d'équipement....	46.146.000 D.
— Dépenses sur Fonds de concours	1.108.000 D.
— Dépenses sur comptes et fonds spéciaux du Trésor..	11.557.000 D.
TOTAL.....	131.332.000 D.

Comparés aux dépenses effectuées en 1963, les résultats de 1964 ont évolué dans une proportion de 11 % imputable différemment aux diverses natures de dépenses.

1) Dépenses de gestion

Les dépenses effectives de gestion se sont élevées durant l'année 1964 à 72.521.000 D. contre 61.760.000 D. en 1964 soit une augmentation de 10.761.000 D. détaillés suivant le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	GESTION 1963	GESTION 1964	DIFFERENCES En plus	DIFFERENCES En moins
		(en milliers de Dinars)		
Dépenses de souveraineté	4.718	4.794	76	—
Dépenses afférentes à la Dette de l'Etat	4.400	6.257	1.857	—
Dépenses de personnel et de matériel nécessaires au fonctionnement des services	34.705	40.532	5.827	—
Dépenses résultant de l'intervention de l'Etat				
— en matière économique :	5.085	5.525	440	—
— en matière sociale et culturelle.	12.852	15.413	2.561	—
Total général.....	61.760	72.521	10.761	—

La parfaite stabilité des dépenses de souveraineté qui englobent les frais de fonctionnement de l'Armée continue à se confirmer.

En matière de dépenses afférentes à la dette de l'Etat, elles comportent en réalité :

— les annuités des prêts et engagements extérieurs et intérieurs à la charge de l'Etat ..... 5.924.000 D.
— les primes à la construction 197.000 D.
— les annuités des prêts à la charge des P.T.T..... 136.000 D.

TOTAL..... 6.257.000 D.

Sur ce dernier point, il convient de préciser que l'endettement du Budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones, correspond à l'amortissement des sommes mises par l'Etat à la disposition de cette Administration pour l'exécution de ses dépenses d'équipement.

En ce qui concerne les annuités des prêts et engagements incombant à l'Etat, elles se répartissent conformément au tableau ci-après:

GESTION 1964	INTERETS	CAPITAL	TOTAL
Dette intérieure	1.455.000	1.414.000	2.869.000
Dette extérieure	911.000	2.144.000	3.055.000
TOTAL.....	2.366.000	3.558.000	5.924.000

L'évolution des dépenses de la dette en 1964 par rapport à 1963 est essentiellement dûe aux échéances en capital des prêts accordés à la Tunisie par la Hambros Bank de Londres et la Médiobanca de Milan.

Cependant les résultats budgétaires de 1964 ne font pas apparaître l'incidence de la nouvelle définition du Dinar sur l'amortissement des prêts extérieurs.

La croissance des dépenses de la 3e partie du budget participe pour plus de 54 % dans l'augmentation générale des dépenses et se chiffre à 16 % par rapport à 1963, contre 7,1 % en 1963 par rapport à 1962.

Indépendemment de l'évolution normale des traitements et salaires, l'année 1964 a enregistré les effets d'une certaine libéralisation en matière de recrutement du personnel pour répondre aux besoins croissants de l'Administration. Il convient en effet, de rappeler que pendant plusieurs années, la loi de finances a limité le recrutement de nouveaux personnels aux secteurs prioritaires de l'agriculture, de la Santé Publique et de l'Education. A cet endroit, les dépenses de personnel et de gestion Administrative de l'Education Nationale ont progressé, en chiffres ronds, de 10.670.000 D. en 1963 à 12.610.000 D. en 1964 soit une augmentation de 1.940.000 D. dont 1.700.000 D. pour le personnel. Dans ce même cadre, le personnel spécialisé employé dans le domaine de la Jeunesse et des Sports a nécessité, en 1964, une dépense supplémentaire de près de 150.000 D.

En outre, du fait de la généralisation progressive du plein-temps des médecins, les dépenses de personnel médical et paramédical se sont accrues de 250.000 D.

Enfin, parallèlement au démarrage de la réforme fiscale, il a fallu renforcer les cadres des agents de recouvrement et créer de nouvelles unités de perception de l'impôt, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses de l'espèce de 300.000 D. en chiffres ronds.

En revanche, les dépenses de matériel et de gestion Administrative ont été confinées dans les limites compatibles avec le souci d'économie constamment affirmé par le Gouvernement de sorte qu'elles n'ont pas subi de gonflement au cours des trois mois qui ont suivi la nouvelle définition du Dinar en Septembre 1964.

Sur le plan de l'intervention de l'Etat, l'accroissement des dépenses en matière sociale et culturelle doit être lié particulièrement aux subventions accordées aux nouveaux Etablissements Publics d'enseignement (11 lycées, 1 Ecole Normale d'Instituteurs, 7 Centres d'Enseignement Agricole), de Formation (Institut de Formation Professionnelle et de Productivité, Ecole Nationale d'Administration), et d'hospitalisation (1 hôpital Régional et 1 hôpital auxiliaire).

2) **Dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement réalisées en 1964 ont été pratiquement maintenues à un niveau sensiblement égal à celui constaté en 1963.

Désignation des Secteurs	1963	%	1964	%	DIFFERENCES	
					En plus	En moins
			(En milliers de Dinars)			
Agriculture et pêche	16.853	36,0	18.505	40,1	1.652	—
Industries et Artisanat	3.415	7,4	3.448	7,5	33	—
Infrastructure	18.945	40,5	15.800	34,2	—	3.145
Formation des cadres	5.957	12,8	8.376	18,2	2.419	—
Divers	1.552	3,3	17		4.104	1.535
TOTAL...	46.722	100 %	46.146	100 %	8.208	4.680
					— 3.528	

Après l'accélération des dépenses d'équipement enregistrée durant l'année 1963 au cours de laquelle les investissements budgétaires ont presque doublé par rapport à 1962, l'année 1964 a vu se maintenir le même rythme global qu'en 1963, ce qui annonce la stabilisation décidée officiellement en Septembre 1964. Dans le détail, il y a lieu de relever que le secteur agriculture et pêche accuse proportionnellement le plus fort pourcentage tandis que les dépenses d'infrastructure ont été relativement comprimées.

En définitive l'exécution du pré-plan triennal, dans la part imputable sur le budget se résume dans le tableau ci-après qui récapitule les paiements faits à ce titre :

Désignation des Secteurs	1962	1963	1964	Total	%	Observations
			(milliers de dinars)			
Agriculture et Pêche	9.699	16.853	18.505	45.057	38.0	
Industrie et artisanat	1.534	3.415	3.448	8.397	7.1	
Infrastructure	9.281	18.945	15.800	44.026	37.1	
Formation des cadres	3.798	5.957	8.376	18.131	15.3	
Divers	1.359	1.552	17	2.928	2.5	
TOTAUX.....	25.671	46.722	46.146	118.539	100 %	

3°) **Dépenses sur fonds de concours :**

Il importe seulement de signaler, à cet endroit, que sur les dépenses de 1.108.000 D. exposées par la procédure des fonds de concours, les frais de fonctionnement sont estimés à environ 500.000 D. en chiffres ronds.

4°) Comptes et fonds spéciaux du Trésor

Les comptes et fonds spéciaux du Trésor constituent des modes d'invidualisation de certains produits, taxes parafiscales et centimes additionnels à certains impôts, encaissés par l'Etat pour être affectés à des dépenses déterminées.

La masse des dépenses enregistrées dans ce cadre a sensiblement augmenté en 1964 par rapport à 1963, puisqu'elle est passée à 11.537.000 D. contre 7.701.000 D. Cette augmentation se trouve pour l'essentiel au compte des opérations de compensations et aux fonds spéciaux de la Défense Nationale, de la Formation Professionnelle et de la Santé Publique. En effet, le Fonds de la Défense Nationale a versé au profit du Budget Général une contribution de 1.000.000 de Dinars tandis que les fonds de la Formation professionnelle et de la Santé Publique ont eu à supporter, en partie, les frais de fonctionnement respectivement des centres de formation professionnelle et des établissements hospitaliers.

Au demeurant, les comptes et fonds spéciaux du Trésor contribuent aux dépenses d'équipement proprement dites à concurrence seulement d'un montant évalué à 1.000.000 de D.

II. Ressources Publiques

Les ressources publiques réalisées au cours de la gestion 1964 s'élèvent à 116.751.000 réparties comme suit :

— Ressources ordinaires ..... 84.272.000 D.
— Recettes affectées à la couverture des dépenses du Titre II du Budget..... 21.372.000 D.
— Fonds de concours..... 1.232.000 D.
— Recettes des comptes et Fonds spéciaux du Trésor. 9.875.000 D.
TOTAL..... 116.751.000 D.

Bien que les ressources restent inférieures à la masse des charges, elles ont cependant évolué dans une proportion plus accentuée que celles des dépenses puisque leur taux de croissance en 1964 par rapport à 1963 se situe à 14 % contre 11 % pour les dépenses.

I. Ressources ordinaires

A. Evolution global des recettes fiscales au cours de la triennie

L'ensemble des ressources budgétaires a connu au cours des années 1962-1964 un excédent de recettes remarquable tant sur les prévisions du Plan que sur les prévisions budgétaires annuelles qui basées sur les recettes effectives des dernières années et sur une conjoncture économique plus saisissable au moment de leur élaboration reflétent mieux les tendances des recettes.

Comparées aux recettes de la gestion 1962, l'évolution des recettes pendant les deux dernières années constitue en quelque sorte le bilan de la réforme fiscale entrée en vigueur le 1er janvier 1963. Par contre, l'évolution des recettes entre 1963-1964 est simplement liée à l'évolution de l'économie aucun relèvement des tarifs n'ayant été opéré.

Les résultats sont consignés dans les tableaux suivants :

Prévisions budgétaires et recettes définitives

GESTION	Prévisions	Recettes	En +
	(En milliers de Dinars)		
1962	52.198	53.380	1.182
1963	54.619	58.960	4.341
1964	60.014	68.585	8.571

Prévisions du plan et recettes définitives

GESTION	Prévisions	Recettes	En +
	(En milliers de Dinars)		
1962	52.178	53.380	1.202
1963	58.275	58.960	685
1964	64.391	68.585	4.194

Les recettes définitives se sont ainsi soldées pour les trois années par des excédents qui ont permis de dégager une part accrue de l'impôt dans le financement des investissements publics. L'année 1964 constitue à cet égard une année record.

NATURE DES RECETTES	GESTION 1963	GESTION 1964	En plus	En moins
— Impôts Directs	11.714	13.203	1.489	—
— Impôts Indirects	38.418	46.014	8.596	—
— Autres droits, taxes et prélèvements divers	1.209	1.482	273	—
— Produits du domaine	257	105		152
— Produits des concessions, des forêts des exploitations économiques et des services payants de l'Etat	375	1.074	699	
— Produits divers	3.676	5.181	1.705	
— Ressources des Budgets Annexes.				
— P. T. T.	3.277	3.847	370	
— Monopoles	11.496	13.143	1.647	
— R. T. T.	243	233	—	10
TOTAL GENERAL	70.665	84.272	14.889	162

Cette évolution soutenue des recettes fiscales ui est significative a un double point de vue.

Tout d'abord, elle reste en relation avec évolution du produit intérieur brut, si bien ue le poids total de la charge fiscale ne s'est as sensiblement modifié et ne s'est pas en ous cas aggravé. C'est ainsi que pendant que P.I.B. augmentait de 12 % entre 1962 et 1963 rendement de la fiscalité augmentait sim-lement de l'ordre de 10,5 l'écart existant s'ex-lique par les pertes de recettes délibérement onsenties pour les raisons tenant à l'équité, épondant à des pré-occupations d'ordre éco-omique ou liées à des réformes d'ordre tech-ique. Par contre pour l'année 1964 le rende-ent de la fiscalité accuse un taux d'augmen-tation du P.I.S. n'excède guère 10 %. Mais il convient de souligner que cet accroissement notable des recettes fiscales est principalement imputable à une conjoncture inflationniste caractérisée par un accroissement des importations (+ 18,4 % contre 2,5 % en 1963). Cette conjoncture a eu pour effet de développer dans des proportions sensibles le rendement des impôts liés aux importations, au chiffre d'affaires et à la consommation, qui entrent pour une large part dans la structure de notre système fiscal.

D'autre part, l'évolution des recettes fiscales au cours de la triennie recouvrie une évolution différente des composantes du prélèvement total (impôts directs et impôts indirects).

Nature des Impôts	1962	1963	1964
Impôts Directs	10.050	11.670	13.200
Impôts Indirects ...	43.330	47.290	55.385

En effet, si la structure du système révèle a part prépondérante des impôts indirects irectement liés à notre état de développement, convient de souligner la part accrue des im-ôts directs dans la masse totale du prélève-ent qui de 18,4 % en 1962 passe respective-ment à 19,7 % et à 19,2 % pendant les années 1963 et 1964. Ce résultat marque la volonté du Gouvernement de réaliser une meilleure répartition des charges publiques par la réforme fiscale de Décembre 1962 dont l'effet le plus important fut une progression des

impôts directs plus rapide que celle des impôts indirects (+ 18 % en 1963 contre 8 %). L'année 1964 a vu cette tendance s'atténuer quelque peu (+ 17 % en matière de contributions indirects contre 13 % en spécifique à cette année, mais la progression des impôts directs n'en demeurent pas moins soutenue.

Il faut noter que les résultats acquis sont dûs, d'une part, à l'institution de la déclaration unique des revenus qui a permis de part sa conception même, de répérer de nombreux contribuables, d'autre part, à une reconversion de la mentalité des citoyens et de leur attitude moins réoticente vis-à-vis du fisc. Le nombre total de déclarations uniques est significatif à cet égard et il se confirme que cette innovation constitue un progrès notable dans la technique de perception des impôts directs.

Les déclarations uniques reçues pendant l'année 1964 s'élèvent à 395.710 contre 391.870 pendant l'année 1963 et se répartissant régionalement comme suit :

GOUVERNORAT	ANNEE 1963	ANNEE 1964
Tunis et Banlieue	73.072	90.705
Gabès et Médenine	47.367	48.194
Sousse	44.391	31.451
Gafsa	29.463	39.549
Sfax	29.342	32.078
Souk-El-Arba	26.015	18.461
Cap-Bon	25.839	20.733
Kairouan	25.799	26.117
Le Kef	24.807	23.838
Béja	20.855	20.807
Kasserine	18.664	17.073
Bizerte	18.631	26.704
TOTAL.....	391.827	395.710

B. Evolution des impôts directs

a) Impôts sur les revenus réels

Evolution des recettes

1962	1963	1964
	En millier de Dinars	
8.881	9.136	10.753

De l'évolution de ces impôts on peut tirer la conclusion :

— à savoir le nombre croissant de contribuables cotisant à la contribution personnelle d'Etat qui constitue un bon indicateur de l'élimination progressive de la fraude qui caractérisait cet impôt.

C'est ainsi que le nombre de contribuables est passé de 23.000 en 1962, à 65.000 en 1963 et à 75.000 en 1964 ce qui a permis un excédent de recettes sur les prévions du Plan Triennal ainsi retracé.

GESTION	Prévision du Plan	Recettes effectives	En +
1962	1.700	2.033	333
1963	2.250	3.359	1.109
1964	2.700	3.775	1.075

Par ailleurs la répartition régionale des contribuables, réflète la répartition des revenus et la forte concentration à Tunis des titulaires de revenus imposables.

Contribution Personnelle d'Etat : 1964

Tunis et Banlieue	49.623
Sfax	4.605
Sousse	4.220
Bizerte	3.352
Cap-Bon	3.167
Gabès et Médenine	2.518
Gafsa	2.125
Le Kef	1.529
Béjà	1.407
Kairouan	1.095
Souk-El-Arba	807
Kasserine	491
Total	74.939

Le ralentissement de l'activité commerciale constaté en 1963 (le nombre de transactions sur les fonds de commerce avait fléchi de 24 %) semble par ailleurs être poursuivi en 1964.

Les droits de patente ont été en deçà des prévisions du Plan et ont marqué au cours des dernières années une certaine stagnation.

ANNEE	Prévision du Plan	Recettes définitives	En + ou en —
1962	830	4.357	+ 527
1963	4.000	3.568	= 432
1964	5.150	4.489	— 679

Les résultats ainsi obtenus semblent s'expliquer par la réforme des circuits de distribution entamée en 1962. La création d'offices commercialisant les principaux produits, de sociétés régionales et de coopératives a réduit ou même supprimé l'activité de certaines entreprises, entraînant, à côté de leur aspect positif sur le plan économique général, une perte de recettes sur le plan fiscal. Les restrictions apportées à la création de nouvelles unités commerciales ont eu le même effet.

Notons cependant la tendance, en soi souhaitable qui se fait jour en matière de patente, la charge de l'impôt se déplace des personnes physiques vers les personnes morales dont la création et l'extention se font plus fréquentes, ainsi que le montre le tableau ci-après :

	1962	1963	1964
		En milliers de Drs.	
Personnes physiques.	2.204	1.202	1.491
Personnes morales...	2.153	2.364	2.998

Enfin l'impôt de distribution a connu, comme l'indique le tableau ci-après, une lente évolution principalement imputable à la capitalisation sociétaire interne en vue de l'autofinancement.

1962	1963	1964
468	528	50

b) **Impôts sur les revenus forfaitaires**

1962	1963	1964
1.169	2.529	2.450

L'évolution des recettes de cette catégorie d'impôts est directement liée à l'évolution de la production agricole qui a été, en 1963, nettement plus favorable qu'en 1962. Les recettes fiscales réflètent cette conjoncture encore améliorée par la réforme technique des impôts fonciers auxquels s'est substitué l'impôt agricole. L'introduction de cet impôt a permis en effet de doubler pratiquement les recettes à ce titre : 631.000 D. contre 324.000 D. en 1962 soit une augmentation de plus de 95 %.

Le léger recul constaté en 1964 est imputable à une production moins favorable en matière de céréales et à des circonstances accidentelles et spécifiques à l'année 1964. En effet, les difficultés de commercialisation du vin ont incité l'Etat à suspendre provisoirement le paiement de l'impôt de la vigne qui, inscrit dans les prévisions budgétaires 1964 pour un montant de 450.000 D, n'a enregistré qu'une rentrée de 181.000 D.

c) **Mesures préconisées par la réforme fiscale en faveur de l'investissement** :

Par l'effet de l'affranchissement de l'épargne réinvestie, de nouvelles possibilités ont déjà apparu pour les entreprises en 1963 qui a vu les bénéfices réinvestis s'élever à 420.000 D. La tendance prise s'est accentuée puisque ces mêmes bénéfices ont atteint en 1964 575.000 D.

D'autre part, dix sept entreprises industrielles ont obtenu des lettres d'établissement leur garantissant l'umminité fiscale pendant une période allant de deux à cinq ans.

Enfin les dégrèvements de carburants agricoles se sont soldés en 1964 par un coût chiffre à 233.200 D. contre 241.000 en 1963. Au total 4316 exploitants et 151 coopératives ont bénéficié cette année de cette mesure.

C. **Evolution des impôts indirects**

La première constation qui s'impose dans l'évolution des contributions indirectes est la productivité de ces impôts et la place prépondérante qu'ils occupent dans le prélèvement total, malgré l'effort centré sur les impôts lors de la dernière réforme.

a) **Taxes sur le chiffre d'affaires**

Taxe à la production

NATURE DE L'IMPOT	GESTION 1962	GESTION 1963	GESTION 1964
	(Milliers de Dinars)		
Taxe à la production			
— Régime importation	9.091	4.899	12.522
— Régime exportation	112	127	110
— Régime intérieur	3.421	3.543	4.313

Taxe de consommation

NATURE DE L'IMPOT	GESTION 1962	GESTION 1963	GESTION 1964
	(Milliers de Dinars)		
Taxe de consommation			
— Régime importation	1.242	2.212	2.217
— Régime intérieur	396	807	696

Le tarif de la taxe à la production n'ayant pas varié depuis son institution en 1955, le développement de cette taxe est fonction des importations et de la consommation. On remarque à cet effet l'accroissement notable des recettes fiscales en régime importation parallèle à ces opérations d'importation, qui bien que portant pour une large part sur des biens d'équipement soumis à des droits de douanes modérés, n'en demeurent pas moins grevées de la taxe à la production au taux normal. Par contre, en régime intérieur, l'évolution est plus lente en raison de l'assiette relativement réduite des produits tunisiens taxables, l'exportation étant en principe exonérée

En matière de taxe à la consommation les recettes ont presque doublé par rapport à l'année 1962, par l'effet du relèvement des tarifs et de l'extension de l'assiette de cette taxe. Comparées entres elles les recettes des années 1963 et 1964, qui sont du reste identique, indiquent que le mouvement des importations de produits de luxe ou de semi-luxe a été freiné ou, du moins, maintenu à son niveau antérieur. Tel était l'un des objectifs de la réforme de cette taxe.

b) **Droits de consommation**

Les recettes des droits de consommation ont évolué comme suit :

NATURE DU DROIT	GESTION 1962	GESTION 1963	GESTION 1964
	(Milliers de Dinars)		
Droit de l'alcool	480	463	505
Droit sur les épices	756	867	1.120
Droit sur les matières précieuses	38	46	38
Droit sur les carburants	5.590	5.762	5.744

La seule augmentation sensible entre 1963 1964 est enregistré par le droit sur les épices en raison de l'augmentation en valeur des importations de thé et du café notamment. Les droits sur les carburants n'ont pas sensiblement varié entre les deux années et semblent indiquer une consommation constante. Par contre, le droit sur les matières précieuses, après une augmentation en 1963 imputable au relèvement du tarif, se trouve ramené au niveau de 1962, malgré l'aggravation de bijoux et des mesures intervenues recemment en matière de distribution de l'or fin.

d) **Droits de timbre et d'enregistrement**

Gestion 1962	Gestion 1963	Gestion 1962
2.961	3.053	3.318

Il ressort de ce tableau que cette catégorie de droits évolue lentement, uniquement d'ailleurs du fait du relèvement des tarifs en 1963, le nombre de mutations sur les fonds de commerce sur les immeubles urbains et ruraux étant en nette diminution (24 % pour les fonds de commerce) et les acquisitions de terrains destinés à la construction étant dispensées d'impôts en vue justement de l'encouregeant de ce secteur.

En définitive, les recettes du budget de gestion pour l'année 1964 étant de 84.272.000 D. et les dépenses correspondantes s'élevant à ..... 72.521.000 D.

l'excédent budgétaire net se trouve égal à .... 11.751.0000 D.

correspondant à des plus-values de recetes pour ..... 8.771.000 D. provenant en partie, de la plus-value consécutive à la nouvelle définition du dinars.

Dinars et à des économies sur les dépenses pour ..... 2.980.000 D.

2. **Recettes affectés à la couverture des dépenses du Titre II du Budget**

Indépendemment de l'excédent des recettes du titres 1er du budget sur les dépenses correspondantes, les recettes affectées à la couverture des dépenses d'équipement se sont élevées en 1964 à 21.372.0000 répartis comme suit :

a) Contribution du budget ordinaire.... ..... 600.000 D.

b) Fonds d'emprunts intérieur.....

— Emprunt 5 % 1961 (à titre de régularisation comptable)..... 1.045.000 D.

— Emprunt 5 % 1964 pour le financement du plan triennal ..... 4.370.000 D.

c) Fonds d'emprunt extérieurs

— Prêts français..... ..... 425.000 D.

— Prêt de l'Association Internationale de Développement..... 455.000 D.

— Prêt Allemand..... ..... 153.000 D.

— Prêt koweitien..... ..... 6.508.000 D.

d) Fonds américains (Prêt et Dons)..... ..... 4.760.000 D.

e) Autres recettes en capital

— Don de l'Arabie Séoudite..... ..... 1.454.000 D.

— Participation de la France à la répa ration des Dommages de guerre 1.500.000 D.

— Coopération technique française.... ..... 81.000 D.

— Recettes diverses..... ..... 21.000 D.

Total..... **21.372.000 D.**

Ainsi les recettes propres du budget d'équipement n'ont couvrert en 1964, les dépenses de ce titre que dans la proportion de 46 %, le solde ayant été financé par les excédents du Titre 1er du budget et les disponibilités du Trésor.

3. **Recettes sur fonds de concours et comptes et Fonds spéciaux du Trésor**

Si les fonds de coucours encaissés en 1964 n'appellent pas de commentaires particuliers, en revanche, les recettes des comptes et fonds spéciaux de l'année sont restées inférieures aux dépenses de même nature de sorte que les opérations de l'espèce n'ont pu être équilibrées que grâce aux disponibilités laissées, à ce titre, durant les années antérieures. Cette situation doit être rapprochée de la tendance actuelle qui consiste à élargir la notion des comptes et fonds spéciaux à destination bien déterminée pour inclure les dépenses de fonctionnement ressortissant plus justement du tritre 1er du budget.

De cette manière le concours des excédents compte et fonds spéciaux du Trésor à la consommation des dépenses du Titre II du budget se trouve être diminué.

En définitive l'exécution des opérations budgétaires et parabudgétaires soit..	131.332.000 D.
n'a été financée par des recettes définitives qu'à concurrence de.....	116.751.000 D.
d'où un déficit de.....	14.581.000 D.

qui est venu grever le Trésor en 1964.

Le tableau ci-après détaillé, d'après leur origine, les voies et moyens de financement de la gestion 1964 :

Nature des ressources	Gestion 1963	%	Gestion 1964	%	En plus	En moins
Ressources extérieures	14.488	12,3	15.336	11,6		
Ressources internes budgétaires et para-budgétaires	87.737	74,2	101.415	77,3		
Ressources internes de trésorerie	15.973	13,5	14.581	11,1		
Totaux.....	118.198	100 %	131.332	100 %		

La part des ressources internes dans le financement des opérations budgétaires et assimiliées reste considérable puisqu'elle atteint près de 90 %. Bien qu'ayant légèrement augmenté en valeur absolue, les ressources extérieures continuent à s'inscrire dans une faible proportion par rapport à la masse des dépenses. Mais si cette situation n'a pas entrainé, en 1964, un alourdissement corrélatif des charges de trésorerie, c'est que l'augmentation des dépenses durant cette même année a pu être compensée, en partie, grâce aux excédents volumineux du Titre 1er du Budget.

III.- Situation de Trésorerie

Sans retrouver son aisance, le Trésor a pu, en 1964, exécuter ses opérations propres et parfaire le financement des opérations budgétaires et assimilées tout en maintenant l'équilibre entre ses ressources et ses charges ainsi que l'indiquant les tableaux ci-dessous :

1.- Ressources de trésorerie

Nature des Opérations	Mouvements enregistrés au cours de la gestion 1964		*OBSERVATIONS*
	En plus	En moins	
	(milliers de dinars)		
I. — Comptes des correspondants	14.901	—	
II. — Prêts à court terme :			
— Bons d'équipement	117	—	
— Bons du Trésor	1.392	—	
— Prêt de la Banque Commerciale Italienne de Milan	—	2.083	
Total.....	(16.410	2.083)	
	+ 14.327		

Après avoir bénéficier, en 1963, d'apports de fonds volumineux le Trésor s'est pratiquement maintenu, en 1964, à ses ressources normales constituées essentiellement par les avoirs des comptes des correspondants et le produit des titres émis à court terme.

Sur le premier point, il convient de signaler que le solde du compte courant de l'Agent Comptable des Postes Télégraphiques et Téléphoniques au Trésor accuse au 31 Décembre 1964, une évolution de 9,761.000 D. contre 12.323.000 D. en 1963. En outre, l'avoir de la Banque Centrale de Tunisie aux P. T. T. qui était de 17.343.000 D. au 31 Décembre 1963 a atteint 25.284.000 D. à la fin de la gestion 1964.

En ce qui concerne l'endettement du Trésor à court terme il a été sensiblement comprimé puisque Bons d'Equipement et Bon du Trésor se sont soldés en 1964 par un rapport net à 1.509.000 D. contre 9.578 en 1963.

2.- Charges de Trésorerie

Nature des Opérations	Mouvement enregistrés au cours de la gestion 1964	
	En plus	En moins
I. — Avances remboursables et paiements à régulariser ou à transférer	— 14.581	2.689
II. — Découvert pour le financement des opérations budgétaires et para-budgétaires	(14.581	2.689)
Total.....	+ 11.892	

La variation des charges de trésorerie est restée inférieure à celle des ressources de même nature de sorte que le compte-courant du Trésor a fait apparaître, au 31 Décembre 1964, un solde positif.

IV.- CONCLUSION :

Les résultats de l'année 1964 témoignant d'un certain redressement de la situation financière. Le plein effet de la réforme fiscale de 1962 augmenté des premières incidences sur les droits de douane de la nouvelle définition du Dinar; le lancement d'un emprunt public, la limitation des dépenses des chantiers de lutte contre le sus-développement et le maintien des dépenses d'équipement à leur niveau de 1963, ont permis d'aboutir à la fin de 1964 à une amélioration des finances publiques. L'ensemble de ces efforts qui se placent dans le cadre du plan de stabilisation amorcé en Septembre 1964 vise à préparer les finances publiques en vue du prochain Plan quadriennal.

CHAPITRE IX

MONNAIE et CREDIT

Monnaie et Crédit

Sur le plan de la monnaie et du crédit, l'évolution a été caractérisée par les importantes mesures prises le 28 Septembre 1964 qui ont permis de définir une nouvelle parité du dinar et par les mesures d'encadrement du crédit.

Ce plan de stabilisation a été rendu nécessaire par la masse monétaire, la tension sur les finances publiques et la dégradation du stock de réserves de change.

Avant d'analyser ce plan de stabilisation, il est nécessaire de décrire l'évolution des ressources monétaires et bancaires et de leurs contre-parties.

Au cours de ces dernières années, la masse monétaire s'est considérablement accrue : 8 % en 1961, 11 % en 1962 et 26 % en 1963. La monnaie fiduciaire qui a diminué de 4 millions en 1962, en particulier à cause de l'opération « échange de billets », a repris son expansion en 1963 puisqu'elle est passée de 37 millions de dinars en 1962 à 44 millions de dinars en 1963 soit un accroissement de 7 millions de dinars et de 19 %. La monnaie scripturale s'est accrue encore davantage (26 % en 1962 et 3 % en 1963, cette monnaie est passée de 68 millions de dinars à 89 millions de dinars.

En 1964, au contraire, la masse monétaire a marqué un net ralentissement par rapport à 1963. Aux mois d'octobre et de novembre, au lendemain immédiat de la dévaluation, elle a même marqué une légère régression. Au 31 Décembre 1963, la masse monétaire s'élevait à 132.9 millions de dinars, au 31 Décembre 1964, elle s'élevait à 133,3 millions de dinars soit une progression de 92 %.

Les composantes de la masse monétaire ont diversement évalué : alors que la monnaie fiduciaire s'est légèrement accrue, passant de 44,2 millions de dinars en Décembre 1963, 44,8 millions de dinars en Décembre 1964 soit 1,4 %, la monnaie scripturale est passée entre ces deux dates de 88,7 millions à 88,4 millions de dinars soit une diminution de 0,2 %. Mais la tendance déjà remarquée au cours des premières années du Plan Triennal, à savoir que l'usage de la monnaie scripturale s'élargit, cette tendance s'est maintenue en 1964 puisque le montant des dépôts à vue a dépassé très largement le volume de billets en circulation.

Quant à la quasi-monnaie elle a poursuivi en 1964 l'accroissement enregistré en 1962 et 1963. Son évolution en 1962 était de 15 %, en 1963 de 35 % et en 1964 de 33 % (son volume est passé de 16,2 Millions de dinars en Décembre 1963 à 21,6 millions de Dinars en Décembre 1964).

La composante principale de la quasi-monnaie, les dépôts à terme, a enregistré un net accroissement passant de 8 millions de dinars à 11,6 millions de dinars soit en valeur absolue 3,6 millions de dinars et en pourcentage 45 %.

Le poste revenant aux banques est passé de 8,0 millions de dinars à 11,6 millions de dinars soit un accroissement en valeur relative 45 %.

Le cautionnement d'importations et les fonds d'affectation spéciale sont passés de 3,6 millions de dinars à 4,9 millions de dinars.

Les autres postes ont légèrement progressé : Caisse Nationale d'Epargne (4,2 millions de dinars à 4,7 millions de dinars) avoirs extérieurs des résidents non banquiers (de 313.000 dinars à 319.000 dinars).

Le tableaux suivant indique l'évolution des ressources monétaires et quasi monétaires de décembre 1963 à décembre 1964.

TABLEAU N° 1

(En milliers de Dinars)

(Chiffres en fin de mois)

	1963	1964											
	Décemb.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.
A) RESSOURCES MONETAIRES ET QUASI-MONETAIRES													
I — *Monnaie* (masse monétaire)	132.954	134.774	137.734	133.373	130.558	128.816	131.258	130.858	131.840	129.606	131.551	128.627	133.333
a) monnaie fiduciaire	44.230	45.594	46.814	45.513	47.104	46.350	45.742	45.629	45.754	45.332	45.415	44.452	44.866
b) monnaie scripturale	88.724	89.180	90.920	83.454	83.454	82.466	85.516	85.229	86.086	84.274	86.136	84.175	88.467
— Banque Centrale	(29)	(29)	(33)	(27)	(24)	(106)	(153)	(55)	(52)	(43)	(39)	(19)	(19)
— Banques	(78.213)	(77.293)	(80.002)	(73.658)	(73.428)	72.455	(74.451)	(75.382)	(47.480)	(74.537)	(75.558)	(73.262)	(77.198)
— Centre de Chèques Postaux	(10.482)	(11.858)	(10.885)	(12.175)	(10.002)	(9.905)	(10.912)	(9.792)	(11.554)		(10.539)	(10.894)	(11.250)
II — *Quasi-monnaie*	16.277	16.653	16.792	17.124	17.760	18.179	18.567	18.068	19.394	20.321	21.706	22.021	21.697
a) interne	15.964	16.395	16.517	16 703	17.346	17.809	18.215	17.796	18.945	19.973	21.401	21.724	21.378
— Banque Centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Banque	11.673	12.023	12.052	12.188	12.768	13.255	13.671	13.238	14.380	15.429	16.856	17.138	16.587
1) Dépôts à terme	(8.063)	(8.306)	(7.924)	(8.272)	(8.613)	(8.496)	(8.099)	(7.644)	(9.289)	(10.483)	(11.764)	(12.193)	(11.626)
2) Cautionnement d'importations et fonds avec affectation spéciale	(3.610)	(3.717)	(4.128)	(3 916)	(4.155)	4.554	(5.572)	(5.594)	(5.091)	(4.946)	(5.092)	(4.945)	4.791
— Caisse Nationale d'Epargne	4.291	4.372	4.465	4.515	4.578		4.544	4.558	4.565	4.544	4.545	4.586	(4.961)
b) externe	313	258	275	421	414	370	352	272	449	348	305	297	319
(avoirs extérieurs des résidents non banquiers)	(313)	(258)	(275)	(421)	(414)	(370)	(352)	(272)	(449)	(348)	(305)	(297)	(319)
TOTAL A.....	149.231	151.427	154.526	150.497	148.318	146.995	149.825	148.926	151.234	149.927	153.257	150.648	155.030

Il ressort de ce tableau que les liquidités ont continué leur progression en 1964 mais à un rythme inférieur à celui de 1963.

Le total des liquidités en 1963 est passé de 117,6 millions de dinars à 149,2 millions de dinars soit 31,6 millions de dinars et 26 %. Mais ce total en 1964 est passé de 149,2 millions de dinars à 155 millions de dinars soit : 5,8 millions de dinars et 3 %.

De plus, si l'on compare le montant de la monnaie fiduciaire et celui de la monnaie scripturale en 1964 aux prévisions du Plan, on trouve que les montants réels sont bien en dessous des prévisions (en millions de dinars).

1 9 6 4

Monnaie fiduciaire.....	44,8
Monnaie scripturale.....	88,4
Total.....	**133,2**

Prévisions du Plan pour 1964

55,0
110,0
165,0

Ceci prouve que les mesures-inflationnistes prises en 1964 ont largement porté leurs fruits et que les liquidités tendent à devenir normales, comparées au volume des biens et services disponibles.

On peut aussi s'en rendre compte en comparant la mase monétaire au P.I.B. En 1962, la proportion de la masse monétaire par rapport au P.I.B. était de 32 %. En 1963, cette proportion était de 36 %. En 1964, cette proportion était de 31 % seulement. Les basses de calcul du P.I.B. ont changé en 1964, mais la tendance peut être considérée comme valable.

Si maintenant, l'on rapporte la masse monétaire au total des ressources qui se sont élevées à 526,1 % millions de dinars, on trouve que la proportion est de 25 %.

Ces considérations montrent donc bien que le plan de stabilisation a abouti à restreindre le volume des liquidités par rapport aux biens et services disponibles et a permis un assainissement très net de la situation inflationniste qui a prévalu en 1963.

Quelle a été l'utilisation des ressources monétaires et quasi-monétaires en 1964 ?

Le premier poste à étudier est celui des disponibilités en or et en devises. Ces disponibilités n'ont pas cessé de diminuer au cours de 1964 passant de 28,1 millions de dinars en décembre 1963 à 18 millions de dinars en décembre 1964 soit une baisse en valeur absolue de 10,1 millions de dinars et en pourcentage de 35 % .Le stock d'or a pourtant légèrement augmenté (de 1,4 millions de dinars à 1,9 millions de dinars) mais les avoirs en devises sont passés de 25,1 millions de dinars à 15,6 millions de dinars soit une baisse de 9,5 millions de dinars et de 37 %. Les papiers et crédits sur l'étranger ont également baissé, passant de 3,2 M. d. à 1,8 M. d.

Le total des avoirs et créances en devises a donc baissé de 31,4 M. de d. à 19,8 M. d. soit 36 %.

Quant aux engagements extérieurs à terme, ils ont cru de 25,1 M. d. à 27,4 M. d. Ce qui fait que les avoirs nets en devises sont passés de + 6,3 M. d. à — 7,5 M. d.

Cette dégradation de la balance des paiements est dûe à la repercussion des pressions inflationnistes internes sur les relations avec l'Etranger. Elle se justifie par le volume important d'investissement réalisé au cours de la triennie, aux difficultés de mobiliser l'aide extérieure, au choix des investissements généralement productifs à long termes et à la lente progression de nos exportations par rapport à l'accroissement rapide de nos importations, notamment en biens d'équipement.

Il est à remarquer cependant que le plan de stabilisation, s'il a donné immédiatement ses effets sur le plan interne, demande laps de temps pour exercer un effet équilibrant sur la balance des paiements. Il faut donc s'attendre à une amélioration de notre stock de devises au cours de 1965.

Voici le tableau des disponibilités et des engagements en devises

TABLEAU N° 2

(En milliers de dinars) (Chiffres en fin de mois)

	1963	1964											
	Décemb.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.
A) SECTEUR EXTERIEUR													
I. — *Disponibilités en or et en devises*	28.110	28.222	26.537	23.881	24.843	23.881	19.011	13.590	16.851	20.352	21.702	18.635	18.051
— Banque Centrale	27.633	27.758	26.119	23.374	24.264	23.450	18.635	13.039	16.341	19.880	21.066	18.049	17.535
Or	(1.469)	(1.518)	(1.518)	(1.518)	(1.518)	(1.519)	(1.520)	(1.520)	(1.520)	(1.900)	(1.900)	(1.996)	(1.902)
Position F. M. I.	(1.019)	(1.019)	(1.019)	(1.019)	(1.019)	(1.019)	(1.230)	(1.230)	(1.180)	(1.500)	—	—	—
Autres avoirs en devises	(25.145)	(25.221)	(23.582)	(20.837)	(21.727)	(20.912)	(15.885)	(10.289)	(13.641)	(16.480)	(19.166)	(16.053)	(15.633)
— Banques	477	464	418	507	579	431	376	551	510	472	636	586	516
II. — *Papiers et crédits sur l'Etranger*	3.297	3.497	3.804	4.284	3.585	2.992	2.305	2.770	2.746	3.328	3.714	2.404	1.813
— Banque Centrale	1.557	1.147	1.113	1.611	1.497	1.061	1.278	1.360	1.322	1.511	1.696	1.151	748
— Banques	1.740	2.350	2.691	2.673	2.088	1.931	1.027	1.410	1.424	1.817	2.018	1.253	1.065
TOTAL des avoirs et créances en devises	31.407	31.719	30.341	28.165	28.428	26.873	21.316	16.360	19.597	23.680	25.416	21.039	19.864
III. — *Engagement extérieurs à terme*	25.107	23.474	24.338	25.245	25.189	25.157	23.139	23.103	24.184	28.705	29.794	29.000	27.448
— Banque Centrale	24.303	22.588	22.776	21.607	21.998	21.103	19.201	19.639	20.498	25.170	26.229	25.425	23.483
— Banques	804	886	1.562	3.638	3.191	4.054	3.938	3.464	3.686	3.535	3.565	3.575	3.965
TOTAL A.....	6.300	8.245	6.003	2.920	3.239	1.716	— 1.823	— 6.743	— 4.587	— 5.025	— 4.378	— 7.961	— 7.584

Les créances sur le secteur public ont augmenté de : 76,2 M. d. à 80,0 M. d. soit 4,7 M. d. et de 6 %.

Cependant la B.C.T. a réduit son concours au Trésor qui est passé de 21 M. d. à 18,6 M. d. soit de 2,4 M. d. et de 12 %.

Le concours des banques a légèrement augmenté (de 24,3 M. d. à 25,4 M. d.).

Mais celui des chèques postaux a considérablement augmenté de 28,3 M. d. à 36,7 M. d).

Quant au concours du système bancaire à l'économie, il a maintenu sa progression constatée en 1962 et 1963. Il est passé de 108, M. d à 133,5 M. d., soit une augmentation en valeur absolue de 25,4 M. d. et en valeur relative de 23 %.

Il est nécessaire ainsi de souligner le rôle joué par le système bancaire dans la mobilisation des fonds en vue du financement des investissements, au cours de la triennie. Les mesures d'encadrement du crédit ont abouti à rationaliser le dynamisme du système bancaire.

Ces mesures sont les suivantes :

— Le montant du crédit à partir duquel l'agrément de la B. C. T. nécessaire est ramené en août 1964 à 50 millions de dinars;
— L'accord de réescompte est repris pour toute mobilisation égale ou supérieure à 5 millions de dinars;
— Les liquidités des banques doivent couvrir 60 % de leurs engagements à court terme;
— Le plancher d'effets publics est porté à 30 % à partir d'août 1964;
— Une réserve obligatoire constituée le 28 Septembre 1964 tend à confier 10 % de toute augmentation de dépôts bancaires à un dépôt indisponible à la B.C.T;
— Constitution d'un marché monétaire permetta nt de réemployer les excédents de trésorerie des banques et de soulager l'émission monétaire.

Les mesures d'encadrement du crédit s'harmonisent avec les impératifs du plan de stabilisation appliqué à partir du 28 Septembre 1964.

Ce plan de stabilisation est justifié par les pressions sur l'équilibre interne et externe de l'économie nationale.

Il comporte une nouvelle définition du dinar dont la parité est fixée désormais à 1 gr, 69271 d'or fin, des dispositions sur les bénéfices et indemnisations des pertes résultant de la nouvelle définition du dinar, des dispositions sur la réévaluation des stocks de produits importés existants le 28 Septembre 1964, la suspension des droits de douane perçus à l'importation de certains produits (lait, produits pharmaceutiques) l'institution d'une taxe temporaire à l'exportation de certains produits dont la commercialisation ne pose pas de problèmes particuliers tels que le fer, les phosphates, le sel, l'huile, l'alfa etc..., la fixation des prix de certains produits de consommation courante (café, thé, sucre, tabac) et des produits pétroliers, la suppression du cautionnement sur les importations institué par l'arrêté du 25 Novembre 1961, la création d'un compte » exportations et frais accessoires » en faveur des exportateurs et l'augmentation de l'allocution devises à 50 D en faveur des voyageurs à l'étranger.

Ce plan a eu l'accord du Fonds Monétaire International. Celui-ci a agrée la nouvelle parité du dinar et a consenti un «crédit stan-by» à la Tunisie de 14,25 millions de dollars.

Le plan de stabilisation permettre de restreindre les importations jouera de la sorte comme une protection additionnelle du marché national, facilitera donc les perspectives d'industrialisation inscrites dans le Plan Quadriennal, favorisera le tourisme et les exportations tunisiennes et contribuera à l'équilibre de la balance des paiements à partir de 1965.

Le tableau suivant indique l'évolution du concours bancaire à l'économie

TABLEAU N° 3

C) SECTEUR PRIVE													
I. — *Concours de la Banque Centrale*	8.779	10.343	10.823	11.972	11.739	13.482	12.334	15.200	15.599	14.328	13.713	15.075	19.096
II. — *Concours des Banques*	99.396	96.993	97.223	95.937	97.397	97.669	102.355	102.478	103.817	103.536	104.608	105.859	114.490
TOTAL	108.175	107.336	108.046	107.909	109.136	111.151	114.689	117.678	119.416	117.864	118.321	120.934	133.586
Divers postes d'actif non retenus dans l'état monétaire	2.530	3.924	3.439	1.174	1.422	636	481	529	529	2.088	2.152	2.340	1.938
TOTAL GENERAL.....	193.300	197.655	196.604	190.954	192.007	192.741	193.472	193.711	196.038	196.828	200.279	199.961	208.913